



1180, rue Drummond
Bureau 620
Montréal (Québec) H3G 2S1
(514) 878-9825

Étude des effets des mesures actives offertes aux individus par Emploi-Québec

Rapport d'évaluation

Présenté à la
Direction de l'évaluation
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille du Québec

Décembre 2003

Table des matières

Chapitre 1 : Introduction

1.1	Mandat	2
1.2	Mesures actives à l'étude	3
1.3	Stratégie d'évaluation	8
1.4	Structure du rapport	10

Chapitre 2 : Résultats bruts des mesures actives

2.1	Ensemble des participants	12
2.2	Les participants à la mesure « Projets de préparation à l'emploi »	28
2.3	Les participants à la mesure « Services d'aide à l'emploi »	43
2.4	Les participants à la mesure de « Formation de la main-d'œuvre »	57
2.5	Les participants à la mesure « Insertion sociale »	71
2.6	Les participants à la mesure « Subventions salariales »	81
2.7	Les participants à plusieurs mesures actives	97

Chapitre 3 : Impacts sur les prestataires de l'assistance-emploi

3.1	Ensemble des participants prestataires de l'assistance-emploi	113
3.2	La participation à la mesure « Projets de préparation à l'emploi »	121
3.3	La participation à la mesure « Services d'aide à l'emploi »	126
3.4	La participation à la mesure « Formation de la main-d'œuvre »	131
3.5	La participation à la mesure « Insertion sociale »	137
3.6	La participation à la mesure « Subventions salariales »	142
3.7	La participation à plusieurs mesures actives	148

Chapitre 4 : Impacts sur les personnes admissibles de l'assurance-emploi

4.1	Ensemble des participants admissibles de l'assurance-emploi	155
4.2	La participation à la mesure « Projets de préparation à l'emploi »	161
4.3	La participation à la mesure « Services d'aide à l'emploi »	166
4.4	La participation à la mesure « Formation de la main-d'œuvre »	171
4.5	La participation à la mesure « Subventions salariales »	176
4.6	La participation à plusieurs mesures actives	181

Chapitre 5 : Impacts sur les prestataires actifs de l'assurance-emploi

5.1	Ensemble des prestataires actifs de l'assurance-emploi	187
5.2	La participation à la mesure « Projets de préparation à l'emploi »	193
5.3	La participation à la mesure « Services d'aide à l'emploi »	198
5.4	La participation à la mesure « Formation de la main-d'œuvre »	203
5.5	La participation à la mesure « Subventions salariales »	208
5.6	La participation à plusieurs mesures actives	213

Chapitre 6 : Impacts sur des clientèles spécifiques (toutes mesures confondues)

6.1	Comparaisons selon le sexe	219
-----	----------------------------	-----

6.2	Comparaisons entre les groupes d'âge	227
6.3	Comparaisons entre les participations complétées et non complétées	235
Chapitre 7 : Principaux constats de l'étude et discussion		
7.1	Principaux constats de l'étude	244
7.2	Discussion	246
BIBLIOGRAPHIE		251

LISTE DES TABLEAUX

TABEAU 1.2.1	Les mesures actives à l'étude selon l'axe auquel elles appartiennent	3
TABEAU 1.2.2	Quelques caractéristiques des participants aux mesures actives ayant terminé au cours de l'année 2000, un parcours débuté en 1999 ou en 2000	7
TABEAU 2.1.1.2	Les résultats bruts sur l'insertion en emploi de l'ensemble des participants aux mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge	14
TABEAU 2.1.2.2	Les résultats bruts sur l'utilisation de l'assurance-emploi de l'ensemble des participants aux mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge	17
TABEAU 2.1.3.2	Les résultats bruts sur l'utilisation de l'assistance-emploi de l'ensemble des participants aux mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge	20
TABEAU 2.1.4.2	Les résultats bruts sur l'utilisation d'autres mesures ou activités d'Emploi-Québec de l'ensemble des participants aux mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge	21
TABEAU 2.1.5.2	Les résultats bruts sur quelques caractéristiques du principal emploi occupé dans les 12 mois suivant la participation aux mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge (base : participants qui ont eu au moins un emploi durant cette période)	23
TABEAU 2.1.6.2	Les résultats bruts sur certains aspects de la vie sociale et professionnelle de l'ensemble des participants aux mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge	26
TABEAU 2.2.1.1	Les résultats bruts sur l'insertion en emploi des participants aux « Projets de préparation à l'emploi » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge	29
TABEAU 2.2.2.1	Les résultats bruts sur l'utilisation de l'assurance-emploi des participants aux « Projets de préparation à l'emploi » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge	32
TABEAU 2.2.3.1	Les résultats bruts sur l'utilisation de l'assistance-emploi des participants aux « Projets de préparation à l'emploi » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge	34
TABEAU 2.2.4.1	Les résultats bruts sur l'utilisation d'autres mesures ou activités d'Emploi-Québec des participants aux « Projets de préparation à l'emploi » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge	36
TABEAU 2.2.5.1	Les résultats bruts sur quelques caractéristiques du principal emploi occupé dans les 12 mois suivant la participation aux « Projets de	

préparation à l'emploi » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge (base : Participants qui ont eu au moins un emploi durant cette période)	37
TABLEAU 2.2.6.1 Les résultats bruts sur certains aspects de la vie sociale et professionnelle des participants aux « Projets de préparation à l'emploi » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge	39
TABLEAU 2.3.1.1 Les résultats bruts sur l'insertion en emploi des participants aux « Services d'aide à l'emploi » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge	44
TABLEAU 2.3.2.1 Les résultats bruts sur l'utilisation de l'assurance-emploi des participants aux « Services d'aide à l'emploi » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge	47
TABLEAU 2.3.3.1 Les résultats bruts sur l'utilisation de l'assistance-emploi des participants aux « Services d'aide à l'emploi » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge	49
TABLEAU 2.3.4.1 Les résultats bruts sur l'utilisation d'autres mesures ou activités d'Emploi-Québec des participants aux « Services d'aide à l'emploi » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge	50
TABLEAU 2.3.5.1 Les résultats bruts sur quelques caractéristiques du principal emploi occupé dans les 12 mois suivant la participation aux « Services d'aide à l'emploi » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge (base : Participants qui ont eu au moins un emploi durant cette période)	52
TABLEAU 2.3.6.1 Les résultats bruts sur certains aspects de la vie sociale et professionnelle des participants aux « Services d'aide à l'emploi » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge	54
TABLEAU 2.4.1.1 Les résultats bruts sur l'insertion en emploi des participants à la « Formation de la main-d'œuvre » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge	58
TABLEAU 2.4.2.1 Les résultats bruts sur l'utilisation de l'assurance-emploi des participants à la « Formation de la main-d'œuvre » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge	61
TABLEAU 2.4.3.1 Les résultats bruts sur l'utilisation de l'assistance-emploi des participants à la « Formation de la main-d'œuvre » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge	62
TABLEAU 2.4.4.1 Les résultats bruts sur l'utilisation d'autres mesures ou activités d'Emploi-Québec des participants à la « Formation de la main-d'œuvre » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge	64
TABLEAU 2.4.5.1 Les résultats bruts sur quelques caractéristiques du principal emploi occupé dans les 12 mois suivant la participation à la « Formation de la main-d'œuvre » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et	

l'âge (base : Participants qui ont eu au moins un emploi durant cette période)	65
TABLEAU 2.4.6.1 Les résultats bruts sur certains aspects de la vie sociale et professionnelle des participants à la « Formation de la main-d'œuvre » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge	67
TABLEAU 2.5.1.1 Les résultats bruts sur l'insertion en emploi des participants à la mesure « Insertion sociale » selon le sexe et l'âge	72
TABLEAU 2.5.2.1 Les résultats bruts sur l'utilisation de l'assurance-emploi des participants à la mesure « Insertion sociale » selon le sexe et l'âge	73
TABLEAU 2.5.3.1 Les résultats bruts sur l'utilisation de l'assistance-emploi des participants à la mesure « Insertion sociale » selon le sexe et l'âge	75
TABLEAU 2.5.4.1 Les résultats bruts sur l'utilisation d'autres mesures ou activités d'Emploi-Québec des participants à la mesure « Insertion sociale » selon le sexe et l'âge	76
TABLEAU 2.5.5.1 Les résultats bruts sur quelques caractéristiques du principal emploi occupé dans les 12 mois suivant la participation à la mesure « Insertion sociale » selon le sexe et l'âge (base : Participants qui ont eu au moins un emploi durant cette période)	76
TABLEAU 2.5.6.1 Les résultats bruts sur certains aspects de la vie sociale et professionnelle des participants à la mesure « Insertion sociale » selon le sexe et l'âge	78
TABLEAU 2.6.1.1 Les résultats bruts sur l'insertion en emploi des participants aux « Subventions salariales » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge	82
TABLEAU 2.6.2.1 Les résultats bruts sur l'utilisation de l'assurance-emploi des participants aux « Subventions salariales » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge	85
TABLEAU 2.6.3.1 Les résultats bruts sur l'utilisation de l'assistance-emploi des participants aux « Subventions salariales » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge	87
TABLEAU 2.6.4.1 Les résultats bruts sur l'utilisation d'autres mesures ou activités d'Emploi-Québec des participants aux « Subventions salariales » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge	89
TABLEAU 2.6.5.1 Les résultats bruts sur quelques caractéristiques du principal emploi occupé dans les 12 mois suivant la participation aux « Subventions salariales » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge (base : Participants qui ont eu au moins un emploi durant cette période)	91

TABLEAU 2.6.6.1 Les résultats bruts sur certains aspects de la vie sociale et professionnelle des participants aux « Subventions salariales » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge	93
TABLEAU 2.7.1.1 Les résultats bruts sur l'insertion en emploi des participants à plusieurs mesures à l'étude selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge	98
TABLEAU 2.7.2.1 Les résultats bruts sur l'utilisation de l'assurance-emploi des participants à plusieurs mesures à l'étude selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge	101
TABLEAU 2.7.3.1 Les résultats bruts sur l'utilisation de l'assistance-emploi des participants à plusieurs mesures à l'étude selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge	103
TABLEAU 2.7.4.1 Les résultats bruts sur l'utilisation d'autres mesures ou activités d'Emploi-Québec des participants à plusieurs mesures à l'étude selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge	105
TABLEAU 2.7.5.1 Les résultats bruts sur quelques caractéristiques du principal emploi occupé dans les 12 mois suivant la dernière participation à l'étude selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge (base : Participants qui ont eu au moins un emploi durant cette période)	106
TABLEAU 2.7.6.1 Les résultats bruts sur certains aspects de la vie sociale et professionnelle des participants à plusieurs mesures à l'étude selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge	108
TABLEAU 3.1.1 Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à au moins une des mesures actives à l'étude (n = 1394)	114
TABLEAU 3.1.2 Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à au moins une des mesures actives à l'étude (n = 1394)	116
TABLEAU 3.1.3 Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à au moins une des mesures actives à l'étude (n = 1394)	117
TABLEAU 3.1.4 Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à au moins une des mesures actives à l'étude (n = 1394)	118
TABLEAU 3.1.5 Résultats nets relatifs aux caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la participation pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à au moins une des mesures actives à l'étude (Parmi ceux ayant occupé un emploi)	118
TABLEAU 3.1.6 Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à au moins une des mesures actives à l'étude (n = 1394)	120

TABLEAU 3.2.1	Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » (n = 223)	121
TABLEAU 3.2.2	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » (n = 223)	122
TABLEAU 3.2.3	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » (n = 223)	123
TABLEAU 3.2.4	Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » (n = 223)	124
TABLEAU 3.2.5	Résultats nets relatifs aux caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la participation pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » (Parmi ceux ayant occupé un emploi)	124
TABLEAU 3.2.6	Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » (n = 223)	125
TABLEAU 3.3.1	Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Services d'aide à l'emploi » (n = 152)	126
TABLEAU 3.3.2	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Services d'aide à l'emploi » (n = 152)	127
TABLEAU 3.3.3	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Services d'aide à l'emploi » (n = 152)	128
TABLEAU 3.3.4	Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Services d'aide à l'emploi » (n = 152)	129
TABLEAU 3.3.5	Résultats nets relatifs aux caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la participation pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Services d'aide à l'emploi » (Parmi ceux ayant occupé un emploi)	129
TABLEAU 3.3.6	Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Services d'aide à l'emploi » (n = 152)	130

TABLEAU 3.4.1	Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » (n = 117)	131
TABLEAU 3.4.2	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Formation de la main d'œuvre » (n = 117)	132
TABLEAU 3.4.3	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » (n = 117)	133
TABLEAU 3.4.4	Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » (n = 117)	134
TABLEAU 3.4.5	Résultats nets relatifs aux caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la participation pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » (Parmi ceux ayant occupé un emploi)	134
TABLEAU 3.4.6	Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » (n = 117)	135
TABLEAU 3.5.1	Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Insertion sociale » (n = 387)	137
TABLEAU 3.5.2	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Insertion sociale » (n = 387)	138
TABLEAU 3.5.3	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Insertion sociale » (n = 387)	139
TABLEAU 3.5.4	Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Insertion sociale » (n = 387)	139
TABLEAU 3.5.5	Résultats nets relatifs aux caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la participation pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Insertion sociale » (Parmi ceux ayant occupé un emploi)	140
TABLEAU 3.5.6	Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Insertion sociale » (n = 387)	141
TABLEAU 3.6.1	Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Subventions salariales » (n = 225)	142

TABLEAU 3.6.2	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Subventions salariales » (n = 225)	143
TABLEAU 3.6.3	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Subventions salariales » (n = 225)	144
TABLEAU 3.6.4	Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Subventions salariales » (n = 225)	145
TABLEAU 3.6.5	Résultats nets relatifs aux caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la participation pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Subventions salariales » (Parmi ceux ayant occupé un emploi)	145
TABLEAU 3.6.6	Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Subventions salariales » (n = 225)	146
TABLEAU 3.7.1	Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à plus d'une mesure à l'étude (n = 290)	148
TABLEAU 3.7.2	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à plus d'une mesure à l'étude (n = 290)	149
TABLEAU 3.7.3	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à plus d'une mesure à l'étude (n = 290)	150
TABLEAU 3.7.4	Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à plus d'une mesure à l'étude (n = 290)	151
TABLEAU 3.7.5	Résultats nets relatifs aux caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la participation pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à plus d'une mesure à l'étude (Parmi ceux ayant occupé un emploi)	151
TABLEAU 3.7.6	Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à plus d'une mesure à l'étude (n = 290)	152
TABLEAU 4.1.1	Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à au moins une des mesures actives à l'étude (n = 617)	156

TABLEAU 4.1.2	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à au moins une des mesures actives à l'étude (n = 617)	157
TABLEAU 4.1.3	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à au moins une des mesures actives à l'étude (n = 617)	158
TABLEAU 4.1.4	Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à au moins une des mesures actives à l'étude (n = 617)	158
TABLEAU 4.1.5	Résultats nets relatifs aux caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la participation pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à au moins une des mesures actives à l'étude (Parmi ceux ayant occupé un emploi)	159
TABLEAU 4.1.6	Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à au moins une des mesures actives à l'étude (n = 617)	159
TABLEAU 4.2.1	Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » (n = 56)	161
TABLEAU 4.2.2	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » (n = 56)	162
TABLEAU 4.2.3	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » (n = 56)	163
TABLEAU 4.2.4	Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » (n = 56)	164
TABLEAU 4.2.5	Résultats nets relatifs aux caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la participation pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « projets de préparation à l'emploi » (Parmi ceux ayant occupé un emploi)	164
TABLEAU 4.2.6	Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » (n = 56)	165
TABLEAU 4.3.1	Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Services d'aide à l'emploi » (n = 82)	166

TABLEAU 4.3.2	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Services d'aide à l'emploi » (n = 82)	167
TABLEAU 4.3.3	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Services d'aide à l'emploi » (n = 82)	168
TABLEAU 4.3.4	Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Services d'aide à l'emploi » (n = 82)	168
TABLEAU 4.3.5	Résultats nets relatifs aux caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la participation pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Services d'aide à l'emploi » (Parmi ceux ayant occupé un emploi)	169
TABLEAU 4.3.6	Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Services d'aide à l'emploi » (n = 82)	169
TABLEAU 4.4.1	Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » (n = 82)	171
TABLEAU 4.4.2	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » (n = 82)	172
TABLEAU 4.4.3	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » (n = 82)	173
TABLEAU 4.4.4	Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » (n = 82)	174
TABLEAU 4.4.5	Résultats nets relatifs aux caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la participation pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Formation de la main d'œuvre » (Parmi ceux ayant occupé un emploi)	174
TABLEAU 4.4.6	Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » (n = 82)	175
TABLEAU 4.5.1	Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Subventions salariales » (n = 206)	176

TABLEAU 4.5.2	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Subventions salariales » (n = 206)	177
TABLEAU 4.5.3	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Subventions salariales » (n = 206)	178
TABLEAU 4.5.4	Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Subventions salariales » (n = 206)	178
TABLEAU 4.5.5	Résultats nets relatifs aux caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la participation pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Subventions salariales » (Parmi ceux ayant occupé un emploi)	179
TABLEAU 4.5.6	Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Subventions salariales » (n = 206)	180
TABLEAU 4.6.1	Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à plus d'une mesure à l'étude (n = 151)	181
TABLEAU 4.6.2	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à plus d'une mesure à l'étude (n = 151)	182
TABLEAU 4.6.3	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à plus d'une mesure à l'étude (n = 151)	183
TABLEAU 4.6.4	Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à plus d'une mesure à l'étude (n = 151)	183
TABLEAU 4.6.5	Résultats nets relatifs aux caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la participation pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à plus d'une mesure à l'étude (Parmi ceux ayant occupé un emploi)	184
TABLEAU 4.6.6	Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à plus d'une mesure à l'étude (n = 151)	184
TABLEAU 5.1.1	Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à au moins une des mesures actives à l'étude (n = 1160)	188

TABLEAU 5.1.2	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à au moins une des mesures actives à l'étude (n = 1160)	189
TABLEAU 5.1.3	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à au moins une des mesures actives à l'étude (n = 1160)	190
TABLEAU 5.1.4	Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à au moins une des mesures actives à l'étude (n = 1160)	190
TABLEAU 5.1.5	Résultats nets relatifs aux caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la participation pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à au moins une des mesures actives à l'étude (Parmi ceux ayant occupé un emploi)	191
TABLEAU 5.1.6	Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à au moins une des mesures actives à l'étude (n = 1160)	192
TABLEAU 5.2.1	Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » (n = 69)	193
TABLEAU 5.2.2	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » (n = 69)	194
TABLEAU 5.2.3	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » (n = 69)	195
TABLEAU 5.2.4	Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » (n = 69)	195
TABLEAU 5.2.5	Résultats nets relatifs aux caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la participation pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » (Parmi ceux ayant occupé un emploi)	196
TABLEAU 5.2.6	Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » (n = 69)	197
TABLEAU 5.3.1	Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Services d'aide à l'emploi » (n = 265)	198

TABLEAU 5.3.2	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Services d'aide à l'emploi » (n = 265)	199
TABLEAU 5.3.3	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Services d'aide à l'emploi » (n = 265)	200
TABLEAU 5.3.4	Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Services d'aide à l'emploi » (n = 265)	200
TABLEAU 5.3.5	Résultats nets relatifs aux caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la participation pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Services d'aide à l'emploi » (Parmi ceux ayant occupé un emploi)	201
TABLEAU 5.3.6	Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Services d'aide à l'emploi » (n = 265)	201
TABLEAU 5.4.1	Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » (n = 304)	203
TABLEAU 5.4.2	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » (n = 304)	204
TABLEAU 5.4.3	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » (n = 304)	205
TABLEAU 5.4.4	Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » (n = 304)	205
TABLEAU 5.4.5	Résultats nets relatifs aux caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la participation pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » (Parmi ceux ayant occupé un emploi)	206
TABLEAU 5.4.6	Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » (n = 304)	207
TABLEAU 5.5.1	Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Subventions salariales » (n = 287)	208

TABLEAU 5.5.2	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Subventions salariales » (n = 287)	209
TABLEAU 5.5.3	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Subventions salariales » (n = 287)	210
TABLEAU 5.5.4	Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Subventions salariales » (n = 287)	210
TABLEAU 5.5.5	Résultats nets relatifs aux caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la participation pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Subventions salariales » (Parmi ceux ayant occupé un emploi)	211
TABLEAU 5.5.6	Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Subventions salariales » (n = 287)	212
TABLEAU 5.6.1	Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à plus d'une mesure à l'étude (n = 232)	213
TABLEAU 5.6.2	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à plus d'une mesure à l'étude (n = 232)	214
TABLEAU 5.6.3	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à plus d'une mesure à l'étude (n = 232)	215
TABLEAU 5.6.4	Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à plus d'une mesure à l'étude (n = 232)	215
TABLEAU 5.6.5	Résultats nets relatifs aux caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la participation pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à plus d'une mesure à l'étude (Parmi ceux ayant occupé un emploi)	216
TABLEAU 5.6.6	Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à plus d'une mesure à l'étude (n = 232)	217
TABLEAU 6.1.1	Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les participants à au moins une des mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu et le sexe	220
TABLEAU 6.1.2	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les participants à au moins une des mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu et le sexe	221

TABLEAU 6.1.3	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les participants à au moins une des mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu et le sexe	223
TABLEAU 6.1.4	Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les participants à au moins une des mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu et le sexe	224
TABLEAU 6.1.5	Résultats nets relatifs aux caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la participation pour les participants à au moins une des mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu et le sexe (Parmi ceux ayant occupé un emploi)	225
TABLEAU 6.1.6	Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les participants à au moins une des mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu et le sexe	226
TABLEAU 6.2.1	Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les participants à au moins une des mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu et l'âge	228
TABLEAU 6.2.2	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les participants à au moins une des mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu et l'âge	229
TABLEAU 6.2.3	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les participants à au moins une des mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu et l'âge	230
TABLEAU 6.2.4	Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les participants à au moins une des mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu et l'âge	231
TABLEAU 6.2.5	Résultats nets relatifs aux caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la participation pour les participants à au moins une des mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu et l'âge (Parmi ceux ayant occupé un emploi)	233
TABLEAU 6.2.6	Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les participants à au moins une des mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu et l'âge	234
TABLEAU 6.3.1	Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les participants à au moins une des mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu et le fait d'avoir complété, ou non, la participation	236
TABLEAU 6.3.2	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les participants à au moins une des mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu et le fait d'avoir complété, ou non, la participation	237

TABLEAU 6.3.3	Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les participants à au moins une des mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu et le fait d'avoir complété, ou non, la participation	238
TABLEAU 6.3.4	Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les participants à au moins une des mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu et le fait d'avoir complété, ou non, la participation	239
TABLEAU 6.3.5	Résultats nets relatifs aux caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la participation pour les participants à au moins une des mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu et le fait d'avoir complété, ou non, la participation (Parmi ceux ayant occupé un emploi)	240
TABLEAU 6.3.6	Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les participants à au moins une des mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu et le fait d'avoir complété, ou non, la participation	242

Chapitre 1

Introduction

1.1 Mandat

Les mesures actives offertes par Emploi-Québec sont le résultat d'une démarche d'harmonisation et d'intégration des programmes et mesures de développement de la main-d'œuvre fédéraux et provinciaux qui étaient disponibles avant la conclusion de l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail. Dans le plan pluriannuel d'évaluation sommative (2000-2005) portant sur les mesures actives offertes aux individus par Emploi-Québec, la Direction de l'évaluation du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (MESSF) annonçait qu'elle entreprenait une évaluation sommative visant à mesurer les effets, nets et bruts, de ces mesures sur les personnes prestataires de l'assistance-emploi, sur les personnes prestataires et les personnes admissibles de l'assurance-emploi ainsi que les personnes ne recevant aucun soutien public du revenu. L'étude visait aussi à mesurer les effets auprès de clientèles spécifiques, à savoir : les femmes, les personnes âgées de moins de 30 ans et les participants ayant complété, ou non, leur participation.

La présente étude a pour but de mesurer les effets bruts et nets des Projets de préparation à l'emploi (PPE), du Service d'aide à l'emploi (SAE), de la Formation de la main-d'œuvre (MFOR), de l'Insertion sociale (INSO) et des Subventions salariales (SSAL) sur les participantes et les participants à ces mesures. Il s'agit des effets concernant, notamment, l'emploi, les revenus, l'utilisation de l'assistance-emploi et de l'assurance-emploi ainsi que certains éléments liés à la qualité de vie.

Pour ce faire, la situation des participants à ces mesures, avant et après leur participation, est comparée à celle de non-participants, avant et après une date équivalente servant de date butoir, eu égard aux objectifs et résultats visés. Deux méthodes économétriques visant le contrôle des biais de sélection liés à des caractéristiques observées et inobservées ont été utilisées afin de mesurer les effets nets : l'appariement sur la base de scores de propension et la correction par variable instrumentale de type Heckman.

L'étude des effets bruts et nets repose principalement sur un sondage auprès de participants et de non-participants aux mesures actives et sur le jumelage, à la suite du consentement des personnes interrogées dans le cadre du sondage, de données provenant de fichiers administratifs du MESSF et de Développement des ressources humaines Canada (DRHC). Les effets nets sont mesurés en distinguant les personnes selon leur statut eu égard au soutien public du revenu, sauf pour les personnes sans soutien public du revenu pour lesquelles, seuls les résultats bruts sont disponibles. Des échanges avec le gouvernement fédéral et les autres provinces et territoires ont eu lieu à l'automne 2001 pour favoriser l'utilisation d'approches méthodologiques et de certains indicateurs d'effets devant permettre des comparaisons avec les évaluations sommatives prévues dans les autres provinces.

Les travaux de collecte des données (informatisation, traduction et pré-test des questionnaires, entrevues téléphoniques, etc.) ont été confiés à la firme SOM Inc., laquelle a aussi effectué les analyses des données brutes et rédigé le chapitre traitant de ces résultats. M. Gilles Therrien, président de SOM Inc., a été le chargé de projet de la firme. Les analyses économétriques visant à déterminer les effets nets à l'aide de la correction par variable instrumentale de type Heckman et de l'appariement par scores de propension ont été réalisées par M. Guy Lacroix, professeur au Département d'économie de l'Université Laval. Il a aussi agi à titre d'expert dans la conception définitive des approches méthodologiques retenues pour cette étude et a rédigé les chapitres traitant des effets nets. L'ensemble de ces travaux a été réalisé sous la supervision de la Direction de l'évaluation du MESSF. À ce titre, elle a conçu le devis de l'étude et le questionnaire, déterminé le plan d'échantillonnage et tiré les échantillons, défini les indicateurs liés aux thèmes de l'étude, supervisé la collecte des données confiée à la firme de sondage SOM Inc., contribué aux choix méthodologiques concernant l'estimation des effets nets ainsi qu'à l'analyse et participé à la rédaction du rapport final. M. Hugues Tétreault a été le chargé de projet représentant le Ministère dans ce dossier.

1.2 Mesures actives à l'étude

Les mesures actives offertes aux individus sont des interventions structurées d'Emploi-Québec visant à favoriser leur insertion au marché du travail. Les participations aux mesures actives s'inscrivent dans un cheminement plus global appelé parcours. Le parcours¹ est un processus dynamique d'accompagnement pouvant comprendre une activité ou un ensemble d'activités convenues entre un intervenant d'Emploi-Québec, ou une ressource externe mandatée par Emploi-Québec, et un individu identifié pour ce service, visant à l'aider dans la réalisation de son plan d'intervention personnalisé vers l'obtention d'un emploi convenable.

Les personnes qui participent aux mesures actives d'Emploi-Québec sont classées selon leur statut relatif à leur soutien du revenu dans l'un des groupes suivants :

- prestataires actifs de l'assurance-emploi;
- individus admissibles dans le cadre de l'assurance-emploi :
 - ✓ anciens prestataires de l'assurance-emploi dont la période de prestation s'est terminée au cours des trois dernières années (rétrospection de 3 ans);
 - ✓ ceux qui ont déposé une demande de bénéfices de maternité ou parentaux au cours des cinq dernières années et qui sont retournés sur le marché du travail pour la première fois après avoir laissé leur emploi pour prendre soin d'un nouveau-né ou d'enfants récemment adoptés (rétrospection de cinq ans).
- prestataires de l'assistance emploi;
- autres personnes ne recevant aucun soutien public du revenu.

Les mesures actives sont regroupées à l'intérieur des cinq axes suivants :

- préparation pour l'emploi;
- insertion en emploi;
- maintien en emploi;
- stabilisation de l'emploi;
- création d'emplois.

Cinq types de mesures offertes aux individus, lesquelles découlent de deux des cinq axes, font l'objet de cette évaluation. Il s'agit des projets de préparation à l'emploi, des services d'aide à l'emploi, de la mesure de formation de la main-d'œuvre et de l'insertion sociale pour l'axe «préparation pour l'emploi» et des subventions salariales pour l'axe «insertion en emploi» (tableau 1.2.1). La mesure soutien au travail autonome a été exclue de cette étude et elle est l'objet d'une évaluation sommative distincte.

Tableau 1.2.1 - Les mesures actives à l'étude selon l'axe auquel elles appartiennent

Axes	Type de mesure
Préparation pour l'emploi	Projets de préparation à l'emploi
	Services d'aide à l'emploi
	Mesure de formation de la main-d'œuvre
	Insertion sociale
Insertion en emploi	Subventions salariales

¹ Emploi-Québec : Lexique d'Emploi-Québec, gouvernement du Québec, Québec, 1999.

1.2.1 Description des mesures

Les **projets de préparation à l'emploi** visent à permettre à des personnes défavorisées au plan de l'emploi d'acquérir ou de développer des compétences personnelles et des compétences liées à l'insertion au marché du travail. La mesure permet de réaliser des activités intensives, variées, adaptées et intégrées de développement de l'employabilité dispensées par des ressources externes. Elle peut inclure des activités dispensées également dans le cadre des Services d'aide à l'emploi. Cette mesure comprend les quatre volets distincts suivants ² :

- volet général;
- volet Jeunes volontaires;
- volet Entreprises d'insertion;
- volet Formation et emploi de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ).

La pertinence de participer à cette mesure est établie préalablement dans le cadre de l'approche d'intervention enclenchant *le Parcours* individualisé vers l'insertion, la formation et l'emploi. Le repérage de la clientèle doit permettre d'identifier comme participantes et participants des personnes défavorisées au plan de l'emploi, c'est-à-dire les personnes dont la durée de la période de chômage, le niveau de scolarité, la formation et l'expérience professionnelle, l'origine ethnique, ou autres, les exposent au chômage prolongé, ainsi qu'à la dépendance sociale et, par conséquent, à l'exclusion.

La démarche doit favoriser une approche de groupe de façon à sortir les participantes et participants de l'isolement social. Elle doit fournir également de l'accompagnement durant la période d'intervention qui consiste en des activités de soutien et de suivi personnalisées. La démarche préconisée dans le cadre de cette mesure regroupe des activités dont la durée minimale est de l'ordre de 180 heures à raison de 20 heures par semaine en moyenne. Toutefois, cette règle doit demeurer relativement souple car la notion de 20 heures par semaine est davantage une balise plutôt qu'une règle absolue. Finalement, elle fournit, comme dans le cas de la mesure *Services d'aide à l'emploi*, un service de relance auprès d'individus ayant complété les activités avec la mention sans emploi 12 semaines après la fin de l'intervention.

Les **services d'aide à l'emploi** visent à aider les personnes à préciser leurs besoins en matière d'emploi ou de formation au moyen d'interventions de courte durée ainsi qu'à aider les personnes en démarche d'emploi par l'offre de services périphériques au placement ou d'aide-conseil à la recherche d'emploi. Cette mesure, à laquelle l'ensemble de la clientèle peut accéder peu importe son statut, offre des services d'ordre général couvrant un éventail très large de moyens.

Cette mesure favorise une approche individuelle adaptée aux besoins des personnes. Elle n'implique donc pas un minimum d'heures par semaine. La durée totale est de 180 heures pouvant s'échelonner sur une période plus ou moins longue. La démarche préconisée dans le contexte de cette mesure fournit l'accompagnement durant la période d'intervention chez la ressource externe. Cet accompagnement consiste en des activités de soutien et de suivi personnalisées à la cliente ou au client. Elle fournit aussi un service de relance auprès des individus ayant complété leurs activités avec la mention sans emploi 12 semaines après la fin de l'intervention. La participation à cette mesure ne donne pas accès à une allocation d'aide à l'emploi.

La **mesure de formation de la main-d'œuvre** a pour objectif de contribuer à l'équilibre entre l'offre et la demande de compétences sur le marché du travail, visant ainsi à contrer le chômage et l'exclusion sociale. Les résultats attendus sont l'intégration et le maintien en emploi. Les individus font partie des clientèles visées dans le respect de l'exercice de repérage. Leur admissibilité est fonction de l'effet espéré sur la problématique d'emploi. L'aide rendue disponible par *Emploi-Québec* assure les conditions d'accès à la formation nécessaire à l'intégration ou au maintien en emploi. Les budgets du *Fonds de développement du marché du travail (FDMT)* sont décentralisés afin que les *Centres locaux d'emploi (CLE)* déterminent, à partir du budget global qui leur est attribué et du cadre de planification régional, la part qu'ils y consacreront selon les besoins de leur clientèle et selon des stratégies d'intervention privilégiées. Les activités

² Les volets Jeunes volontaires, Entreprises d'insertion et Formation et emploi de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) ne sont pas visés par l'étude portant sur l'évaluation des processus de gestion et de fonctionnement de l'offre des mesures actives d'emploi et des effets prévus.

admissibles concernent, notamment, l'alphabétisation, la formation en francisation et en langues secondes, la formation secondaire, collégiale et universitaire, des activités préparatoires et périphériques essentielles à la démarche de formation, de même que le développement d'outils et de modes ou d'approches de formation. La *Mesure de formation de la main-d'œuvre* vise à aider les individus à intégrer le marché du travail ou à s'y maintenir grâce à l'acquisition de compétences en demande. Elle s'adresse à celles et ceux dont la formation pourrait être la solution à leur problème d'emploi.

Pour les personnes sans emploi et à la recherche d'un emploi, la formation doit être surtout à temps plein, intensive et continue, comportant le moins d'interruptions possibles. Pour les personnes en emploi, elle peut être donnée différemment, en répondant à des besoins plus spécifiques. Les activités offertes ne mènent pas nécessairement à un diplôme officiellement reconnu par le *Ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ)*, quoique l'établissement ou l'organisme de formation doit assurer la délivrance d'une reconnaissance écrite d'acquisition de compétences liées à la formation devant permettre d'accéder à des emplois disponibles sur le marché du travail ou encore, à se maintenir en emploi.

Emploi-Québec privilégie habituellement les formations à temps plein dans le but d'accélérer le processus d'intégration à l'emploi, à moins que l'agente ou l'agent d'aide à l'emploi en ait convenu autrement avec la personne lors de l'établissement de son *Plan d'intervention* en raison de contraintes majeures tels, entre autres, des problèmes de santé. Les formations à temps partiel seront plutôt offertes aux personnes encore en emploi afin de ne pas inciter ces dernières à quitter un emploi qui leur permet de maintenir leur présence sur le marché du travail. Sauf exception, l'accès à la *Mesure de formation de la main-d'œuvre* ne pourra être permis que si la personne a quitté les études régulières depuis au moins 24 mois.

Les participantes et participants à la *Mesure de formation* doivent avoir 16 ans révolus en raison des dispositions légales sur l'instruction obligatoire. Par conséquent, cette contrainte, ajoutée à la précédente, limite à des cas d'exception les participantes et participants de 16 à 18 ans admis à la mesure. La durée maximale de la formation à temps plein ou partiel, excluant celles en alphabétisation et en francisation, ne doit pas dépasser trois ans.

La mesure **insertion sociale** vise à favoriser l'insertion sociale et le développement d'attitudes, de comportements et d'habiletés préalables à l'intégration à l'emploi de personnes pour qui l'accès au marché du travail ne peut être envisagé qu'à plus ou moins long terme. Elle se distingue par l'accent mis sur la notion d'insertion sociale et non d'insertion en emploi.

Cette mesure s'adresse à des personnes éloignées du marché du travail. Il s'agit de personnes qui ont une longue période sans emploi ainsi que celles qui présentent des caractéristiques personnelles rendant difficile une participation à une mesure de préparation à l'emploi ou d'insertion à l'emploi. De façon générale, les participantes et participants de l'assurance-emploi sont exceptionnellement admissibles même s'ils ont eu une présence récente sur le marché du travail. Il en est de même pour les personnes sans soutien public du revenu. Aucune durée maximale de participation n'est établie pour cette mesure. En fait, la durée varie en fonction de la nature et de la complexité des apprentissages personnels proposés dans la mesure. Cependant, dans le cadre d'une participation de plus de douze mois, au sein du même projet, une réévaluation est réalisée afin de s'assurer de la pertinence d'une prolongation.

Finalement, la mesure de **subventions salariales** vise l'intégration dans des emplois durables ou l'acquisition d'expériences professionnelles de personnes à risque de chômage prolongé. Elle s'adresse aux individus qui ont des difficultés à intégrer le marché du travail et pour lesquels une aide financière est requise comme incitatif pour qu'un employeur les embauche.

Cette mesure se divise en deux volets : le volet insertion en emploi et le volet expérience de travail. Le premier vise l'intégration dans des emplois durables d'individus à risque de chômage prolongé ou vise à offrir une première expérience de travail dans leur domaine d'études à de jeunes diplômés de la formation professionnelle au secondaire, de la formation technique au collégial et de la formation universitaire de premier cycle. Le second volet vise à permettre l'acquisition d'expériences professionnelles transférables pouvant servir de tremplin à des individus à risque de chômage prolongé en vue de les intégrer éventuellement dans des emplois durables. Il répond donc aux besoins de personnes qui doivent maintenir ou développer leurs compétences par le biais d'une expérience professionnelle transférable leur permettant d'accroître leurs possibilités de s'intégrer sur le marché du travail. L'expérience

professionnelle transférable est une expérience de travail qui peut être utilisée dans d'autres milieux de travail. Le volet *Expérience de travail* ne doit pas cependant constituer un préalable à la participation au volet *Insertion en emploi*. La mesure vise entre autres à aider au développement des compétences des travailleurs saisonniers pendant les périodes où ces derniers sont sans emploi.

Quel que soit le volet, les *Subventions salariales* sont normalement attribuées pour des emplois à temps plein, d'au moins 30 heures par semaine et d'un maximum de 40 heures. Sauf dans le cas des entreprises de l'économie sociale, la durée de la subvention ne doit pas normalement dépasser 30 semaines et doit être négociée avec l'employeur en fonction des difficultés d'intégration de la cliente ou du client et de la nature de l'emploi offert. Exceptionnellement, si les difficultés d'intégration le justifient, cette durée pourra atteindre jusqu'à 40 semaines au maximum mais devra être autorisée par la gestionnaire ou le gestionnaire. Pour ce qui est des entreprises de l'économie sociale, la durée de la subvention salariale est de 52 semaines avec la possibilité d'un renouvellement pour un maximum de 52 semaines additionnelles. Dans le cas d'une subvention salariale visant à procurer une première expérience de travail aux jeunes diplômés dans leur domaine d'études, la durée de la subvention est normalement de 30 semaines. Pour ce qui a trait aux emplois saisonniers, la durée de l'aide sera fonction de la durée de l'emploi saisonnier jusqu'à un maximum de 40 semaines.

1.2.2 Les participants aux mesures actives à l'étude

Au cours de l'année 2000, 97 290 personnes ont terminé un parcours qu'elles avaient débuté le, ou après le, 1^{er} janvier 1999 (tableau 1.2.2). Parmi ces personnes, 77 559 (79,7 %) ont terminé un parcours ne comptant qu'une participation à une seule mesure active, alors que les 19 731 autres (20,3 %) ont participé à plus d'une de ces mesures actives à l'intérieur d'un ou plusieurs parcours. Parmi les 77 559 personnes ayant terminé une seule participation à une mesure active, la moitié (39 601 personnes, 51 %) avaient participé à la mesure « Services d'aide à l'emploi » alors que 22 718 personnes (29 %) avaient participé à la mesure « Formation de la main-d'œuvre », 8 012 personnes (10 %) à la mesure « Subventions salariales », 5 073 personnes (7 %) à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » et 2 155 personnes (3 %) à la mesure « Insertion sociale ».

Globalement, il y a pratiquement autant d'hommes (49 %) que de femmes (51 %). Plus du tiers (36 %) des participants ont moins de 30 ans alors que 43 % ont entre 30 et 44 ans et que 21 % sont âgés de 45 ans et plus. La répartition selon l'âge et le sexe varie toutefois d'une mesure à l'autre. Les hommes sont légèrement majoritaires dans les mesures MFOR et SSAL alors que les femmes le sont dans les mesures PPE, SAE et les participations multiples. Il est aussi à noter que les jeunes adultes âgés de moins de 30 ans sont davantage présents dans la mesure PPE et moins dans la mesure INSO alors que les personnes de 45 ans et plus sont davantage présentes dans les mesures INSO et SSAL mais moins dans les mesures MFOR et PPE.

Ces personnes sont aussi peu scolarisées puisque au moins la moitié d'entre elles ont une scolarité de niveau primaire ou secondaire³. Il est toutefois impossible d'effectuer des comparaisons entre les mesures en raison du pourcentage élevé de données manquantes dans nos fichiers à ce sujet.

Globalement, les parents responsables d'une famille monoparentale représentent 12 % des participants. Cette proportion atteint 17 % pour les participations multiples et 16 % pour la mesure PPE alors qu'elle est de 9 % pour la mesure SSAL.

Les participants sont des personnes qui, au moment de débiter leur participation, étaient prestataires de l'assistance-emploi (35 %), prestataires actifs de l'assurance-emploi (43 %), admissibles⁴ de l'assurance-emploi (18 %) ou des personnes ne recevant aucun soutien public du revenu (14 %). Il est à noter qu'une personne peut être, à la fois,

³ Selon l'information disponible, 50 % de ces personnes ont une scolarité de niveau primaire ou secondaire. Toutefois, ce pourcentage pourrait être sous-estimé en raison de la forte proportion de données manquantes (29 %).

⁴ Il s'agit de personnes pour lesquelles une période de prestations d'assurance-emploi a pris fin au cours des 36 mois précédant le début de leur participation ou pour lesquelles une période de prestations a été établie au cours des 60 derniers mois et qui ont bénéficié de prestations parentales ou de maternité au cours de la période de prestations et qui ont quitté leur emploi pour prendre soin d'un nouveau-né ou d'un enfant placé chez eux en vue de son adoption et qui tentent de réintégrer le marché du travail.

prestataire de l'assistance-emploi et être prestataire ou admissible à l'assurance-emploi. Les prestataires de l'assistance-emploi sont davantage présents dans la mesure INSO (99 %), dans la mesure PPE (52 %) et dans les participations multiples (48 %) alors que leur présence est moindre dans les mesures SAE (26 %) et MFOR (27 %). Pour leur part, les prestataires actifs de l'assurance-emploi sont plus présents dans la mesure MFOR (56 %) et dans la mesure SAE (46 %) mais moins dans les autres mesures. Quant aux personnes admissibles, elles occupent une plus grande place au sein des SSAL (27 %) et des participations multiples (25 %) mais moins parmi les mesures PPE (13 %) et INSO (10 %).

Tableau 1.2.2 – Quelques caractéristiques des participants aux mesures actives ayant terminé au cours de l'année 2000, un parcours débuté en 1999 ou en 2000

		PPE	SAE	MFOR	INSO	SSAL	MULTI	TOTAL
Sexe	Masculin	41,7	47,7	52,0	49,1	54,3	47,8	49,0
	Féminin	58,3	52,3	48,0	50,9	45,7	52,2	51,0
Âge	Moins de 30 ans	56,5	35,1	39,1	24,2	35,0	32,6	36,4
	30 - 44 ans	32,2	42,8	44,3	46,9	41,5	45,5	43,1
	45 ans et plus	11,4	22,1	16,6	28,9	23,5	21,8	20,5
Scolarité⁵	Primaire	2,4	1,7	1,2	11,3	3,2	2,9	2,2
	Secondaire	55,1	41,7	49,5	61,0	42,8	56,3	47,7
	Collégiale	9,9	11,3	13,1	5,4	12,2	12,8	11,9
	Universitaire	9,2	8,7	7,7	4,4	11,1	8,9	8,7
	Inconnue	23,3	36,6	28,5	17,9	30,6	19,1	29,5
Monoparentalité	Oui	16,3	10,9	11,3	12,3	8,8	16,6	12,3
	Non	82,1	88,5	87,9	82,4	89,4	83,3	86,9
	Inconnue	1,6	0,6	0,8	5,3	1,8	0,2	0,8
Soutien public du revenu	À l'assistance-emploi et actif à l'assurance-emploi	1,3	1,8	1,7	1,5	1,6	2,8	1,9
	À l'assistance-emploi et admissible à l'assurance-emploi	7,4	5,8	4,9	9,7	9,7	12,4	7,4
	À l'assistance-emploi seulement	42,8	18,6	21,1	87,0	21,8	33,1	25,2
	Actif l'assurance-emploi seulement	13,9	44,2	54,8	0,8	30,6	34,2	41,0
	Admissible de l'assurance-emploi seulement	5,3	9,1	11,1	0,0	16,9	12,3	10,5
	Sans soutien du revenu	29,3	20,5	6,3	1,0	19,5	5,3	14,1
TOTAL		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de participants		5 073	39 601	22 718	2 155	8 012	19 731	97 290

⁵ Correspond au niveau d'enseignement le plus élevé atteint. Cette information ne nous renseigne pas sur le ou les diplômes obtenus, ni sur le nombre d'années de scolarité complétées à l'intérieur de ce niveau.

1.3 Stratégie d'évaluation

La présente étude vise à mesurer les effets bruts et nets de la participation aux mesures actives à l'étude sur les aspects suivants :

- Effets intermédiaires escomptés :
 - nombre de mises en mouvement (participations à d'autres mesures);
 - accroissement de la motivation et de l'attitude concernant le travail et la formation;
 - amélioration de l'estime de soi et de la confiance en soi.
- Effets ultimes escomptés :
 - taux d'insertion en emploi;
 - salaires, genre d'emploi, nombres d'heures travaillées, etc.;
 - niveau de revenu;
 - présence à l'assurance-emploi et à l'assistance-emploi.

L'évaluation des effets nets repose sur la comparaison de la situation de participants (groupe expérimental) à celle de non-participants (groupe témoin) à des périodes équivalentes sur la base de données recueillies au cours d'un sondage et sur le jumelage, à la suite du consentement des personnes interrogées dans le cadre du sondage, de données provenant de fichiers administratifs du MESSF et de Développement des ressources humaines Canada (DRHC). Le groupe expérimental est formé de l'ensemble des participants ayant terminé entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2000 une participation à une mesure active débutée le, ou après le, 1^{er} janvier 1999. Ceux-ci ont été sélectionnés à l'aide d'un plan aléatoire stratifié non proportionnel à partir des 36 strates définies par la participation aux mesures actives et le statut au soutien public du revenu et illustrées au tableau 1.2.2. Au total, 3 347 (45 %) des 7 482 participants sélectionnés ont répondu au sondage téléphonique et, parmi eux 2 776 (83 %) ont accepté le jumelage des données du sondage et des fichiers administratifs. Ajoutons que la sélection des participants sur la base du mois de fin de la participation et la répartition relativement uniforme des fins de participation pour chacune des mesures actives à l'étude font en sorte que la période d'observation est, en moyenne, similaire pour chacune de ces mesures actives.

Le groupe témoin est composé d'individus qui, bien qu'ils y étaient admissibles, n'ont pas participé à des mesures ou activités d'Emploi-Québec au cours des mêmes périodes de référence. Les personnes sélectionnées devaient avoir le même statut que les participants au moment où ceux-ci débutaient leur participation de sorte que trois échantillons ont été tirés, un pour chacune des clientèles au soutien public du revenu. Les personnes ne recevant aucun soutien public du revenu n'ont pas de groupe témoin en raison des difficultés liées à la constitution d'un groupe de comparaison adéquat. Au total, 1 802 (34 %) des 5 291 participants sélectionnés ont répondu au sondage téléphonique et, parmi eux 1 447 (80 %) ont accepté le jumelage des données du sondage et des fichiers administratifs.

Cette stratégie d'évaluation doit tenir compte de trois problèmes de sélection potentiels : le biais de non-réponse au sondage, le biais de jumelage et le biais d'autosélection. Des analyses ont été effectuées à l'aide d'un probit bivarié pour mesurer l'influence potentielle d'un biais de non-réponse et d'un biais de jumelage sur les estimations des effets nets et celles-ci ont montré que leurs influences étaient faibles, voire négligeables. Le rapport méthodologique explique en détail les approches utilisées pour le traitement des biais potentiels. Nous n'en repreneons ici que les grandes lignes.

Même si le statut selon le soutien public du revenu des non-participants est similaire à celui des participants, certaines dimensions n'ont pas pu être contrôlées comme elles l'auraient été si l'attribution de la participation aux mesures avait été aléatoire. En particulier, certaines caractéristiques non observées, telle la motivation à réintégrer le marché du travail, peuvent constituer un biais d'autosélection. Ce biais incontournable a été atténué par

Biais d'autosélection. Il est possible que les participants aux mesures actives diffèrent des non-participants selon des caractéristiques qui ne sont pas immédiatement mesurables. Par exemple, les participants pourraient être plus motivés que les non-participants à améliorer leur situation, ce qui influencerait à la fois leur probabilité de participer et leurs résultats sur le marché du travail (avec ou sans participation). C'est ce que l'on appelle « biais de sélection ».

l'utilisation de deux méthodes économétriques distinctes : l'appariement sur la base de scores de propension et l'utilisation d'une correction par variable instrumentale de type Heckman. La convergence des résultats issus de l'utilisation concomitante de deux méthodes économétriques augmente la crédibilité des conclusions qui en découlent.

Brièvement, mentionnons que la méthode par appariement propose d'apparier chaque participant à un ou plusieurs non-participants de façon à constituer un « groupe de comparaison » individualisé. Dans la variante dite « par noyau » utilisée dans cette étude, le poids accordé aux individus formant le groupe de comparaison dépend de son degré de similitude avec le participant auquel il est apparié eu égard à la propension prédite de participer aux mesures actives établie à partir des caractéristiques individuelles. La méthode de Heckman-Lee repose sur la régression multivariée. Cette méthode corrige le problème de sélection potentiel par l'ajout d'une variable calculée à partir des probabilités prédites de participation. Pour les deux méthodes, les probabilités prédites de participation ont été estimées en tenant compte d'une série de variables issues des fichiers des instances gouvernementales impliquées (MESSF et DRHC) et des données du sondage. Ces variables correspondent principalement à des caractéristiques personnelles et à des caractéristiques liées à l'emploi et à l'utilisation de l'assistance-emploi et de l'assurance-emploi au cours de la période pré participation.

1.4 Structure du rapport

Le présent document est structuré en sept chapitres. Le deuxième chapitre présente les résultats bruts de l'étude, alors que les chapitres 3 à 6 se consacrent aux effets nets. Les conclusions qui découlent des analyses terminent le rapport. La méthodologie détaillée, le questionnaire utilisé ainsi que les résultats détaillés de la modélisation font chacun l'objet d'un rapport méthodologique distinct⁶.

Le chapitre voué aux effets bruts des mesures actives présente, dans une première section, les résultats pour l'ensemble des participants interrogés, alors que les sections subséquentes se concentrent tour à tour sur les participants à une mesure unique, tels les projets de préparation à l'emploi, les services d'aide à l'emploi, les mesures de formation, celles visant l'insertion sociale ainsi que les mesures octroyant des subventions salariales. La dernière section affiche les résultats pour les participants à plus d'une mesure active.

À l'intérieur de chacune des sections du premier chapitre, les résultats bruts sont présentés selon six thèmes : l'insertion en emploi, l'utilisation de l'assurance-emploi, de l'assistance-emploi et des mesures actives, les caractéristiques du principal emploi occupé dans les 12 mois suivant la participation ainsi que la vie sociale et professionnelle. Les indicateurs définissant chacun des thèmes sont détaillés à l'intérieur de la première section.

Lorsque les nombres de répondants le permettent (voisinant ou supérieurs à 30 répondants), les résultats sont détaillés selon le statut de soutien public du revenu, le sexe et l'âge. Les différences statistiquement significatives entre les catégories de chacun des trois groupes sont illustrées directement dans les tableaux (!).

Les chapitres 3, 4 et 5 présentent les résultats nets des mesures actives pour les prestataires de l'assistance-emploi, les prestataires actifs de l'assurance-emploi et les personnes admissibles de l'assurance-emploi, respectivement. Les trois chapitres sont structurés de la même façon. Une première section dresse un bilan global de l'impact des mesures sur la clientèle visée. Suivent ensuite cinq sections portant sur l'impact d'autant de mesures, à savoir : Projets de préparation à l'emploi (PPE), Services d'aide à l'emploi (SAE), Formation de la main-d'œuvre (MFOR), Insertion sociale (INSO) et Subventions salariales (SSAL). Enfin, une dernière section s'intéresse à l'impact des participations multiples. Le chapitre 6 présente les résultats nets des mesures actives pour des groupes spécifiques définis selon le sexe, selon l'âge et selon que le participant a mené sa participation à terme, ou non. Dans ce dernier chapitre, seul l'impact global des mesures est considéré.

Six ensembles de critères ont été considérés dans le cadre de la présente évaluation : l'insertion en emploi, l'utilisation de l'assistance-emploi, l'utilisation de l'assurance-emploi, l'utilisation d'autres mesures ou activités d'Emploi-Québec, les caractéristiques du principal emploi occupé, et enfin quelques aspects reliés à la vie sociale et professionnelle. Chacun des indicateurs utilisés sont définis au chapitre 2.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, chacun des critères a été évalué à l'aide de deux méthodes économétriques différentes permettant de tenir compte de facteurs observés et inobservés afin d'atténuer l'effet du biais potentiel lié à l'auto-sélection : la correction par variable instrumentale de type Heckman et l'appariement à l'aide de scores de propension. Dans le présent rapport, seuls les résultats relatifs à la méthode par appariement sont présentés. Ce choix est dicté par le souci de ne pas allonger indûment le rapport et par le fait que la méthode de Heckman pose problème lorsque les échantillons sont trop petits ou encore lorsque les critères sont mesurés par des variables censurées. Il importe toutefois de mentionner que pour les critères ne présentant pas de tels problèmes, les deux méthodes ont donné des résultats très semblables.

⁶ Il est à noter que les tableaux de fréquences pondérées et non-pondérées sont disponibles sur demande.

Chapitre 2

Résultats bruts des mesures actives

2.1 Ensemble des participants

2.1.1 L'insertion en emploi

2.1.1.1 Définition des indicateurs

Les indicateurs relatifs au thème de l'emploi sont décrits de façon détaillée dans le rapport méthodologique. En résumé, il s'agit de :

- la présence en emploi dans les périodes de 12 mois et de 18 mois suivant la date de fin de la participation (date butoir), laquelle réfère au fait d'avoir occupé au moins un emploi au cours de ces périodes, que cet emploi ait été détenu avant la participation, ou non;
- l'intégration en emploi, soit l'obtention d'un nouvel emploi dans les 12 mois et les 18 mois suivant la date de fin de la participation (date butoir), c'est-à-dire en excluant, le cas échéant, l'emploi détenu avant la participation;
- la présence ponctuelle en emploi; i.e, le fait d'occuper un emploi au moment du sondage, soit 18 à 30 mois après que leur participation se soit terminée (23 mois, en moyenne);
- la proportion du temps en emploi dans les 12 mois et les 18 mois suivant la participation (date butoir). Cet indicateur correspond au quotient du nombre de semaines passées en emploi durant la période considérée sur le nombre de semaines (52 ou 78) associé à cette période. Il tient compte de toutes les périodes d'emploi, même celles au cours desquelles le participant recevait des prestations de l'assistance-emploi ou de l'assurance-emploi. La valeur 0 est attribuée aux personnes n'ayant cumulé aucune semaine de travail durant la période considérée;
- la différence entre le pourcentage des semaines de travail dans les 12 mois suivant la participation (date butoir) et le pourcentage des semaines de travail dans les 12 mois précédant la participation (date de sélection) ;
- l'intégration durable en emploi, c'est-à-dire l'occupation, entre la fin de la participation (date butoir) et le moment du sondage, d'un emploi durant six mois ou plus, de façon consécutive ou marquée d'interruptions de trois mois ou moins (en excluant les vacances et les congés normaux) ou l'occupation d'un emploi saisonnier occupé à nouveau l'année suivante;
- la différence du pourcentage des semaines de travail de 30 heures ou plus entre les 12 mois suivant la participation (date butoir) et les 12 mois précédant la participation (date de sélection). Cet indicateur est calculé pour tous les répondants au sondage, qu'ils aient travaillé ou non;
- la différence du nombre total estimatif d'heures de travail entre les 12 mois suivant la participation (date butoir) et les 12 mois précédant la participation (date de sélection). Cet indicateur est calculé pour tous les répondants au sondage, qu'ils aient travaillé ou non;
- la différence de la rémunération moyenne entre les emplois détenus durant les 12 mois suivant la participation (date butoir) et ceux détenus durant les 12 mois précédant la participation (date de sélection). Cet indicateur est calculé pour tous les répondants au sondage, qu'ils aient travaillé ou non.

2.1.1.2 Résultats

Deux participants sur trois (66 %) ont occupé un emploi au cours des 12 mois suivant leur participation aux mesures actives (tableau 2.1.1.2). Cette proportion atteint 76 % lorsque l'on considère les 18 mois suivant leur participation. Si on exclut les emplois détenus avant leur participation, on constate que la moitié (50 %) des participants ont été intégrés dans un nouvel emploi dans les 12 mois suivant leur participation, et 61 % dans les 18 mois suivant leur participation. C'est donc dire qu'après leur participation, près d'un participant sur six (15 %) est retourné dans un emploi qu'il avait détenu auparavant. Au moment du sondage, soit en moyenne 23 mois après leur participation, 63 % des participants étaient en emploi.

Ces proportions sont moindres chez les prestataires de l'assistance-emploi et, en contrepartie, plus élevées chez les prestataires actifs de l'assurance-emploi. Les personnes ne bénéficiant d'aucun soutien public du revenu ont, elles aussi, été proportionnellement plus nombreuses à avoir occupé un emploi dans les 12 et 18 mois suivant leur participation et à occuper un emploi au moment du sondage, mais ne se démarquent pas au niveau de l'intégration en

emploi. Aucune différence significative n'est observée à cet égard entre les femmes et les hommes, mais les participants de moins de 30 ans ont été plus nombreux à occuper un emploi non détenu avant leur participation que les participants ayant 30 ans ou plus.

Près des deux tiers des participants ont intégré le marché du travail de façon durable (64 %) selon la définition retenue dans le cadre de cette étude. Par ailleurs, en moyenne, les participants ont été employés moins de la moitié du temps au cours des 12 mois (44 % soit, 23 semaines) et des 18 mois (46 % soit, 36 semaines) qui ont suivi leur participation. L'écart entre ces deux indicateurs peut s'expliquer, du moins en partie, par le fait que dans cette étude, on considère qu'une personne qui se maintient année après année dans un emploi saisonnier est intégrée en emploi de façon durable même si elle ne travaille pas six mois par année. De plus, l'indicateur d'intégration durable qualifie les personnes ayant cumulé six mois en emploi, de façon consécutive ou entrecoupée de périodes d'interruption ne durant pas plus de trois mois. Or, ces différentes situations correspondent à des portions de temps en emploi égales ou inférieures à 33 % sur une période de 18 mois.

Toutes proportions gardées, les prestataires de l'assistance-emploi ont été moins nombreux à intégrer l'emploi de façon durable et ont globalement passé moins de temps en emploi au cours des 12 mois (28 % soit, 14 semaines) et des 18 mois (30 % soit, 23 semaines) qui ont suivi leur participation. En contrepartie, les prestataires actifs de l'assurance-emploi et les personnes sans soutien public du revenu ont passé plus de 50 % de ces périodes, en emploi. Il est toutefois utile de noter que ces indicateurs sont directement influencés par la présence en emploi de sorte que les écarts observés s'expliquent, en partie du moins, par le fait que certaines clientèles étaient plus nombreuses en emploi et pas uniquement parce qu'elles étaient plus longtemps en emploi.

Globalement, les participants ont passé 43,9 % de l'année suivant leur participation en emploi comparativement à 37,2 % dans celle qui l'a précédée, soit un écart de 6,7 %, en plus, équivalent à 3,5 semaines. On note un écart similaire (6 % soit, 6 semaines) en ce qui concerne la proportion de semaines en emploi à temps plein (30 heures et plus). Globalement, les participants ont, en moyenne, travaillé 134 heures de plus dans l'année suivant leur participation que dans l'année précédant la participation. Ces changements ont contribué à augmenter les revenus personnels provenant d'emplois de 2 144 \$, en moyenne, pour l'ensemble des participants. Pour les participants occupant un emploi dans les 12 mois suivant la participation, l'augmentation a été de 6 102 \$.

Globalement, les prestataires de l'assurance-emploi n'ont pas amélioré leur position par rapport à l'année précédant leur participation, accusant même un léger déficit. Par exemple, le nombre de semaines de travail a diminué de 1,4 % (une semaine) et l'augmentation de la rémunération moyenne provenant d'emplois est inférieure à celle observée pour les autres clientèles (894 \$). Même en ne tenant compte que des personnes ayant occupé un emploi dans les 12 mois suivant la participation, l'amélioration des revenus d'emplois (4 668 \$) demeure inférieure à celle des autres participants. Il faut dire que leur situation avant la participation était plus favorable que celle des participants ayant un autre statut. Par ailleurs, les prestataires de l'assistance-emploi, bien qu'en proportion inférieure à avoir occupé un emploi durant les périodes subséquentes à la participation, montrent tout de même une augmentation du nombre de semaines de travail de 11 % (l'équivalent de 6 semaines), une augmentation du nombre d'heures travaillées de 223 heures et une amélioration des revenus d'emplois de 2 402 \$ (7 484 \$ parmi ceux ayant occupé un emploi dans les 12 mois suivant la participation), soit des niveaux similaires à, ou approchant, ceux observés pour les participants admissibles de l'assurance-emploi et pour les personnes sans soutien public du revenu. Ce sont, par contre, les participants admissibles de l'assurance-emploi qui affichent l'augmentation moyenne de la rémunération provenant d'emplois la plus élevée (3 792 \$, globalement et 8 729 \$ parmi ceux ayant occupé un emploi dans les 12 mois suivant la participation).

La différence du nombre de semaines de travail est supérieure chez les femmes (9 % contre 4 % chez les hommes) et ce, en dépit du pourcentage équivalent de temps passé en emploi dans les 12 mois suivant la participation (43,6 % pour les hommes et 44,2 % pour les femmes). Suite à leur participation, les femmes ont donc comblé un déficit qu'elles avaient à ce chapitre avant la participation.

D'autre part, l'augmentation du nombre de semaines de travail de 30 heures ou plus a été supérieure chez les moins de 30 ans (9 % contre 5 % chez les plus âgés), ce qui se traduit, bien entendu, par une augmentation du nombre

d'heures de travail plus élevé (195 heures contre 102 heures) et par une amélioration accrue de la rémunération moyenne provenant d'emplois (2 920 \$ contre 1 723 \$).

Tableau 2.1.1.2 – Les résultats bruts sur l'insertion en emploi de l'ensemble des participants aux mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi		Sans soutien public du revenu		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Présence en emploi (%)										
12 mois suivant	1 371	46,3	1 140	77,6 !	608	64,0	482	72,4 !	3 291	65,6
18 mois suivant	1 384	56,0	1 157	88,4 !	612	74,7	488	82,9 !	3 331	76,0
Intégration en emploi (%)										
12 mois suivant	1 364	39,1	1 137	57,7 !	602	48,0	481	54,7	3 278	50,1
18 mois suivant	1 298	47,7	1 082	70,7 !	570	58,9	455	65,8	3 117	61,1
Présence ponctuelle en emploi (%)	1 298	40,6	1 109	77,0 !	577	58,5	468	68,2 !	3 159	62,5
Proportion du temps en emploi (moyenne)										
12 mois suivant	1 348	27,8	1 124	53,4 !	595	40,4	475	51,5 !	3 236	43,9
18 mois suivant	1 357	29,5	1 142	56,4 !	603	43,4	483	53,4 !	3 278	46,4
Intégration durable en emploi (%)	1 361	44,9	1 124	76,5 !	596	59,9	478	72,8 !	3 253	64,1

INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Présence en emploi (%)										
12 mois suivant	1 476	67,2	1 815	64,1	1 129	67,8	2 161	64,5	3 291	65,6
18 mois suivant	1 492	77,5	1 839	74,7	1 144	76,8	2 186	75,6	3 331	76,0
Intégration en emploi (%)										
12 mois suivant	1 466	50,1	1 812	50,1	1 127	54,8 !	2 150	47,6	3 278	50,1
18 mois suivant	1 383	60,3	1 734	61,8	1 067	65,7 !	2 049	58,6	3 117	61,1
Présence ponctuelle en emploi (%)	1 407	62,5	1 752	62,4	1 084	61,4	2 074	63,0	3 159	62,5
Proportion du temps en emploi (moyenne)										
12 mois suivant	1 460	43,6	1 776	44,2	1 110	45,8	2 125	42,9	3 236	43,9
18 mois suivant	1 475	46,0	1 803	46,7	1 126	47,9	2 151	45,6	3 278	46,4
Intégration durable en emploi (%)	1 460	64,9	1 793	63,3	1 119	65,4	2 133	63,4	3 253	64,1

Tableau 2.1.1.2 – Les résultats bruts sur l'insertion en emploi de l'ensemble des participants aux mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge (suite)

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi		Sans soutien public du revenu		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Différence en % du nombre de semaines de travail	1 297	11,3 #	1 079	1,4 !	565	12,1 #	458	13,6 #	3 106	6,7
Différence en % du nombre de semaines de 30 heures de travail	1 280	10,4 #	1 048	1,4 !	553	9,7	444	12,6 #	3 034	6,0
Différence du nombre total d'heures de travail	1 283	223 #	1 061	16 !	562	230 #	454	264 #	3 068	134
Différence de la rémunération moyenne d'emplois (\$)	1 237	2 402	995	894 !	536	3 792 #	430	3 384	2 917	2 144

INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Différence en % du nombre de semaines de travail	1 398	4,4 !	1 708	8,9 #	1 067	8,8	2 039	5,6	3 106	6,7
Différence en % du nombre de semaines de 30 heures de travail	1 373	4,1	1 661	7,7	1 045	8,7 #	1 989	4,5 !	3 034	6,0
Différence du nombre total d'heures de travail	1 383	102	1 685	166	1 053	195 #	2 015	102 !	3 068	134
Différence de la rémunération moyenne d'emplois (\$)	1 319	1 845	1 598	2 433	1 004	2 920 #	1 913	1 723 !	2 917	2 144

2.1.1.3 Synthèse

Au moins les deux tiers des participants ont occupé un emploi dans les 12 mois (66 %) et les 18 mois (76 %) suivant leur participation aux mesures actives. En excluant les emplois détenus avant leur participation, ces proportions sont réduites de 15 %. Près de deux participants sur trois (64 %) ont intégré le marché du travail de façon durable et autant (63 %) occupaient un emploi au moment du sondage soit, en moyenne, 23 mois après leur participation. Toutefois, les participants ont passé un peu moins de la moitié de leur temps en emploi au cours des 12 mois (44 % soit, 23 semaines) et des 18 mois (46 % soit, 36 semaines) suivant leur participation. Comparativement aux 12 mois qui ont précédé leur participation, les participants ont passé un peu plus de leur temps en emploi (+ 7 % soit, 3,5 semaines), en emploi à temps plein (+ 6 %), ont cumulé plus d'heures de travail (+ 134 heures) et leur rémunération moyenne provenant d'emplois s'est accrue de 2 144 \$, en moyenne, dans l'année qui l'a suivie. Pour les participants occupant un emploi dans les 12 mois suivant la participation, l'augmentation a été de 6 102 \$.

De façon générale, l'insertion en emploi est moindre chez les prestataires de l'assistance-emploi bien que les progrès qu'ils ont faits à cet égard, comparativement aux 12 mois précédant leur participation, soient supérieurs à l'ensemble des participants. En contrepartie, les prestataires actifs de l'assurance-emploi et les personnes sans soutien public du revenu obtiennent de meilleurs résultats concernant l'insertion en emploi, mais chez les prestataires actifs de l'assurance-emploi, cela ne se traduit pas par une amélioration de la situation qu'ils vivaient avant leur participation.

D'autre part, l'amélioration du temps passé en emploi est plus marquée chez les femmes (+ 9 %) que chez les hommes (+ 4 %), en dépit d'une insertion en emploi similaire. Les moins de 30 ans ont été plus nombreux que leurs aînés à occuper des emplois non détenus auparavant. Ils ont aussi vécu une amélioration plus marquée du temps passé en emploi à temps plein, du nombre d'heures de travail cumulées et de la rémunération moyenne provenant d'emplois.

2.1.2 L'utilisation de l'assurance-emploi

2.1.2.1 Définition des indicateurs

Quatre critères sont utilisés pour représenter l'utilisation de l'assurance-emploi :

- la proportion de semaines passées à l'assurance-emploi dans les 12 mois et les 18 mois suivant la participation (date butoir). Cet indicateur est calculé à partir du nombre de semaines de prestations indiqué dans les fichiers de DRHC, y compris celles au cours desquelles la personne occupait un emploi ou recevait des prestations d'assistance-emploi. Cet indicateur est disponible uniquement pour les répondants au sondage ayant consenti à l'utilisation des renseignements provenant des fichiers administratifs (n = 2776). La valeur 0 est attribuée aux personnes n'ayant cumulé aucune semaine de prestations durant la période considérée;
- la différence entre le pourcentage du nombre de semaines de prestations d'assurance-emploi durant la période de 12 mois suivant la participation (date butoir) et celui observé dans les 12 mois précédant la participation (date de sélection). Cet indicateur est calculé à partir du nombre de semaines de prestations indiqué dans les fichiers de DRHC et ce, uniquement pour les répondants au sondage ayant consenti à l'utilisation de ces renseignements (n = 2776);
- la présence ponctuelle à l'assurance-emploi; i.e., le fait de recevoir des prestations d'assurance-emploi au moment du sondage, soit 18 à 30 mois après que leur participation se soit terminée (23 mois en moyenne). Cet indicateur est basé sur les données recueillies lors de l'entrevue téléphonique (n = 3 342).

2.1.2.2 Résultats

Les participants aux mesures actives ont passé le cinquième (19 %) de leur temps à l'assurance-emploi au cours des 12 mois (soit, 10 semaines) et des 18 mois (soit, 15 semaines) suivant leur participation. Au moment du sondage, un participant sur sept (13 %) a déclaré recevoir des prestations de l'assurance-emploi. Il est à noter que la durée maximale de la période de prestations régulières d'assurance-emploi étant normalement de 45 semaines, il est possible qu'un certain nombre de personnes ayant reçu des prestations dans les 52 (12 mois) et 78 (18 mois) semaines suivant leur participation, n'en recevaient plus au moment du sondage, lequel a eu lieu 18 à 30 mois après la fin de leur participation. D'autre part, on doit mentionner que la mesure « Subventions salariales » et le volet « Entreprises d'insertion » de la mesure « Projets de préparation à l'emploi » peuvent donner accès à des prestations d'assurance-emploi pour les personnes qui y participent, puisque ces personnes ont un statut de salariés lors de leur participation.

L'utilisation de l'assurance-emploi durant les mois suivant la participation est supérieure chez ceux qui étaient prestataires actifs de l'assurance-emploi au début de leur participation. Ces derniers sont aussi relativement plus nombreux à se dire toujours dans cette situation au moment du sondage (15 %). Le fait qu'ils aient été proportionnellement plus nombreux que les autres participants aux mesures actives à occuper un emploi et qu'ils aient passé plus de temps en emploi dans les 12 et 18 mois suivant leur participation implique aussi qu'ils sont plus nombreux à pouvoir obtenir de l'assurance-emploi. À ce sujet, il importe de souligner que pour avoir droit à des prestations d'assurance-emploi, une personne doit avoir travaillé un nombre minimal d'heures au cours des semaines précédant la demande de prestations. D'autre part, le fait de participer à une mesure ne réduit pas la durée prévue de la période de prestations d'assurance-emploi. Certains prestataires de l'assurance-emploi ont donc pu terminer une participation à une mesure avant que leur période de prestations ne soit échue de sorte qu'ils recevaient toujours des prestations d'assurance-emploi à la fin de leur participation.

Par ailleurs, l'assurance-emploi est de plus longue durée chez les hommes (par exemple pour les 18 mois suivant, 23 % du temps contre 16 % pour les femmes) ainsi que chez les participants âgés de 30 ans et plus (21 % contre 16 % chez les plus jeunes).

Par rapport aux 12 mois antérieurs à la participation, le temps à l'assurance-emploi a peu diminué dans l'année qui a suivi (2,5 % soit, une réduction de 1,3 semaine). L'écart à la baisse est plus élevé chez les personnes qui étaient admissibles de l'assurance-emploi au début de leur participation (18 % soit, une réduction de 9,3 semaines), alors que ceux qui étaient à ce moment sans soutien public du revenu y ont passé 8 % plus de temps (l'équivalent de 4,4 semaines) par rapport aux 12 mois précédant la participation.

Tableau 2.1.2.2 – Les résultats bruts sur l'utilisation de l'assurance-emploi de l'ensemble des participants aux mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge

INDICATEURS	Prestataires actifs de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance - emploi		Sans soutien public du revenu		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
% du temps à l'assurance-emploi (données gouvernementales)										
12 mois suivant	1187	7,1 !	932	32,9 #	513	16,5 !	408	9,4 !	2776	19,4
18 mois suivant	1187	8,1 !	932	30,4 #	513	18,1	408	11,4 !	2776	19,1
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (%)	1 391	9,7 !	1 159	14,9 #	616	14,4	487	11,4	3 342	12,5
Différence du % de temps à l'assurance-emploi (données gouvernementales)	1187	-0,4 #	932	-4,3	513	-17,8 !	408	8,4 #	2776	-2,5

INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
% du temps à l'assurance-emploi (données gouvernementales)										
12 mois suivant	1257	23,0 #	1519	15,9 !	942	16,4 !	1833	21,0 #	2776	19,4
18 mois suivant	1257	22,6 #	1519	15,7 !	942	16,3 !	1833	20,5 #	2776	19,1
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (%)	1 496	12,9	1 846	12,1	1 146	12,7	2 195	12,4	3 342	12,5
Différence du % de temps à l'assurance-emploi (données gouvernementales)	1257	-1,7	1519	-3,2	942	-0,4	1833	-3,5	2776	-2,5

2.1.2.3 Synthèse

Les participants ont passé le cinquième de leur temps (19 %) à l'assurance-emploi dans les 12 mois et les 18 mois suivant leur participation. Au moment du sondage, soit 23 mois en moyenne après la participation, 13 % des participants ont dit recevoir ce type de prestations au moment du sondage. Comparativement aux 12 mois précédant la participation, la proportion de temps passé à l'assurance-emploi a peu diminué dans l'année qui a suivi (3 %). Rappelons que la mesure « Subventions salariales » et le volet « Entreprises d'insertion » de la mesure « Projets de préparation à l'emploi » peuvent donner accès à des prestations d'assurance-emploi puisque les personnes qui y participent ont un statut de salariés durant leur participation.

Globalement, l'utilisation de l'assurance-emploi a été plus répandue parmi les prestataires actifs de l'assurance-emploi et, en contrepartie, moins répandue parmi les autres participants. Rappelons que les prestataires actifs de l'assurance-emploi ont été proportionnellement plus nombreux que les autres participants aux mesures actives à occuper un emploi et qu'ils ont passé plus de temps en emploi dans les 12 et 18 mois suivant leur participation de sorte qu'ils sont aussi plus nombreux à pouvoir obtenir de l'assurance-emploi. Pour les personnes admissibles, cela s'est soldé par une diminution du temps passé à l'assurance-emploi dans l'année suivant la participation, comparativement aux 12 mois qui l'ont précédée, (– 18 %) alors que pour les personnes sans soutien public du revenu, il s'agit d'une augmentation de 8 %.

Comparativement aux femmes, les hommes ont passé un peu plus de leur temps à l'assurance-emploi au cours des 12 mois et des 18 mois (23 % contre 16 %) qui ont suivi leur participation. Il en va de même chez les participants âgés de 30 ans et plus (21 % contre 16 % chez les plus jeunes).

2.1.3 L'utilisation de l'assistance-emploi

2.1.3.1 Définition des indicateurs

La troisième série d'indicateurs concerne l'utilisation de l'assistance-emploi. Les critères ont été établis comme suit :

- la proportion de mois passés à l'assistance-emploi dans les 12 mois et les 18 mois suivant la participation (date butoir). La valeur 0 est attribuée aux personnes n'ayant cumulé aucun mois de prestations durant la période considérée. Cet indicateur est calculé à partir du nombre de mois de prestations indiqué dans les fichiers du MESSF, y compris ceux au cours desquels la personne occupait un emploi ou recevait des prestations d'assurance-emploi, et ce, uniquement pour les répondants au sondage ayant consenti à l'utilisation de ces renseignements (n = 2776);
- le détachement de l'assistance-emploi, soit le fait d'avoir été prestataire de l'assistance-emploi durant moins de 20 % du temps dans les 12 mois et les 18 mois suivant la participation (date butoir). Cet indicateur est calculé à partir du nombre de mois de prestations indiqué dans les fichiers du MESSF et ce, uniquement pour les répondants au sondage ayant consenti à l'utilisation de ces renseignements (n = 2776);
- la dépendance à l'assistance-emploi, c'est-à-dire le fait d'avoir été prestataire de l'assistance-emploi durant plus de 80 % du temps dans les 12 mois et les 18 mois suivant la participation (date butoir). Cet indicateur est calculé à partir du nombre de mois de prestations indiqué dans les fichiers du MESSF et ce, uniquement pour les répondants au sondage ayant consenti à l'utilisation de ces renseignements (n = 2776);
- la différence entre le pourcentage de mois de prestations d'assistance-emploi durant la période de 12 mois suivant la participation (date butoir) et celui observé dans les 12 mois précédant la participation (date de sélection). Cet indicateur est calculé à partir du nombre de mois de prestations indiqué dans les fichiers du MESSF et ce, uniquement pour les répondants au sondage ayant consenti à l'utilisation de ces renseignements (n = 2776);
- la présence ponctuelle à l'assistance-emploi; i.e., le fait de recevoir des prestations de l'assistance-emploi au moment du sondage, soit 18 à 30 mois après que leur participation se soit terminée (23 mois en moyenne). Cet indicateur est basé sur les données recueillies lors de l'entrevue téléphonique (n = 3 344).

2.1.3.2 Résultats

En moyenne, les participants ont passé 25 % (3 mois) des 12 mois suivant leur participation aux mesures actives à l'assistance-emploi. De fait, durant cette période, près d'une personne sur cinq (19 %) a été dépendante de l'assistance-emploi (plus de 80 % du temps passé à l'assistance-emploi) alors que sept personnes sur dix (71 %) ont passé moins de 20 % de ces 12 mois à l'assistance-emploi (détachement).

Au cours des 18 mois suivant la participation, ils ont passé 24 % de leur temps à l'assistance-emploi soit, en moyenne, 4 mois. Les proportions de personnes dépendantes et de personnes détachées de l'assistance-emploi sont similaires à celles observées au cours de la période de 12 mois. Au moment du sondage, soit en moyenne 23 mois après leur participation, 19 % des participants recevaient des prestations d'assistance-emploi.

Comparativement à l'ensemble des participants, les personnes qui, au moment de débiter leur participation, étaient prestataires de l'assistance-emploi ont, en moyenne, passé une plus grande proportion de leur temps à l'assistance-emploi dans les périodes de 12 mois (62 % soit, 7,5 mois) et de 18 mois (59 %, 10,6 mois) suivant leur participation. Conséquemment, elles ont été proportionnellement plus nombreuses à dépendre de l'assistance-emploi et, en contrepartie, proportionnellement moins nombreuses à s'en détacher au cours de ces périodes. D'autre part, les personnes qui, au moment de débiter leur participation, étaient prestataires de l'assurance-emploi ainsi que celles ne recevant aucun soutien public du revenu, ont passé une portion moins grande de leur temps à l'assistance-emploi. Conséquemment, elles ont été moins nombreuses à dépendre de l'assistance-emploi et, en contrepartie, plus nombreuses à en être détachées. Ces écarts sont conséquents avec le fait que les personnes prestataires de l'assistance-emploi ont été moins nombreuses, toutes proportions gardées, à occuper un emploi après leur participation de sorte que plusieurs d'entre elles ont continué à percevoir des prestations d'assistance-emploi pour assurer leur subsistance.

Globalement, la portion du temps passé à l'assistance-emploi a légèrement diminué dans l'année suivant la participation (– 2 % soit, 0,2 mois) comparativement à l'année précédant la participation. Cette diminution atteint 8 % (1 mois) chez les prestataires de l'assistance-emploi alors que pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi, il y a eu une augmentation de 3 % (0,4 mois). Il faut toutefois mentionner que ces écarts entre les groupes étaient prévisibles puisque les participants qui, au moment de débiter leur participation, n'étaient pas prestataires de l'assistance-emploi étaient nettement moins susceptibles de recevoir des prestations de ce type d'aide financière durant l'année précédant leur participation de sorte qu'il était peu probable d'observer une diminution du temps passé à l'assistance-emploi pour eux.

2.1.3.3 Synthèse

Globalement, les participants ont, en moyenne, passé le quart de leur temps à l'assistance-emploi au cours des 12 mois (25 %) et des 18 mois (24 %) suivant leur participation. Sept participants sur dix ont été détachés de ce type d'aide financière au cours de ces périodes alors que deux autres sur dix en étaient dépendants (19 % et 17 %, selon la période). Au moment du sondage, soit 23 mois en moyenne après leur participation, près d'un participant sur cinq (19 %) recevait des prestations d'assistance-emploi. Comparativement aux 12 mois précédant leur participation, le temps passé à l'assistance-emploi a peu varié (– 2 %).

L'utilisation de l'assistance-emploi a été plus répandue parmi les personnes déjà prestataires de ce type d'aide financière que parmi les autres participants et ce en dépit d'une plus grande diminution du temps passé à l'assistance-emploi (– 8 %) chez ces participants. Aucune différence significative n'est observée entre les hommes et les femmes, ni entre les moins de 30 ans et leurs aînés.

Tableau 2.1.3.2 – Les résultats bruts sur l'utilisation de l'assistance-emploi de l'ensemble des participants aux mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge

INDICATEURS	Prestataires actifs de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi		Sans soutien public du revenu		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
% du temps à l'assistance-emploi (données gouvernementales)										
12 mois suivant	1 187	62,1 #	932	5,2 !	513	22,9	408	3,0 !	2 776	24,6
18 mois suivant	1 187	59,0 #	932	5,1 !	513	22,0	408	3,1 !	2 776	23,6
Détachement de l'assistance-emploi (données gouvernementales) (%)										
12 mois suivant	1 187	28,3 !	932	92,0 #	513	70,9	408	95,3 #	2 776	70,6
18 mois suivant	1 187	28,7 !	932	91,7 #	513	69,8	408	94,6 #	2 776	70,4
Dépendance à l'assistance-emploi (données gouvernementales) (%)										
12 mois suivant	1 187	50,3 #	932	1,6 !	513	15,9	408	0,9 !	2 776	18,7
18 mois suivant	1 187	45,7 #	932	1,4 !	513	12,8 !	408	1,6 !	2 776	17,1
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (%)	1 391	45,7 #	1 160	4,9 !	616	17,9	488	5,8 !	3 344	18,9
Différence du % de temps à l'assistance-emploi (données gouvernementales)	1 187	8,0 !	932	2,8 #	513	0,5	408	0,3	2 776	1,6

INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
% du temps à l'assistance-emploi (données gouvernementales)										
12 mois suivant	1257	23,1	1519	26,0	942	25,4	1833	24,2	2776	24,6
18 mois suivant	1257	22,5	1519	24,7	942	24,5	1833	23,2	2776	23,6
Détachement de l'assistance-emploi (données gouvernementales) (%)										
12 mois suivant	1257	72,0	1519	69,3	942	69,3	1833	71,3	2776	70,6
18 mois suivant	1257	71,6	1519	69,2	942	69,9	1833	70,7	2776	70,4
Dépendance à l'assistance-emploi (données gouvernementales) (%)										
12 mois suivant	1257	17,1	1519	20,1	942	18,8	1833	18,6	2776	18,7
18 mois suivant	1257	15,9	1519	18,1	942	17,1	1833	17,0	2776	17,1
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (%)	1499	18,1	1845	19,7	1146	19,8	2197	18,5	3344	18,9
Différence du % de temps à l'assistance-emploi (données gouvernementales)	1257	1,2	1519	2,0	942	1,1	1833	1,9	2776	1,6

2.1.4 L'utilisation d'autres mesures ou activités offertes par Emploi-Québec

2.1.4.1 Définition des indicateurs

Ici, un seul indice définit ce thème, soit la participation à des mesures ou autres activités offertes par Emploi-Québec à la suite de la participation considérée dans cette étude. Il peut s'agir d'une participation à une des mesures à l'étude, d'une participation aux mesures « Soutien au travail autonome » et « Supplément de retour au travail », d'une participation au programme « Contrat d'intégration au travail », d'une participation aux « Fonds de lutte contre la pauvreté » ou à des « Activités d'aide à l'emploi » d'Emploi-Québec telles que les sessions de groupe, le counseling et l'évaluation, le suivi de démarche personnelle. Les sessions individuelles sont toutefois exclues. Il est utile de préciser que dans le contexte de la présente étude, un parcours (suite intégrée de participation à des mesures actives) est considéré terminé si aucune participation n'est enregistrée pour un individu durant une période consécutive de 122 jours. Cette section rapporte donc des mesures ou activités survenues au moins 122 jours après que ce soit terminée la participation à l'étude. Cet indicateur est établi à partir des données des fichiers du MESSF et ce, uniquement pour les répondants au sondage ayant permis l'utilisation de ces renseignements (n = 2776).

2.1.4.2 Résultats

La moitié des participants (51 %) ont participé à une mesure ou à une activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude. Cette proportion est supérieure chez ceux qui étaient prestataires de l'assistance-emploi au début de leur participation (66 %) alors qu'elle est moindre chez ceux qui étaient prestataires de l'assurance-emploi (46 %) et chez ceux qui étaient sans soutien public du revenu (38 %) au début de leur participation. À ce sujet, il faut mentionner que le fait d'être proportionnellement moins nombreux à occuper un emploi après leur participation rend les prestataires de l'assistance-emploi davantage susceptibles de se faire offrir une autre participation à des mesures actives. Aucune différence significative n'a été observée entre les hommes et les femmes, ni entre les groupes d'âge considérés.

Tableau 2.1.4.2 – Les résultats bruts sur l'utilisation d'autres mesures ou activités d'Emploi-Québec de l'ensemble des participants aux mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge

INDICATEURS	Prestataires actifs de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi		Sans soutien public du revenu		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Utilisation d'une mesure après la participation (données gouvernementales) (%)	1 187	65,9 !	932	46,2	513	53,1	408	37,8	2 776	51,3

INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Utilisation d'une mesure après la participation (données gouvernementales) (%)	1 257	53,2	1 519	49,4	942	50,5	1 833	51,7	2 776	51,3

2.1.4.3 Synthèse

Un participant sur deux (51 %) a de nouveau participé à une mesure ou une activité d'Emploi-Québec au cours des mois qui ont suivi la participation à l'étude. La participation à une autre mesure est plus répandue parmi les prestataires de l'assistance-emploi et, en contrepartie, moins répandue parmi les prestataires actifs de l'assurance-

emploi et les personnes sans soutien public du revenu. Aucune différence significative n'est observée à ce sujet entre les hommes et les femmes, ni entre les moins de 30 ans et leurs aînés.

2.1.5 Les caractéristiques du principal emploi occupé dans les 12 mois suivant la participation

2.1.5.1 Définition des indicateurs

Cette section présente quelques caractéristiques du principal emploi détenu dans les 12 mois suivant la participation à la mesure active à l'étude. Les indicateurs retenus sont calculés pour les personnes qui ont occupé un emploi dans les 12 mois suivant leur participation (date butoir) :

- le délai écoulé entre la fin de la participation (date butoir) et l'obtention de cet emploi (en semaine);
- le caractère temporaire de l'emploi occupé, déterminé par le fait que la date de fin était connue en cours d'occupation de l'emploi;
- le caractère saisonnier de l'emploi occupé, considéré comme tel s'il est d'une durée inférieure à un an et disponible chaque année à la même période;
- le niveau de compétence associé à l'emploi occupé selon les catégories du code CNP associé à l'emploi détenu. Quatre niveaux de compétence sont établis selon le type et la durée de la formation nécessaire à l'emploi. Pour la mesure des effets nets, une échelle qualitative variant de 1 (aucune formation particulière requise) à 4 (formation universitaire requise ou poste de gestion) a été utilisée;
- la correspondance entre l'emploi occupé et le genre d'emploi souhaité par le participant. Il s'agit d'une variable dichotomique (1 = Oui, 0 = Non);
- le niveau de satisfaction à l'égard du salaire reçu mesuré à l'aide d'une échelle qualitative variant de 1 (très insatisfait) à 4 (très satisfait).

2.1.5.2 Résultats

En moyenne, 13 semaines auront été nécessaires aux participants afin d'obtenir le principal emploi qu'ils ont occupé dans les 12 mois suivant leur participation aux mesures actives. Cet emploi était, dans 25 % des cas, un emploi temporaire et, dans 20 % des cas, saisonnier, et nécessitait soit aucune formation particulière (22 %), soit une formation au secondaire (38 %), une formation collégiale (28 %) ou, plus rarement, une formation universitaire (8 %) ou en gestion (3 %). Toujours parmi ceux qui ont occupé un emploi, sept participants sur dix (71 %) considèrent que cet emploi correspondait au type d'emploi qu'ils souhaitaient obtenir et trois participants sur quatre (76 %) se disent plutôt satisfaits (46 %) ou très satisfaits (30 %) du salaire reçu dans cet emploi.

Le délai écoulé avant d'obtenir l'emploi principal a été plus long chez les prestataires de l'assistance-emploi (16 semaines) et moindre chez ceux de l'assurance-emploi (12 semaines). Les prestataires de l'assistance-emploi se distinguent aussi par une plus grande présence dans des emplois ne nécessitant aucune formation particulière (31 %) et une présence moindre dans des emplois nécessitant une formation collégiale (23 %). En contrepartie, le principal emploi détenu par les prestataires actifs de l'assurance-emploi était plus fréquemment un emploi nécessitant une formation de niveau secondaire (41 %) et moins fréquemment un emploi ne nécessitant aucune formation particulière (18 %).

Le principal emploi occupé au cours des 12 mois suivant la participation a plus fréquemment été un emploi saisonnier pour les hommes (26 %) que pour les femmes (15 %). On note aussi que les femmes ont été proportionnellement plus nombreuses que les hommes à occuper un emploi nécessitant une formation de niveau secondaire (42 % contre 35 %) ou une formation universitaire (9 % contre 6 %) et, en contrepartie, moins nombreuses à occuper un emploi nécessitant une formation collégiale (23 % contre 34 %).

Tableau 2.1.5.2 – Les résultats bruts sur quelques caractéristiques du principal emploi occupé dans les 12 mois suivant la participation aux mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge
(Base : Participants qui ont eu au moins un emploi durant cette période)

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi		Sans soutien public du revenu		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Nombre de semaines écoulées avant d'obtenir cet emploi	525	15,6 !	808	11,7	352	13,9	316	11,2	1 843	12,6
Emploi temporaire (%)	590	25,2	897	23,5	395	26,5	355	28,5	2 062	25,2
Emploi saisonnier (%)	583	19,4	896	20,9	396	20,1	355	18,0	2 056	20,2
Niveau de compétence (%)										
Poste de direction	585	2,5	885	3,5	394	3,9	356	3,3	2 049	3,4
Formation universitaire	585	6,0	885	7,4	394	7,3	356	11,0	2 049	7,6
Formation collégiale	585	22,8	885	30,2	394	28,4	356	30,6	2 049	28,4
Formation secondaire	585	37,7	885	41,0 !	394	37,0	356	30,0	2 049	38,2
Aucune formation particulière requise	585	31,1 !	885	18,0	394	23,3	356	25,0	2 049	22,4
Correspond emploi souhaité (%)	585	67,6	894	72,2	397	74,6	356	70,8	2 057	70,7
Satisfaction salaire reçu (%)										
Très satisfait	581	28,6	892	32,6	394	29,6	354	24,2	2 048	29,6
Plutôt satisfait	581	42,8	892	44,9	394	49,1	354	51,3	2 048	46,0

INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	moy.	N	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Nombre de semaines écoulées avant d'obtenir cet emploi	857	12,4	986	12,8	676	11,8	1167	13,1	1843	12,6
Emploi temporaire (%)	956	25,3	1106	25,2	753	21,3	1308	27,5 !	2062	25,2
Emploi saisonnier (%)	952	26,0 !	1104	14,5	749	18,5	1306	21,1	2056	20,2
Niveau de compétence (%)										
Poste de direction	944	2,9	1105	3,8	749	2,1	1299	4,1	2049	3,4
Formation universitaire	944	6,0	1105	9,1 !	749	7,1	1299	7,8	2049	7,6
Formation collégiale	944	33,6 !	1105	23,4	749	27,9	1299	28,7	2049	28,4
Formation secondaire	944	34,6	1105	41,8 !	749	38,8	1299	37,9	2049	38,2
Aucune formation particulière requise	944	23,0	1105	21,8	749	24,1	1299	21,5	2049	22,4
Correspond emploi souhaité (%)	954	68,7	1103	72,7	753	66,3	1303	73,2 !	2057	70,7
Satisfaction salaire reçu (%)										
Très satisfait	945	31,2	1103	28,0	749	30,4	1298	29,1	2048	29,6
Plutôt satisfait	945	44,9	1103	47,1	749	48,6	1298	44,6	2048	46,0

D'autre part, pour les moins de 30 ans, le principal emploi occupé est moins fréquemment un emploi temporaire que pour leurs aînés. Par contre, les moins de 30 ans sont proportionnellement moins nombreux que les 30 ans et plus à considérer que cet emploi correspond au genre d'emploi souhaité (66 % contre 73 %).

2.1.5.3 Synthèse

En moyenne, il a fallu 13 semaines aux participants pour obtenir le principal emploi qu'ils ont occupé dans les 12 mois suivant leur participation. Parmi ces emplois, un emploi sur quatre est temporaire (25 %), un emploi sur cinq est saisonnier (20 %) et trois emplois sur cinq (61 %) ne nécessitent aucune formation particulière ou une formation de niveau secondaire. Ajoutons que les participants qui étaient, au moment de débiter leur participation, prestataires de l'assistance-emploi ont mis plus de temps à occuper leur principal emploi et qu'ils occupent plus fréquemment un emploi ne nécessitant pas de formation particulière. Par ailleurs, le principal emploi occupé par les hommes est plus fréquemment un emploi saisonnier que celui occupé par les femmes. On note aussi que le principal emploi occupé par les participants de moins de 30 ans est moins fréquemment temporaire que celui occupé par les participants de 30 ans et plus.

Les perceptions des participants ayant occupé un emploi dans les 12 mois suivant leur participation sont favorables au sujet de cet emploi puisque sept d'entre eux sur dix affirment qu'il répondait à leurs espérances (71 %) et que les trois quarts d'entre eux se sont dits très ou plutôt satisfaits du salaire reçu (76 %). À ce sujet, les participants de moins de 30 ans sont moins nombreux que les participants plus âgés à considérer que cet emploi correspond à l'emploi qu'ils souhaitent obtenir.

2.1.6 La vie sociale et professionnelle

2.1.6.1 Définition des indicateurs

Cinq critères ont été retenus pour représenter ce thème :

- le niveau de revenu personnel avant impôts pour l'année 2001. Il s'agit du revenu déclaré par le participant lors de l'entrevue téléphonique, toutes sources de revenus (emplois, prestations d'assurance-emploi, prestations d'assistance-emploi, etc.) incluses. Une échelle qualitative dont les valeurs varient de 0 (aucun revenu personnel) à 8 (revenu personnel de 40 000 \$ et plus) a servi à déterminer les effets bruts et nets;
- la modification perçue du revenu personnel entre la période précédant sa participation (date de sélection) et l'année 2001 (rappelons que les participations à l'étude se sont terminées en 2000). Cet indicateur est basé sur un énoncé et varie de -1 (détérioration) à +1 (amélioration);
- la modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi entre la période précédant sa participation (date de sélection) et celle suivant la participation (date butoir). Cet indicateur est basé sur deux énoncés et varie de -2 (détérioration) à +2 (amélioration);
- la modification perçue de la motivation de continuer à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer sa formation entre la période précédant sa participation (date de sélection) et celle suivant la participation (date butoir). Cet indicateur est basé sur deux énoncés et varie de -2 (détérioration) à +2 (amélioration);
- la modification perçue de la qualité de vie entre la période précédant sa participation (date de sélection) et celle suivant la participation (date butoir). Cet indicateur est basé sur quatre énoncés et varie de -4 (détérioration) à +4 (amélioration).

Les indicateurs concernant la perception des répondants sur les changements survenus sur certains aspects de leur vie permettent de déterminer si, globalement, au dire des répondants leur situation s'est améliorée, détériorée ou demeurée inchangée. Toutefois, aucun de ces indicateurs ne permet de mesurer l'ampleur du changement, le cas échéant. De plus, il faut préciser que ces indicateurs ne peuvent être directement comparés entre eux, puisque plusieurs reposent sur des nombres différents d'énoncés.

2.1.6.2 Résultats

En 2001, un peu plus du tiers des participants (35 %) ont eu un revenu personnel avant impôts inférieur à 10 000 \$, un autre tiers (35 %) un revenu se situant entre 10 000 \$ et 20 000 \$ et 30 %, un revenu d'au moins 20 000 \$. Les prestataires de l'assistance-emploi sont proportionnellement plus nombreux à déclarer avoir eu un revenu personnel inférieur à 10 000 \$ (58 %) et, en contrepartie, proportionnellement moins nombreux à déclarer avoir eu un revenu personnel se situant entre 10 000 \$ et 20 000 \$ (31 %) ou égal ou supérieur à 20 000 \$ (11 %). La situation inverse prévaut pour les prestataires de l'assurance-emploi, lesquels sont proportionnellement moins nombreux à déclarer avoir eu un revenu personnel inférieur à 10 000 \$ (17 %) et proportionnellement plus nombreux à déclarer avoir eu un revenu se situant entre 10 000 \$ et 20 000 \$ (38 %) ou égal ou supérieur à 20 000 \$ (45 %). Ces écarts sont cohérents avec le fait que, comparativement à l'ensemble des participants, les prestataires de l'assistance-emploi ont aussi été plus nombreux à dépendre de l'assistance-emploi et ont globalement passé moins de temps en emploi dans les mois qui ont suivi leur participation alors que les participants prestataires de l'assurance-emploi ont été moins nombreux à dépendre de l'assistance-emploi et ont passé plus de temps en emploi. D'autre part, les hommes ont été plus nombreux que les femmes à déclarer avoir eu un revenu après impôts égal ou supérieur à 20 000 \$ (37 % contre 24 %) et ce, en dépit d'une amélioration du temps passé en emploi favorisant les femmes durant l'année suivant la participation.

En moyenne, l'indicateur de la modification perçue du revenu est de 0,15. Cette valeur positive indique que la proportion de participants qui considèrent que leurs revenus ont été plus élevés en 2001 que durant l'année précédant leur participation est supérieure à la proportion de participants qui, au contraire, considèrent que leurs revenus ont été plus faibles. Pour les prestataires de l'assurance-emploi, l'écart entre les proportions de ceux qui perçoivent une amélioration de leurs revenus et ceux qui perçoivent une diminution est moindre (0,09), possiblement parce que leur niveau de revenus dans l'année précédant leur participation était plus élevé que les autres participants. Les perceptions à cet égard varient également selon l'âge, les moins de 30 ans affichant un indice supérieur à celui des plus âgés (0,3 contre 0,1).

D'autre part, les indicateurs vérifiant les modifications perçues concernant l'estime de soi et la confiance en soi, concernant la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer sa formation ainsi que concernant la qualité de vie sont tous positifs (1,1, 1,1 et 1,7) et, de ce fait indiquent que le nombre de participants qui considèrent que ces aspects de leur vie se sont améliorés est supérieur au nombre de participants qui, au contraire, pensent que ces aspects se sont détériorés. Aucune différence significative n'est observée à cet égard selon les différents types de soutien public du revenu. Par contre, les participantes sont proportionnellement un peu plus nombreuses que les participants à percevoir une amélioration de leur qualité de vie (1,6 contre 1,8). Des écarts plus élevés séparent les participants âgés de moins de 30 ans et ceux âgés de 30 ans et plus et ce, pour l'ensemble des indicateurs. Ainsi, les plus jeunes sont, somme toute, plus nombreux que leurs aînés à percevoir une amélioration de leur estime de soi et de leur confiance en soi (1,3 contre 1,0), de leur motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation (1,3 contre 1,0) ainsi qu'à percevoir une amélioration de leur qualité de vie (2,1 contre 1,5).

2.1.6.3 Synthèse

En 2001, sept participants sur dix ont eu un revenu personnel avant impôts inférieur à 10 000 \$ (35 %) ou situé entre 10 000 \$ et 20 000 \$ (35 %) alors que les autres (30 %) ont obtenu un revenu supérieur. Lorsqu'on leur demande de comparer leurs revenus en 2001 à ceux de l'année précédant leur participation, les participants sont plus nombreux à les considérer supérieurs qu'à les considérer inférieurs. Les participants sont aussi plus nombreux à percevoir des améliorations, plutôt que des détériorations, concernant leur estime de soi et leur confiance en soi, leur motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation ainsi que leur qualité de vie. Les perceptions positives sont plus répandues chez les participants âgés de moins de 30 ans que chez les participants plus âgés. Seule la perception de l'amélioration de la qualité de vie est légèrement plus répandue chez les femmes que chez les hommes.

Tableau 2.1.6.2 – Les résultats bruts sur certains aspects de la vie sociale et professionnelle de l'ensemble des participants aux mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi		Sans soutien public du revenu		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Revenu personnel de 2001 (%)										
0 \$ à 9 999 \$	1328	57,8 !	1137	17,1	601	35,6	472	38,7	3229	34,8
10 000 \$ à 19 999 \$	1328	31,3	1137	38,1 !	601	37,7	472	32,1	3229	34,9
20 000 \$ et plus	1328	11,0	1137	44,8 !	601	26,6	472	29,2	3229	30,3
Modification perçue du revenu personnel (–1 à +1)	1352	0,2	1139	0,1	607	0,1	483	0,2	3273	0,2
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (–2 à +2)	1356	1,1	1140	1,1	607	1,0	482	1,1	3277	1,1
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (–2 à +2)	1300	1,2	1119	1,1	588	1,1	476	1,1	3185	1,1
Modification perçue de la qualité de vie (–4 à +4)	1315	1,8	1125	1,7	591	1,6	478	1,7	3207	1,7

INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Revenu personnel de 2001 (%)										
0 \$ à 9 999 \$	1460	30,9	1769	38,5 !	1105	36,3	2123	34,0	3229	34,8
10 000 \$ à 19 999 \$	1460	31,7	1769	37,9 !	1105	36,9	2123	33,8	3229	34,9
20 000 \$ et plus	1460	37,4 !	1769	23,6	1105	26,8	2123	32,2	3229	30,3
Modification perçue du revenu personnel (–1 à +1)	1467	0,1	1806	0,2	1122	0,3 !	2150	0,1	3273	0,1
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (–2 à +2)	1465	1,1	1812	1,1	1132	1,3 !	2144	1,0	3277	1,1
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (–2 à +2)	1429	1,1	1756	1,1	1116	1,3 !	2068	1,0	3185	1,1
Modification perçue de la qualité de vie (–4 à +4)	1437	1,6	1770	1,8 !	1109	2,1 !	2097	1,5	3207	1,7

2.1.7 Synthèse pour l'ensemble des participants

En termes bruts, la situation à la suite de la participation aux mesures actives considérées se traduit par l'amélioration de la plupart des aspects mesurés.

L'insertion en emploi. La majorité des participants ont occupé un emploi dans les 12 mois (66 %) et les 18 mois (76 %) suivant leur participation aux mesures actives, 64 % d'entre eux ont intégré le marché du travail de façon durable et autant (63 %) occupaient un emploi au moment du sondage soit, en moyenne, 23 mois après leur participation. Toutefois, les participants ont passé un peu moins de la moitié de leur temps en emploi au cours des 12 mois (44 %) et des 18 mois (46 %) suivant leur participation. Comparativement aux 12 mois qui ont précédé leur participation, les participants ont passé un peu plus de leur temps en emploi (+ 7 %), en emploi à temps plein (+ 6 %), ont cumulé plus d'heures de travail (+ 134 heures) et leur rémunération moyenne d'emplois s'est accrue de 2 144 \$, en moyenne, dans l'année qui l'a suivie. Pour les participants occupant un emploi dans les 12 mois suivant la participation, l'augmentation a été de 6 102 \$.

L'utilisation de l'assurance-emploi. Les participants ont passé le cinquième de leur temps (19 %) à l'assurance-emploi dans les 12 mois et les 18 mois suivant leur participation. Cependant, seulement 13 % des participants ont dit recevoir ce type de prestations au moment du sondage. Comparativement aux 12 mois précédant la participation, la proportion de temps passé à l'assurance-emploi a peu diminué dans l'année qui a suivi (3 %). Rappelons, d'une part, que la mesure « Subventions salariales » et le volet « Entreprises d'insertion » de la mesure « Projets de préparation à l'emploi » peuvent donner accès à des prestations d'assurance-emploi puisque les personnes qui y participent ont un statut de salariés durant leur participation et, d'autre part, que les prestataires actifs de l'assurance-emploi ont été proportionnellement plus nombreux que les autres participants aux mesures actives à occuper un emploi et qu'ils ont passé plus de temps en emploi dans les 12 et 18 mois suivant leur participation, de sorte qu'ils sont aussi plus nombreux à pouvoir obtenir de l'assurance-emploi.

L'utilisation de l'assistance-emploi. Les participants ont, en moyenne, passé le quart de leur temps à l'assistance-emploi au cours des 12 mois (25 %) et des 18 mois (24 %) suivant leur participation. Sept participants sur dix ont été détachés de ce type d'aide financière au cours de ces périodes alors que deux autres sur dix en étaient dépendants (19 % et 17 %, selon la période). Au moment du sondage, soit 23 mois en moyenne après leur participation, près d'un participant sur cinq (19 %) recevait des prestations d'assistance-emploi. Comparativement aux 12 mois précédant leur participation, le temps passé à l'assistance-emploi a peu varié (- 2 %) dans l'année qui l'a suivie.

L'utilisation des mesures actives. Un participant sur deux (51 %) a participé à une mesure ou une activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude.

Les caractéristiques du principal emploi occupé dans les 12 mois suivant la participation. En moyenne, il a fallu 13 semaines aux participants pour obtenir le principal emploi qu'ils ont occupé dans les 12 mois suivant leur participation. Parmi ces emplois, un emploi sur quatre est temporaire (25 %), un emploi sur cinq est saisonnier (20 %) et trois emplois sur cinq (61 %) ne nécessitent aucune formation particulière (22 %) ou une formation de niveau secondaire (38 %). Les perceptions des participants qui ont obtenu un emploi dans l'année suivant leur participation sont favorables puisque sept d'entre eux sur dix affirment que leur principal emploi répondait à leurs espérances (71 %) et que les trois quarts d'entre eux se sont dits très ou plutôt satisfaits du salaire reçu (76 %).

La vie sociale et professionnelle. En 2001, sept participants sur dix ont eu un revenu personnel avant impôts inférieur à 10 000 \$ (35 %) ou situé entre 10 000 \$ et 20 000 \$ (35 %) alors que les autres (30 %) ont obtenu un revenu supérieur. Lorsqu'on leur demande de comparer leurs revenus en 2001 à ceux de l'année précédant leur participation, les participants sont plus nombreux à les considérer supérieurs qu'à les considérer inférieurs. Les participants sont aussi plus nombreux à percevoir des améliorations, plutôt que des détériorations, concernant leur estime de soi et leur confiance en soi, leur motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation ainsi que leur qualité de vie.

2.2 Les participants à la mesure « Projets de préparation à l'emploi »

La mesure « Projets de préparation à l'emploi » est décrite à la section 1.2. Précisons toutefois que parmi les 3 347 participants aux mesures actives interrogés dans le cadre de cette étude, 447 étaient des participants à la mesure « Projets de préparation à l'emploi ».

2.2.1 L'insertion en emploi

2.2.1.1 Résultats

Près de six participants à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » (PPE) sur dix (57 %) ont occupé au moins un emploi au cours des 12 mois suivant leur participation. Cette proportion s'élève à 68 % pour la période de 18 mois. En excluant les emplois détenus avant leur participation, on constate que la moitié (49 %) des participants à cette mesure ont été intégrés dans un nouvel emploi dans les 12 mois suivant leur participation, et 58 % dans les 18 mois suivant leur participation. Ainsi, à la suite de leur participation, près du dixième des participants (9 %) à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » sont retournés dans un emploi déjà détenu auparavant. Au moment du sondage, soit en moyenne 23 mois après leur participation, la moitié des participants (51 %) étaient en emploi.

Ces résultats sont moindres chez les prestataires de l'assistance-emploi et, en contrepartie, plus élevés chez les prestataires actifs de l'assurance-emploi, à l'exception de la présence en emploi au moment du sondage. Les personnes ne bénéficiant d'aucun soutien public du revenu montrent, elles aussi, des résultats supérieurs, sauf en ce qui concerne l'intégration en emploi au cours des 12 mois suivant la participation. Pour les deux périodes considérées, l'occupation d'un emploi et l'intégration dans un nouvel emploi touchent proportionnellement plus d'hommes que de femmes. De plus, les participants de moins de 30 ans ont été proportionnellement plus nombreux à occuper un emploi que ceux ayant 30 ans ou plus.

Plus de la moitié des participants à la mesure PPE ont intégré le marché du travail de façon durable (54 %) selon la définition retenue dans le cadre de cette étude. Par ailleurs, en moyenne, les participants ont été employés plus du tiers du temps au cours des 12 mois (36 % soit, 19 semaines) et des 18 mois (39 % soit, 31 semaines) qui ont suivi leur participation. Rappelons que l'écart entre ces deux indicateurs peut s'expliquer, du moins en partie, par le fait que dans cette étude, on considère qu'une personne qui se maintient année après année dans un emploi saisonnier est intégrée en emploi de façon durable, même si elle ne travaille pas six mois par année. De plus, l'indicateur d'intégration durable qualifie les personnes ayant cumulé six mois en emploi, de façon consécutive ou entrecoupée de périodes d'interruption ne durant pas plus de trois mois. Or, ces différentes situations correspondent à des portions de temps en emploi égales ou inférieures à 33 % sur une période de 18 mois.

Toutes proportions gardées, les prestataires de l'assistance-emploi ont été moins nombreux à intégrer l'emploi de façon durable et ont globalement passé moins de temps en emploi au cours des 12 mois (24 % soit, 12 semaines) et des 18 mois (27 % soit, 21 semaines) qui ont suivi leur participation. En contrepartie, les prestataires actifs de l'assurance-emploi et les personnes sans soutien public du revenu ont passé plus de 40 % de ces périodes en emploi. Il est toutefois utile de mentionner à nouveau que ces indicateurs sont directement influencés par la présence en emploi de sorte que les écarts observés s'expliquent, en partie du moins, par le fait que certaines clientèles étaient plus nombreuses en emploi et pas uniquement parce qu'elles étaient plus longtemps en emploi.

Les participants à cette mesure ont passé plus de temps en emploi (12 %) dans l'année suivant la participation (36 % soit, 19 semaines) que durant celle qui l'a précédée (24 % soit, 13 semaines), c'est-à-dire un écart équivalent à 6,3 semaines. La différence est similaire (11 %) pour ce qui est de la proportion de semaines passées en emploi à temps plein. En moyenne, les participants à la mesure PPE ont travaillé 243 heures de plus dans l'année suivant leur participation que dans l'année précédant la participation. Globalement, ces changements ont contribué à augmenter les revenus personnels provenant d'emplois de 2 886 \$, en moyenne. Pour les participants ayant occupé un emploi dans les 12 mois suivant la participation, l'augmentation des revenus d'emplois s'établit à 6 177 \$.

Aucune différence significative n'est observée entre les diverses clientèles en ce qui a trait à l'augmentation du nombre de semaines de travail. La différence du nombre de semaines de travail ne varie pas non plus de façon significative selon le sexe ou l'âge et ce, en dépit d'une présence en emploi supérieure chez les hommes et les moins de 30 ans. Cependant, l'augmentation du nombre de semaines de travail de 30 heures ou plus a été supérieure chez les hommes que chez les femmes (16 % contre 7 %).

**Tableau 2.2.1.1 – Les résultats bruts sur l'insertion en emploi des participants aux
« Projets de préparation à l'emploi » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge**

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi		Sans soutien public du revenu		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Présence en emploi (%)										
12 mois suivant	216	42,1	68	71,3 !	55	60,4	136	70,2 !	436	57,3
18 mois suivant	220	52,3	69	82,2 !	55	67,4	138	81,6 !	443	67,5
Intégration en emploi (%)										
12 mois suivant	216	37,5	68	62,4 !	55	51,3	136	58,0	436	49,2
18 mois suivant	206	44,7	65	70,1 !	52	59,9	126	71,4 !	412	58,1
Présence ponctuelle en emploi (%)	202	39,6	66	60,8	54	54,7	130	61,2 !	414	50,9
% du temps en emploi (moyenne)										
12 mois suivant	213	23,9	68	51,9 !	54	41,1	133	44,0 !	429	36,3
18 mois suivant	218	26,7	69	55,2 !	55	45,3	136	47,2 !	439	39,3
Intégration durable en emploi (%)	219	42,6	69	60,3	53	58,8	136	64,6 !	438	53,6

INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Présence en emploi (%)										
12 mois suivant	164	67,3 !	272	50,3	220	62,2 !	215	51,9	436	57,3
18 mois suivant	166	76,7 !	277	61,0	225	72,0 !	217	62,5	443	67,5
Intégration en emploi (%)										
12 mois suivant	164	57,0 !	272	43,7	220	52,5	215	45,5	436	49,2
18 mois suivant	155	67,4 !	257	51,7	206	62,1	205	53,9	412	58,1
Présence ponctuelle en emploi (%)	156	54,8	258	48,1	209	54,0	204	47,4	414	50,9
% du temps en emploi (moyenne)										
12 mois suivant	163	41,0 !	266	32,9	218	39,1	210	33,1	429	36,3
18 mois suivant	165	43,9 !	274	36,1	223	41,6	215	36,7	439	39,3
Intégration durable en emploi (%)	166	58,9	272	49,9	223	56,5	214	50,4	438	53,6

Tableau 2.2.1.1 – Les résultats bruts sur l'insertion en emploi des participants aux « Projets de préparation à l'emploi » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge (suite)

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi		Sans soutien public du revenu		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Différence en % du nombre de semaines de travail	205	11,4	66	6,6	53	20,0	128	12,4	413	12,2
Différence en % du nombre de semaines de 30 heures de travail	203	9,2	62	2,9	53	16,2	121	13,2	400	10,5
Différence du nombre total d'heures de travail	203	200	65	139	51	336	127	304	408	243
Différence de la rémunération moyenne d'emplois (\$)	197	2 050	59	1 941	49	4 851	119	3 755	387	2 886

INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Différence en % du nombre de semaines de travail	154	14,7	259	10,4	213	9,7	200	14,9	413	12,2
Différence en % du nombre de semaines de 30 heures de travail	148	15,7 !	252	7,0	206	9,9	194	11,2	400	10,5
Différence du nombre total d'heures de travail	150	339	258	179	210	227	198	261	408	243
Différence de la rémunération moyenne d'emplois (\$)	143	3 934	244	2 178	197	2 820	190	2 957	387	2 886

2.2.1.2 Synthèse

La majorité des participants à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » ont occupé un emploi dans les 12 mois (57 %) et les 18 mois (68 %) suivant leur participation. En excluant les emplois détenus avant leur participation, ces proportions sont réduites de 9 %. Plus de la moitié des participants à cette mesure (54 %) ont intégré le marché du travail de façon durable et autant (51 %) occupaient un emploi au moment du sondage soit, en moyenne, 23 mois après leur participation. Toutefois, les participants n'ont passé qu'un peu plus du tiers de leur temps en emploi au cours des 12 mois (36 %) et des 18 mois (39 %) suivant leur participation. Comparativement aux 12 mois qui ont précédé leur participation, les participants ont passé un peu plus de leur temps en emploi (+ 12 %), en emploi à temps plein (+ 11 %), ont cumulé plus d'heures de travail (+ 243 heures) et leur rémunération moyenne d'emplois s'est accrue de 2 886 \$, en moyenne, dans l'année qui l'a suivie. Pour les participants ayant occupé un emploi dans les 12 mois suivant la participation, l'augmentation des revenus d'emplois s'établit à 6 177 \$.

À la suite de leur participation, l'insertion en emploi a été moindre pour les participants à la mesure PPE que pour l'ensemble des participants aux mesures actives (section 2.1) même si certains d'entre eux (clients de l'assurance-emploi) ont connu une amélioration plus marquée de leur situation d'emploi comparativement à l'année précédant leur participation. Cela s'explique vraisemblablement par le fait que cette mesure s'adresse davantage que d'autres à des personnes défavorisées au plan de l'emploi (voir section 1.2.1). Ces caractéristiques de départ influencent le niveau

des indicateurs d'insertion brut. Toutefois, ils ne préjugent en rien des effets nets imputables à la participation traités dans les chapitres 3 à 6.

De façon générale, l'insertion en emploi est moindre chez les prestataires de l'assistance-emploi bien que les progrès qu'ils ont accomplis à cet égard, entre l'année précédant leur participation et celle qui l'a suivie, ne soient pas statistiquement différents de ceux observés pour les autres clientèles. En contrepartie, les prestataires actifs de l'assurance-emploi et les personnes sans soutien public du revenu obtiennent de meilleurs résultats concernant l'insertion en emploi. De plus, les moins de 30 ans ont été proportionnellement plus nombreux que leurs aînés à occuper un emploi à la suite de leur participation. D'autre part, l'augmentation du nombre de semaines de travail à temps plein a été supérieure chez les hommes comparativement aux femmes (16 % contre 7 %).

2.2.2 L'utilisation de l'assurance-emploi

2.2.2.1 Résultats

Les participants à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » ont passé près du dixième de leur temps à l'assurance-emploi au cours des 12 mois (8 % soit, 4 semaines) et des 18 mois (9 % soit, 7 semaines) suivant leur participation. Au moment du sondage, soit en moyenne 23 mois après leur participation, un participant sur dix (10 %) a déclaré recevoir des prestations de l'assurance-emploi. Il est à noter que la durée maximale de la période de prestations régulières d'assurance-emploi étant normalement de 45 semaines, il est possible qu'un certain nombre de personnes ayant reçu des prestations dans les 52 (12 mois) et 78 (18 mois) semaines suivant leur participation, n'en recevaient plus au moment du sondage, lequel a eu lieu 18 à 30 mois après la fin de leur participation.

L'utilisation de l'assurance-emploi durant les mois suivant la participation à cette mesure est supérieure chez ceux qui étaient prestataires actifs de ce régime au début de leur participation. Rappelons que le fait qu'ils aient été proportionnellement plus nombreux que les autres participants à cette mesure à occuper un emploi et qu'ils aient passé plus de temps en emploi dans les 12 et 18 mois suivant leur participation implique aussi qu'ils sont plus nombreux à pouvoir obtenir de l'assurance-emploi. À ce sujet, précisons une fois de plus que pour avoir droit à des prestations d'assurance-emploi, une personne doit avoir travaillé un nombre minimal d'heures au cours des semaines précédant la demande de prestations. D'autre part, le fait de participer à une mesure ne réduit pas la durée prévue de la période de prestations d'assurance-emploi. Certains prestataires actifs de l'assurance-emploi ont donc pu terminer une participation à une mesure avant que leur période de prestations ne soit échue, de sorte qu'ils recevaient toujours des prestations d'assurance-emploi à la fin de leur participation. Ces derniers sont aussi proportionnellement plus nombreux (20 %) à avoir déclaré recevoir des prestations d'assurance-emploi au moment du sondage, soit 23 mois en moyenne après la participation. On peut aussi mentionner que le volet « Entreprises d'insertion » de la mesure PPE peut donner accès à des prestations d'assurance-emploi pour les personnes qui y participent puisque ces personnes ont un statut de salariés lors de leur participation.

Globalement, le temps passé à l'assurance-emploi a peu diminué entre l'année qui a précédé la participation à la mesure PPE et celle qui l'a suivie (1 % soit, 0,6 semaine). Chez les personnes qui étaient admissibles de l'assurance-emploi au début de leur participation, le temps passé à l'assurance-emploi a diminué de façon importante (29 % soit, 15 semaines) alors que ceux qui étaient sans soutien public du revenu y ont passé plus de temps (+6 % soit, 3 semaines). On constate également une diminution du temps passé à l'assurance-emploi entre l'année qui a précédé la participation et celle qui l'a suivie chez les participants âgés de 30 ans et plus (– 6 % soit, 3 semaines) alors que, pour les moins de 30 ans, le temps passé à l'assurance-emploi a augmenté de 3 % (1,5 semaines).

Tableau 2.2.2.1 – Les résultats bruts sur l'utilisation de l'assurance-emploi des participants aux « Projets de préparation à l'emploi » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge

INDICATEURS	Prestataires actifs de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance - emploi		Sans soutien public du revenu		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
% du temps à l'assurance-emploi (données gouvernementales)										
12 mois suivant	188	4,9 !	54	23,5 #	47	6,5	115	6,3	369	7,9
18 mois suivant	188	5,8 !	54	21,9 #	47	7,5	115	7,2	369	8,5
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (%)	223	7,6	69	19,9 #	56	10,9	138	8,8	447	9,9
Différence du % de temps à l'assurance-emploi (données gouvernementales)	188	0,9	54	-6,9	47	-29,2 !	115	6,3 #	369	-1,1

INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
% du temps à l'assurance-emploi (données gouvernementales)										
12 mois suivant	138	8,4	231	7,5	185	7,6	183	8,2	369	7,9
18 mois suivant	138	9,6	231	7,7	185	8,4	183	8,6	369	8,5
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (%)	167	8,3	280	11,1	227	7,4	219	12,7	447	9,9
Différence du % de temps à l'assurance-emploi (données gouvernementales)	138	0,8	231	-2,4	185	3,4 #	183	-5,7 !	369	-1,1

2.2.2.2 Synthèse

Les participants à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » ont passé près du dixième des 12 mois (8 %) et des 18 mois (9 %) suivant leur participation à l'assurance-emploi. Au moment du sondage, soit 23 mois en moyenne après la participation, 10 % des participants ont déclaré recevoir des prestations de l'assurance-emploi. Comparativement aux 12 mois précédant la participation, la proportion de temps passé à l'assurance-emploi a peu diminué dans l'année qui a suivi (1 %).

Comme on l'a mentionné, le volet « entreprises d'insertion » de la mesure PPE peut avoir eu une influence sur ces résultats du fait qu'il peut donner accès à des prestations d'assurance-emploi pour les personnes qui y participent puisque ces personnes ont un statut de salariés lors de leur participation. Malgré cette particularité de la mesure PPE, les participants à cette mesure ont moins eu recours à l'assurance-emploi que l'ensemble des participants aux mesures actives considérées, dont la mesure « Subventions salariales » qui elles aussi offrent un statut de salariés à ses participants. Cette situation est aussi cohérente avec le fait que l'insertion en emploi des participants à la mesure PPE a été moindre que celle de l'ensemble des participants aux mesures actives.

Globalement, l'utilisation de l'assurance-emploi a été plus répandue parmi les prestataires actifs de l'assurance-emploi et, en contrepartie, moins répandue parmi les prestataires de l'assistance-emploi. Rappelons que les prestataires actifs de l'assurance-emploi ont été proportionnellement plus nombreux que les autres participants à cette mesure à occuper un emploi et qu'ils ont passé plus de temps en emploi dans les 12 et 18 mois suivant leur participation de sorte qu'ils sont aussi plus nombreux à pouvoir obtenir de l'assurance-emploi. Pour les personnes admissibles, cela s'est soldé par une diminution du temps passé à l'assurance-emploi dans l'année suivant la participation à la mesure PPE, comparativement aux 12 mois qui l'ont précédée (– 29 %). Par contre, le temps passé à l'assurance-emploi a augmenté de 6 % pour les personnes sans soutien public du revenu. On observe aussi une diminution du temps passé à l'assurance-emploi chez les participants âgés de 30 ans et plus (– 6 %) alors que chez les moins de 30 ans le temps passé à l'assurance-emploi a augmenté de 3 % entre l'année qui a précédé la participation et celle qui l'a suivie.

2.2.3 L'utilisation de l'assistance-emploi

2.2.3.1 Résultats

Les participants à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » ont, en moyenne, passé plus du tiers (36 %) des 12 mois suivant la participation à l'assistance-emploi soit, 4,3 mois. De fait, durant cette période, plus du quart des participants à cette mesure (27 %) ont été dépendants de l'assistance-emploi alors que plus de la moitié (57 %) ont passé moins de 20 % de ces 12 mois à l'assistance-emploi (détachement). Des résultats similaires sont observés pour les 18 mois suivant la participation, période au cours de laquelle les participants ont cumulé 6,2 mois de présence. Au moment du sondage, soit en moyenne 23 mois après leur participation, 28 % des participants recevaient des prestations d'assistance-emploi.

Les personnes qui, au moment de débiter leur participation, étaient prestataires de l'assistance-emploi, ont passé une plus grande proportion de leur temps à l'assistance-emploi dans les périodes de 12 mois (64 % soit, 7,6 mois) et de 18 mois (61 % soit, 11,1 mois) suivant leur participation à la mesure « Projets de préparation à l'emploi ». Conséquemment, elles ont été proportionnellement plus nombreuses à dépendre de l'assistance-emploi et, en contrepartie, proportionnellement moins nombreuses à s'en détacher au cours de ces périodes. À l'opposé, les personnes qui, au départ, étaient prestataires actifs de l'assurance-emploi et celles qui ne recevaient aucun soutien public du revenu, ont passé une portion moins grande de leur temps à l'assistance-emploi. Toutes proportions gardées, elles ont donc été moins nombreuses à dépendre de l'assistance-emploi et, en contrepartie, davantage à en être détachées. Ces écarts sont conformes avec le fait que les personnes prestataires de l'assistance-emploi ont été proportionnellement moins nombreuses à occuper un emploi après leur participation, de sorte que plusieurs d'entre elles ont continué à percevoir des prestations d'assistance-emploi pour assurer leur subsistance.

Les femmes ont passé plus de temps à l'assistance-emploi que les hommes durant les périodes de 12 mois (40 % contre 30 %) et de 18 mois (39 % contre 29 %) suivant leur participation. Elles ont aussi été proportionnellement plus nombreuses à dépendre de l'assistance-emploi au cours des 12 mois suivant la participation (31 % contre 21 %) ainsi qu'à déclarer y être présentes au moment du sondage (33 % contre 21 %) soit, en moyenne 23 mois après la participation. D'autre part, les participants de 30 ans et plus ont, en moyenne, passé plus de temps à l'assistance-emploi que leurs cadets au cours des 12 mois (43 % contre 29 %) et des 18 mois (41 % contre 29 %) suivant la participation. Conséquemment, ils ont été proportionnellement plus nombreux que les participants de moins de 30 ans à dépendre de l'assistance-emploi et, en contrepartie moins nombreux, à s'en détacher au cours de ces périodes. Au moment du sondage, 34 % des participants de 30 ans et plus ont déclaré recevoir des prestations de l'assistance-emploi comparativement à 23 % pour ceux âgés de moins de 30 ans.

Tableau 2.2.3.1 – Les résultats bruts sur l'utilisation de l'assistance-emploi des participants aux « Projets de préparation à l'emploi » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge

INDICATEURS	Prestataires actifs de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi		Sans soutien public du revenu		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
% du temps à l'assistance-emploi (données gouvernementales)										
12 mois suivant	188	63,6 !	54	11,3	47	32,3	115	5,3	369	35,9
18 mois suivant	188	61,4 !	54	11,1	47	30,2	115	5,6	369	34,7
Détachement de l'assistance-emploi (données gouvernementales) (%)										
12 mois suivant	188	25,6	54	83,4 !	47	59,9	115	91,9 !	369	56,8
18 mois suivant	188	25,6	54	83,1 !	47	58,0	115	90,2 !	369	56,2
Dépendance à l'assistance-emploi (données gouvernementales) (%)										
12 mois suivant	188	50,5 !	54	3,9	47	22,2	115	1,5	369	26,7
18 mois suivant	188	43,7 !	54	3,9	47	18,8	115	2,5	369	23,5
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (%)	223	49,8 !	69	10,6	56	25,8	138	4,8	447	28,4
Différence du % de temps à l'assistance-emploi (données gouvernementales)	188	-9,9	54	3,5	47	-5,9	115	4,2 !	369	-3,0
INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
% du temps à l'assistance-emploi (données gouvernementales)										
12 mois suivant	138	30,3	231	39,8 !	185	28,9	183	43,3 !	369	35,9
18 mois suivant	138	28,6	231	38,9 !	185	28,6	183	41,2 !	369	34,7
Détachement de l'assistance-emploi (données gouvernementales) (%)										
12 mois suivant	138	61,9	231	53,3	185	64,3 !	183	48,9	369	56,8
18 mois suivant	138	61,9	231	52,3	185	63,1 !	183	48,9	369	56,2
Dépendance à l'assistance-emploi (données gouvernementales) (%)										
12 mois suivant	138	21,0	231	30,7 !	185	20,4	183	33,3 !	369	26,7
18 mois suivant	138	18,7	231	26,7	185	16,6	183	30,7 !	369	23,5
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (%)	167	21,1	280	33,4 !	227	23,3	219	34,0 !	447	28,4
Différence du % de temps à l'assistance-emploi (données gouvernementales)	138	-2,8	231	-3,1	185	-2,3	183	-3,6	369	-3,0

Dans l'ensemble, la proportion du temps passé à l'assistance-emploi a légèrement diminué dans l'année suivant la participation à cette mesure (– 3,0 % soit, 0,4 mois) comparativement à l'année la précédant. Cette diminution est plus marquée (– 10 % soit, 1 mois) chez les prestataires de l'assistance-emploi alors que pour les personnes ne recevant aucun soutien public du revenu, il y a eu une augmentation de 4 % (soit, 0,5 mois). Rappelons que ces écarts entre les groupes étaient prévisibles puisque les participants qui, au moment de débiter leur participation, n'étaient pas prestataires de l'assistance-emploi étaient nettement moins susceptibles d'avoir reçu des prestations de ce type d'aide financière durant l'année précédant leur participation, de sorte qu'il était peu probable d'observer une diminution du temps passé à l'assistance-emploi pour eux.

2.2.3.2 Synthèse

Globalement, les participants à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » ont, en moyenne, passé plus du tiers de leur temps à l'assistance-emploi au cours des 12 mois (36 %) et des 18 mois (35 %) suivant leur participation. Plus de la moitié d'entre eux ont été détachés de ce type d'aide financière au cours de ces périodes alors que plus du quart en étaient dépendants (27 % et 24 %, selon la période). Au moment du sondage, soit 23 mois en moyenne après leur participation à cette mesure, 28 % des participants affirment qu'ils recevaient des prestations d'assistance-emploi. Comparativement aux 12 mois précédant leur participation, le temps passé à l'assistance-emploi a peu varié (– 3 %) dans l'année qui l'a suivie.

Comparativement à l'ensemble des participants aux mesures actives, ceux ayant participé à la mesure PPE ont davantage eu recours à l'assistance-emploi à la suite de leur participation. Encore une fois, ces résultats témoignent du plus grand éloignement du marché du travail des participants à la mesure PPE, bien qu'ils ne préjugent en rien des effets nets imputables à la participation traités dans les chapitres 3 à 6.

En dépit d'une plus grande diminution du temps passé à l'assistance-emploi (– 10 %) entre l'année précédant la participation et celle qui l'a suivie, l'utilisation de l'assistance-emploi a été plus répandue parmi les personnes déjà prestataires de l'assistance-emploi au moment de débiter la participation que parmi les autres participants. Les femmes ont passé plus de temps à l'assistance-emploi que les hommes durant les périodes de 12 mois et de 18 mois suivant leur participation. Les mêmes tendances sont constatées chez les participants âgés de 30 ans et plus comparativement aux participants âgés de moins de 30 ans.

2.2.4 L'utilisation d'autres mesures ou activités offertes par Emploi-Québec

2.2.4.1 Résultats

Plus de la moitié des participants à la mesure « Projets de préparation à l'emploi (57 %) ont participé à une mesure ou une activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude. Cette proportion est supérieure chez ceux qui étaient prestataires de l'assistance-emploi au début de leur participation (67 %) alors qu'elle est moindre chez ceux qui étaient sans soutien public du revenu (45 %). À ce sujet, précisons que le fait d'être proportionnellement moins nombreux à occuper un emploi après leur participation rend les prestataires de l'assistance-emploi davantage susceptibles de se faire offrir une autre participation à des mesures actives. Aucune différence significative n'a été observée entre les hommes et les femmes, ni entre les groupes d'âge considérés.

2.2.4.2 Synthèse

La majorité des participants à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » (57 %) ont participé à une mesure ou une activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude. La participation à une autre mesure ou activité est plus répandue parmi les prestataires de l'assistance-emploi et, en contrepartie, moins répandue parmi les personnes sans soutien public du revenu. Aucune différence significative n'est observée à ce sujet entre les hommes et les femmes, ni entre les moins de 30 ans et leurs aînés. Les participants à la mesure PPE ne se distinguent pas de l'ensemble des participants quant à la participation à une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec.

Tableau 2.2.4.1 – Les résultats bruts sur l'utilisation d'autres mesures ou activités d'Emploi-Québec des participants aux « Projets de préparation à l'emploi » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge

INDICATEURS	Prestataires actifs de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi		Sans soutien public du revenu		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Utilisation d'une mesure après la participation (données gouvernementales) (%)	188	66,7 !	54	52,3	47	57,2	115	44,5	369	57,3

INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Utilisation d'une mesure après la participation (données gouvernementales) (%)	138	57,6	231	57,0	185	60,3	183	54,4	369	57,3

2.2.5 Les caractéristiques du principal emploi occupé dans les 12 mois suivant la participation

2.2.5.1 Résultats

En moyenne, il a fallu 13 semaines aux participants à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » pour obtenir le principal emploi qu'ils ont occupé dans les 12 mois suivant leur participation. Cet emploi était, dans 27 % des cas, un emploi temporaire et, dans 15 % des cas, saisonnier, et nécessitait soit aucune formation particulière (27 %), soit une formation au secondaire (39 %), soit une formation collégiale (23 %) ou, plus rarement, une formation universitaire (7 %) ou en gestion (4 %). Toujours parmi ceux qui ont occupé un emploi, sept participants sur dix (70 %) considèrent que cet emploi correspondait au type d'emploi souhaité et presque autant (69 %) se disaient plutôt satisfaits (41 %) ou très satisfaits (28 %) du salaire reçu dans cet emploi.

Le délai écoulé avant d'obtenir l'emploi principal a été moindre chez les prestataires actifs de l'assurance-emploi (8 semaines). Quant à eux, les prestataires de l'assistance-emploi se distinguent par une proportion inférieure d'entre eux affirmant que l'emploi occupé répondait au type d'emploi souhaité (62 %). Aucune différence significative n'est observée à ce chapitre entre les hommes et les femmes, ni entre les moins de 30 ans et leurs aînés.

Tableau 2.2.5.1 – Les résultats bruts sur quelques caractéristiques du principal emploi occupé dans les 12 mois suivant la participation aux « Projets de préparation à l'emploi » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge
(Base : participants qui ont eu au moins un emploi durant cette période)

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi		Sans soutien public du revenu		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Nombre de semaines écoulées avant d'obtenir cet emploi	85	14,6	45	7,6	31	13,7	85	13,4	231	12,9
Emploi temporaire (%)	90	29,7	49	21,9	32	28,4	94	28,1	248	27,0
Emploi saisonnier (%)	87	12,7	49	20,3	33	17,9	95	13,4	247	15,1
Niveau de compétence (%)										
Poste de direction	89	3,4	47	9,1	32	2,9	95	2,1	247	4,1
Formation universitaire	89	4,5	47	8,2	32	0	95	10,6	247	7,2
Formation collégiale	89	16,7	47	30,9	32	25,5	95	24,9	247	22,7
Formation secondaire	89	46,9	47	30,0	32	40,2	95	30,4	247	38,6
Aucune formation particulière requise	89	28,4	47	21,8	32	31,4	95	32,0	247	27,4
Correspond emploi souhaité (%)	88	61,6	48	81,6	33	63,8	95	72,7	247	70,4
Satisfaction salaire reçu (%)										
Très satisfait	89	26,2	48	25,2	33	37,7	94	32,3	247	28,4
Plutôt satisfait	89	36,2	48	50,1	33	34,3	94	39,9	247	40,8

INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Nombre de semaines écoulées avant d'obtenir cet emploi	103	14,1	128	11,8	126	13,0	105	12,8	231	12,9
Emploi temporaire (%)	110	26,2	138	27,8	136	25,9	111	28,7	248	27,0
Emploi saisonnier (%)	111	14,2	136	16,0	135	12,0	111	19,2	247	15,1
Niveau de compétence (%)										
Poste de direction	111	5,4	136	3,0	135	5,3	111	2,7	247	4,1
Formation universitaire	111	6,4	136	7,9	135	7,7	111	6,6	247	7,2
Formation collégiale	111	19,7	136	25,6	135	20,5	111	25,6	247	22,7
Formation secondaire	111	37,1	136	40,0	135	34,4	111	43,4	247	38,6
Aucune formation particulière requise	111	31,4	136	23,6	135	32,1	111	21,6	247	27,4
Correspond emploi souhaité (%)	109	70,9	138	70,0	136	68,7	110	73,3	247	70,4
Satisfaction salaire reçu (%)										
Très satisfait	108	31,4	139	25,6	134	28,9	112	27,1	247	28,4
Plutôt satisfait	108	39,7	139	41,8	134	46,1	112	34,6	247	40,8

2.2.5.2 Synthèse

En moyenne, il a fallu 13 semaines aux participants à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » pour obtenir le principal emploi qu'ils ont occupé dans les 12 mois suivant leur participation. Ajoutons que les participants qui étaient, au moment de débiter leur participation, prestataires actifs de l'assurance-emploi ont mis moins de temps à occuper cet emploi. Parmi ces emplois, un emploi sur quatre est temporaire (27 %), un emploi sur sept est saisonnier (15 %) et deux emplois sur trois (66 %) ne nécessitent aucune formation particulière ou une formation de niveau secondaire.

Les perceptions des participants ayant occupé un emploi dans les 12 mois suivant leur participation sont favorables au sujet de cet emploi puisque sept d'entre eux sur dix affirment qu'il répondait à leurs espérances (70 %) et presque autant se sont dits très ou plutôt satisfaits du salaire reçu (69 %). Pour ce thème, aucune différence significative n'est observée entre les sexes ou les groupes d'âge considérés.

2.2.6 La vie sociale et professionnelle

2.2.6.1 Résultats

En 2001, la moitié des participants à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » (49 %) ont eu un revenu personnel avant impôts inférieur à 10 000 \$, un tiers (35 %) un revenu se situant entre 10 000 \$ et 20 000 \$ et 16 %, un revenu d'au moins 20 000 \$. Les prestataires de l'assistance-emploi sont proportionnellement plus nombreux à déclarer avoir eu un revenu personnel inférieur à 10 000 \$ (58 %) et, en contrepartie, moins nombreux à déclarer avoir eu un revenu égal ou supérieur à 20 000 \$ (6 %). La situation inverse prévaut pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi, lesquels sont moins nombreux à déclarer avoir eu un revenu personnel inférieur à 10 000 \$ (27 %) et plus nombreux à déclarer avoir eu un revenu d'au moins 20 000 \$ (34 %). Ces écarts sont cohérents avec le fait que les prestataires de l'assistance-emploi ont aussi été proportionnellement plus nombreux à dépendre de l'assistance-emploi et ont globalement passé moins de temps en emploi dans les mois qui ont suivi leur participation alors que les participants prestataires actifs de l'assurance-emploi ont été moins nombreux, toutes proportions gardées, à dépendre de l'assistance-emploi et ont passé plus de temps en emploi. D'autre part, les hommes ont été en proportion supérieure aux femmes à déclarer avoir eu un revenu après impôts égal ou supérieur à 20 000 \$ (22 % contre 11 %).

En moyenne, l'indicateur de la modification perçue du revenu est positif (0,28), ce qui signifie que la proportion de participants à cette mesure qui considèrent que leurs revenus ont été plus élevés en 2001 par rapport à ceux de l'année précédant leur participation est supérieure à la proportion d'entre eux qui, au contraire, considèrent que leurs revenus ont été moins élevés. Pour les participants ne recevant aucun soutien public du revenu, l'écart entre ces deux résultats est supérieur (0,41). Les perceptions à cet égard ne varient cependant pas selon l'âge ou le sexe.

Les indicateurs vérifiant les modifications perçues concernant l'estime de soi et la confiance en soi, concernant la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer sa formation ainsi que concernant la qualité de vie sont également tous positifs (1,3, 1,3 et 2,0). Encore une fois, ces écarts indiquent que le nombre de participants à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » qui considèrent que ces aspects de leur vie se sont améliorés est supérieur au nombre de participants qui, au contraire, pensent que ces aspects se sont détériorés. Ici aussi, les personnes sans soutien public du revenu affichent des indices supérieurs pour l'estime de soi (1,5) et la qualité de vie (2,4). De plus, des écarts plus élevés séparent les participants âgés de moins de 30 ans et ceux âgés de 30 ans et plus et ce, pour l'ensemble des indicateurs. Ainsi, les plus jeunes sont, somme toute, plus nombreux que leurs aînés à percevoir une amélioration de leur estime de soi et de leur confiance en soi (1,4 contre 1,1), de leur motivation à travailler et à améliorer leur formation (1,4 contre 1,1) ainsi qu'à percevoir une amélioration de leur qualité de vie (2,4 contre 1,6). Par contre, aucune différence significative n'est observée entre les hommes et les femmes.

Tableau 2.2.6.1 – Les résultats bruts sur certains aspects de la vie sociale et professionnelle des participants aux « Projets de préparation à l'emploi » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi		Sans soutien public du revenu		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Revenu personnel de 2001 (%)										
0 \$ à 9 999 \$	211	58,3 !	69	26,9	54	41,0	131	47,3	427	49,1
10 000 \$ à 19 999 \$	211	36,2	69	39,3	54	39,9	131	32,1	427	35,2
20 000 \$ et plus	211	5,5	69	33,8 !	54	19,1	131	20,6	427	15,7
Modification perçue du revenu personnel (-1 à +1)	216	0,2	68	0,2	54	0,3	136	0,4 !	435	0,3
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (-2 à +2)	218	1,2	69	1,1	56	1,1	137	1,5 !	441	1,3
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (-2 à +2)	209	1,3	68	1,1	51	1,3	136	1,4	428	1,3
Modification perçue de la qualité de vie (-4 à +4)	212	1,9	69	1,7	54	1,7	134	2,4 !	430	2,0

INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Revenu personnel de 2001 (%)										
0 \$ à 9 999 \$	162	44,8	265	52,2	215	48,8	211	49,2	427	49,1
10 000 \$ à 19 999 \$	162	33,1	265	36,6	215	35,7	211	34,7	427	35,2
20 000 \$ et plus	162	22,1 !	265	11,2	215	15,4	211	16,1	427	15,7
Modification perçue du revenu personnel (-1 à +1)	163	0,3	272	0,2	223	0,3	211	0,2	435	0,3
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (-2 à +2)	165	1,3	276	1,2	224	1,4 !	216	1,1	441	1,3
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (-2 à +2)	160	1,4	268	1,2	220	1,4 !	207	1,1	428	1,3
Modification perçue de la qualité de vie (-4 à +4)	161	2,1	269	2,0	218	2,4 !	211	1,6	430	2,0

2.2.6.2 Synthèse

En 2001, plus de huit participants à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » sur dix ont eu un revenu personnel avant impôts inférieur à 10 000 \$ (49 %) ou situé entre 10 000 \$ et 20 000 \$ (35 %) alors que les autres (16 %) ont obtenu un revenu supérieur. Lorsqu'on leur demande de comparer leurs revenus en 2001 à ceux de l'année précédant leur participation, les participants à cette mesure sont plus nombreux à les considérer supérieurs qu'à les considérer inférieurs et ce, particulièrement chez les personnes ne recevant aucun soutien du revenu. Les participants sont aussi plus nombreux à percevoir des améliorations, plutôt que des détériorations, concernant leur estime de soi et leur confiance en soi, leur motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation ainsi que leur qualité de vie. Les perceptions positives sont plus répandues chez les participants âgés de moins de 30 ans que chez les participants plus âgés. Aussi, la perception de l'amélioration de la qualité de vie est plus répandue chez les participants ne bénéficiant pas d'un soutien public du revenu.

Ajoutons que la proportion de personnes ayant eu un revenu personnel avant impôts inférieur à 10 000 \$ est plus élevée pour les participants à la mesure PPE que pour l'ensemble des participants aux mesures actives.

2.2.7 Synthèse pour les participants à la mesure « Projets de préparation à l'emploi »

En termes bruts, la situation à la suite de la participation à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » se traduit par l'amélioration de la plupart des aspects mesurés. Toutefois, comparativement aux résultats observés pour l'ensemble des participants aux mesures actives considérées, les participants à la mesure PPE ont eu une insertion moindre en emploi, ont moins eu recours à l'assurance-emploi, ont davantage eu recours à l'assistance-emploi et ont plus fréquemment eu un revenu personnel avant impôts inférieur à 10 000 \$, en 2001, même si, comparativement à l'année précédant leur participation, on note pour certains groupes (clients de l'assurance-emploi) une amélioration plus marquée de leur situation d'emploi. Cela s'explique vraisemblablement par le fait que cette mesure s'adresse davantage que d'autres à des personnes défavorisées au plan de l'emploi (voir section 1.2.1). Ces caractéristiques de départ influencent le niveau des indicateurs d'insertion brut. Toutefois, ils ne préjugent en rien des effets nets imputables à la participation traités dans les chapitres 3 à 6.

L'insertion en emploi. La majorité des participants à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » ont occupé un emploi dans les 12 mois (57 %) et les 18 mois (68 %) suivant leur participation, 54 % d'entre eux ont intégré le marché du travail de façon durable et presque autant (51 %) occupaient un emploi au moment du sondage soit, en moyenne, 23 mois après leur participation. Toutefois, les participants n'ont passé qu'un peu plus du tiers de leur temps en emploi au cours des 12 mois (36 %) et des 18 mois (39 %) suivant leur participation. Comparativement aux 12 mois qui ont précédé leur participation, les participants ont passé un peu plus de leur temps en emploi (+ 12 %), en emploi à temps plein (+ 11 %), ont cumulé plus d'heures de travail (+ 243 heures) et leur rémunération moyenne d'emplois s'est accrue de 2 886 \$ dans l'année qui l'a suivie. Pour les participants ayant occupé un emploi dans les 12 mois suivant la participation, l'augmentation des revenus d'emplois s'établit à 6 177 \$.

L'utilisation de l'assurance-emploi. Les participants ont passé le dixième de leurs temps à l'assurance-emploi au cours des 12 mois (8 %) et des 18 mois (9 %) suivant leur participation. Au moment du sondage, soit en moyenne 23 mois après la participation, 10 % des participants ont dit recevoir ce type de prestations. Comparativement aux 12 mois précédant la participation, la proportion de temps passé à l'assurance-emploi a peu diminué dans l'année qui a suivi (1 %). Ces résultats peuvent évidemment être influencés par le fait que le volet « Entreprises d'insertion » de la mesure PPE peut donner accès à des prestations d'assurance-emploi pour les personnes qui y participent puisque ces personnes ont un statut de salariés lors de leur participation. Rappelons aussi que les prestataires actifs de l'assurance-emploi ont été proportionnellement plus nombreux que les autres participants à occuper un emploi et qu'ils ont passé plus de temps en emploi dans les 12 et 18 mois suivant leur participation de sorte qu'ils sont aussi plus nombreux à pouvoir obtenir de l'assurance-emploi.

L'utilisation de l'assistance-emploi. Les participants ont, en moyenne, passé plus du tiers de leur temps à l'assistance-emploi au cours des 12 mois (36 %) et des 18 mois (35 %) suivant leur participation. Plus de la moitié d'entre eux ont été détachés de ce type d'aide financière au cours de ces périodes alors que plus du quart en étaient dépendants (27 % et 24 %, selon la période). Au moment du sondage, soit 23 mois en moyenne après leur participation, 28 % des participants affirment qu'ils recevaient des prestations d'assistance-emploi. Comparativement aux 12 mois précédant leur participation, le temps passé à l'assistance-emploi a peu varié (- 3 %) dans l'année qui l'a suivie.

L'utilisation des mesures actives. La majorité des participants à cette mesure (57 %) a participé à une mesure ou une activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude.

Les caractéristiques du principal emploi occupé dans les 12 mois suivant la participation. En moyenne, il a fallu 13 semaines aux participants pour obtenir le principal emploi qu'ils ont occupé dans les 12 mois suivant leur participation. Parmi ces emplois, un emploi sur quatre est temporaire (27 %), un emploi sur sept est saisonnier (15 %) et deux emplois sur trois (66 %) ne nécessitent aucune formation particulière (27 %) ou une formation de niveau secondaire (39 %). Les perceptions des participants ayant occupé un emploi dans les 12 mois suivant leur participation sont favorables puisque sept d'entre eux sur dix affirment qu'il répondait à leurs espérances (70 %) et que presque autant se sont dits très ou plutôt satisfaits du salaire reçu (69 %).

La vie sociale et professionnelle. En 2001, plus de huit participants sur dix ont eu un revenu personnel avant impôts inférieur à 10 000 \$ (49 %) ou situé entre 10 000 \$ et 20 000 \$ (35 %) alors que les autres (16 %) ont obtenu un revenu supérieur. Lorsqu'on leur demande de comparer leurs revenus en 2001 à ceux de l'année précédant leur participation, les participants sont plus nombreux à les considérer supérieurs qu'à les considérer inférieurs. Les participants sont aussi plus nombreux à percevoir des améliorations, plutôt que des détériorations, concernant leur estime de soi et leur confiance en soi, leur motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation ainsi que leur qualité de vie.

2.3 Les participants à la mesure « Services d'aide à l'emploi »

La mesure « Services d'aide à l'emploi » est décrite à la section 1.2. Précisons toutefois que parmi les 3 347 participants aux mesures actives interrogés dans le cadre de cette étude, 570 étaient des participants à la mesure « Services d'aide à l'emploi ».

2.3.1 L'insertion en emploi

2.3.1.1 Résultats

Près des deux tiers des participants (64 %) à la mesure « Services d'aide à l'emploi » (SAE) ont occupé au moins un emploi au cours des 12 mois suivant leur participation. Lorsque l'on considère les 18 mois suivant leur participation, la détention d'un emploi touche alors les trois quarts des participants à cette mesure (75 %). Si on exclut les emplois détenus avant leur participation, on constate que près de la moitié (47 %) des participants ont accédé à un nouvel emploi dans les 12 mois suivant leur participation, et 59 % dans les 18 mois suivant celle-ci. Ainsi, après leur participation, plus d'un participant sur six (16 %) est retourné dans un emploi qu'il avait détenu auparavant. Au moment du sondage, soit 23 mois en moyenne après leur participation, 63 % des participants étaient en emploi.

Ces résultats sont inférieurs chez les prestataires de l'assistance-emploi et, en contrepartie, plus élevés chez les prestataires actifs de l'assurance-emploi. Les personnes ne bénéficiant d'aucun soutien public du revenu ont, elles aussi, été proportionnellement plus nombreuses à avoir occupé un emploi dans les périodes de 12 et de 18 mois subséquentes à leur participation, mais ne se démarquent pas au niveau de l'intégration en emploi, ni de l'occupation d'un emploi au moment du sondage. Aucune différence significative n'est observée à ces égards entre les femmes et les hommes mais, pour la période de 12 mois suivant la participation, les participants de moins de 30 ans ont été proportionnellement plus nombreux à occuper un emploi non détenu avant leur participation que les participants ayant 30 ans ou plus (55 % contre 43 %).

Près de deux participants à la mesure SAE sur trois (63 %) ont intégré le marché du travail de façon durable selon la définition retenue dans le cadre de cette étude. En moyenne, les participants à cette mesure ont été employés moins de la moitié du temps au cours des 12 mois (44 % soit, 23 semaines) et des 18 mois (47 %, soit 37 semaines) qui ont suivi leur participation. La différence entre ces deux indicateurs peut en partie s'expliquer, rappelons-le, par le fait que dans cette étude, on considère qu'une personne qui se maintient année après année dans un emploi saisonnier est intégrée en emploi de façon durable, même si elle ne travaille pas six mois par année. De plus, l'indicateur d'intégration durable qualifie les personnes ayant cumulé six mois en emploi, de façon consécutive ou entrecoupée de périodes d'interruption ne durant pas plus de trois mois. Or, ces différentes situations correspondent à des portions de temps en emploi égales ou inférieures à 33 % sur une période de 18 mois.

Les prestataires de l'assistance-emploi ont été proportionnellement moins nombreux à intégrer le marché du travail de façon durable et ont passé moins de temps en emploi au cours des 12 mois (27 % soit, 14 semaines) et des 18 mois (29 % soit, 23 semaines) qui ont suivi leur participation à cette mesure. En contrepartie, les prestataires actifs de l'assurance-emploi et les personnes sans soutien public du revenu ont passé au moins la moitié de ces périodes en emploi. Notons que ces indicateurs sont directement influencés par la présence en emploi, de sorte que les écarts observés s'expliquent, du moins partiellement, par le fait que certaines clientèles étaient plus nombreuses en emploi et non seulement parce qu'elles étaient plus longtemps en emploi.

Durant l'année suivant la participation à la mesure « Services d'aide à l'emploi », les participants ont passé 2,1 % plus de temps en emploi par rapport à l'année qui l'a précédée, soit une augmentation d'une semaine. On note un écart similaire (1,7 %) pour ce qui est de la proportion de semaines en emploi à temps plein (30 heures et plus). Globalement, les participants ont, en moyenne, travaillé 31 heures de plus dans l'année suivant leur participation que dans celle la précédant. Ces changements ont contribué à augmenter leurs revenus personnels provenant d'emplois

de 762 \$, en moyenne, entre l'année précédant la participation et celle qui l'a suivie. Pour les participants occupant un emploi dans les 12 mois suivant la participation, l'augmentation a été de 5 494 \$.

Tableau 2.3.1.1 – Les résultats bruts sur l'insertion en emploi des participants aux « Services d'aide à l'emploi » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi		Sans soutien public du revenu		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Présence en emploi (%)										
12 mois suivant	148	41,4	260	71,7 !	80	61,0	110	72,1 !	558	63,8
18 mois suivant	149	49,2	264	85,6 !	80	70,1	112	83,6 !	565	75,3
Intégration en emploi (%)										
12 mois suivant	147	35,1	258	52,8 !	79	40,2	110	52,0	555	47,0
18 mois suivant	144	42,4	247	69,2 !	75	49,5	106	63,9	534	59,3
Présence ponctuelle en emploi (%)	145	34,0	253	75,6 !	77	60,0	109	69,3	545	62,8
% du temps en emploi (moyenne)										
12 mois suivant	147	27,3	253	49,7 !	80	43,2	109	52,3 !	549	44,4
18 mois suivant	147	28,8	259	52,9 !	79	46,4	111	54,2 !	557	46,9
Intégration durable en emploi (%)	148	40,1	257	71,3 !	80	61,3	109	73,7 !	554	63,1

INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Présence en emploi (%)										
12 mois suivant	227	64,0	331	63,7	189	66,7	369	62,4	558	63,8
18 mois suivant	232	76,9	333	73,8	192	74,1	373	75,9	565	75,3
Intégration en emploi (%)										
12 mois suivant	225	44,7	330	49,0	189	54,6 !	366	42,9	555	47,0
18 mois suivant	213	57,5	321	60,8	185	64,9	349	56,2	534	59,3
Présence ponctuelle en emploi (%)	222	63,2	323	62,5	187	58,7	358	65,1	545	62,8
% du temps en emploi (moyenne)										
12 mois suivant	226	42,7	323	45,9	186	44,6	363	44,3	549	44,4
18 mois suivant	228	45,6	329	48,0	190	46,4	367	47,1	557	46,9
Intégration durable en emploi (%)	228	63,2	326	62,9	188	63,7	366	62,7	554	63,1

**Tableau 2.3.1.1 – Les résultats bruts sur l'insertion en emploi des participants aux
« Services d'aide à l'emploi » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge (suite)**

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi		Sans soutien public du revenu		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Différence en % du nombre de semaines de travail	140	9,3 !	240	– 8,5	76	14,5 !	105	9,4	523	2,1
Différence en % du nombre de semaines de 30 heures de travail	139	11,7 !	230	–9,4	75	12,8 !	102	7,6	508	1,7
Différence du nombre total d'heures de travail	134	214 !	234	–192	76	275 !	103	161	509	31
Différence de la rémunération moyenne d'emplois (\$)	126	1 836	220	–1 125	70	3 587	98	1 969	479	762

INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Différence en % du nombre de semaines de travail	213	– 0,8	310	4,8	177	7,9 !	346	– 0,9	523	2,1
Différence en % du nombre de semaines de 30 heures de travail	207	–0,8	301	4,0	173	7,5 !	335	–1,3	508	1,7
Différence du nombre total d'heures de travail	211	–15	298	72	173	151 !	336	–32	509	31
Différence de la rémunération moyenne d'emplois (\$)	200	108	279	1 368	164	1 871	315	168	479	762

Par rapport à l'année précédant leur participation à la mesure SAE, la situation des prestataires actifs de l'assurance-emploi ne s'est pas améliorée dans l'année qui l'a suivie, au contraire. Ainsi, leur nombre de semaines de travail a diminué de 9 % (soit, 4 semaines) et ils ont travaillé 192 heures de moins, ce qui a contribué à diminuer leurs revenus d'emplois de 1 125 \$. Il faut dire que leur situation avant la participation était plus favorable que celle des participants des autres statuts. Par ailleurs, les prestataires de l'assistance-emploi, bien qu'en proportion inférieure à avoir occupé un emploi durant les périodes subséquentes à la participation à cette mesure, montrent tout de même une augmentation du nombre de semaines de travail de 9 % (soit, 5 semaines), ce qui les situe à un niveau similaire à celui observé pour les participants sans soutien public du revenu. Néanmoins, ce sont les personnes admissibles de l'assurance-emploi qui affichent la plus grande amélioration entre l'année précédant la participation et celle qui l'a suivie (par exemple, le nombre de semaines de travail a augmenté de 15 % soit, 8 semaines).

L'augmentation du nombre de semaines de travail a également été supérieure chez les participants âgés de moins de 30 ans (8 % contre une perte de 1 % chez les plus âgés), ce qui se traduit, bien entendu, par une augmentation accrue du nombre d'heures de travail (151 heures contre une perte de 32 heures chez leurs aînés).

2.3.1.2 Synthèse

Plus de six participants à la mesure « Services d'aide à l'emploi » sur dix ont occupé au moins un emploi dans les 12 mois (64 %) et les 18 mois (75 %) suivant leur participation. En excluant les emplois détenus avant leur participation, ces proportions sont réduites de 16 %. Près de deux participants sur trois (63 %) ont intégré le marché du travail de façon durable et autant (63 %) occupaient un emploi au moment du sondage soit, en moyenne, 23 mois après leur participation. Malgré cela, les participants à cette mesure ont passé un peu moins de la moitié de leur temps en emploi au cours des 12 mois (44 %) et des 18 mois (47 %) suivant leur participation. Comparativement aux 12 mois qui ont précédé leur participation, les participants ont passé une portion pratiquement similaire de leur temps en emploi (+ 2 %), en emploi à temps plein (+ 2 %), ont cumulé une trentaine d'heures de travail additionnelles (+ 31 heures) et leur rémunération moyenne d'emplois s'est accrue de 762 \$, en moyenne, dans l'année qui l'a suivie. Pour les participants occupant un emploi dans les 12 mois suivant la participation, l'augmentation a été de 5 494 \$.

L'insertion en emploi des participants à la mesure SAE à la suite de leur participation ne se distingue pas de celle de l'ensemble des participants aux mesures actives (section 2.1) bien que, comparativement à l'année précédant leur participation, les participants à la mesure SAE semblent avoir moins amélioré leur situation d'emploi que l'ensemble des participants. Cela s'explique vraisemblablement par le fait que cette mesure s'adresse davantage que d'autres à des personnes moins défavorisées au plan de l'emploi (voir section 1.2.1). Comme nous l'avons déjà mentionné, ces caractéristiques de départ influencent le niveau des indicateurs d'insertion brut bien qu'ils ne préjugent en rien des effets nets imputables à la participation traités dans les chapitres 3 à 6.

De façon générale, l'insertion en emploi est moindre chez les prestataires de l'assistance-emploi, bien que les progrès qu'ils ont faits à cet égard, comparativement aux 12 mois précédant leur participation à cette mesure, soient supérieurs à l'ensemble des participants. En contrepartie, les prestataires actifs de l'assurance-emploi et les personnes sans soutien public du revenu obtiennent de meilleurs résultats concernant l'insertion en emploi, mais chez les prestataires actifs de l'assurance-emploi, cela ne se traduit pas par une amélioration comparativement à la situation vécue dans l'année précédant leur participation. D'autre part, l'amélioration du temps passé en emploi, entre l'année précédant la participation et celle qui l'a suivie, est plus marquée chez les participants âgés de moins de 30 ans (+ 8 %) que chez leurs aînés (– 1 %). Ils sont aussi proportionnellement plus nombreux à avoir occupé des emplois non détenus auparavant (55 % contre 43 % chez leurs aînés).

2.3.2 L'utilisation de l'assurance-emploi

2.3.2.1 Résultats

Les participants à la mesure « Services d'aide à l'emploi » ont bénéficié de l'assurance-emploi durant le cinquième des périodes de 12 mois (19 % soit, 10 semaines) et de 18 mois (18 % soit, 14 semaines) suivant leur participation. Un participant sur neuf (11 %) a d'ailleurs déclaré recevoir des prestations de ce régime au moment du sondage soit, 23 mois en moyenne après la participation. Rappelons que la durée maximale de la période de prestations régulières d'assurance-emploi étant normalement de 45 semaines, il est possible qu'un certain nombre de personnes ayant reçu des prestations dans les 52 (12 mois) et 78 (18 mois) semaines suivant leur participation, n'en recevaient plus au moment du sondage, lequel a eu lieu de 18 à 30 mois après la fin de leur participation.

L'utilisation de l'assurance-emploi durant les mois suivant la participation à cette mesure est supérieure chez ceux qui étaient prestataires de ce régime au début de leur participation. Le fait qu'ils aient été proportionnellement plus nombreux que les autres participants à occuper un emploi et qu'ils aient passé plus de temps en emploi dans les 12 et 18 mois suivant leur participation implique aussi qu'ils sont plus nombreux à pouvoir obtenir de l'assurance-emploi. À ce sujet, mentionnons que, pour avoir droit à des prestations d'assurance-emploi, une personne doit avoir travaillé un nombre minimal d'heures au cours des semaines précédant sa demande de prestations. D'autre part, le fait de participer à une mesure ne réduit pas la durée prévue de la période de prestations d'assurance-emploi. Certains prestataires actifs de l'assurance-emploi ont donc pu terminer leur participation à cette mesure avant que leur période

de prestations ne soit échue, de sorte qu'ils recevaient toujours des prestations d'assurance-emploi à la fin de leur participation.

Les prestataires actifs de l'assurance-emploi sont aussi relativement plus nombreux à se dire toujours dans cette situation au moment du sondage (14 %). Par ailleurs, l'utilisation de l'assurance-emploi est de plus longue durée chez les hommes (12 mois : 22 %, 18 mois : 21 %) que chez les femmes (12 mois : 16 %, 18 mois : 16 %).

Le temps passé à l'assurance-emploi est demeuré à peu de choses près le même dans l'année qui a suivi la participation à la mesure « Services d'aide à l'emploi » (0,4 %) comparativement à l'année qui l'a précédée. Chez les participants admissibles de l'assurance-emploi, on note une baisse significative du temps passé à l'assurance-emploi (16 % soit, 8 semaines) alors que les personnes sans soutien public du revenu au moment de débiter leur participation y ont passé 6 % plus de temps (3 semaines) dans l'année suivant la participation par rapport aux 12 mois la précédant.

Tableau 2.3.2.1 – Les résultats bruts sur l'utilisation de l'assurance-emploi des participants aux « Services d'aide à l'emploi » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge

INDICATEURS	Prestataires actifs de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance - emploi		Sans soutien public du revenu		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
% du temps à l'assurance-emploi (données gouvernementales)										
12 mois suivant	134	2,8 !	209	35,6 #	68	8,8 !	94	7,3 !	470	19,0
18 mois suivant	134	3,9 !	209	30,8 #	68	11,3 !	94	10,5 !	470	18,0
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (%)	151	8,2	264	14,2 #	82	10,2	111	11,9	567	11,4
Différence du % de temps à l'assurance-emploi (données gouvernementales)	134	-5,6 !	209	2,9	68	-16,0 !	94	5,7 #	470	0,4

INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
% du temps à l'assurance-emploi (données gouvernementales)										
12 mois suivant	193	21,9 #	277	16,3 !	162	17,0	308	20,0	470	19,0
18 mois suivant	193	20,7 #	277	15,6 !	162	17,1	308	18,5	470	18,0
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (%)	233	10,7	334	12,0	191	14,5	376	9,7	567	11,4
Différence du % de temps à l'assurance-emploi (données gouvernementales)	193	0,8	277	0,1	162	2,8	308	-0,9	470	0,4

2.3.2.2 Synthèse

Les participants à la mesure « Services d'aide à l'emploi » ont passé le cinquième de leur temps à l'assurance-emploi dans les 12 mois (19 %) et les 18 mois (18 %) suivant leur participation. Cependant, seulement 11 % des participants ont dit recevoir ce type de prestations au moment du sondage. Comparativement aux 12 mois précédant la participation, la proportion de temps passé à l'assurance-emploi est restée sensiblement la même dans l'année qui a suivi (0,4 %). Les participants à la mesure SAE ne se distinguent pas de l'ensemble des participants quant à l'utilisation de l'assurance-emploi.

Globalement, l'utilisation de l'assurance-emploi a été plus répandue parmi les prestataires actifs de l'assurance-emploi et, en contrepartie, moins répandue parmi les autres participants. Rappelons que les prestataires actifs de l'assurance-emploi ont été proportionnellement plus nombreux que les autres participants à cette mesure à occuper un emploi et qu'ils ont passé plus de temps en emploi dans les 12 et 18 mois suivant leur participation de sorte qu'ils sont aussi plus nombreux à pouvoir obtenir de l'assurance-emploi. Pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi, cela s'est soldé par une diminution du temps passé à l'assurance-emploi comparativement aux 12 mois précédant la participation (– 16 %), alors que pour les personnes sans soutien public du revenu, il s'agit d'une augmentation de 6 %. D'autre part, les hommes ont passé plus de temps que les femmes à l'assurance-emploi (par exemple pour les 18 mois suivants, 21 % du temps contre 16 % pour les femmes).

2.3.3 L'utilisation de l'assistance-emploi

2.3.3.1 Résultats

Les participants à la mesure « Services d'aide à l'emploi » ont passé, en moyenne, le cinquième de leur temps à l'assistance-emploi (22 % soit, 2,6 mois) durant les 12 mois suivant leur participation à la mesure « Services d'aide à l'emploi ». Ainsi, plus d'un participant à cette mesure sur six (16 %) a été dépendant de l'assistance-emploi, alors que près des trois quarts (74 %) en ont été détachés. On constate des résultats similaires pour la période de 18 mois suivant la participation. Au moment du sondage, soit en moyenne 23 mois après leur participation à cette mesure, 16 % des participants affirmaient recevoir des prestations d'assistance-emploi.

Les personnes qui, au moment de débiter leur participation à cette mesure, étaient prestataires de l'assistance-emploi ont passé une plus grande proportion de leur temps à l'assistance-emploi dans les périodes de 12 mois (70 % soit, 8,4 mois) et de 18 mois (65 % soit, 11,7 mois) suivant leur participation. Conséquemment, elles ont été proportionnellement plus nombreuses à dépendre de l'assistance-emploi et, en contrepartie, proportionnellement moins nombreuses à s'en détacher au cours de ces périodes. À l'opposé, les personnes qui étaient prestataires actifs de l'assurance-emploi et celles qui ne recevaient aucun soutien public du revenu à ce moment, ont passé une portion moins importante de leur temps à l'assistance-emploi. De façon cohérente, elles ont été relativement très peu nombreuses à dépendre de l'assistance-emploi et, en contrepartie, très nombreuses à en être détachées. Ces écarts sont conséquents avec le fait que les personnes prestataires de l'assistance-emploi ont été moins nombreuses, toutes proportions gardées, à occuper un emploi après leur participation à la mesure SAE, de sorte que plusieurs d'entre elles ont continué à percevoir des prestations d'assistance-emploi pour assurer leur subsistance.

Comparativement à l'année précédant la participation à cette mesure, la portion du temps passé à l'assistance-emploi a légèrement augmenté dans l'année qui l'a suivie (+ 4 % soit, 0,5 mois). On n'observe aucun écart significatif selon le statut public du revenu à ce chapitre, ni d'ailleurs selon le sexe ou l'âge.

Tableau 2.3.3.1 – Les résultats bruts sur l'utilisation de l'assistance-emploi des participants aux « Services d'aide à l'emploi » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge

INDICATEURS	Prestataires actifs de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi		Sans soutien public du revenu		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
% du temps à l'assistance-emploi (données gouvernementales)										
12 mois suivant	134	69,9 !	209	4,6	68	25,1	94	2,1	470	21,6
18 mois suivant	134	64,8 !	209	4,5	68	21,6	94	2,1	470	20,3
Détachement de l'assistance-emploi (données gouvernementales) (%)										
12 mois suivant	134	18,9	209	92,2 !	68	69,3	94	96,8 !	470	73,9
18 mois suivant	134	20,5	209	92,3 !	68	69,3	94	95,9 !	470	74,0
Dépendance à l'assistance-emploi (données gouvernementales) (%)										
12 mois suivant	134	56,2 !	209	0	68	18,4	94	0	470	15,6
18 mois suivant	134	51,1 !	209	0,9	68	12,3	94	0,9	470	14,8
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (%)	152	47,1 !	265	5,5	82	12,3	112	7,0	570	16,4
Différence du % de temps à l'assistance-emploi (données gouvernementales)	134	8,7	209	3,1	68	8,6	94	1,2	470	3,8

INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
% du temps à l'assistance-emploi (données gouvernementales)										
12 mois suivant	193	20,7	277	22,5	162	22,9	308	20,9	470	21,6
18 mois suivant	193	19,5	277	21,0	162	22,3	308	19,3	470	20,3
Détachement de l'assistance-emploi (données gouvernementales) (%)										
12 mois suivant	193	73,9	277	74,0	162	72,5	308	74,7	470	73,9
18 mois suivant	193	74,9	277	73,1	162	73,6	308	74,2	470	74,0
Dépendance à l'assistance-emploi (données gouvernementales) (%)										
12 mois suivant	193	14,0	277	17,1	162	16,9	308	14,9	470	15,6
18 mois suivant	193	13,0	277	16,4	162	16,7	308	13,7	470	14,8
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (%)	234	14,7	336	17,9	192	20,0	378	14,5	570	16,4
Différence du % de temps à l'assistance-emploi (données gouvernementales)	193	3,9	277	3,6	162	3,9	308	3,7	470	3,8

2.3.3.2 Synthèse

Globalement, les participants à la mesure « Services d'aide à l'emploi » ont, en moyenne, passé le quart de leur temps à l'assistance-emploi au cours des 12 mois (22 %) et des 18 mois (20 %) suivant leur participation. Près des trois quarts des participants ont été détachés de ce type d'aide financière au cours de ces périodes, alors que plus d'une personne sur six en étaient dépendantes (16 % et 15 %, selon la période). Au moment du sondage, soit 23 mois en moyenne après leur participation, plus d'un participant sur six (16 %) recevait des prestations d'assistance-emploi. Comparativement aux 12 mois précédant leur participation, la portion du temps passé à l'assistance-emploi a légèrement augmenté (+ 4 %) dans l'année qui l'a suivie. Les participants à la mesure SAE ne se distinguent pas de l'ensemble des participants quant à l'utilisation de l'assistance-emploi.

L'utilisation de l'assistance-emploi a été plus répandue parmi les personnes déjà prestataires de l'assistance-emploi au moment de débiter la participation que parmi les autres participants. Aucune différence significative n'est observée entre les hommes et les femmes, ni entre les moins de 30 ans et leurs aînés.

2.3.4 L'utilisation d'autres mesures ou activités offertes par Emploi-Québec

2.3.4.1 Résultats

La moitié des participants (50 %) à la mesure « Services d'aide à l'emploi » ont participé à une nouvelle mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude. La participation à une autre mesure ou activité est supérieure chez ceux qui étaient prestataires de l'assistance-emploi au début de leur participation (66 %), et moindre chez ceux qui étaient sans soutien public du revenu (36 %) à ce moment. À ce sujet, rappelons que le fait d'être proportionnellement moins nombreux à occuper un emploi après leur participation rend les prestataires de l'assistance-emploi davantage susceptibles de se faire offrir une autre participation à des mesures actives. Aucune différence significative n'a été observée entre les hommes et les femmes, ni entre les groupes d'âge considérés.

Tableau 2.3.4.1 – Les résultats bruts sur l'utilisation d'autres mesures ou activités d'Emploi-Québec des participants aux « Services d'aide à l'emploi » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge

INDICATEURS	Prestataires actifs de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi		Sans soutien public du revenu		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Utilisation d'une mesure après la participation (données gouvernementales) (%)	134	66,4	209	49,5	68	48,8	94	36,3	470	49,7

INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Utilisation d'une mesure après la participation (données gouvernementales) (%)	193	50,7	277	48,7	162	51,0	308	49,0	470	49,7

2.3.4.2 Synthèse

Un participant à la mesure « Services d'aide à l'emploi » sur deux (50 %) a de nouveau participé à une mesure ou une activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude. La participation à une autre mesure ou activité est plus répandue parmi les prestataires de l'assistance-emploi et moins répandue parmi les personnes sans soutien public du revenu. Aucune différence significative n'est observée à ce sujet entre les hommes et les femmes, ni entre les moins de 30 ans et leurs aînés. Les participants à la mesure SAE ne se distinguent pas de l'ensemble des participants quant à la participation à une mesure ou une activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude.

2.3.5 Les caractéristiques du principal emploi occupé dans les 12 mois suivant la participation

2.3.5.1 Résultats

Les participants à la mesure « Services d'aide à l'emploi » ont pris 12 semaines, en moyenne, afin d'obtenir le principal emploi qu'ils ont occupé dans les 12 mois suivant leur participation. Dans 21 % des cas, cet emploi était un emploi temporaire et, dans 15 % des cas, saisonnier. Cet emploi nécessitait soit aucune formation particulière (22 %), soit une formation au secondaire (40 %), soit une formation collégiale (29 %) ou, plus rarement, une formation universitaire (7 %) ou en gestion (3 %). Les perceptions à l'égard de l'emploi obtenu sont positives puisque les deux tiers des participants (67 %) considèrent que celui-ci correspondait au type d'emploi qu'ils souhaitaient obtenir et trois participants sur quatre (76 %) se disent plutôt satisfaits (47,3 %) ou très satisfaits (28,4 %) du salaire reçu dans cet emploi.

Les personnes ne recevant aucun soutien public du revenu au début de leur participation sont proportionnellement moins nombreuses à se dire très satisfaites du salaire reçu dans le principal emploi occupé au cours des 12 mois suivant la participation (17 %). D'autre part, cet emploi a été plus fréquemment un emploi saisonnier pour les hommes (20 %) que pour les femmes (10 %).

2.3.5.2 Synthèse

En moyenne, il a fallu 12 semaines aux participants à la mesure « Services d'aide à l'emploi » pour obtenir le principal emploi qu'ils ont occupé dans les 12 mois suivant leur participation. Parmi ces emplois, un emploi sur cinq est temporaire (21 %), un emploi sur sept est saisonnier (15 %) et trois emplois sur cinq (61 %) ne nécessitent aucune formation particulière ou une formation de niveau secondaire. Le principal emploi occupé par les hommes est plus fréquemment un emploi saisonnier que celui occupé par les femmes. Ajoutons que les participants à la mesure SAE ne se distinguent pas de l'ensemble des participants quant aux caractéristiques du principal emploi détenu dans l'année suivant leur participation.

Les perceptions des participants ayant occupé un emploi dans les 12 mois suivant leur participation sont favorables au sujet de cet emploi puisque les deux tiers d'entre eux affirment qu'il répondait à leurs espérances (67 %) et que les trois quarts d'entre eux se sont dits très ou plutôt satisfaits du salaire reçu (76 %). À ce sujet, les participants qui étaient sans soutien public du revenu au début de leur participation sont proportionnellement moins nombreux que les autres participants à se dire très satisfaits du salaire reçu dans cet emploi.

Tableau 2.3.5.1 – Les résultats bruts sur quelques caractéristiques du principal emploi occupé dans les 12 mois suivant la participation aux « Services d'aide à l'emploi » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge
(Base : Participants qui ont eu au moins un emploi durant cette période)

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi		Sans soutien public du revenu		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Nombre de semaines écoulées avant d'obtenir cet emploi	56	15,9	167	11,6	45	11,5	69	11,3	317	12,2
Emploi temporaire (%)	61	17,5	186	19,9	50	15,1	79	26,7	355	21,1
Emploi saisonnier (%)	61	12,2	184	15,1	50	9,6	78	14,9	352	14,5
Niveau de compétence (%)										
Poste de direction	61	4,6	181	2,4	50	5,3	79	1,3	350	2,8
Formation universitaire	61	3,2	181	7,6	50	5,6	79	8,7	350	7,0
Formation collégiale	61	29,1	181	25,8	50	37,1	79	31,2	350	28,9
Formation secondaire	61	32,2	181	46,8	50	31,5	79	33,0	350	39,6
Aucune formation particulière requise	61	30,9	181	17,5	50	20,5	79	25,8	350	21,7
Correspond emploi souhaité (%)	61	71,3	185	66,0	50	72,2	78	67,3	353	66,5
Satisfaction salaire reçu (%)										
Très satisfait	59	29,7	183	33,3	50	32,5	78	17,2	350	28,4
Plutôt satisfait	59	46,9	183	43,7	50	45,0	78	57,3 !	350	47,3

INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Nombre de semaines écoulées avant d'obtenir cet emploi	131	12,2	186	12,1	114	13,2	203	11,6	317	12,2
Emploi temporaire (%)	144	17,9	211	24,0	125	18,3	230	22,7	355	21,1
Emploi saisonnier (%)	141	20,1 !	211	9,6	123	16,8	229	13,2	352	14,5
Niveau de compétence (%)										
Poste de direction	142	3,4	208	2,4	124	2,2	226	3,2	350	2,8
Formation universitaire	142	5,6	208	8,3	124	6,9	226	7,1	350	7,0
Formation collégiale	142	35,8	208	22,7	124	28,2	226	29,3	350	28,9
Formation secondaire	142	35,3	208	43,5	124	39,0	226	39,9	350	39,6
Aucune formation particulière requise	142	19,0	208	23,2	124	23,7	226	20,5	350	21,7
Correspond emploi souhaité (%)	144	64,1	209	68,7	125	61,6	228	69,3	353	66,5
Satisfaction salaire reçu (%)										
Très satisfait	140	32,2	210	25,1	124	31,4	226	26,7	350	28,4
Plutôt satisfait	140	42,0	210	51,9	124	49,5	226	46,0	350	47,3

2.3.6 La vie sociale et professionnelle

2.3.6.1 Résultats

En 2001, un peu plus du tiers des participants à la mesure « Services d'aide à l'emploi » (35 %) ont eu un revenu personnel avant impôts inférieur à 10 000 \$, un autre tiers (34 %) un revenu se situant entre 10 000 \$ et 20 000 \$ et 32 %, un revenu d'au moins 20 000 \$. Les prestataires de l'assistance-emploi sont proportionnellement plus nombreux à déclarer avoir eu un revenu personnel inférieur à 10 000 \$ (65 %) et, en contrepartie, en proportion inférieure à déclarer avoir eu un revenu se situant entre 10 000 \$ et 20 000 \$ (24 %) ou d'au moins 20 000 \$ (11 %). La situation inverse prévaut pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi, lesquels sont en proportion inférieure à déclarer avoir eu un revenu personnel inférieur à 10 000 \$ (18 %) et proportionnellement plus nombreux à déclarer avoir eu un revenu se situant entre 10 000 \$ et 20 000 \$ (41 %) ou égal ou supérieur à 20 000 \$ (42 %). Rappelons que ces écarts sont cohérents avec le fait que les prestataires de l'assistance-emploi ont aussi été proportionnellement plus nombreux à dépendre de l'assistance-emploi et ont globalement passé moins de temps en emploi dans les mois qui ont suivi leur participation, alors que les participants prestataires actifs de l'assurance-emploi ont été moins nombreux à dépendre de l'assistance-emploi et ont passé plus de temps en emploi. D'autre part, les hommes ont été plus nombreux que les femmes à déclarer avoir eu un revenu égal ou supérieur à 20 000 \$ (39 % contre 26 %). Il en va de même des participants âgés de 30 ans et plus (37 % contre 22 % chez les plus jeunes).

Le fait que l'indicateur de la modification perçue du revenu personnel soit positif (0,06) indique que la proportion de participants qui considèrent que leurs revenus ont été plus élevés en 2001 que durant l'année précédant leur participation à cette mesure excède quelque peu la proportion de participants qui, au contraire, considèrent que leurs revenus ont été plus faibles. Pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi, l'écart entre ces deux proportions est négatif (- 0,07), possiblement parce que leur niveau de revenu dans l'année précédant leur participation était plus élevé que celui des autres participants.

D'autre part, les indicateurs vérifiant les modifications perçues concernant l'estime de soi et la confiance en soi, la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer sa formation ainsi que la qualité de vie sont tous positifs (1,0, 1,1 et 1,5) et, de ce fait, indiquent que le nombre de participants qui considèrent que ces aspects de leur vie se sont améliorés est supérieur au nombre de participants qui, au contraire, pensent que ces aspects se sont détériorés. Aucune différence significative n'est observée à cet égard selon les différents types de soutien public du revenu, ni selon le sexe. Par contre, les plus jeunes sont, somme toute, plus nombreux que leurs aînés à percevoir une amélioration de leur estime de soi et de leur confiance en soi (1,2 contre 0,9), de leur motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation (1,2 contre 1,0) et de leur qualité de vie (2,0 contre 1,2).

2.3.6.2 Synthèse

En 2001, sept participants à la mesure « Services d'aide à l'emploi » sur dix ont eu un revenu personnel avant impôts inférieur à 10 000 \$ (35 %) ou situé entre 10 000 \$ et 20 000 \$ (34 %) alors que les autres (32 %) ont obtenu un revenu supérieur. Lorsqu'on leur demande de comparer leur revenu en 2001 à celui de l'année précédant leur participation, les participants à cette mesure sont légèrement plus nombreux à le considérer supérieur qu'à le considérer inférieur, sauf pour ceux qui étaient prestataires actifs de l'assurance-emploi au début de leur participation (-0,07). D'autre part, les participants sont plus nombreux à percevoir des améliorations, plutôt que des détériorations, concernant leur estime de soi et leur confiance en soi, leur motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation ainsi que leur qualité de vie. Plus particulièrement, les perceptions positives sont plus répandues chez les participants âgés de moins de 30 ans que chez les participants plus âgés. Les participants à la mesure SAE ne se distinguent pas de l'ensemble des participants quant à la qualité de la vie sociale et professionnelle.

Tableau 2.3.6.1 – Les résultats bruts sur certains aspects de la vie sociale et professionnelle des participants aux « Services d'aide à l'emploi » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi		Sans soutien public du revenu		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Revenu personnel de 2001 (%)										
0 \$ à 9 999 \$	144	64,9 !	261	17,6	81	31,7	108	39,7	553	34,5
10 000 \$ à 19 999 \$	144	23,7	261	40,6 !	81	34,6	108	30,5	553	33,5
20 000 \$ et plus	144	11,4	261	41,8 !	81	33,8	108	29,8	553	32,0
Modification perçue du revenu personnel (-1 à +1)	148	0,2 !	258	-0,1	81	0,1	111	0,2	558	0,1
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (-2 à +2)	146	1,0	260	1,0	81	0,9	111	1,0	558	1,0
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (-2 à +2)	143	1,1	253	1,1	80	1,0	107	1,1	543	1,1
Modification perçue de la qualité de vie (-4 à +4)	141	1,6	256	1,5	79	1,5	111	1,3	549	1,5

INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Revenu personnel de 2001 (%)										
0 \$ à 9 999 \$	229	31,2	324	37,5	182	38,2	371	32,6	553	34,5
10 000 \$ à 19 999 \$	229	29,8	324	36,9	182	39,7 !	371	30,4	553	33,5
20 000 \$ et plus	229	39,0 !	324	25,6	182	22,1	371	37,0 !	553	32,0
Modification perçue du revenu personnel (-1 à +1)	228	0	330	0,1	187	0,2	371	0	558	0,1
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (-2 à +2)	228	1,0	330	1,1	191	1,2 !	367	0,9	558	1,0
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (-2 à +2)	223	1,0	320	1,1	188	1,2 !	355	1,0	543	1,1
Modification perçue de la qualité de vie (-4 à +4)	225	1,4	324	1,6	189	2,0 !	360	1,2	549	1,5

2.3.7 Synthèse pour les participants à la mesure « Services d'aide à l'emploi »

En termes bruts, la situation suite à la participation à la mesure « Services d'aide à l'emploi » se traduit par l'amélioration de la plupart des aspects mesurés. Les participants à la mesure SAE ne se distinguent pas de l'ensemble des participants aux mesures actives quant à l'insertion en emploi, au recours à l'assurance-emploi, au recours à l'assistance-emploi, aux caractéristiques du principal emploi détenu dans l'année suivant la participation et à la qualité de vie sociale et professionnelle même si, comparativement à l'année précédant leur participation, on note pour certains groupes (clients de l'assurance-emploi) une amélioration moins marquée de leur situation d'emploi. Cela s'explique vraisemblablement par le fait que cette mesure s'adresse moins que d'autres à des personnes défavorisées au plan de l'emploi (voir section 1.2.1). Ces caractéristiques de départ influencent le niveau des indicateurs d'insertion brut bien qu'ils ne préjugent en rien des effets nets imputables à la participation traités dans les chapitres 3 à 6.

L'insertion en emploi. La majorité des participants ont occupé un emploi dans les 12 mois (64 %) et les 18 mois (75 %) suivant leur participation à cette mesure, 63 % d'entre eux ont intégré le marché du travail de façon durable et autant (63 %) occupaient un emploi au moment du sondage soit, en moyenne, 23 mois après leur participation. Toutefois, les participants ont passé un peu moins de la moitié de leur temps en emploi au cours des 12 mois (44 %) et des 18 mois (47 %) suivant leur participation. Comparativement aux 12 mois qui ont précédé leur participation, les participants ont passé presque le même temps en emploi (+ 2 %), ou en emploi à temps plein (+ 2 %), ils ont cumulé une trentaine d'heures de travail additionnelles (+ 31 heures) et leur rémunération moyenne d'emplois s'est accrue de 762 \$, en moyenne, dans l'année qui l'a suivie. Pour les participants occupant un emploi dans les 12 mois suivant la participation, l'augmentation a été de 5 494 \$.

L'utilisation de l'assurance-emploi. Les participants ont passé le cinquième de leur temps à l'assurance-emploi dans les 12 mois (19 %) et les 18 mois (18 %) suivant leur participation. Cependant, seulement 11 % des participants ont dit recevoir ce type de prestations au moment du sondage. Comparativement aux 12 mois précédant la participation, la proportion de temps passé à l'assurance-emploi est restée sensiblement la même dans l'année qui a suivi (0,4 %). Rappelons que les prestataires actifs de l'assurance-emploi ont été proportionnellement plus nombreux que les autres participants à cette mesure à occuper un emploi et qu'ils ont passé plus de temps en emploi dans les 12 et 18 mois suivant leur participation de sorte qu'ils sont aussi plus nombreux à pouvoir obtenir de l'assurance-emploi.

L'utilisation de l'assistance-emploi. Les participants ont, en moyenne, passé le quart de leur temps à l'assistance-emploi au cours des 12 mois (22 %) et des 18 mois (20 %) suivant leur participation. Près des trois quarts des participants ont été détachés de ce type d'aide financière au cours de ces périodes alors que plus d'une personne sur six en était dépendante (16 % et 15 %, selon la période). Au moment du sondage, soit 23 mois en moyenne après leur participation, plus d'un participant sur six (16 %) recevait des prestations d'assistance-emploi. Comparativement aux 12 mois précédant leur participation, la proportion du temps passé à l'assistance-emploi a légèrement augmenté (+ 4 %) dans l'année qui l'a suivie.

L'utilisation des mesures actives. Un participant sur deux (50 %) a participé à une mesure ou une activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude.

Les caractéristiques du principal emploi occupé dans les 12 mois suivant la participation. En moyenne, il a fallu 12 semaines aux participants pour obtenir le principal emploi qu'ils ont occupé dans les 12 mois suivant leur participation. Parmi ces emplois, un emploi sur cinq est temporaire (21 %), un emploi sur sept est saisonnier (15 %) et trois emplois sur cinq (61 %) ne nécessitent aucune formation particulière (22 %) ou une formation de niveau secondaire (40 %). Les perceptions des participants ayant occupé un emploi dans les 12 mois suivant leur participation sont favorables puisque les deux tiers d'entre eux affirment que leur principal emploi répondait à leurs espérances (67 %) et que les trois quarts d'entre eux se sont dits très ou plutôt satisfaits du salaire reçu (76 %).

La vie sociale et professionnelle. En 2001, sept participants sur dix ont eu un revenu personnel avant impôts inférieur à 10 000 \$ (35 %) ou situé entre 10 000 \$ et 20 000 \$ (34 %) alors que les autres (32 %) ont obtenu un revenu supérieur. Lorsqu'on leur demande de comparer leur revenu en 2001 à celui de l'année précédant leur participation, les participants sont légèrement plus nombreux à le considérer supérieur qu'à le considérer inférieur.

D'autre part, les participants sont plus nombreux à percevoir des améliorations, plutôt que des détériorations, concernant leur estime de soi et leur confiance en soi, leur motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation ainsi que leur qualité de vie.

2.4 Les participants à la mesure « Formation de la main-d'œuvre »

La mesure « Formation de la main-d'œuvre » est décrite à la section 1.2. Précisons toutefois que parmi les 3 347 participants aux mesures actives interrogés dans le cadre de cette étude, 510 étaient des participants à la mesure « Formation de la main-d'œuvre ».

2.4.1 L'insertion en emploi

2.4.1.1 Résultats

Trois participants à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » (MFOR) sur quatre (75 %) ont occupé au moins un emploi au cours des 12 mois suivant leur participation. Cette proportion atteint 84 % lorsque l'on considère les 18 mois suivant leur participation. Nonobstant les emplois détenus avant leur participation, six participants sur dix (60 %) ont intégré un nouvel emploi dans les 12 mois suivant leur participation, et 70 % dans les 18 mois. C'est donc un peu plus d'un participant sur sept (14 %) qui est retourné dans un emploi détenu avant sa participation. La proportion de participants qui étaient en emploi au moment du sondage, soit 23 mois en moyenne après la participation à cette mesure, s'élève à 72 %.

Ces proportions sont moindres chez les prestataires de l'assistance-emploi et, en contrepartie, plus élevées chez les prestataires actifs de l'assurance-emploi. Aucune différence significative n'est observée à cet égard entre les femmes et les hommes, ni entre les participants de moins de 30 ans et leurs aînés.

Selon la définition retenue dans le cadre de cette étude, près des trois quarts des participants à la mesure MFOR ont intégré le marché du travail de façon durable (74 %). Cependant, en moyenne, les participants à cette mesure ont été employés un peu plus de la moitié du temps au cours des 12 mois (52 % soit, 27 semaines) et des 18 mois (55 % soit, 43 semaines) qui ont suivi leur participation. L'écart entre ces deux indicateurs peut s'expliquer, du moins partiellement, par le fait que, dans cette étude, on considère qu'une personne qui se maintient année après année dans un emploi saisonnier est intégrée en emploi de façon durable, même si elle ne travaille pas six mois par année. De plus, l'indicateur d'intégration durable qualifie les personnes ayant cumulé six mois en emploi, de façon consécutive ou entrecoupée de périodes d'interruption ne durant pas plus de trois mois. Or, ces différentes situations correspondent à des portions de temps en emploi égales ou inférieures à 33 % sur une période de 18 mois.

Toutes proportions gardées, les prestataires de l'assistance-emploi ont été moins nombreux à intégrer l'emploi de façon durable et ont, globalement, passé moins de temps en emploi au cours des 12 mois (33 % soit, 17 semaines) et des 18 mois (34 % soit, 26 semaines) qui ont suivi leur participation. En contrepartie, les prestataires actifs de l'assurance-emploi ont passé plus de 60 % de ces périodes en emploi (soit, 32 et 50 semaines, respectivement). Notons que ces indicateurs sont directement influencés par la présence en emploi, de sorte que les écarts observés s'expliquent en partie par le fait que certaines clientèles étaient plus nombreuses en emploi et pas uniquement parce qu'elles étaient plus longtemps en emploi.

Dans l'année suivant la participation à la mesure « Formation de la main-d'œuvre », les participants ont passé 10,9 % plus de temps en emploi par rapport à l'année précédant, soit un écart équivalent à 5,7 semaines. On note un écart similaire (10,6 %) en ce qui concerne la proportion de semaines en emploi à temps plein. Globalement, les participants ont, en moyenne, travaillé 248 heures de plus dans l'année suivant leur participation que dans l'année antérieure à celle-ci. Ces changements ont contribué à augmenter leurs revenus personnels provenant d'emplois de 4 185 \$, en moyenne, entre l'année précédant la participation et celle qui l'a suivie. Pour les participants ayant occupé un emploi dans les 12 mois suivant la participation, l'augmentation a été de 7 272 \$.

L'amélioration de la situation des prestataires actifs de l'assurance-emploi par rapport à l'année précédant leur participation à cette mesure est moins marquée (par exemple le nombre de semaines de travail a augmenté de seulement 4 %). Rappelons que leur situation avant la participation était plus favorable que celle des participants des

autres statuts. Par ailleurs, les prestataires de l'assistance-emploi, bien qu'en proportion inférieure à avoir occupé un emploi durant les périodes subséquentes à la participation, montrent tout de même une augmentation du temps passé en emploi de 20 % (10 semaines) entre l'année précédant leur participation et celle qui l'a suivie, soit une amélioration supérieure à celle observée pour les participants admissibles de l'assurance-emploi. Néanmoins, ce sont les personnes sans soutien public du revenu qui affichent la plus grande amélioration par rapport à l'année précédant la participation (par exemple, le nombre de semaines de travail a augmenté de 36 % soit, 19 semaines).

Tableau 2.4.1.1 – Les résultats bruts sur l'insertion en emploi des participants à la « Formation de la main-d'œuvre » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi		Sans soutien public du revenu		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Présence en emploi (%)										
12 mois suivant	114	56,1	300	85,6 !	80	69,5	35	71,8	502	75,3
18 mois suivant	116	62,6	303	94,0 !	81	83,7	35	76,8	508	84,1
Intégration en emploi (%)										
12 mois suivant	114	50,5	300	67,0 !	80	55,4	35	55,6	502	60,3
18 mois suivant	110	56,3	289	77,9 !	75	70,0	35	58,1	483	70,4
Présence ponctuelle en emploi (%)	113	48,4	296	81,1 !	78	68,0	34	76,8	495	71,8
% du temps en emploi (moyenne)										
12 mois suivant	110	33,4	296	61,2 !	78	44,0	35	53,5	493	52,0
18 mois suivant	112	33,9	298	64,7 !	79	49,1	35	56,2	497	55,0
Intégration durable en emploi (%)	114	53,0	291	84,6 !	78	66,5	35	77,8	491	74,3

INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Présence en emploi (%)										
12 mois suivant	243	76,3	259	74,2	181	75,5	321	75,1	502	75,3
18 mois suivant	245	85,1	263	83,0	183	84,9	325	83,6	508	84,1
Intégration en emploi (%)										
12 mois suivant	243	61,4	259	59,2	181	59,6	321	60,7	502	60,3
18 mois suivant	233	69,8	250	71,1	170	72,0	313	69,5	483	70,4
Présence ponctuelle en emploi (%)	235	72,9	260	70,7	177	71,1	318	72,2	495	71,8
% du temps en emploi (moyenne)										
12 mois suivant	241	52,3	252	51,6	179	54,4	314	50,5	493	52,0
18 mois suivant	240	55,2	257	54,8	178	56,8	319	54,0	497	55,0
Intégration durable en emploi (%)	235	76,0	256	72,5	176	75,2	315	73,8	491	74,3

Tableau 2.4.1.1 – Les résultats bruts sur l'insertion en emploi des participants à la « Formation de la main-d'œuvre » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge (suite)

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi		Sans soutien public du revenu		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Différence en % du nombre de semaines de travail	105	19,9 !	283	3,9	74	14,3	34	36,3 !	472	10,9
Différence en % du nombre de semaines de 30 heures de travail	101	16,9 !	274	5,4	72	13,5	34	27,3 !	457	10,6
Différence du nombre total d'heures de travail	102	392 !	279	140	74	311	34	637 !	465	248
Différence de la rémunération moyenne d'emplois (\$)	100	5 074	251	3 142	71	5 894	30	7 997	428	4 185

INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Différence en % du nombre de semaines de travail	229	8,4	243	13,6	171	8,4	301	12,4	472	10,9
Différence en % du nombre de semaines de 30 heures de travail	225	8,8	232	12,5	167	9,5	290	11,2	457	10,6
Différence du nombre total d'heures de travail	226	221	239	278	168	238	297	254	465	248
Différence de la rémunération moyenne d'emplois (\$)	209	4 118	219	4 257	160	4 521	268	3 974	428	4 185

2.4.1.2 Synthèse

Au moins les trois quarts des participants à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » ont occupé un emploi dans les 12 mois (75 %) et les 18 mois (84 %) suivant leur participation. En excluant les emplois détenus avant leur participation, ces proportions sont réduites de 14 %. Près de trois participants sur quatre (74 %) ont intégré le marché du travail de façon durable et autant (72 %) occupaient un emploi au moment du sondage soit, en moyenne, 23 mois après leur participation. En fait, les participants ont passé un peu plus de la moitié de leur temps en emploi au cours des 12 mois (52 %) et des 18 mois (55 %) suivant leur participation. Comparativement aux 12 mois qui ont précédé leur participation, les participants ont passé plus de temps en emploi (+ 11 %), en emploi à temps plein (+ 11 %), ont cumulé plus d'heures de travail (+ 248 heures) et leur rémunération moyenne d'emplois s'est accrue de 4 185 \$, en moyenne, dans l'année qui l'a suivie. Pour les participants ayant occupé un emploi dans les 12 mois suivant la participation, l'augmentation a été de 7 272 \$.

Ces résultats sont largement supérieurs à ceux observés pour l'ensemble des participants aux mesures actives (section 2.1). Cela s'explique vraisemblablement par le fait que cette mesure s'adresse davantage que d'autres à des personnes moins défavorisées au plan de l'emploi (voir section 1.2.1). Comme nous l'avons déjà mentionné, ces caractéristiques de départ influencent le niveau des indicateurs d'insertion brut bien qu'ils ne préjugent en rien des effets nets imputables à la participation traités dans les chapitres 3 à 6.

De façon générale, l'insertion en emploi est moindre chez les prestataires de l'assistance-emploi bien que les progrès qu'ils ont faits à cet égard, comparativement aux 12 mois précédant leur participation, soient supérieurs au résultat d'ensemble. En contrepartie, les prestataires actifs de l'assurance-emploi obtiennent de meilleurs résultats, concernant l'insertion en emploi, mais cela ne se traduit pas par une amélioration aussi probante comparativement à la situation qu'ils vivaient avant leur participation. Aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les femmes et les hommes, ni entre les groupes d'âge considérés.

2.4.2 L'utilisation de l'assurance-emploi

2.4.2.1 Résultats

Les participants à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » ont passé le sixième de leur temps à l'assurance-emploi au cours des 12 mois (16 % soit, 8 semaines) et des 18 mois (17 % soit, 13 semaines) suivant la participation. Au moment du sondage, soit 23 mois en moyenne après leur participation, un participant sur huit (12 %) a déclaré recevoir des prestations de l'assurance-emploi. Rappelons que la durée maximale de la période de prestations régulières d'assurance-emploi étant normalement de 45 semaines, il est possible qu'un certain nombre de personnes ayant reçu des prestations dans les 52 (12 mois) et 78 (18 mois) semaines suivant leur participation, n'en recevaient plus au moment du sondage, lequel a eu lieu de 18 à 30 mois après la fin de leur participation.

L'utilisation de l'assurance-emploi durant les mois suivant la participation est supérieure chez ceux qui étaient prestataires actifs de ce régime au début de leur participation. Le fait qu'ils aient été proportionnellement plus nombreux que les autres participants à occuper un emploi et qu'ils aient passé plus de temps en emploi dans les 12 et 18 mois suivant leur participation implique aussi qu'ils sont plus nombreux à rencontrer les critères d'admissibilité de l'assurance-emploi. À ce sujet, rappelons que pour avoir droit à des prestations d'assurance-emploi, une personne doit avoir travaillé un nombre minimal d'heures au cours des semaines précédant la demande de prestations. D'autre part, le fait de participer à une mesure ne réduit pas la durée prévue de la période de prestations d'assurance-emploi. Certains prestataires de l'assurance-emploi ont donc pu terminer leur participation avant que leur période de prestations ne soit échue, de sorte qu'ils en recevaient toujours à la fin de leur participation. Par ailleurs, l'utilisation de l'assurance-emploi est de plus longue durée chez les hommes (par exemple pour les 18 mois suivants, 21 % du temps contre 13 % pour les femmes).

Comparativement aux 12 mois antérieurs à la participation, le temps passé à l'assurance-emploi a diminué de 12 % dans l'année qui l'a suivie (soit, 6 semaines). L'écart à la baisse est plus important chez les personnes qui étaient admissibles de l'assurance-emploi au début de leur participation (32 % soit, 16 semaines) ainsi que chez les participants âgés de 30 ans et plus (– 15 % contre – 6 % chez les jeunes).

2.4.2.2 Synthèse

Les participants à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » ont passé le sixième de leur temps à l'assurance-emploi dans les 12 mois (16 %) et les 18 mois (17 %) suivant leur participation à une mesure de formation. Cependant, seulement 12 % des participants ont dit recevoir ce type de prestations au moment du sondage. Comparativement aux 12 mois précédant la participation, la proportion de temps passé à l'assurance-emploi a diminué de 12 % dans l'année qui a suivi. Ajoutons que les participants à la mesure MFOR ont passé moins de temps à l'assurance-emploi que l'ensemble des participants aux mesures actives.

Globalement, l'utilisation de l'assurance-emploi a été plus répandue parmi les prestataires actifs de l'assurance-emploi et, en contrepartie, moins répandue parmi les prestataires de l'assistance-emploi et les personnes ne recevant aucun soutien public du revenu. Rappelons que les prestataires actifs de l'assurance-emploi ont été proportionnellement plus nombreux que les autres participants à cette mesure à occuper un emploi et qu'ils ont passé plus de temps en emploi dans les 12 et 18 mois suivant leur participation de sorte qu'ils sont aussi plus nombreux à pouvoir obtenir de l'assurance-emploi. C'est toutefois chez les personnes admissibles de l'assurance-emploi que l'on observe la plus forte

diminution du temps passé à l'assurance-emploi (– 32 %), comparativement aux 12 mois précédant la participation. On note aussi que les hommes ont passé plus de temps que les femmes à l'assurance-emploi au cours des 12 mois (20 % contre 11 %) et des 18 mois (21 % contre 13 %) qui ont suivi leur participation. On observe également un écart à la baisse supérieur chez les participants âgés de 30 ans et plus (– 15 % contre – 6 % chez les jeunes).

Tableau 2.4.2.1 – Les résultats bruts sur l'utilisation de l'assurance-emploi des participants à la « Formation de la main-d'œuvre » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge

INDICATEURS	Prestataires actifs de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance - emploi		Sans soutien public du revenu		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
% du temps à l'assurance-emploi (données gouvernementales)										
12 mois suivant	98	2,9	238	24,0 !	70	11,4	28	5,2	410	16,0
18 mois suivant	98	5,7	238	23,9 !	70	14,3	28	6,0	410	17,0
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (%)	117	9,8	304	12,6	82	12,3	35	5,0	510	11,7
Différence du % de temps à l'assurance-emploi (données gouvernementales)	98	–5,0 !	238	–13,4	70	–31,6	28	5,2 !	410	–12,0

INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
% du temps à l'assurance-emploi (données gouvernementales)										
12 mois suivant	198	20,3 !	212	11,3	149	16,9	261	15,4	410	16,0
18 mois suivant	198	21,1 !	212	12,7	149	17,2	261	16,9	410	17,0
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (%)	247	11,4	263	12,0	183	13,9	327	10,4	510	11,7
Différence du % de temps à l'assurance-emploi (données gouvernementales)	198	–10,8	212	–13,2	149	–6,2 !	261	–15,4	410	–12,0

2.4.3 L'utilisation de l'assistance-emploi

2.4.3.1 Résultats

En moyenne, les participants à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » ont passé 19 % (soit, 2 mois) des 12 mois suivant leur participation à l'assistance-emploi. Durant cette période, près d'un participant sur sept (14 %) a été dépendant de l'assistance-emploi, alors que plus des trois quarts d'entre eux (77 %) en ont été détachés. Des résultats similaires sont observés pour la période des 18 mois suivant la participation. Au moment du sondage, soit en moyenne 23 mois après leur participation, 11 % des participants recevaient des prestations d'assistance-emploi.

Tableau 2.4.3.1 – Les résultats bruts sur l'utilisation de l'assistance-emploi des participants à la « Formation de la main-d'œuvre » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge

INDICATEURS	Prestataires actifs de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi		Sans soutien public du revenu		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
% du temps à l'assistance-emploi (données gouvernementales)										
12 mois suivant	98	53,2 !	238	4,8	70	15,7	28	8,3	410	18,6
18 mois suivant	98	49,4 !	238	4,6	70	15,6	28	8,1	410	17,5
Détachement de l'assistance-emploi (données gouvernementales) (%)										
12 mois suivant	98	36,3	238	93,3 !	70	75,3	28	88,3	410	76,6
18 mois suivant	98	38,8	238	92,9 !	70	78,2	28	92,5	410	77,6
Dépendance à l'assistance-emploi (données gouvernementales) (%)										
12 mois suivant	98	41,8 !	238	2,6	70	10,8	28	7,5	410	13,9
18 mois suivant	98	37,2 !	238	1,4	70	7,2	28	7,5	410	11,6
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (%)	116	32,3 !	304	3,6	82	12,8	35	2,5	509	11,2
Différence du % de temps à l'assistance-emploi (données gouvernementales)	98	-16,0	238	3,7 !	70	-2,8	28	4,2	410	-1,8

INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
% du temps à l'assistance-emploi (données gouvernementales)										
12 mois suivant	198	17,5	212	19,7	149	20,9	261	17,2	410	18,6
18 mois suivant	198	16,3	212	18,7	149	20,1	261	15,9	410	17,5
Détachement de l'assistance-emploi (données gouvernementales) (%)										
12 mois suivant	198	79,2	212	73,8	149	73,9	261	78,1	410	76,6
18 mois suivant	198	79,3	212	75,9	149	75,4	261	79,0	410	77,6
Dépendance à l'assistance-emploi (données gouvernementales) (%)										
12 mois suivant	198	13,6	212	14,2	149	15,3	261	13,1	410	13,9
18 mois suivant	198	11,3	212	12,0	149	14,3	261	10,1	410	11,6
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (%)	247	11,1	262	11,4	182	11,5	327	11,0	509	11,2
Différence du % de temps à l'assistance-emploi (données gouvernementales)	198	-0,1	212	-3,7	149	-2,0	261	-1,7	410	-1,8

Les participants à cette mesure qui, au moment de débiter leur participation, étaient prestataires de l'assistance-emploi, ont passé une plus grande proportion de leur temps à l'assistance-emploi dans les périodes de 12 mois (53 % soit, 6 mois) et de 18 mois (49 % soit, 9 mois) suivant leur participation. Par conséquent, elles ont été proportionnellement plus nombreuses à dépendre de l'assistance-emploi et, en contrepartie, moins nombreuses à s'en détacher au cours de ces périodes. La situation inverse prévaut pour les personnes qui étaient prestataires actifs de l'assurance-emploi au départ. Rappelons que ces écarts sont conséquents avec le fait que les personnes prestataires de l'assistance-emploi ont été, toutes proportions gardées, moins nombreuses à occuper un emploi après leur participation, de sorte que plusieurs d'entre elles ont continué à percevoir des prestations d'assistance-emploi pour assurer leur subsistance.

Globalement, la portion du temps passé à l'assistance-emploi a légèrement diminué dans l'année suivant la participation (– 2 % soit, 0,2 mois) comparativement à l'année la précédant. Cette diminution atteint – 16 % (soit, 2 mois) chez les prestataires de l'assistance-emploi, alors que pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi, il y a eu une augmentation de 4 %. Il faut toutefois mentionner que ces écarts entre les groupes étaient prévisibles puisque les participants qui, au moment de débiter leur participation, n'étaient pas prestataires de l'assistance-emploi étaient nettement moins susceptibles de recevoir des prestations de ce type d'aide financière durant l'année précédant leur participation, de sorte qu'il était peu probable d'observer une diminution du temps passé à l'assistance-emploi pour eux.

2.4.3.2 Synthèse

Globalement, les participants à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » ont, en moyenne, passé près du cinquième de leur temps à l'assistance-emploi au cours des 12 mois (19 %) et des 18 mois (18 %) suivant leur participation. Plus des trois quarts des participants ont été détachés de ce type d'aide financière au cours de ces périodes, alors qu'un autre sur sept en était dépendant (14 % et 12 %, selon la période). Au moment du sondage, soit 23 mois en moyenne après leur participation, un peu plus du dixième des participants à cette mesure (11 %) recevaient des prestations d'assistance-emploi. Comparativement aux 12 mois précédant leur participation, le temps passé à l'assistance-emploi a peu varié (– 2 %) dans l'année qui l'a suivie. Ajoutons que les participants à la mesure MFOR ont moins eu recours à l'assistance-emploi que l'ensemble des participants aux mesures actives. Encore une fois, ces résultats s'expliquent vraisemblablement par le fait que cette mesure s'adresse moins que d'autres à des personnes défavorisées au plan de l'emploi. Ces caractéristiques de départ influencent le niveau des indicateurs d'utilisation de l'assistance-emploi brut bien qu'ils ne préjugent en rien des effets nets imputables à la participation.

L'utilisation de l'assistance-emploi a été plus répandue parmi les participants déjà prestataires de ce type d'aide financière que parmi les autres participants et ce, en dépit d'une plus grande diminution du temps passé à l'assistance-emploi (– 16 %) chez ces participants. Aucune différence significative n'est observée entre les hommes et les femmes, ni entre les moins de 30 ans et leurs aînés.

2.4.4 L'utilisation d'autres mesures ou activités offertes par Emploi-Québec

2.4.4.1 Résultats

Plus de quatre participants à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » sur dix (45 %) ont participé à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude. Cette proportion est supérieure chez ceux qui étaient prestataires de l'assistance-emploi au début de leur participation (65 %), alors qu'elle est moindre chez ceux qui étaient prestataires actifs de l'assurance-emploi (36 %) à cette époque. À ce sujet, il faut mentionner que le fait d'être proportionnellement moins nombreux à occuper un emploi après leur participation rend les prestataires de l'assistance-emploi davantage susceptibles de se faire offrir une autre participation à des mesures actives. Aucune différence significative n'a été observée entre les hommes et les femmes, ni entre les groupes d'âge considérés.

Tableau 2.4.4.1 – Les résultats bruts sur l'utilisation d'autres mesures ou activités d'Emploi-Québec des participants à la « Formation de la main-d'œuvre » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge

INDICATEURS	Prestataires actifs de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi		Sans soutien public du revenu		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Utilisation d'une mesure après la participation (données gouvernementales) (%)	98	65,3 !	238	36,0	70	48,4	28	36,5	410	45,0

INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Utilisation d'une mesure après la participation (données gouvernementales) (%)	198	46,0	212	43,9	149	43,3	261	46,0	410	45,0

2.4.4.2 Synthèse

Près d'un participant à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » sur deux (45 %) a participé à une mesure ou une activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude. La participation à une autre mesure est plus répandue parmi les prestataires de l'assistance-emploi et, en contrepartie, moins répandue parmi les prestataires actifs de l'assurance-emploi. Aucune différence significative n'est observée à ce sujet entre les hommes et les femmes, ni entre les moins de 30 ans et leurs aînés. Les participants à la mesure MFOR ne se distinguent pas de l'ensemble des participants aux mesures actives quant à la participation à une mesure ou une activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude.

2.4.5 Les caractéristiques du principal emploi occupé dans les 12 mois suivant la participation

2.4.5.1 Résultats

Il a fallu, en moyenne, 11 semaines aux participants à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » afin d'obtenir le principal emploi qu'ils ont occupé dans les 12 mois suivant leur participation. Parmi ces emplois, un sur cinq était temporaire (21 %) ou saisonnier (21 %). Cet emploi nécessitait aucune formation particulière (15 %), une formation au secondaire (41 %), une formation collégiale (33 %) ou, plus rarement, une formation universitaire (8 %) ou en gestion (3 %). Près des trois quarts de ces participants (74 %) considèrent que celui-ci correspondait au type d'emploi qu'ils souhaitaient obtenir et plus de trois participants sur quatre (77 %) se disent plutôt satisfaits (49 %) ou très satisfaits (28 %) du salaire reçu dans cet emploi.

Les prestataires de l'assistance-emploi se distinguent par une plus grande présence dans des emplois ne nécessitant aucune formation particulière (23 %). D'autre part, ils sont proportionnellement moins nombreux à considérer le principal emploi détenu comme correspondant au type d'emploi qu'ils souhaitaient obtenir (61 %).

Tableau 2.4.5.1 – Les résultats bruts sur les caractéristiques du principal emploi occupé dans les 12 mois suivant la participation à la « Formation de la main-d'œuvre » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge
(Base : Participants qui ont eu au moins un emploi durant cette période)

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Nombre de semaines écoulées avant d'obtenir cet emploi	57	13,4	235	10,1	51	10,3	351	10,6
Emploi temporaire (%)	64	17,9	255	21,0	56	18,3	383	21,0
Emploi saisonnier (%)	64	20,0	256	20,5	56	19,3	384	20,6
Niveau de compétence (%)								
Poste de direction	64	0	253	4,6	56	3,5	381	3,5
Formation universitaire	64	2,7	253	8,2	56	8,8	381	7,8
Formation collégiale	64	27,2	253	35,1	56	26,0	381	32,5
Formation secondaire	64	46,7	253	39,7	56	44,5	381	40,9
Aucune formation particulière requise	64	23,4 !	253	12,4	56	17,2	381	15,1
Correspond emploi souhaité (%)	64	60,9	255	77,1	56	74,7	383	74,0
Satisfaction salaire reçu (%)								
Très satisfait	63	23,3	255	29,0	56	23,5	381	28,2
Plutôt satisfait	63	49,1	255	48,3	56	62,6	381	48,9

INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Nombre de semaines écoulées avant d'obtenir cet emploi	170	10,0	181	11,3	127	8,1	224	12,1 !	351	10,6
Emploi temporaire (%)	187	23,8	196	17,8	140	17,5	243	23,0	383	21,0
Emploi saisonnier (%)	188	26,0 !	196	14,6	140	19,6	244	21,2	384	20,6
Niveau de compétence (%)										
Poste de direction	184	1,5	197	6,0 !	138	1,6	243	4,9	381	3,7
Formation universitaire	184	5,5	197	10,3	138	6,0	243	8,9	381	7,8
Formation collégiale	184	38,7 !	197	25,8	138	30,3	243	33,7	381	32,5
Formation secondaire	184	39,0	197	43,0	138	43,5	243	39,5	381	40,9
Aucune formation particulière requise	184	15,3	197	14,9	138	18,7	243	13,0	381	15,1
Correspond emploi souhaité (%)	187	69,8	196	78,6	140	68,7	243	77,1	383	74,0
Satisfaction salaire reçu (%)										
Très satisfait	188	25,4	193	31,4	139	26,3	242	29,4	381	28,2
Plutôt satisfait	188	51,7	193	45,7	139	52,7	242	46,7	381	48,9

Le principal emploi occupé au cours des 12 mois suivant la participation à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » a été plus fréquemment un emploi saisonnier pour les hommes (26 %) que pour les femmes (15 %). On note aussi que les hommes ont été proportionnellement plus nombreux à occuper un emploi nécessitant une formation de niveau collégial (39 % contre 26 % chez les femmes), alors que les femmes sont en proportion légèrement supérieure à avoir occupé un poste de gestion (6 % contre 2 % chez les hommes). Par ailleurs, le délai écoulé avant d'obtenir l'emploi principal a été plus long chez les participants âgés de 30 ans et plus (12 semaines) que chez les plus jeunes (8 semaines).

2.4.5.2 Synthèse

En moyenne, il a fallu 11 semaines aux participants à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » pour obtenir le principal emploi qu'ils ont occupé dans les 12 mois suivant leur participation. Parmi ces emplois, un emploi sur cinq est temporaire (21 %) ou saisonnier (21 %) et plus d'un emploi sur deux (56 %) ne nécessite aucune formation particulière ou une formation de niveau secondaire. Ajoutons que les participants qui étaient, au moment de débiter leur participation, prestataires de l'assistance-emploi occupent plus fréquemment un emploi ne nécessitant pas de formation particulière. Par ailleurs, le principal emploi occupé par les hommes est plus fréquemment un emploi saisonnier que celui occupé par les femmes. On note aussi que le délai écoulé avant d'obtenir l'emploi principal a été plus long chez les participants âgés de 30 ans et plus (12 semaines) que chez les plus jeunes (8 semaines). Les participants à la mesure MFOR ne se distinguent pas de l'ensemble des participants aux autres mesures actives quant aux caractéristiques du principal emploi détenu dans l'année suivant la participation.

Les perceptions des participants ayant occupé un emploi dans les 12 mois suivant leur participation sont favorables au sujet de cet emploi puisque près des trois quarts d'entre eux affirment qu'il répondait à leurs espérances (74 %) et que plus de trois participants sur quatre se sont dits très ou plutôt satisfaits du salaire reçu (77 %). À ce sujet, les prestataires de l'assistance-emploi sont moins nombreux à considérer que cet emploi correspond à l'emploi qu'ils souhaitent obtenir.

2.4.6 La vie sociale et professionnelle

2.4.6.1 Résultats

Pour l'année fiscale 2001, un peu plus du quart des participants à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » (27 %) ont eu un revenu personnel avant impôts inférieur à 10 000 \$, près d'un autre tiers (31 %) un revenu se situant entre 10 000 \$ et 20 000 \$ et 42 %, un revenu d'au moins 20 000 \$. Les prestataires de l'assistance-emploi sont proportionnellement plus nombreux à déclarer avoir eu un revenu personnel inférieur à 10 000 \$ (51 %) et, en contrepartie, en proportion inférieure à déclarer avoir eu un revenu d'au moins 20 000 \$ (17 %). On observe la situation inverse chez les prestataires actifs de l'assurance-emploi, lesquels sont proportionnellement moins nombreux à déclarer avoir eu un revenu personnel inférieur à 10 000 \$ (14 %) et davantage à déclarer avoir eu un revenu égal ou supérieur à 20 000 \$ (56 %). Rappelons que ces écarts sont cohérents avec le fait que, comparativement à l'ensemble des participants, les prestataires de l'assistance-emploi ont aussi été plus nombreux à dépendre de l'assistance-emploi et ont globalement passé moins de temps en emploi dans les mois qui ont suivi leur participation alors que les participants prestataires de l'assurance-emploi ont été moins nombreux à dépendre de l'assistance-emploi et ont passé plus de temps en emploi. D'autre part, les hommes ont été plus nombreux que les femmes à déclarer avoir eu un revenu d'au moins 20 000 \$ (52 % contre 31 %).

En moyenne, l'indicateur de la modification perçue du revenu est de 0,24. Cette valeur positive indique que la proportion de participants à cette mesure qui considèrent que leurs revenus ont été plus élevés en 2001 que durant l'année précédant leur participation est supérieure à la proportion de participants qui, au contraire, considèrent que leurs revenus ont été plus faibles. Chez les participants âgés de moins de 30 ans, l'écart entre ces proportions est plus élevé (0,35 contre 0,16 pour les plus âgés).

Tableau 2.4.6.1 – Les résultats bruts sur certains aspects de la vie sociale et professionnelle des participants à la « Formation de la main-d'œuvre » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi		Sans soutien public du revenu		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Revenu personnel de 2001 (%)										
0 \$ à 9 999 \$	115	50,8 !	291	14,4	77	30,5	35	35,9	490	26,7
10 000 \$ à 19 999 \$	115	32,0	291	29,9	77	36,0	35	30,4	490	31,4
20 000 \$ et plus	115	17,2	291	55,7 !	77	33,4	35	33,8	490	41,9
Modification perçue du revenu personnel (-1 à +1)	115	0,2	299	0,2	81	0,2	34	0,3	501	0,2
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (-2 à +2)	114	1,3	300	1,2	82	1,2	34	1,3	502	1,2
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (-2 à +2)	110	1,4 !	290	1,2	81	1,3	34	1,2	487	1,3
Modification perçue de la qualité de vie (-4 à +4)	112	2,1	297	1,9	81	2,1	33	2,0	496	2,0

INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Revenu personnel de 2001 (%)										
0 \$ à 9 999 \$	241	20,7	249	33,3 !	179	26,7	311	26,7	490	26,7
10 000 \$ à 19 999 \$	241	27,4	249	35,8 !	179	29,8	311	32,4	490	31,4
20 000 \$ et plus	241	51,8 !	249	30,8	179	43,5	311	40,9	490	41,9
Modification perçue du revenu personnel (-1 à +1)	242	0,3	259	0,2	182	0,4 !	319	0,2	501	0,2
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (-2 à +2)	241	1,2	261	1,3	180	1,3	322	1,2	502	1,2
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (-2 à +2)	237	1,2	250	1,3	179	1,4 !	308	1,2	487	1,3
Modification perçue de la qualité de vie (-4 à +4)	238	1,9	258	2,1	178	2,1	318	1,9	496	2,0

D'autre part, les indicateurs vérifiant les modifications perçues concernant l'estime de soi et la confiance en soi, concernant la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer sa formation ainsi que concernant la qualité de vie sont tous positifs (1,2, 1,3 et 2,0). Ainsi, le nombre de participants qui considèrent que ces aspects de leur vie se sont améliorés est supérieur au nombre de participants qui, au contraire, pensent qu'ils se sont détériorés. Les

prestataires de l'assistance-emploi sont plus nombreux à percevoir une amélioration de leur motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation (1,4), alors qu'en contrepartie, les prestataires actifs de l'assurance-emploi sont moins nombreux à percevoir une amélioration à ce chapitre (1,2). Le même écart sépare les participants âgés de moins de 30 ans et ceux âgés de 30 ans et plus pour cet indice (1,4 contre 1,2).

2.4.6.2 Synthèse

En 2001, près de six participants à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » sur dix ont eu un revenu personnel avant impôts inférieur à 10 000 \$ (27 %) ou situé entre 10 000 \$ et 20 000 \$ (31 %) alors que les autres (42 %) ont obtenu un revenu supérieur. Lorsqu'on leur demande de comparer leurs revenus en 2001 à ceux de l'année précédant leur participation, les participants sont plus nombreux à les considérer supérieurs qu'à les considérer inférieurs. Les participants sont aussi plus nombreux à percevoir des améliorations, plutôt que des détériorations, concernant leur estime de soi et leur confiance en soi, leur motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation ainsi que leur qualité de vie. Les perceptions positives au sujet de la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation sont plus répandues chez les prestataires de l'assistance-emploi ainsi que chez les participants âgés de moins de 30 ans. Ces derniers ont aussi davantage le sentiment que leur revenu personnel en 2001 s'est amélioré comparativement à l'année précédant leur participation.

Ajoutons que la proportion de personnes ayant eu un revenu personnel avant impôts égal ou supérieur à 20 000 \$ est plus élevée pour les participants à la mesure MFOR que pour l'ensemble des participants aux mesures actives.

2.4.7 Synthèse pour les participants à une mesure de formation

En termes bruts, la situation suite à la participation à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » se traduit par l'amélioration de la plupart des aspects mesurés. De fait, l'insertion en emploi des participants à la mesure MFOR à la suite de leur participation est supérieure à celle de l'ensemble des participants aux mesures actives (section 2.1). De plus, ils ont moins eu recours à l'assistance-emploi et à l'assurance-emploi que l'ensemble des participants et, en moyenne, leur revenu personnel avant impôts a aussi été supérieur, en 2001. Cela s'explique vraisemblablement par le fait que cette mesure s'adresse moins que d'autres à des personnes très défavorisées au plan de l'emploi (voir section 1.2.1). Ces caractéristiques de départ influencent le niveau des indicateurs d'insertion brut bien qu'ils ne préjugent en rien des effets nets imputables à la participation traités dans les chapitres 3 à 6.

L'insertion en emploi. Les trois quarts des participants ont occupé un emploi dans les 12 mois (75 %) et les 18 mois (84 %) suivant leur participation à cette mesure, 74 % ont intégré le marché du travail de façon durable et autant (72 %) occupaient un emploi au moment du sondage soit, en moyenne, 23 mois après leur participation. En fait, les participants ont passé un peu plus de la moitié de leur temps en emploi au cours des 12 mois (52 %) et des 18 mois (55 %) suivant leur participation. Comparativement aux 12 mois qui ont précédé leur participation, les participants ont passé plus de temps en emploi (+ 11 %), en emploi à temps plein (+ 11 %), ont cumulé plus d'heures de travail (+ 248 heures) et leur rémunération d'emplois s'est accrue de 4 185 \$, en moyenne, dans l'année qui a suivi. Pour les participants ayant occupé un emploi dans les 12 mois suivant la participation, l'augmentation a été de 7 272 \$.

L'utilisation de l'assurance-emploi. Les participants ont passé le sixième de leur temps à l'assurance-emploi dans les 12 mois (16 %) et les 18 mois (17 %) suivant leur participation. Cependant, seulement 12 % des participants ont dit recevoir ce type de prestations au moment du sondage. Comparativement aux 12 mois précédant la participation, la proportion de temps passé à l'assurance-emploi a diminué de 12 % dans l'année qui a suivi. Rappelons que les prestataires actifs de l'assurance-emploi ont été proportionnellement plus nombreux que les autres participants à cette mesure à occuper un emploi et qu'ils ont passé plus de temps en emploi dans les 12 et 18 mois suivant leur participation de sorte qu'ils sont aussi plus nombreux à pouvoir obtenir de l'assurance-emploi.

L'utilisation de l'assistance-emploi. Les participants ont, en moyenne, passé près du cinquième de leur temps à l'assistance-emploi au cours des 12 mois (19 %) et des 18 mois (18 %) suivant leur participation. Plus des trois quarts des participants ont été détachés de ce type d'aide financière au cours de ces périodes, alors qu'un autre sur sept en était dépendant (14 % et 12 %, selon la période). Au moment du sondage, soit 23 mois en moyenne après leur participation, un peu plus du dixième des participants (11 %) recevaient des prestations d'assistance-emploi. Comparativement aux 12 mois précédant leur participation, le temps passé à l'assistance-emploi a peu varié (– 2 %) dans l'année qui l'a suivie.

L'utilisation des mesures actives. Près d'un participant sur deux (45 %) a participé à une mesure ou une activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude.

Les caractéristiques du principal emploi occupé dans les 12 mois suivant la participation. En moyenne, il a fallu 11 semaines aux participants pour obtenir le principal emploi qu'ils ont occupé dans les 12 mois suivant leur participation. Parmi ces emplois, un emploi sur cinq est temporaire (21 %) ou saisonnier (21 %) et plus d'un emploi sur deux (56 %) ne nécessite aucune formation particulière (15 %) ou une formation de niveau secondaire (41 %). Les perceptions des participants ayant occupé un emploi dans les 12 mois suivant leur participation sont favorables puisque près des trois quarts d'entre eux affirment que leur principal emploi répondait à leurs espérances (74 %) et que plus de trois participants sur quatre se sont dits très ou plutôt satisfaits du salaire reçu (77 %).

La vie sociale et professionnelle. En 2001, près de six participants sur dix ont eu un revenu personnel avant impôts inférieur à 10 000 \$ (27 %) ou situé entre 10 000 \$ et 20 000 \$ (31 %) alors que les autres (42 %) ont obtenu un revenu supérieur. Lorsqu'on leur demande de comparer leurs revenus en 2001 à ceux de l'année précédant leur participation, les participants sont plus nombreux à les considérer supérieurs qu'à les considérer inférieurs. Les participants sont aussi plus nombreux à percevoir des améliorations, plutôt que des détériorations, concernant leur

estime de soi et leur confiance en soi, leur motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation ainsi que leur qualité de vie.

2.5 Les participants à la mesure « Insertion sociale »

La mesure « Insertion sociale » est décrite à la section 1.2. Précisons toutefois que parmi les 3 347 participants aux mesures actives interrogés dans le cadre de cette étude, 387 étaient des participants à la mesure « Insertion sociale ». Il est aussi utile de rappeler que cette mesure s'adresse quasi-exclusivement aux prestataires de l'assistance-emploi. Pour cette raison, les tableaux présentés dans cette section ne portent que sur cette clientèle.

2.5.1 L'insertion en emploi

2.5.1.1 Résultats

Le quart (25 %) des prestataires de l'assistance-emploi participant à la mesure « Insertion sociale » (INSO) ont occupé au moins un emploi au cours des 12 mois suivant cette participation. Cette proportion atteint 33 % pour la période des 18 mois suivant la participation. Si l'on exclut les emplois détenus avant leur participation à cette mesure, on note que le cinquième (20 %) des participants à cette mesure ont intégré un nouvel emploi dans les 12 mois suivant leur participation, et le quart (25 %) dans les 18 mois suivant celle-ci. C'est donc dire qu'après leur participation, moins du dixième des participants (8 %) sont retournés dans un emploi qu'ils avaient déjà occupé auparavant. Au moment du sondage, soit en moyenne 23 mois après la participation, 20 % des participants à cette mesure étaient en emploi. Rappelons à cet égard que la mesure « Insertion en emploi » s'adresse à des personnes plus éloignées du marché du travail et pour lesquelles l'insertion en emploi n'est envisageable qu'à plus long terme.

Aucune différence significative n'est observée à ce sujet entre les hommes et les femmes, mais les participants âgés de moins de 30 ans ont été proportionnellement plus nombreux que leurs aînés à avoir occupé un emploi dans les 12 et les 18 mois suivant leur participation.

Près du quart des prestataires de l'assistance-emploi participant à la mesure « Insertion sociale » ont intégré le marché du travail de façon durable (24 %), selon la définition retenue dans le cadre de cette étude. Par ailleurs, en moyenne, les participants à cette mesure ont été employés le sixième du temps au cours des 12 mois (14 % soit, 7 semaines) et des 18 mois (15 % soit, 12 semaines) qui ont suivi leur participation. Rappelons que l'écart entre ces deux indicateurs peut s'expliquer, du moins en partie, par le fait que dans cette étude, on considère qu'une personne qui se maintient année après année dans un emploi saisonnier est intégrée en emploi de façon durable, même si elle ne travaille pas six mois par année. De plus, l'indicateur d'intégration durable qualifie les personnes ayant cumulé six mois en emploi, de façon consécutive ou entrecoupée de périodes d'interruption ne durant pas plus de trois mois. Or, ces différentes situations correspondent à des portions de temps en emploi égales ou inférieures à 33 % sur une période de 18 mois.

Il est aussi à noter que les hommes ont été proportionnellement moins nombreux que les femmes à intégrer l'emploi de façon durable (19 % contre 29 %).

Les participants à la mesure INSO ont passé 6,3 % plus de temps en emploi durant les 12 mois suivant la participation par rapport aux 12 mois la précédant, c'est-à-dire 3,3 semaines. On note un écart inférieur (3,2 %) en ce qui concerne la proportion de semaines à temps plein. Globalement, les participants ont, en moyenne, travaillé 99 heures de plus dans l'année suivant leur participation que dans l'année antérieure à celle-ci. En moyenne, ces changements ont contribué à augmenter leurs revenus personnels provenant d'emplois de 639 \$ entre l'année précédant leur participation et celle qui l'a suivie. Pour les participants ayant occupé un emploi au cours des 12 mois suivant la participation, cet écart atteint 4 574 \$.

L'amélioration du temps passé en emploi à temps plein est supérieure chez les femmes (6 %) que chez les hommes (0,1 %). Cela se traduit, bien entendu, par une augmentation accrue du nombre d'heures de travail chez celles-ci (164 heures contre 32 heures).

**Tableau 2.5.1.1 – Les résultats bruts sur l'insertion en emploi
des participants à la mesure « Insertion sociale » selon le sexe et l'âge**

INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Présence en emploi (%)										
12 mois suivant	158	20,5	225	29,1	83	33,6 !	300	22,5	383	25,0
18 mois suivant	158	31,8	227	34,5	83	44,0 !	302	30,1	385	33,2
Intégration en emploi (%)										
12 mois suivant	158	18,0	225	22,5	83	26,7	300	18,5	383	20,3
18 mois suivant	148	24,5	218	25,3	76	33,6	290	22,6	366	24,9
Présence ponctuelle en emploi (%)	140	17,6	216	22,3	76	27,7	280	18,0	356	20,1
% du temps en emploi (moyenne)										
12 mois suivant	156	11,0	220	16,8	79	15,3	297	13,7	376	14,0
18 mois suivant	157	12,3	219	17,5	80	17,8	296	14,2	376	15,0
Intégration durable en emploi (%)	156	18,8	222	29,0 !	81	26,9	297	23,3	378	24,1

INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Différence en % du nombre de semaines de travail	153	2,7	211	9,8	77	5,6	287	6,5	364	6,3
Différence en % du nombre de semaines de 30 heures de travail	153	0,1	210	6,2 !	76	2,6	287	3,4	363	3,2
Différence du nombre total d'heures de travail	152	32	211	164 !	77	94	286	101	363	99
Différence de la rémunération moyenne d'emplois (\$)	146	69	206	1 173 !	75	396	277	707	352	639

2.5.1.2 Synthèse

Au moins le quart des prestataires de l'assistance-emploi participant à la mesure « Insertion sociale » ont occupé un emploi dans les 12 mois (25 %) et les 18 mois (33 %) suivant leur participation. En excluant les emplois détenus avant leur participation, ces proportions sont réduites de 8 %. Près du quart des participants (24 %) ont intégré le marché du travail de façon durable et le cinquième (20 %) occupaient un emploi au moment du sondage soit, en moyenne, 23 mois après leur participation. Toutefois, les participants à cette mesure ont passé le sixième de leur temps en emploi au cours des 12 mois (14 %) et des 18 mois (15 %) suivant leur participation. Comparativement aux 12 mois qui ont précédé leur participation, les participants ont passé un peu plus de leur temps en emploi (+ 6 %), en emploi à temps plein (+ 3 %), ont cumulé plus d'heures de travail (+ 99 heures) et leur rémunération moyenne d'emplois s'est accrue de 639 \$, en moyenne, dans l'année qui l'a suivie. Pour les participants ayant occupé un emploi au cours des 12 mois suivant la participation, cet écart atteint 4 574 \$.

Comparativement à l'ensemble des prestataires de l'assistance-emploi participant aux mesures actives, l'insertion en emploi des participants à la mesure INSO est inférieure. Cela s'explique probablement par le fait que les prestataires référés à cette mesure sont plus éloignés du marché du travail que les prestataires référés aux autres mesures. Soulignons à nouveau que l'insertion en emploi des prestataires de l'assistance-emploi est inférieure à celle des autres participants et ce quelle que soit la mesure considérée. Rappelons aussi que la mesure INSO vise à ce que les participants acquièrent des habitudes de travail et que l'accent est mis davantage sur l'insertion sociale que sur l'insertion en emploi. Comme nous l'avons déjà mentionné, ces caractéristiques de départ influencent le niveau des indicateurs d'insertion brut mais, ils ne préjugent en rien des effets nets imputables à la participation traités dans les chapitres 3 à 6.

D'autre part, les participants de moins de 30 ans ont été proportionnellement plus nombreux que leurs aînés à avoir occupé un emploi dans les 12 et les 18 mois suivant leur participation. Les femmes ont été plus nombreuses que les hommes (29 % contre 19 %) à intégrer l'emploi de façon durable et elles ont davantage amélioré leur temps passé en emploi à temps plein entre l'année précédant leur participation et celle qui l'a suivie (6 % contre 0,1 %).

2.5.2 L'utilisation de l'assurance-emploi

2.5.2.1 Résultats

Les prestataires de l'assistance-emploi participant à la mesure « Insertion sociale » ont, globalement, passé peu de temps à l'assurance-emploi au cours des 12 mois (2 % soit, une semaine) et des 18 mois (3 % soit, 2 semaines) suivant leur participation. Au moment du sondage, soit 23 mois en moyenne après la participation, seulement 4 % des participants ont déclaré recevoir des prestations de l'assurance-emploi. Par rapport aux 12 mois antérieurs à la participation, le temps passé à l'assurance-emploi est resté à peu près le même dans l'année qui a suivi (0,02 %). Il importe de rappeler que pour avoir droit à des prestations d'assurance-emploi, une personne doit avoir travaillé un nombre minimal d'heures au cours des semaines précédant la demande de prestations. Or, les résultats sur l'emploi montrent que les prestataires de l'assistance-emploi participant à cette mesure ont, globalement, passé peu de temps en emploi après leur participation de sorte que peu d'entre eux ont pu cumuler les heures requises leur permettant d'obtenir des prestations d'assurance-emploi.

Tableau 2.5.2.1 – Les résultats bruts sur l'utilisation de l'assurance-emploi des participants à la mesure « Insertion sociale » selon le sexe et l'âge

INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
% du temps à l'assurance-emploi (données gouvernementales)										
12 mois suivant	140	1,8	196	2,1	70	3,4	266	1,6	336	2,0
18 mois suivant	140	2,3	196	3,5	70	4,4	266	2,5	336	2,9
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (%)	158	3,1	228	5,6	83	4,3	303	4,4	386	4,4
Différence du % de temps à l'assurance-emploi (données gouvernementales)	140	-1,5	196	1,4	70	0,4	266	-0,1	336	0

2.5.2.2 Synthèse

Les prestataires de l'assistance-emploi participant à la mesure « Insertion sociale » ont passé au plus 3 % de leur temps à l'assurance-emploi dans les 12 mois (2 %) et les 18 mois (3 %) suivant leur participation, et seulement 4 % des participants ont dit recevoir ce type de prestations au moment du sondage. Comparativement aux 12 mois précédant la participation, la proportion de temps passé à l'assurance-emploi est restée à peu près la même dans l'année qui a suivi (0,02 %). Rappelons que les participants à cette mesure ont, globalement, passé peu de temps en emploi après leur participation de sorte que peu d'entre eux ont pu cumuler les heures requises leur permettant d'obtenir des prestations d'assurance-emploi. Ce plus grand éloignement du marché du travail explique vraisemblablement aussi le fait que les participants à la mesure INSO aient moins eu recours à l'assurance-emploi que l'ensemble des prestataires de l'assistance-emploi participant aux mesures actives.

2.5.3 L'utilisation de l'assistance-emploi

2.5.3.1 Résultats

En moyenne, les participants à la mesure « Insertion sociale » ont passé 87 % des 12 mois suivant leur participation à l'assistance-emploi soit, 10 mois. Durant cette période, plus de huit participants à cette mesure sur dix (81 %) ont été dépendants de l'assistance-emploi, alors que moins du dixième des participants (8 %) en ont été détachés. Des résultats similaires sont observés lorsque l'on considère les 18 mois suivant la participation. Au moment du sondage, soit en moyenne 23 mois après leur participation, 78 % des participants recevaient des prestations d'assistance-emploi. Encore une fois, le fait que les prestataires de l'assistance-emploi participant à cette mesure ont été peu nombreux à occuper un emploi après leur participation explique en grande partie ces résultats puisque plusieurs d'entre eux ont continué à percevoir des prestations d'assistance-emploi pour assurer leur subsistance.

Comparativement aux femmes, les hommes ont passé une plus grande proportion de leur temps à l'assistance-emploi dans les périodes de 12 mois (90 % contre 84 %) et de 18 mois (89 % contre 81 %) suivant leur participation. Conséquemment, ils ont été proportionnellement plus nombreux à dépendre de l'assistance-emploi et, en contrepartie, proportionnellement moins nombreux à s'en détacher au cours de ces périodes. D'autre part, les participants âgés de moins de 30 ans ont passé une portion moins grande de leur temps à l'assistance-emploi au cours des 18 mois suivant la participation (77 % contre 87 % chez les 30 ans et plus). Conséquemment, ils ont été moins nombreux à dépendre de l'assistance-emploi.

Globalement, la portion du temps passé à l'assistance-emploi est restée sensiblement la même dans l'année suivant la participation (– 0,4 % soit, 0,5 mois), comparativement à l'année qui l'a précédée. Cette diminution atteint – 5 % chez les femmes comparativement à une augmentation de 4 % chez les hommes, et elle est de – 3 % chez les participants âgés de 30 ans et plus comparativement à une augmentation de 11 % chez leurs cadets.

2.5.3.2 Synthèse

Globalement, les participants à la mesure « Insertion sociale » ont, en moyenne, passé la grande majorité de leur temps à l'assistance-emploi au cours des 12 mois (87 %) et des 18 mois (85 %) suivant leur participation. Moins du dixième des participants (8 %) ont été détachés de ce type d'aide financière au cours de ces périodes, alors que huit autres sur dix en étaient dépendants (81 % et 76 %, selon la période). Au moment du sondage, soit 23 mois en moyenne après leur participation, plus des trois quarts des participants (78 %) recevaient des prestations d'assistance-emploi. Comparativement aux 12 mois précédant leur participation, le temps passé à l'assistance-emploi n'a pour ainsi dire pas varié (– 0,4 %). Ajoutons que les participants à la mesure INSO ont davantage eu recours à l'assistance-emploi que l'ensemble des prestataires de l'assistance-emploi participant aux mesures actives. Encore une fois, ces résultats s'expliquent vraisemblablement par le plus grand éloignement du marché du travail des personnes référées à la mesure INSO comparativement aux autres mesures.

L'utilisation de l'assistance-emploi a été plus répandue parmi les hommes ainsi que parmi les participants âgés de 30 ans et plus, bien que ces derniers aient diminué leur temps passé à l'assistance-emploi entre l'année précédant et celle suivant la participation alors que les plus jeunes l'ont augmentée.

Tableau 2.5.3.1 – Les résultats bruts sur l'utilisation de l'assistance-emploi des participants à la mesure « Insertion sociale » selon le sexe et l'âge

INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
% du temps à l'assistance-emploi (données gouvernementales)										
12 mois suivant	140	89,9 !	196	83,6	70	80,3	266	88,4	336	86,7
18 mois suivant	140	89,3 !	196	81,0	70	76,9	266	87,2 !	336	85,0
Détachement de l'assistance-emploi (données gouvernementales) (%)										
12 mois suivant	140	5,0	196	11,4 !	70	13,1	266	7,0	336	8,3
18 mois suivant	140	5,8	196	11,4	70	10,5	266	8,2	336	8,7
Dépendance à l'assistance-emploi (données gouvernementales) (%)										
12 mois suivant	140	84,7	196	78,0	70	72,4	266	83,7 !	336	81,3
18 mois suivant	140	81,8 !	196	71,1	70	64,3	266	79,5 !	336	76,3
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (%)	159	83,7 !	227	71,7	83	68,7	303	80,0 !	386	77,5
Différence du % de temps à l'assistance-emploi (données gouvernementales)	140	4,1 !	196	-4,7	70	10,7 !	266	-3,4	336	-0,4

2.5.4 L'utilisation d'autres mesures et activités offertes par Emploi-Québec

2.5.4.1 Résultats

Sept participants à la mesure « Insertion sociale » sur dix (70 %) ont participé à une mesure ou à une activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude. Le fait que ces participants soient peu nombreux à occuper un emploi après leur participation rend les participants à cette mesure davantage susceptibles de se faire offrir une autre participation à des mesures actives. Encore une fois, il faut préciser que cette mesure s'adresse à des personnes plus éloignées du marché du travail et pour lesquelles une insertion en emploi n'est envisageable qu'à plus long terme. Aucune différence significative n'a été observée entre les hommes et les femmes, ni entre les groupes d'âge considérés.

2.5.4.2 Synthèse

Sept participants à la mesure « Insertion sociale » sur dix (70 %) ont participé à une mesure ou une activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude. Les participants à la mesure INSO ne se distinguent pas de l'ensemble des prestataires de l'assistance-emploi participant aux mesures actives quant à la participation à une mesure ou une activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude.

Tableau 2.5.4.1 – Les résultats bruts sur l'utilisation d'autres mesures ou activités d'Emploi-Québec des participants à la mesure « Insertion sociale » selon le sexe et l'âge

INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Utilisation d'une mesure après la participation (données gouvernementales) (%)	140	69,0	196	71,1	70	74,9	266	68,7	336	70,1

2.5.5 Les caractéristiques du principal emploi occupé dans les 12 mois suivant la participation

2.5.5.1 Résultats

En moyenne, il a fallu 20 semaines aux participants à la mesure « Insertion sociale » afin d'obtenir le principal emploi qu'ils ont occupé dans les 12 mois suivant leur participation à la mesure « Insertion sociale ». Cet emploi était, dans près de la moitié des cas (47 %), un emploi temporaire et, dans 14 % des cas, saisonnier, et nécessitait aucune formation particulière (40 %), une formation au secondaire (33 %), une formation collégiale (21 %) ou, plus rarement, une formation universitaire (6 %). Toujours parmi ceux qui ont occupé un emploi, les deux tiers des participants (67 %) considèrent que celui-ci correspondait au type d'emploi qu'ils souhaitaient obtenir et plus de huit participants sur dix (83 %) se disent plutôt satisfaits (48 %) ou très satisfaits (25 %) du salaire reçu dans cet emploi.

Tableau 2.5.5.1 – Les résultats bruts sur quelques caractéristiques du principal emploi occupé dans les 12 mois suivant la participation à la mesure « Insertion sociale » selon le sexe et l'âge (Base : Participants qui ont eu au moins un emploi durant cette période)

INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Nombre de semaines écoulées avant d'obtenir cet emploi	28	17,0	54	21,0			59	18,9	82	19,5
Emploi temporaire (%)	33	40,3	64	52,0	28	36,9	69	51,9	97	47,4
Emploi saisonnier (%)	32	16,0	63	12,1	27	14,8	68	13,2	95	13,7
Niveau de compétence (%)										
Formation universitaire	31	9,7	64	2,9	27	8,0	68	4,4	95	5,5
Formation collégiale	31	19,5	64	21,9	27	16,5	68	22,9	95	21,0
Formation secondaire	31	16,5	64	43,6 !	27	27,7	68	35,6	95	33,3
Aucune formation particulière requise	31	54,3 !	64	31,6	27	47,8	68	37,1	95	40,2
Correspond emploi souhaité (%)	33	51,5	62	77,3 !	28	59,5	67	70,2	95	66,9
Satisfaction salaire reçu (%)										
Très satisfait	32	24,9	64	24,7	27	39,1	69	18,9	96	24,8
Plutôt satisfait	32	46,3	64	48,6	27	35,8	69	52,5	96	47,7

Les femmes ont été proportionnellement plus nombreuses que les hommes à occuper un emploi nécessitant une formation de niveau secondaire (44 % contre 17 %) et, en contrepartie, moins nombreuses à occuper un emploi ne nécessitant aucune formation particulière (32 % contre 54 %). De plus, les hommes sont proportionnellement moins nombreux que les femmes à considérer que cet emploi correspond au genre d'emploi souhaité (52 % contre 77 %).

2.5.5.2 Synthèse

En moyenne, il a fallu 20 semaines aux participants à la mesure « Insertion sociale » pour obtenir le principal emploi qu'ils ont occupé dans les 12 mois suivant leur participation. Parmi ces emplois, près d'un emploi sur deux est temporaire (47 %), un emploi sur sept est saisonnier (14 %) et près de trois emplois sur quatre (74 %) ne nécessitent aucune formation particulière ou une formation de niveau secondaire. Ajoutons que les femmes ont été proportionnellement plus nombreuses que les hommes à occuper un emploi nécessitant une formation de niveau secondaire (44 % contre 17 %).

Comparativement à l'ensemble des prestataires de l'assistance-emploi participant aux mesures actives, les participants à la mesure INSO ont plus fréquemment eu un emploi temporaire comme principal emploi détenu dans l'année suivant la participation. Ce résultat est aussi cohérent avec le fait que ces prestataires sont davantage éloignés du marché du travail que ceux participants aux autres mesures actives.

Les perceptions des participants ayant occupé un emploi dans les 12 mois suivant leur participation sont favorables puisque les deux tiers d'entre eux affirment que cet emploi répondait à leurs espérances (67 %) et que plus de huit d'entre eux sur dix se sont dits très ou plutôt satisfaits du salaire reçu (83 %). Cependant, les hommes sont en proportion inférieure aux femmes à considérer que cet emploi correspond au genre d'emploi souhaité (52 % contre 77 %).

2.5.6 La vie sociale et professionnelle

2.5.6.1 Résultats

Le revenu personnel avant impôts pour l'année fiscale 2001 est inférieur à 10 000 \$ pour près de huit participants à la mesure « Insertion sociale » sur dix (78 %), entre 10 000 \$ et 20 000 \$ pour le cinquième d'entre eux (20 %) et d'au moins 20 000 \$ pour seulement 1 % de ces participants.

Toutefois, l'indicateur de la modification perçue du revenu est positif (0,20), ce qui signifie que la proportion de participants qui considèrent que leurs revenus ont été plus élevés en 2001 que durant l'année précédant leur participation est supérieure à la proportion de participants qui, au contraire, considèrent que leurs revenus ont été plus faibles.

Quant à eux, les indicateurs des modifications perçues concernant l'estime de soi et la confiance en soi, la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer sa formation ainsi que la qualité de vie sont aussi positifs (1,0, 1,0 et 1,4) et, de ce fait, indiquent que le nombre de participants à cette mesure qui considèrent que ces aspects de leur vie se sont améliorés est supérieur au nombre de participants qui, au contraire, pensent que ces aspects se sont détériorés. Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à percevoir une amélioration de leur estime de soi et de leur confiance en soi (1,1 contre 0,8) et de leur qualité de vie (1,8 contre 1,1). Par ailleurs, les participants âgés de moins de 30 ans sont plus nombreux que leurs aînés à percevoir une amélioration de leur motivation à travailler, à trouver un emploi et à améliorer leur formation (1,3 contre 0,9).

Tableau 2.5.6.1 – Les résultats bruts sur certains aspects de la vie sociale et professionnelle des participants à la mesure « Insertion sociale » selon le sexe et l'âge

INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Revenu personnel de 2001 (%)										
0 \$ à 9 999 \$	152	81,9	210	75,1	78	78,0	284	78,5	362	78,4
10 000 \$ à 19 999 \$	152	16,1	210	24,5	78	17,5	284	21,2	362	20,4
20 000 \$ et plus	152	2,0	210	0,5	78	4,5	284	0,3	362	1,2
Modification perçue du revenu personnel (-1 à +1)	153	0,2	221	0,2	80	0,2	294	0,2	374	0,2
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (-2 à +2)	153	0,8	217	1,1 !	80	1,2	290	0,9	370	1,0
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (-2 à +2)	145	0,9	206	1,0	79	1,3 !	272	0,9	351	1,0
Modification perçue de la qualité de vie (-4 à +4)	147	1,1	206	1,8 !	78	1,7	275	1,4	353	1,4

2.5.6.2 Synthèse

En 2001, la presque totalité des participants à la mesure « Insertion sociale » ont eu un revenu personnel avant impôts inférieur à 10 000 \$ (78 %) ou situé entre 10 000 \$ et 20 000 \$ (20 %), alors que seulement 1 % d'entre eux ont obtenu un revenu supérieur. Lorsqu'on leur demande de comparer leurs revenus en 2001 à ceux de l'année précédant leur participation, les participants sont toutefois plus nombreux à les considérer supérieurs qu'à les considérer inférieurs. Les participants sont aussi plus nombreux à percevoir des améliorations, plutôt que des détériorations, concernant leur estime de soi et leur confiance en soi, leur motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation ainsi que leur qualité de vie. Les perceptions positives sont plus répandues chez les femmes que chez les hommes. Seule la perception de l'amélioration de leur motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation est plus répandue chez les moins de 30 ans que chez leurs aînés.

Ajoutons que comparativement à l'ensemble des prestataires de l'assistance-emploi participant aux mesures actives, les participants à la mesure INSO sont proportionnellement plus nombreux à avoir eu un revenu personnel avant impôts inférieur à 10 000 \$.

2.5.7 Synthèse pour les participants à une mesure « Insertion sociale »

En termes bruts, la situation suite à la participation à la mesure « Insertion sociale » se traduit principalement par une amélioration de certains aspects liés à la qualité de vie alors que peu de changements sont observés pour les autres aspects mesurés. Comparativement à l'ensemble des prestataires de l'assistance-emploi participant aux mesures actives, les participants à la mesure INSO ont eu une insertion en emploi moindre, ont moins eu recours à l'assurance-emploi, ont davantage eu recours à l'assistance-emploi et ont eu un revenu personnel avant impôts plus faible, en 2001. De plus, ceux qui, parmi eux, ont détenu un emploi dans l'année suivant leur participation ont plus fréquemment occupé un emploi temporaire. Rappelons que la plus faible intégration en emploi des prestataires de l'assistance-emploi participant aux mesures actives s'explique probablement par le fait que les prestataires référés à cette mesure sont plus éloignés du marché du travail que les prestataires référés aux autres mesures. Soulignons à nouveau que l'insertion en emploi des prestataires de l'assistance-emploi est inférieure à celle des autres participants et ce quelle que soit la mesure considérée. Rappelons aussi que la mesure INSO vise à ce que les participants acquièrent des habitudes de travail et que l'accent est mis davantage sur l'insertion sociale que sur l'insertion en emploi. Comme nous l'avons déjà mentionné, ces caractéristiques de départ influencent le niveau des indicateurs d'insertion brut mais, ils ne préjugent en rien des effets nets imputables à la participation traités dans les chapitres 3 à 6.

L'insertion en emploi. Le quart des participants ont occupé un emploi dans les 12 mois (25 %) et les 18 mois (33 %) suivant leur participation à cette mesure, 24 % ont intégré le marché du travail de façon durable et le cinquième (20 %) occupaient un emploi au moment du sondage soit, en moyenne, 23 mois après leur participation. Toutefois, les participants ont passé le sixième de leur temps en emploi au cours des 12 mois (14 %) et des 18 mois (15 %) suivant leur participation. Comparativement aux 12 mois qui ont précédé leur participation, les participants ont passé un peu plus de leur temps en emploi (+ 6 %), en emploi à temps plein (+ 3 %), ont cumulé plus d'heures de travail (+ 99 heures) et leur rémunération moyenne d'emplois s'est accrue de 639 \$, en moyenne, dans l'année qui a suivi. Pour les participants ayant occupé un emploi au cours des 12 mois suivant la participation, cet écart atteint 4 574 \$.

L'utilisation de l'assurance-emploi. Les participants ont reçu des prestations de l'assurance-emploi durant 2 % de la période de 12 mois et 3 % des 18 mois suivant leur participation. Au moment du sondage, seulement 4 % des participants ont déclaré recevoir des prestations de l'assurance-emploi. Par rapport aux 12 mois antérieurs à la participation, le temps à l'assurance-emploi est resté à peu près le même dans l'année qui a suivi (0,02 %). Rappelons que les participants à cette mesure ont, globalement, passé peu de temps en emploi après leur participation de sorte que peu d'entre eux ont pu cumuler les heures requises leur permettant d'obtenir des prestations d'assurance-emploi.

L'utilisation de l'assistance-emploi. Les participants ont, en moyenne, passé la grande majorité de leur temps à l'assistance-emploi au cours des 12 mois (87 %) et des 18 mois (85 %) suivant leur participation. Moins du dixième des participants (8 %) ont été détachés de ce type d'aide financière au cours de ces périodes, alors que huit autres sur dix en étaient dépendants (81 % et 76 %, selon la période). Au moment du sondage, soit 23 mois en moyenne après leur participation, plus des trois quarts des participants (78 %) recevaient des prestations d'assistance-emploi. Comparativement aux 12 mois précédant leur participation, le temps passé à l'assistance-emploi n'a pour ainsi dire pas varié (- 0,4 %) dans l'année qui l'a suivie.

L'utilisation des mesures actives. Sept participants sur dix (70 %) ont participé à une mesure ou une activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude.

Les caractéristiques du principal emploi occupé dans les 12 mois suivant la participation. En moyenne, il a fallu 20 semaines aux participants pour obtenir le principal emploi qu'ils ont occupé dans les 12 mois suivant leur participation. Parmi ces emplois, près d'un emploi sur deux est temporaire (47 %), un emploi sur sept est saisonnier (14 %) et près de trois emplois sur quatre (74 %) ne nécessitent aucune formation particulière (40 %) ou une formation de niveau secondaire (33 %). Les perceptions des participants ayant occupé un emploi dans les 12 mois suivant leur participation sont favorables puisque les deux tiers d'entre eux affirment que cet emploi répondait à leurs espérances (67 %) et que plus de huit d'entre eux sur dix se sont dits très ou plutôt satisfaits du salaire reçu (83 %).

La vie sociale et professionnelle. En 2001, la presque totalité des participants ont eu un revenu personnel avant impôts inférieur à 10 000 \$ (78 %) ou situé entre 10 000 \$ et 20 000 \$ (20 %), alors que seulement 1 % d'entre eux ont obtenu un revenu supérieur. Lorsqu'on leur demande de comparer leurs revenus en 2001 à ceux de l'année précédant leur participation, les participants sont toutefois plus nombreux à les considérer supérieurs qu'à les considérer inférieurs. Les participants sont aussi plus nombreux à percevoir des améliorations, plutôt que des détériorations, concernant leur estime de soi et leur confiance en soi, leur motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation ainsi que leur qualité de vie.

2.6 Les participants à la mesure « Subventions salariales »

La mesure « Subventions salariales » est décrite à la section 1.2. Précisons toutefois que parmi les 3 347 participants aux mesures actives interrogés dans le cadre de cette étude, 804 étaient des participants à la mesure « Subventions salariales ».

2.6.1 L'insertion en emploi

2.6.1.1 Résultats

Trois participants à la mesure « Subventions salariales » (SSAL) sur quatre (75 %) ont occupé un emploi au cours des 12 mois suivant leur participation. Cette proportion atteint 84 % lorsque l'on considère les 18 mois suivant leur participation. Nonobstant les emplois détenus avant leur participation, on constate que plus de la moitié (55 %) des participants ont été intégrés dans un nouvel emploi dans les 12 mois suivant leur participation, et 65 % dans les 18 mois suivant leur participation. C'est donc dire qu'après leur participation, près du cinquième des participants (18 %) est retourné dans un emploi qu'il avait détenu auparavant. Au moment du sondage, soit en moyenne 23 mois après la participation, les deux tiers (66 %) des participants à cette mesure étaient en emploi.

Presque tous ces résultats sont moindres chez les prestataires de l'assistance-emploi et, en contrepartie, supérieurs chez les participants qui ne recevaient aucun soutien public du revenu au début de leur participation à la mesure. Les prestataires actifs de l'assurance-emploi ont, eux aussi, été proportionnellement plus nombreux à avoir occupé un emploi dans les 12 et 18 mois suivant leur participation et à occuper un emploi au moment du sondage, mais ils ne se démarquent pas au niveau de l'intégration en emploi. Aucune différence significative n'est observée à cet égard selon l'âge, mais les femmes sont plus proportionnellement nombreuses que les hommes à occuper un emploi au moment du sondage (71 % contre 61 %).

Près des trois quarts des participants à la mesure « Subventions salariales » ont intégré le marché du travail de façon durable (73 %), selon la définition retenue dans le cadre de cette étude. Par ailleurs, en moyenne, les participants à cette mesure ont été employés la moitié du temps au cours des 12 mois (50 % soit, 26 semaines) et des 18 mois (51 % soit, 40 semaines) qui ont suivi leur participation. L'écart entre ces deux indicateurs peut en partie s'expliquer, rappelons-le, par le fait que dans cette étude, on considère qu'une personne qui se maintient année après année dans un emploi saisonnier est intégrée en emploi de façon durable, même si elle ne travaille pas six mois par année. De plus, l'indicateur d'intégration durable qualifie les personnes ayant cumulé six mois en emploi, de façon consécutive ou entrecoupée de périodes d'interruption ne durant pas plus de trois mois. Or, ces différentes situations correspondent à des portions de temps en emploi égales ou inférieures à 33 % sur une période de 18 mois.

Toutes proportions gardées, les prestataires actifs de l'assurance-emploi ont été les plus nombreux à intégrer l'emploi de façon durable (79 %) bien qu'ils ne se distinguent pas au niveau du temps passé en emploi dans les 12 mois (54 % soit, 28 semaines) et les 18 mois (54 % soit, 42 semaines) suivant leur participation. Il semble donc que leur plus grande intégration durable soit davantage liée à leur présence accrue en emploi qu'à une durée plus longue de leur présence en emploi. En contrepartie, les personnes admissibles de l'assurance-emploi sont celles ayant été le moins fréquemment intégrées en emploi de façon durable (64 %). D'autre part, les personnes sans soutien public du revenu sont celles qui ont passé le plus de temps en emploi au cours des 12 mois (60 % soit, 31 semaines) et des 18 mois (62 % soit, 48 semaines) suivant la participation alors que ce sont les prestataires de l'assistance-emploi qui ont passé globalement le moins de temps en emploi au cours des 12 mois (42 % soit, 22 semaines) et des 18 mois (44 % soit, 34 semaines) qui ont suivi leur participation. Il est toutefois utile de mentionner à nouveau que ces indicateurs sont directement influencés par la présence en emploi, de sorte que les écarts observés s'expliquent, en partie du moins, par le fait que certaines clientèles étaient plus nombreuses en emploi et pas uniquement parce qu'elles étaient plus longtemps en emploi. Par ailleurs, le pourcentage du temps passé en emploi est moindre chez les hommes (par exemple pour les 18 mois suivant la participation, 46 % contre 58 % chez les femmes) ainsi que chez les participants âgés de 30 ans et plus (49 % contre 56 % chez leurs cadets).

Dans l'année suivant la participation, les participants à la mesure « Subventions salariales » ont passé 11 % plus de temps en emploi par rapport à l'année précédant leur participation, soit un écart équivalent à près de six semaines. On note un écart similaire (12 %) en ce qui concerne la proportion de semaines en emploi à temps plein (30 heures et plus). Globalement, les participants ont, en moyenne, travaillé 248 heures de plus dans l'année suivant leur participation que dans celle qui l'a précédée. Ces changements ont contribué à augmenter leurs revenus personnels provenant d'emplois de 3 409 \$, en moyenne, entre les années précédant et suivant la participation. Pour les participants qui ont occupé au moins un emploi au cours des 12 mois suivant la participation, cette augmentation est de 6 354 \$.

Tableau 2.6.1.1 – Les résultats bruts sur l'insertion en emploi des participants aux « Subventions salariales » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi		Sans soutien public du revenu		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Présence en emploi (%)										
12 mois suivant	223	65,6	282	81,3 !	205	72,2	164	81,8 !	795	75,1
18 mois suivant	225	76,6	286	88,0 !	205	80,3	165	89,9 !	802	83,5
Intégration en emploi (%)										
12 mois suivant	220	49,0	281	55,7	203	50,4	163	64,3 !	789	54,7
18 mois suivant	204	61,3	264	66,4	193	59,9	155	74,9 !	743	65,3
Présence ponctuelle en emploi (%)	210	57,9	273	73,3 !	192	62,2	159	67,7	759	65,5
% du temps en emploi (moyenne)										
12 mois suivant	219	42,4	278	53,7	201	47,1	162	60,4 !	782	50,4
18 mois suivant	222	43,8	282	54,1	202	47,6	163	61,9 !	790	51,4
Intégration durable en emploi (%)	219	69,8	275	79,0 !	199	64,2	162	78,0	776	73,1

INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Présence en emploi (%)										
12 mois suivant	399	74,0	396	76,3	276	78,0	519	73,5	795	75,1
18 mois suivant	403	82,4	399	84,7	277	86,2	525	82,0	802	83,5
Intégration en emploi (%)										
12 mois suivant	395	53,5	394	56,1	275	58,6	514	52,7	789	54,7
18 mois suivant	369	63,7	374	67,1	262	69,4	481	63,1	743	65,3
Présence ponctuelle en emploi (%)	383	60,7	376	71,2 !	263	66,8	496	64,9	759	65,5
% du temps en emploi (moyenne)										
12 mois suivant	391	45,3	391	56,4 !	270	55,0 !	512	48,0	782	50,4
18 mois suivant	399	45,6	391	58,1 !	272	56,2 !	518	48,8	790	51,4
Intégration durable en emploi (%)	390	70,5	386	76,2	269	75,1	507	72,1	776	73,1

Les prestataires actifs de l'assurance-emploi n'ont pas amélioré leur position de façon significative par rapport à l'année précédant leur participation. Il faut dire que leur situation avant la participation était plus favorable que celle des participants des autres statuts. Par ailleurs, les prestataires de l'assistance-emploi, bien qu'en proportion inférieure à avoir occupé un emploi durant les périodes subséquentes à la participation, montrent tout de même une augmentation du nombre de semaines de travail de 14 % et une amélioration de la rémunération d'emplois de près de 3 000 \$. Toutefois, ce sont les personnes ne recevant aucun soutien public du revenu qui affichent la plus grande amélioration de leur situation par rapport à l'année précédant la participation (le nombre de semaines de travail a augmenté de 22 % et leur rémunération d'emplois a augmenté de plus de 7 000 \$).

L'augmentation du nombre de semaines de travail de 30 heures ou plus a été supérieure chez les femmes (16 % contre 8 % chez les hommes). On note également une variation supérieure du temps passé en emploi chez les plus âgés (14 % contre 7 % chez les moins de 30 ans). Cependant, dans les deux cas, ces écarts ne sont pas suffisants pour que les nombres d'heures travaillées additionnelles soient significativement plus élevés.

Tableau 2.6.1.1 – Les résultats bruts sur l'insertion en emploi des participants aux « Subventions salariales » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge (suite)

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi		Sans soutien public du revenu		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Différence en % du nombre de semaines de travail	212	13,9	272	2,7	190	9,3	159	22,0 !	758	11,3
Différence en % du nombre de semaines de 30 heures de travail	210	10,8	271	3,2	184	9,2	155	28,9 !	745	11,9
Différence du nombre total d'heures de travail	212	267	270	70	189	200	158	532 !	754	248
Différence de la rémunération moyenne d'emplois (\$)	201	2 964	263	1 462	181	2 815	151	7 292 !	725	3 409

INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Différence en % du nombre de semaines de travail	375	8,4	383	14,5	261	6,5	497	13,8 !	758	11,3
Différence en % du nombre de semaines de 30 heures de travail	369	8,1	376	16,3 !	257	10,1	488	12,9	745	11,9
Différence du nombre total d'heures de travail	373	189	381	314	259	183	495	282	754	248
Différence de la rémunération moyenne d'emplois (\$)	362	2 844	363	4 054	248	3 045	477	3 599	725	3 409

2.6.1.2 Synthèse

Au moins les trois quarts des participants à la mesure « Subventions salariales » ont occupé un emploi dans les 12 mois (75 %) et les 18 mois (84 %) suivant leur participation. En excluant les emplois détenus avant leur participation, ces proportions sont réduites de 18 %. Près de trois participants sur quatre (73 %) ont intégré le marché du travail de façon durable, alors que près des deux tiers (66 %) occupaient un emploi au moment du sondage soit, en moyenne, 23 mois après leur participation. Toutefois, les participants à cette mesure ont passé la moitié de leur temps en emploi au cours des 12 mois (50 %) et des 18 mois (51 %) suivant leur participation. Comparativement aux 12 mois qui ont précédé leur participation, les participants ont passé un peu plus de leur temps en emploi (+ 11 %), en emploi à temps plein (+ 12 %), ont cumulé plus d'heures de travail (+ 248 heures) et leur rémunération moyenne d'emplois s'est accrue de 3 409 \$, en moyenne, dans l'année qui l'a suivie. Pour les participants qui ont occupé au moins un emploi au cours des 12 mois suivant la participation, cette augmentation est de 6 354 \$.

L'insertion en emploi des participants à la mesure SSAL à la suite de leur participation est supérieure à celle de l'ensemble des participants aux mesures actives (section 2.1). Cela s'explique vraisemblablement par le fait que cette mesure s'adresse davantage que d'autres à des personnes moins défavorisées au plan de l'emploi (voir section 1.2.1). Comme nous l'avons déjà mentionné, ces caractéristiques de départ influencent le niveau des indicateurs d'insertion brut bien qu'ils ne préjugent en rien des effets nets imputables à la participation traités dans les chapitres 3 à 6.

De façon générale, l'insertion en emploi est moindre chez les prestataires de l'assistance-emploi. En contrepartie, les prestataires actifs de l'assurance-emploi et les personnes sans soutien public du revenu obtiennent de meilleurs résultats concernant l'insertion en emploi mais, chez les prestataires actifs de l'assurance-emploi, cela ne se traduit que par une faible amélioration de la situation qu'ils vivaient avant leur participation. Comparativement aux hommes, les femmes ont eu une présence supérieure en emploi au moment du sondage, elles ont aussi passé une proportion plus élevée de leur temps en emploi dans les périodes de 12 et de 18 mois suivant la participation et elles ont connu une amélioration plus marquée du temps passé en emploi à temps plein entre les années précédant et suivant la participation. D'autre part, les moins de 30 ans ont passé davantage de leur temps en emploi à la suite de la participation comparativement à leurs aînés, mais ils ont vécu une amélioration moins marquée du temps passé en emploi par rapport à leur situation précédant la participation.

2.6.2 L'utilisation de l'assurance-emploi

2.6.2.1 Résultats

Les participants à la mesure « Subventions salariales » ont reçu des prestations de l'assurance-emploi durant plus du tiers des périodes de 12 mois (38 % soit, 20 semaines) et de 18 mois (36 % soit, 28 semaines) suivant leur participation. Au moment du sondage, soit 23 mois en moyenne après la participation, un participant sur cinq (21 %) a déclaré recevoir des prestations de l'assurance-emploi. Il faut préciser que la durée maximale de la période de prestations régulières d'assurance-emploi étant normalement de 45 semaines, il est possible qu'un certain nombre de personnes ayant reçu des prestations dans les 52 (12 mois) et 78 (18 mois) semaines suivant leur participation, ne recevaient plus au moment du sondage, lequel a eu lieu 18 à 30 mois après la fin de leur participation.

L'utilisation de l'assurance-emploi durant les mois suivant la participation est supérieure chez ceux qui étaient prestataires actifs de ce régime au début de leur participation (12 mois : 48 % soit, 25 semaines et 18 mois : 47 % soit, 36 semaines) et inférieure chez les personnes qui ne recevaient aucun soutien public du revenu au début de leur participation (12 mois : 21 % soit, 11 semaines et 18 mois : 20 % soit, 15 semaines). D'ailleurs, ces derniers sont aussi relativement moins nombreux à se dire toujours dans cette situation au moment du sondage (15 %). Bien que ces deux clientèles aient été proportionnellement plus nombreuses à occuper un emploi à la suite de leur participation, certains prestataires actifs de l'assurance-emploi ont pu terminer leur participation avant que leur période de prestations ne soit échuë, de sorte qu'ils recevaient toujours des prestations d'assurance-emploi à la fin de leur participation. Il est aussi utile de préciser que les participants à cette mesure occupent un emploi rémunéré durant leur

participation de sorte que plusieurs d'entre eux peuvent être admissibles au programme de l'assurance-emploi lorsque cet emploi se termine sans une insertion immédiate en emploi. Cette particularité de la mesure « Subventions salariales » pourrait expliquer, du moins en partie, le fait que les participants à cette mesure soient davantage présents à l'assurance-emploi que les participants aux autres mesures actives et ce, quel que soit le statut selon le soutien public du revenu au début de la participation.

Tableau 2.6.2.1 – Les résultats bruts sur l'utilisation de l'assurance-emploi des participants aux « Subventions salariales » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge

INDICATEURS	Prestataires actifs de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance - emploi		Sans soutien public du revenu		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
% du temps à l'assurance-emploi (données gouvernementales)										
12 mois suivant	186	36,0	241	48,3 !	172	41,0	144	21,2	682	37,6
18 mois suivant	186	33,5	241	46,5 !	172	39,6	144	19,8	682	35,9
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (%)	224	19,6	287	25,0	205	24,3	165	14,9	803	21,1
Différence du % de temps à l'assurance-emploi (données gouvernementales)	186	29,2 !	241	-2,9	172	4,3	144	21,2 !	682	12,0

INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
% du temps à l'assurance-emploi (données gouvernementales)										
12 mois suivant	342	41,8 !	340	32,8	235	28,9	447	42,2 !	682	37,6
18 mois suivant	342	40,8 !	340	30,3	235	27,0	447	40,6 !	682	35,9
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (%)	403	24,3 !	400	17,4	277	19,2	526	22,1	803	21,1
Différence du % de temps à l'assurance-emploi (données gouvernementales)	342	13,0	340	10,8	235	10,5	447	12,8	682	12,0

Par ailleurs, l'utilisation de l'assurance-emploi a été de plus longue durée chez les hommes que chez les femmes (12 mois : 42 % contre 33 % et 18 mois : 41 % contre 30 %). Au moment du sondage, soit 23 mois en moyenne après la participation, les hommes étaient proportionnellement plus nombreux que les femmes à déclarer recevoir des prestations de ce régime (24 % contre 17 %). D'autre part, par rapport aux plus jeunes, les participants âgés de 30 ans et plus ont globalement passé plus de temps à l'assurance-emploi dans les 12 mois (42 % contre 29 %) et les 18 mois (41 % contre 27 %) suivant leur participation.

Comparativement aux 12 mois antérieurs à la participation, le temps passé à l'assurance-emploi a augmenté de 12 % (soit, 6 semaines) dans l'année qui a suivi. Ce sont les prestataires de l'assistance-emploi (+ 29 % soit, 15 semaines) et les personnes sans soutien public du revenu (+ 21 % soit, 11 semaines) au début de leur participation qui affichent les écarts à la hausse les plus élevés, alors que les prestataires actifs de l'assurance-emploi y ont passé 3 % moins de temps. À ce sujet, il convient de rappeler que les prestataires de l'assistance-emploi et les personnes sans soutien public du revenu ont, en moyenne, passé peu ou pas de temps à l'assurance-emploi dans l'année précédant leur participation alors que la participation à cette mesure permet à plusieurs d'entre eux d'être admissibles à ce programme à la fin de leur participation.

2.6.2.2 Synthèse

Les participants à la mesure « Subventions salariales » ont passé plus du tiers de leur temps à l'assurance-emploi dans les 12 mois (38 %) et les 18 mois (36 %) suivant leur participation. Cependant, seulement 21 % des participants ont dit recevoir ce type de prestations au moment du sondage soit, en moyenne, 23 mois après leur participation. Comparativement aux 12 mois précédant la participation, la proportion de temps passé à l'assurance-emploi a augmenté de 12 % dans l'année qui a suivi.

Les participants à la mesure SSAL ont davantage eu recours à l'assurance-emploi que l'ensemble des participants aux mesures actives. Ce résultat s'explique vraisemblablement par le fait que cette mesure peut donner accès à des prestations d'assurance-emploi pour les personnes qui y participent puisque celles-ci ont un statut de salariés lors de leur participation.

Globalement, l'utilisation de l'assurance-emploi a été plus répandue parmi les prestataires actifs de l'assurance-emploi et, en contrepartie, moins répandue parmi les personnes qui ne recevaient aucun soutien public du revenu au début de leur participation. Chez ces dernières, cela s'est soldé malgré tout par une augmentation du temps passé à l'assurance-emploi comparativement aux 12 mois précédant la participation (+ 21 %) alors que, pour les prestataires de l'assistance-emploi, l'augmentation est de 29 %. Rappelons que les prestataires actifs de l'assurance-emploi ont été proportionnellement plus nombreux que les autres participants aux mesures actives à occuper un emploi et qu'ils ont passé plus de temps en emploi dans les 12 et 18 mois suivant leur participation de sorte qu'ils sont aussi plus nombreux à pouvoir obtenir de l'assurance-emploi.

Comparativement aux femmes, les hommes ont passé une plus grande proportion de leur temps à l'assurance-emploi au cours des 12 mois (42 % contre 33 %) et des 18 mois (41 % contre 30 %) qui ont suivi leur participation. D'autre part, par rapport aux plus jeunes, les participants de 30 ans et plus ont passé plus de temps à l'assurance-emploi à la suite de leur participation (par exemple pour les 18 mois suivant, 41 % contre 27 % chez les plus jeunes).

2.6.3 L'utilisation de l'assistance-emploi

2.6.3.1 Résultats

En moyenne, les participants à la mesure « Subventions salariales » ont passé 9 % de leur temps à l'assistance-emploi au cours des 12 mois suivant leur participation soit, l'équivalent d'un mois. Durant cette période, seulement 6 % des participants ont été dépendants de l'assistance-emploi alors que 88 % d'entre eux ont passé moins de 20 % de ces 12 mois à l'assistance-emploi (détachement). Des résultats similaires sont observés pour la période de 18 mois suivant la participation. Au moment du sondage, un participant sur dix recevait des prestations d'assistance-emploi (10 %).

Tableau 2.6.3.1 – Les résultats bruts sur l'utilisation de l'assistance-emploi des participants aux « Subventions salariales » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge

INDICATEURS	Prestataires actifs de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi		Sans soutien public du revenu		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
% du temps à l'assistance-emploi (données gouvernementales)										
12 mois suivant	186	25,9 !	241	1,8	172	9,0	144	1,6	682	9,4
18 mois suivant	186	26,4 !	241	2,4	172	10,5	144	2,2	682	10,0
Détachement de l'assistance-emploi (données gouvernementales) (%)										
12 mois suivant	186	67,5	241	97,0 !	172	86,4	144	97,2 !	682	87,6
18 mois suivant	186	65,2	241	95,4 !	172	83,4	144	95,8 !	682	85,8
Dépendance à l'assistance-emploi (données gouvernementales) (%)										
12 mois suivant	186	17,2 !	241	0,5	172	4,1	144	0	682	5,6
18 mois suivant	186	14,1 !	241	0	172	3,6	144	0,5	682	4,7
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (%)	225	22,1 !	287	3,1	206	10,4	165	4,0	804	9,9
Différence du % de temps à l'assistance-emploi (données gouvernementales)	186	-44,8	241	-1,0 !	172	-15,8	144	-3,3 !	682	-15,2

INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
% du temps à l'assistance-emploi (données gouvernementales)										
12 mois suivant	342	11,3 !	340	7,2	235	5,3	447	11,5 !	682	9,4
18 mois suivant	342	12,4 !	340	7,1	235	5,9	447	12,1 !	682	10,0
Détachement de l'assistance-emploi (données gouvernementales) (%)										
12 mois suivant	342	84,4	340	91,3 !	235	92,0 !	447	85,3	682	87,6
18 mois suivant	342	81,9	340	90,4 !	235	89,9 !	447	83,7	682	85,8
Dépendance à l'assistance-emploi (données gouvernementales) (%)										
12 mois suivant	342	6,8	340	4,2	235	1,6	447	7,7 !	682	5,6
18 mois suivant	342	5,5	340	3,8	235	1,1	447	6,6 !	682	4,7
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (%)	404	11,9 !	400	7,5	277	6,7	527	11,5 !	804	9,9
Différence du % de temps à l'assistance-emploi (données gouvernementales)	342	-16,9	340	-13,3	235	-10,5 !	447	-17,7	682	-15,2

Comparativement à l'ensemble des participants, les personnes qui, au moment de débiter leur participation, étaient prestataires de l'assistance-emploi ont passé une plus grande proportion de leur temps à l'assistance-emploi dans les périodes de 12 mois (26 % soit, 3 mois) et de 18 mois (26 % soit, 5 mois) suivant leur participation. Conséquemment, elles ont été proportionnellement plus nombreuses à dépendre de l'assistance-emploi et, en contrepartie, proportionnellement moins nombreuses à s'en détacher au cours de ces périodes.

D'autre part, les personnes qui, au moment de débiter leur participation, étaient prestataires actifs de l'assurance-emploi ainsi que celles ne recevant aucun soutien public du revenu, ont passé une portion moins grande de leur temps à l'assistance-emploi dans les mois suivant leur participation. Conséquemment, elles ont été en proportion inférieure à dépendre de l'assistance-emploi et, en contrepartie, en proportion supérieure à en être détachées. Ces écarts sont conséquents avec le fait que les personnes prestataires de l'assistance-emploi ont été moins nombreuses, toutes proportions gardées, à occuper un emploi après leur participation de sorte que plusieurs d'entre elles ont continué à percevoir des prestations d'assistance-emploi pour assurer leur subsistance. À cela, il faut ajouter qu'une étude récente de la Direction de l'évaluation a montré que le taux d'interruption de la participation à cette mesure est plus élevé chez les prestataires de l'assistance-emploi comparativement aux autres participants. Comme ces participants n'ont pas nécessairement cumulé le nombre d'heures requis pour être admissibles au programme de l'assurance-emploi lorsqu'ils interrompent leur participation, l'interruption plus fréquente de la participation à la mesure pourrait contribuer au maintien des prestataires de l'assistance-emploi dans ce régime.

Par ailleurs, les hommes ont passé plus de temps à l'assistance-emploi que les femmes dans les périodes de 12 mois (11 % contre 7 %) et de 18 mois (12 % contre 7 %) suivant la participation. Selon l'âge, les participants âgés de 30 ans et plus ont cumulé plus de temps à l'assistance-emploi que leurs cadets au cours de ces mêmes périodes (12 % contre 5 % et 12 % contre 6 %, respectivement).

Comparativement à l'année précédant la participation, les participants à la mesure « Subventions salariales » ont réduit de 15 % (soit, près de 2 mois) le temps qu'ils ont passé à ce programme d'aide. Cette diminution est particulièrement marquée chez les prestataires de l'assistance-emploi (-44 % soit, plus de 5 mois) alors qu'elle n'est que de -1 % chez les prestataires actifs de l'assurance-emploi et de -3 % chez les personnes sans soutien public du revenu. Il faut toutefois mentionner que ces écarts entre les groupes étaient prévisibles puisque les participants qui, au moment de débiter leur participation, n'étaient pas prestataires de l'assistance-emploi étaient nettement moins susceptibles de recevoir des prestations de ce type d'aide financière durant l'année précédant leur participation de sorte qu'il était peu probable d'observer une diminution du temps passé à l'assistance-emploi pour eux. D'autre part, on ne note aucune différence significative entre les femmes et les hommes à cet égard, mais les moins de 30 ans ont moins réduit le temps passé à l'assistance-emploi que les 30 ans et plus (-11 % contre -18 %).

2.6.3.2 Synthèse

Globalement, les participants à la mesure « Subventions salariales » ont, en moyenne, passé le dixième de leur temps à l'assistance-emploi au cours des 12 mois (9 %) et des 18 mois (10 %) suivant leur participation. Près de neuf participants à cette mesure sur dix ont été détachés de ce type d'aide financière au cours de ces périodes alors que seulement un autre sur vingt en était dépendant (6 % et 5 %, selon la période). Au moment du sondage, soit 23 mois en moyenne après leur participation, un participant sur dix (10 %) recevait des prestations d'assistance-emploi. Comparativement aux 12 mois précédant leur participation, le temps passé à l'assistance-emploi a diminué de 15 % dans l'année qui l'a suivie.

Les participants à la mesure SSAL ont moins eu recours à l'assistance-emploi que l'ensemble des participants aux mesures actives. Encore une fois, ce résultat pourrait s'expliquer par le fait que cette mesure s'adresse moins que d'autres à des personnes plus défavorisées au plan de l'emploi.

L'utilisation de l'assistance-emploi a été plus répandue parmi les personnes déjà prestataires de ce type d'aide financière que parmi les autres participants et ce, en dépit d'une plus grande diminution du temps passé à l'assistance-emploi (- 45 %) chez ces participants. Par ailleurs, le temps passé à l'assistance-emploi est plus élevé chez les

hommes ainsi que chez les participants âgés de 30 ans et plus, malgré une diminution supérieure du temps passé à l'assistance-emploi chez ces derniers (– 18 %) entre les années précédant et suivant la participation.

2.6.4 L'utilisation d'autres mesures ou activités offertes par Emploi-Québec

2.6.4.1 Résultats

Près de la moitié des participants à la mesure « Subventions salariales » (46 %) ont participé à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude. Cette proportion est supérieure chez ceux qui étaient admissibles de l'assurance-emploi au début de leur participation (53 %) alors qu'elle est moindre chez ceux qui étaient sans soutien public du revenu (35 %) à ce moment. De plus, les hommes (54 % contre 36 % chez les femmes), ainsi que les participants âgés de 30 ans et plus (49 % contre 40 % pour les plus jeunes), sont proportionnellement plus nombreux à avoir participé à nouveau à une mesure ou activité d'Emploi-Québec.

Tableau 2.6.4.1 – Les résultats bruts sur l'utilisation d'autres mesures ou activités d'Emploi-Québec des participants aux « Subventions salariales » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge

INDICATEURS	Prestataires actifs de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi		Sans soutien public du revenu		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Utilisation d'une mesure après la participation (données gouvernementales) (%)	186	50,2	241	46,6	172	53,4 !	144	34,6	682	45,7

INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Utilisation d'une mesure après la participation (données gouvernementales) (%)	342	53,9 !	340	36,2	235	39,5	447	49,0 !	682	45,7

2.6.4.2 Synthèse

Près d'un participant à la mesure « Subventions salariales » sur deux (46 %) a participé à une mesure ou une activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude. La participation à une autre mesure ou activité est plus répandue parmi les personnes admissibles de l'assurance-emploi et, en contrepartie, moins répandue parmi les personnes sans soutien public du revenu. Dans le même esprit, les hommes ainsi que les participants âgés de 30 ans et plus sont proportionnellement plus nombreux à avoir participé à nouveau à une mesure ou activité. Ajoutons que les participants à la mesure SSAL ne se distinguent pas de l'ensemble des participants quant à la participation à une mesure ou une activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude.

2.6.5 Les caractéristiques du principal emploi occupé dans les 12 mois suivant la participation

2.6.5.1 Résultats

En moyenne, 13 semaines auront été nécessaires aux participants à la mesure « Subventions salariales » afin d'obtenir le principal emploi qu'ils ont occupé dans les 12 mois suivant leur participation. Cet emploi était, dans 35 % des cas, un emploi temporaire et, dans 30 % des cas, saisonnier, et nécessitait aucune formation particulière (26 %), une formation au secondaire (28 %), une formation collégiale (28 %) ou, moins fréquemment, une formation universitaire (12 %) ou en gestion (6 %). Plus des trois quarts d'entre eux (77 %) considéraient que cet emploi correspondait au type d'emploi qu'ils souhaitaient obtenir et autant (77 %) se disent plutôt satisfaits (44 %) ou très satisfaits (33 %) du salaire reçu dans cet emploi.

Le délai écoulé avant d'obtenir l'emploi principal a été plus long chez les prestataires actifs de l'assurance-emploi (16 semaines) et moindre chez les personnes sans soutien public du revenu (9 semaines). D'autre part, les prestataires de l'assistance-emploi se distinguent par une plus grande présence dans des emplois ne nécessitant aucune formation particulière (32 %) et une présence moindre dans des emplois nécessitant une formation collégiale (20 %) ou encore dans des emplois temporaires (25 %).

Le principal emploi détenu par les prestataires actifs de l'assurance-emploi fut plus fréquemment un emploi temporaire (42 %) ou saisonnier (36 %). Il nécessitait aussi plus fréquemment une formation de niveau collégial (36 %) mais, en contrepartie, moins fréquemment une formation universitaire (8 %). D'autre part, l'emploi occupé par les personnes admissibles de l'assurance-emploi exigeait davantage une formation de niveau secondaire (37 %) et moins une formation collégiale (20 %). Enfin, les personnes qui ne recevaient aucun soutien public du revenu au début de leur participation se distinguent par une présence plus grande dans des emplois nécessitant une formation universitaire (21 %) ou en gestion (10 %) et une présence moindre dans des emplois n'exigeant aucune formation particulière (17 %).

Le délai écoulé avant d'obtenir l'emploi principal a été plus long chez les hommes (15 semaines contre 12 semaines chez les femmes) et moindre chez les personnes âgées de moins de 30 ans (10 semaines contre 15 semaines chez leurs aînés). Le principal emploi occupé au cours des 12 mois suivant la participation a plus fréquemment été un emploi saisonnier pour les hommes (39 %) que pour les femmes (20 %). Il en va de même chez les participants âgés de 30 ans et plus (34 % contre 24 % chez les plus jeunes). On note aussi que les femmes ont été proportionnellement plus nombreuses que les hommes à occuper un emploi nécessitant une formation universitaire (17 % contre 8 %) et, en contrepartie, moins nombreuses à occuper un emploi nécessitant une formation collégiale (24 % contre 32 %) ou ne nécessitant aucune formation particulière (21 % contre 30 %). D'autre part, pour les 30 ans et plus, le principal emploi occupé est plus fréquemment un emploi n'exigeant aucune formation particulière (30 % contre 19 % chez les plus jeunes).

Tableau 2.6.5.1 – Les résultats bruts sur quelques caractéristiques du principal emploi occupé dans les 12 mois suivant la participation aux « Subventions salariales » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge
(Base : Participants qui ont eu au moins un emploi durant cette période)

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi		Sans soutien public du revenu		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Nombre de semaines écoulées avant d'obtenir cet emploi	127	13,3	197	15,5 !	125	14,5	117	8,7	517	13,4
Emploi temporaire (%)	148	24,8	229	41,8 !	148	29,6	133	35,8	602	34,7
Emploi saisonnier (%)	146	27,0	228	36,1 !	148	27,3	133	24,7	600	30,0
Niveau de compétence (%)										
Poste de direction	147	4,9	226	4,9	148	5,5	134	9,5 !	600	5,9
Formation universitaire	147	11,8	226	8,3	148	9,8	134	21,2 !	600	12,2
Formation collégiale	147	19,7	226	35,9 !	148	20,1	134	31,2	600	28,4
Formation secondaire	147	31,9	226	25,2	148	36,7 !	134	21,5	600	27,9
Aucune formation particulière requise	147	31,7 !	226	25,6	148	27,9	134	16,5	600	25,6
Correspond emploi souhaité (%)	148	72,9	228	78,0	149	77,7	134	76,2	603	76,6
Satisfaction salaire reçu (%)										
Très satisfait	147	26,5	228	37,2	147	27,6	134	33,9	601	32,7
Plutôt satisfait	147	41,7	228	44,4	147	48,1	134	42,0	601	44,4

INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Nombre de semaines écoulées avant d'obtenir cet emploi	258	14,8 !	259	11,7	188	10,0	329	15,3 !	517	13,4
Emploi temporaire (%)	299	36,5	303	32,6	216	29,9	386	37,4	602	34,7
Emploi saisonnier (%)	296	39,2 !	304	19,9	216	23,6	384	33,7 !	600	30,0
Niveau de compétence (%)										
Poste de direction	295	5,2	305	6,6	217	4,4	383	6,7	600	5,9
Formation universitaire	295	8,1	305	16,8 !	217	13,4	383	11,5	600	12,2
Formation collégiale	295	32,3 !	305	24,1	217	31,7	383	26,5	600	28,4
Formation secondaire	295	24,8	305	31,4	217	31,8	383	25,7	600	27,9
Aucune formation particulière requise	295	29,6 !	305	21,2	217	18,7	383	29,5 !	600	25,6
Correspond emploi souhaité (%)	298	76,4	305	76,8	217	74,8	386	77,6	603	76,6
Satisfaction salaire reçu (%)										
Très satisfait	296	34,3	305	31,0	217	30,0	384	34,3	601	32,7
Plutôt satisfait	296	42,8	305	46,2	217	48,6	384	42,0	601	44,4

2.6.5.2 Synthèse

En moyenne, il a fallu 13 semaines aux participants à la mesure « Subventions salariales » pour obtenir le principal emploi qu'ils ont occupé dans les 12 mois suivant leur participation. Parmi ces emplois, plus du tiers sont temporaires (35 %), trois emplois sur dix sont saisonniers (30 %) et plus de la moitié d'entre eux (54 %) ne nécessitent aucune formation particulière (26 %) ou une formation de niveau secondaire (28 %). Ajoutons que les participants, qui étaient prestataires actifs de l'assurance-emploi au moment de débiter leur participation, ont mis plus de temps à occuper leur principal emploi et qu'ils occupent plus fréquemment un emploi temporaire ou saisonnier. Par ailleurs, le principal emploi occupé par les hommes ainsi que par les participants âgés de 30 ans et plus fut plus long à trouver et fut plus fréquemment un emploi saisonnier.

Comparativement au principal emploi détenu par l'ensemble des participants aux mesures actives qui ont occupé un emploi dans l'année suivant la participation, celui détenu par les participants à la mesure SSAL était plus fréquemment un emploi temporaire ou un emploi saisonnier. Il nécessitait plus fréquemment une formation de niveau universitaire ou en gestion. De plus, les participants à la mesure SSAL sont proportionnellement plus nombreux que l'ensemble des participants aux mesures actives à déclarer que cet emploi correspondait à l'emploi souhaité.

Les perceptions des participants ayant occupé un emploi dans les 12 mois suivant leur participation sont favorables au sujet de cet emploi puisque plus des trois quarts d'entre eux affirment qu'il répondait à leurs espérances (77 %) et qu'autant se sont dits très ou plutôt satisfaits du salaire reçu (77 %). Aucune différence significative n'est observée entre les hommes et les femmes, ni entre les moins de 30 ans et leurs aînés, par rapport à ces perceptions.

2.6.6 La vie sociale et professionnelle

2.6.6.1 Résultats

En 2001, le quart des participants à la mesure « Subventions salariales » (25 %) ont eu un revenu personnel avant impôts inférieur à 10 000 \$, près de la moitié (47 %) un revenu se situant entre 10 000 \$ et 20 000 \$ et 28 %, un revenu personnel brut d'au moins 20 000 \$. Les prestataires de l'assistance-emploi sont proportionnellement plus nombreux à déclarer avoir eu un revenu personnel inférieur à 10 000 \$ (37 %) et, en contrepartie, proportionnellement moins nombreux à déclarer avoir eu un revenu d'au moins 20 000 \$ (14 %). La situation inverse prévaut pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi, lesquels sont en proportion inférieure à déclarer avoir eu un revenu personnel inférieur à 10 000 \$ (14 %) et davantage à déclarer avoir eu un revenu personnel avant impôts égal ou supérieur à 20 000 \$ (40 %). Ces écarts sont cohérents avec le fait que, comparativement à l'ensemble des participants, les prestataires de l'assistance-emploi ont aussi été plus nombreux à dépendre de l'assistance-emploi et ont globalement passé moins de temps en emploi dans les mois qui ont suivi leur participation alors que les participants prestataires actifs de l'assurance-emploi ont été moins nombreux à dépendre de l'assistance-emploi et ont passé plus de temps en emploi.

En moyenne, l'indicateur de la modification perçue du revenu est de 0,20. Cette valeur positive indique que la proportion de participants qui considèrent que leurs revenus ont été plus élevés en 2001 que durant l'année précédant leur participation est supérieure à la proportion de participants qui, au contraire, considèrent que leurs revenus ont été plus faibles. Pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi et les personnes admissibles, l'écart entre les proportions de ceux qui perçoivent une amélioration de leurs revenus et ceux qui perçoivent une diminution est moindre (respectivement 0,09 et 0,10) alors qu'il est supérieur chez les personnes ne recevant aucun soutien public du revenu (0,47). Les perceptions à cet égard varient également selon le sexe et l'âge, les hommes affichant un indice inférieur à celui des femmes (0,10 contre 0,32) et les moins de 30 ans affichant un indice supérieur à celui des plus âgés (0,34 contre 0,13).

Tableau 2.6.6.1 – Les résultats bruts sur certains aspects de la vie sociale et professionnelle des participants aux « Subventions salariales » selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi		Sans soutien public du revenu		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Revenu personnel de 2001 (%)										
0 \$ à 9 999 \$	220	37,4 !	284	14,0	202	27,0	161	25,9	789	25,3
10 000 \$ à 19 999 \$	220	48,2	284	45,7	202	50,3	161	42,3	789	46,9
20 000 \$ et plus	220	14,3	284	40,3 !	202	22,7	161	31,7	789	27,8
Modification perçue du revenu personnel (-1 à +1)	220	0,2	282	0,1	204	0,1	164	0,5 !	792	0,2
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (-2 à +2)	223	1,2	283	1,1	202	1,0	163	1,3	793	1,1
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (-2 à +2)	215	1,2	281	1,1	196	0,9	163	1,2	779	1,1
Modification perçue de la qualité de vie (-4 à +4)	221	1,9	278	1,8	199	1,5	163	2,1 !	783	1,8

INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Revenu personnel de 2001 (%)										
0 \$ à 9 999 \$	397	25,2	392	25,3	271	25,4	518	25,2	789	25,3
10 000 \$ à 19 999 \$	397	43,8	392	50,6	271	43,7	518	48,6	789	46,9
20 000 \$ et plus	397	31,0	392	24,1	271	30,9	518	26,2	789	27,8
Modification perçue du revenu personnel (-1 à +1)	399	0,1	393	0,3 !	272	0,3 !	520	0,1	792	0,2
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (-2 à +2)	397	1,1	396	1,2 !	276	1,3 !	517	1,0	793	1,1
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (-2 à +2)	390	1,1	389	1,1	274	1,2	505	1,1	779	1,1
Modification perçue de la qualité de vie (-4 à +4)	391	1,6	392	2,1 !	272	2,2 !	511	1,6	783	1,8

D'autre part, les indicateurs vérifiant les modifications perçues concernant l'estime de soi et la confiance en soi, concernant la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer sa formation ainsi que concernant la qualité de vie sont tous positifs (1,1, 1,1 et 1,8) et, de ce fait indiquent que le nombre de participants qui considèrent que ces aspects de leur vie se sont améliorés est supérieur au nombre de participants qui, au contraire, pensent que ces aspects se sont détériorés. Les personnes admissibles de l'assurance-emploi se distinguent par des perceptions moins positives à ces égards (1,0, 0,9, 1,5). Par contre, les personnes sans soutien public du revenu perçoivent une plus grande amélioration de leur qualité de vie (2,1). Par ailleurs, les femmes sont légèrement plus nombreuses que les hommes à percevoir une amélioration de l'estime de soi et de la confiance en soi (1,2 contre 1,1) et davantage à percevoir une amélioration de leur qualité de vie (2,1 contre 1,6). Des écarts plus élevés séparent les participants âgés de moins de 30 ans et ceux âgés de 30 ans et plus et ce, pour ces deux mêmes indicateurs. Ainsi, les plus jeunes sont plus nombreux que leurs aînés à percevoir une amélioration de leur estime de soi et de leur confiance en soi (1,3 contre 1,0) et de leur qualité de vie (2,2 contre 1,6).

2.6.6.2 Synthèse

En 2001, plus de sept participants à la mesure « Subventions salariales » sur dix ont eu un revenu personnel avant impôts inférieur à 10 000 \$ (25 %) ou situé entre 10 000 \$ et 20 000 \$ (47 %) alors que les autres (28 %) ont obtenu un revenu supérieur. Lorsqu'on leur demande de comparer leurs revenus en 2001 à ceux de l'année précédant leur participation, les participants sont plus nombreux à les considérer supérieurs qu'à les considérer inférieurs, particulièrement chez les personnes sans soutien public du revenu au début de leur participation, les femmes ainsi que les participants âgés de moins de 30 ans.

Comparativement à l'ensemble des participants aux mesures actives, les participants à la mesure SSAL sont moins nombreux à avoir eu un revenu personnel avant impôts inférieur à 10 000 \$ et, en contrepartie, plus nombreux à avoir eu un revenu personnel avant impôts situé entre 10 000 \$ et 20 000 \$.

Les participants sont aussi plus nombreux à percevoir des améliorations, plutôt que des détériorations, concernant leur estime de soi et leur confiance en soi, leur motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation ainsi que leur qualité de vie. La perception de l'amélioration de la qualité de vie est plus répandue chez les personnes qui ne recevaient pas de soutien public du revenu, les femmes et les participants âgés de moins de 30 ans. Quant à elle, la perception de l'amélioration de l'estime de soi et de la confiance en soi est également plus répandue chez les femmes et les plus jeunes.

2.6.7 Synthèse pour les participants à la mesure « Subventions salariales »

En termes bruts, la situation suite à la participation à la mesure « Subventions salariales » se traduit par l'amélioration de la plupart des aspects mesurés. Ainsi, l'insertion en emploi des participants à la mesure SSAL à la suite de leur participation est supérieure à celle de l'ensemble des participants aux mesures actives (section 2.1) et, si le principal emploi qu'ils ont occupé dans l'année suivant leur participation est plus fréquemment un emploi temporaire ou saisonnier, il nécessite aussi plus fréquemment une formation de niveau universitaire ou en gestion et correspond plus fréquemment aux souhaits des participants. De plus, leurs revenus personnels avant impôts ont aussi été supérieurs, en 2001. Cela s'explique vraisemblablement par le fait que cette mesure s'adresse moins que d'autres à des personnes très défavorisées au plan de l'emploi (voir section 1.2.1). Ces caractéristiques de départ influencent le niveau des indicateurs d'insertion brut bien qu'ils ne préjugent en rien des effets nets imputables à la participation traités dans les chapitres 3 à 6. D'autre part, les participants à la mesure SSAL ont moins eu recours à l'assistance-emploi que l'ensemble des participants aux mesures actives, mais ont davantage eu recours à l'assurance-emploi. Rappelons à ce sujet que la mesure SSAL peut donner accès à des prestations d'assurance-emploi pour les personnes qui y participent puisque celles-ci ont un statut de salariés lors de leur participation.

L'insertion en emploi. Les trois quarts des participants ont occupé un emploi dans les 12 mois (75 %) et les 18 mois (84 %) suivant leur participation à cette mesure, 73 % d'entre eux ont intégré le marché du travail de façon durable, alors que près des deux tiers (66 %) occupaient un emploi au moment du sondage soit, en moyenne, 23 mois après leur participation. Toutefois, les participants ont passé la moitié de leur temps en emploi au cours des 12 mois (50 %) et des 18 mois (51 %) suivant leur participation. Comparativement aux 12 mois qui ont précédé leur participation, les participants ont passé un peu plus de leur temps en emploi (+ 11 %), en emploi à temps plein (+ 12 %), ont cumulé plus d'heures de travail (+ 248 heures) et leur rémunération moyenne d'emplois s'est accrue de 3 409 \$, en moyenne, dans l'année qui l'a suivie. Pour les participants qui ont occupé au moins un emploi au cours des 12 mois suivant la participation, cette augmentation est de 6 354 \$.

L'utilisation de l'assurance-emploi. Les participants ont passé plus du tiers de leur temps à l'assurance-emploi dans les 12 mois (38 %) et les 18 mois (36 %) suivant leur participation. Cependant, seulement 21 % des participants ont dit recevoir ce type de prestations au moment du sondage. Comparativement aux 12 mois précédant la participation, la proportion de temps passé à l'assurance-emploi a augmenté de 12 % dans l'année qui a suivi. Rappelons que les prestataires actifs de l'assurance-emploi ont été proportionnellement plus nombreux que les autres participants à cette mesure à occuper un emploi et qu'ils ont passé plus de temps en emploi dans les 12 et 18 mois suivant leur participation de sorte qu'ils sont aussi plus nombreux à pouvoir obtenir de l'assurance-emploi.

L'utilisation de l'assistance-emploi. Les participants ont, en moyenne, passé le dixième de leur temps à l'assistance-emploi au cours des 12 mois (9 %) et des 18 mois (10 %) suivant leur participation. Près de neuf participants sur dix ont été détachés de ce type d'aide financière au cours de ces périodes alors que seulement un autre sur vingt en était dépendant (6 % et 5 %, selon la période). Au moment du sondage, soit 23 mois en moyenne après leur participation, un participant sur dix (10 %) recevait des prestations d'assistance-emploi. Comparativement aux 12 mois précédant leur participation, le temps passé à l'assistance-emploi a diminué de 15 % dans l'année qui l'a suivie.

L'utilisation des mesures actives. Près d'un participant sur deux (46 %) a participé à une mesure ou une activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude.

Les caractéristiques du principal emploi occupé dans les 12 mois suivant la participation. En moyenne, il a fallu 13 semaines aux participants pour obtenir le principal emploi qu'ils ont occupé dans les 12 mois suivant leur participation. Parmi ces emplois, plus du tiers sont temporaires (35 %), trois emplois sur dix sont saisonniers (30 %) et plus de la moitié d'entre eux (54 %) ne nécessitent aucune formation particulière (26 %) ou une formation de niveau secondaire (28 %). Les perceptions des participants ayant occupé un emploi dans les 12 mois suivant leur participation sont favorables puisque plus des trois quarts d'entre eux affirment qu'il répondait à leurs espérances (77 %) et qu'autant se sont dits très ou plutôt satisfaits du salaire reçu (77 %).

La vie sociale et professionnelle. En 2001, plus de sept participants sur dix ont eu un revenu personnel avant impôts inférieur à 10 000 \$ (25 %) ou situé entre 10 000 \$ et 20 000 \$ (47 %) alors que les autres (28 %) ont obtenu un revenu supérieur. Lorsqu'on leur demande de comparer leurs revenus en 2001 à ceux de l'année précédant leur participation, les participants sont plus nombreux à les considérer supérieurs qu'à les considérer inférieurs. Les participants sont aussi plus nombreux à percevoir des améliorations, plutôt que des détériorations, concernant leur estime de soi et leur confiance en soi, leur motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation ainsi que leur qualité de vie entre les années précédant et suivant leur participation.

2.7 Les participants à plusieurs mesures actives

Parmi les 3 347 participants interrogés dans le cadre de cette étude, 629 avaient participé à plus d'une des mesures actives à l'étude entre janvier 1999 et décembre 2000, que ce soit à l'intérieur d'un ou de plusieurs parcours. Dans la majorité des cas (83 %), on n'a recensé que deux participations. Il s'agit généralement d'une participation à la mesure « Services d'aide à l'emploi » suivie d'une participation à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » ou d'une seconde participation à la mesure « Services d'aide à l'emploi » ou encore, d'une participation à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » suivie d'une participation à la mesure « Services d'aide à l'emploi ». Pour ces participants, les indicateurs ont été mesurés en référence aux 12 mois précédant la première des participations à l'étude ainsi qu'en référence aux 12 mois et aux 18 mois suivant la dernière des participations à l'étude. De même, le sondage a eu lieu 23 mois, en moyenne, après la dernière participation à l'étude.

2.7.1 L'insertion en emploi

2.7.1.1 Résultats

Parmi les participants à plus d'une des mesures actives à l'étude, six sur dix (61 %) ont occupé au moins un emploi dans les 12 mois suivant leurs participations. Lorsque l'on considère la période de 18 mois, cette proportion grimpe à 72 %. On constate également que près de la moitié (46 %) des participants ont été intégrés dans un nouvel emploi durant les 12 mois suivant leurs participations, et 57 % sur la période de 18 mois. Ainsi, après leur dernière participation à l'étude, près d'un participant sur six (15 %) est retourné dans un emploi qu'il avait déjà occupé auparavant. Au moment du sondage, soit en moyenne 23 mois après la dernière participation à l'étude, 57 % des participants étaient en emploi.

Ces proportions sont moindres chez les prestataires de l'assistance-emploi et, en contrepartie, plus élevées chez les prestataires actifs de l'assurance-emploi. Les personnes admissibles de l'assurance-emploi sont proportionnellement moins nombreuses à être en emploi au moment du sondage (50 %). Aucune différence significative n'est observée à cet égard entre les femmes et les hommes, ni entre les deux catégories d'âge considérées.

Parmi les participants à plus d'une des mesures actives à l'étude, 58 % ont intégré le marché du travail de façon durable, selon la définition retenue dans le cadre de cette étude. Toutefois, en moyenne, les participants ont été employés moins des deux cinquièmes du temps au cours des 12 mois (36 % soit, 19 semaines) et des 18 mois (39 % soit, 30 semaines) qui ont suivi leurs participations. L'écart entre ces deux indicateurs peut s'expliquer, du moins en partie, par le fait que dans cette étude, on considère qu'une personne qui se maintient année après année dans un emploi saisonnier est intégrée en emploi de façon durable, même si elle ne travaille pas six mois par année. De plus, l'indicateur d'intégration durable qualifie les personnes ayant cumulé six mois en emploi, de façon consécutive ou entrecoupée de périodes d'interruption ne durant pas plus de trois mois. Or, ces différentes situations correspondent à des portions de temps en emploi égales ou inférieures à 33 % sur une période de 18 mois.

Les prestataires de l'assistance-emploi ont proportionnellement été moins nombreux à intégrer l'emploi de façon durable et ont globalement passé moins de temps en emploi au cours des 12 mois (25 % soit, 13 semaines) et des 18 mois (28 % soit, 22 semaines) qui ont suivi leurs participations. En contrepartie, les prestataires actifs de l'assurance-emploi ont passé au moins la moitié de ces périodes en emploi (12 mois : 50 % soit, 26 semaines et 18 mois : 52 % soit, 40 semaines). Il est toutefois utile de noter que ces indicateurs sont directement influencés par la présence en emploi de sorte que les écarts observés s'expliquent, en partie du moins, par le fait que certaines clientèles étaient plus nombreuses en emploi et pas uniquement parce qu'elles étaient plus longtemps en emploi.

Les participants à plus d'une mesure active ont passé 36 % de leur temps en emploi dans l'année suivant la dernière participation à l'étude comparativement à 28 % pour l'année précédant la première participation à l'étude soit, un écart de 7,6 %, en plus, équivalent à 4 semaines. On note une différence semblable (6 %) pour ce qui est de la proportion de semaines en emploi à temps plein. En moyenne, les participants ont travaillé 136 heures de plus dans l'année suivant leurs participations que dans l'année qui les a précédées. Ces changements ont contribué à augmenter leurs revenus personnels provenant d'emplois de 2 012 \$, en moyenne, entre les deux années de référence. Pour les

participants à plus d'une des mesures actives à l'étude qui ont occupé un emploi dans les 12 mois suivant leurs participations, cette augmentation atteint 5 629 \$. On ne constate aucune différence statistiquement significative selon le statut public de revenu, le sexe ou l'âge pour ces indicateurs.

Tableau 2.7.1.1 – Les résultats bruts sur l'insertion en emploi des participants à plusieurs mesures à l'étude selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi		Sans soutien public du revenu		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Présence en emploi (%)										
12 mois suivant	287	45,7	227	77,7 !	148	61,5	37	63,7	617	60,9
18 mois suivant	289	59,1	232	86,6 !	151	73,2	38	77,2	628	72,0
Intégration en emploi (%)										
12 mois suivant	284	37,6	227	53,7 !	145	50,5	37	55,4	613	46,1
18 mois suivant	268	50,0	214	62,8 !	138	62,0	33	70,4	579	56,9
Présence ponctuelle en emploi (%)	272	42,6	218	76,5 !	141	49,6	36	58,5	590	56,8
% du temps en emploi (moyenne)										
12 mois suivant	283	24,6	226	49,5 !	144	32,3	36	38,2	607	36,3
18 mois suivant	282	27,5	231	51,7 !	149	34,6	38	39,9	619	38,8
Intégration durable en emploi (%)	283	43,0	229	76,9 !	146	52,9	36	61,4	616	58,1

INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Présence en emploi (%)										
12 mois suivant	285	64,4	332	57,7	180	59,7	437	61,4	617	60,9
18 mois suivant	288	71,8	340	72,1	184	71,6	444	72,2	628	72,0
Intégration en emploi (%)										
12 mois suivant	281	46,8	332	45,5	179	49,7	434	44,6	613	46,1
18 mois suivant	265	54,5	314	59,0	168	60,8	411	55,3	579	56,9
Présence ponctuelle en emploi (%)	271	55,0	319	58,3	172	57,3	418	56,6	590	56,8
% du temps en emploi (moyenne)										
12 mois suivant	283	37,9	324	34,7	178	37,0	429	36,0	607	36,3
18 mois suivant	286	39,8	333	37,9	183	40,3	436	38,2	619	38,8
Intégration durable en emploi (%)	285	58,5	331	57,6	182	57,9	434	58,1	616	58,1

Tableau 2.7.1.1 – Les résultats bruts sur l’insertion en emploi des participants à plusieurs mesures à l’étude selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l’âge (suite)

INDICATEURS	Prestataires de l’assistance-emploi		Prestataires actifs de l’assurance-emploi		Personnes admissibles de l’assurance-emploi		Sans soutien public du revenu		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Différence en % du nombre de semaines de travail	271	8,5	215	4,8	137	7,5	32	1,4	576	7,6
Différence en % du nombre de semaines de 30 heures de travail	264	6,7	208	4,3	134	2,5	32	1,4	561	5,7
Différence du nombre total d’heures de travail	269	149	210	97	137	115	32	14	569	136
Différence de la rémunération moyenne d’emplois (\$)	261	1 635	199	1 776	130	2 830	32	1 228	546	2 012

INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Différence en % du nombre de semaines de travail	274	5,7	302	9,5	168	12,5	408	5,6	576	7,6
Différence en % du nombre de semaines de 30 heures de travail	271	4,2	290	7,3	166	9,6	395	4,1	561	5,7
Différence du nombre total d’heures de travail	271	100	298	171	166	236	403	95	569	136
Différence de la rémunération moyenne d’emplois (\$)	259	1 780	287	2 234	160	3 204	386	1 510	546	2 012

2.7.1.2 Synthèse

Parmi les personnes ayant participé à plus d’une des mesures actives à l’étude, plus de six sur dix ont occupé un emploi dans les 12 mois (61 %) et les 18 mois (72 %) suivant leurs participations. En excluant les emplois détenus avant leurs participations, ces proportions sont réduites de 15 %. Plus de la moitié des participants (58 %) ont intégré le marché du travail de façon durable et autant (57 %) occupaient un emploi au moment du sondage soit, en moyenne, 23 mois après leurs participations. Toutefois, les participants ont passé un peu plus du tiers de leur temps en emploi au cours des 12 mois (36 %) et des 18 mois (39 %) suivant leurs participations. Comparativement aux 12 mois qui ont précédé leurs participations, les participants ont passé un peu plus de leur temps en emploi (+ 8 %), en emploi à temps plein (+ 6 %), ont cumulé plus d’heures de travail (+ 136 heures) et leur rémunération moyenne d’emplois s’est accrue de 2 012 \$, en moyenne, dans l’année qui les a suivies. Pour les participants à plus d’une des mesures actives à l’étude qui ont occupé un emploi dans les 12 mois suivant leurs participations, cette augmentation atteint 5 629 \$. Ajoutons que les participants à plusieurs mesures actives ne se distinguent pas de l’ensemble des participants aux mesures actives quant à l’insertion en emploi.

De façon générale, l’insertion en emploi est moindre chez les prestataires de l’assistance-emploi alors qu’en contrepartie, les prestataires actifs de l’assurance-emploi obtiennent de meilleurs résultats à ce chapitre.

2.7.2 L'utilisation de l'assurance-emploi

2.7.2.1 Résultats

Les personnes ayant participé à plus d'une des mesures actives à l'étude ont passé le cinquième de leur temps à l'assurance-emploi au cours des 12 mois (21 % soit, 11 semaines) et des 18 mois (21 % soit, 17 semaines) suivant leurs participations. Au moment du sondage, soit en moyenne 23 mois après leurs participations, un participant sur sept (14 %) a déclaré recevoir des prestations de l'assurance-emploi. Rappelons que la durée maximale de la période de prestations régulières d'assurance-emploi étant normalement de 45 semaines, il est possible qu'un certain nombre de personnes ayant reçu des prestations dans les 52 (12 mois) et 78 (18 mois) semaines suivant leurs participations, ne recevaient plus au moment du sondage lequel a eu lieu 18 à 30 mois après la fin de leurs participations.

L'utilisation de l'assurance-emploi durant les mois suivant la dernière participation est supérieure chez ceux qui étaient prestataires actifs de ce régime au moment de débiter leur première participation. Le fait qu'ils aient été proportionnellement plus nombreux que les autres participants à occuper un emploi et qu'ils aient passé plus de temps en emploi dans les 12 et les 18 mois suivant leurs participations implique aussi qu'ils sont plus nombreux à pouvoir obtenir de l'assurance-emploi. À ce sujet, soulignons à nouveau que, pour avoir droit à des prestations d'assurance-emploi, une personne doit avoir travaillé un nombre minimal d'heures au cours des semaines précédant la demande de prestations. D'autre part, le fait de participer à une mesure ne réduit pas la durée prévue de la période de prestations d'assurance-emploi. Certains prestataires de l'assurance-emploi ont donc pu terminer leurs participations avant que leur période de prestations ne soit échue, de sorte qu'ils recevaient toujours des prestations d'assurance-emploi à la fin de leurs participations.

Par ailleurs, les hommes ont passé une plus grande proportion de leur temps à l'assurance-emploi que les femmes au cours des 12 mois (25 % contre 18 %) et des 18 mois (25 % contre 17 %) suivant leurs participations. Il en est de même pour les participants âgés de 30 ans et plus, comparativement à leurs cadets (12 mois : 25 % contre 13 % et 18 mois : 25 % contre 12 %). Ces derniers sont aussi relativement moins nombreux que leurs aînés à se dire toujours dans cette situation au moment du sondage (7 % contre 17 %).

Comparativement aux 12 mois précédant la première participation, le temps à l'assurance-emploi a peu diminué dans l'année qui a suivi la dernière participation (4 % soit, une diminution de 2 semaines). L'écart à la baisse est plus élevé chez les personnes admissibles de l'assurance-emploi (18,0 % soit, 9 semaines), alors qu'en contrepartie, ceux qui, au début de leurs participations, étaient sans soutien public du revenu y ont passé 18 % plus de temps (soit, 9 semaines).

Tableau 2.7.2.1 – Les résultats bruts sur l'utilisation de l'assurance-emploi des participants à plusieurs mesures à l'étude selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge

INDICATEURS	Prestataires actifs de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance - emploi		Sans soutien public du revenu		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
% du temps à l'assurance-emploi (données gouvernementales)										
12 mois suivant	245	8,5 !	187	37,4 #	122	20,9	27	18,1	509	21,4
18 mois suivant	245	9,4 !	187	35,6 #	122	22,1	27	19,2	509	21,2
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (%)	290	10,2 !	232	16,4	151	17,7	38	15,7	629	13,7
Différence du % de temps à l'assurance-emploi (données gouvernementales)	245	0,2 #	187	-6,5	122	-17,5 !	27	18,1 #	509	-4,1

INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
% du temps à l'assurance-emploi (données gouvernementales)										
12 mois suivant	246	25,3 #	263	17,6 !	141	12,7 !	368	24,8 #	509	21,4
18 mois suivant	246	25,1 #	263	17,4 !	141	12,3 !	368	24,7 #	509	21,2
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (%)	288	16,1	341	11,5	185	6,9 !	444	16,5 #	629	13,7
Différence du % de temps à l'assurance-emploi (données gouvernementales)	246	-2,7	263	-5,5	141	-7,3	368	-2,9	509	-4,1

2.7.2.2 Synthèse

Les personnes ayant participé à plus d'une des mesures actives à l'étude ont passé le cinquième de leur temps (21 %) à l'assurance-emploi dans les 12 mois et les 18 mois suivant leurs participations. Cependant, seulement 14 % des participants ont dit recevoir ce type de prestations au moment du sondage soit, en moyenne, 23 mois après leurs participations. Comparativement aux 12 mois précédant leurs participations, la proportion de temps passé à l'assurance-emploi a peu diminué dans l'année qui les a suivies (- 4 %). Ajoutons que les participants à plusieurs mesures actives ne se distinguent pas de l'ensemble des participants aux mesures actives quant au recours à l'assurance-emploi.

Globalement, l'utilisation de l'assurance-emploi a été plus répandue parmi les prestataires actifs de l'assurance-emploi et, en contrepartie, moins répandue parmi les prestataires de l'assistance-emploi. Rappelons que les prestataires actifs de l'assurance-emploi ont été proportionnellement plus nombreux que les autres participants à plusieurs mesures actives à occuper un emploi et qu'ils ont passé plus de temps en emploi dans les 12 et 18 mois suivant leurs participations de sorte qu'ils sont aussi plus nombreux à pouvoir obtenir de l'assurance-emploi. Pour les personnes

admissibles, cela s'est soldé par une diminution du temps passé à l'assurance-emploi comparativement aux 12 mois précédant leurs participations (– 18 %) alors que pour les personnes sans soutien public du revenu, il s'agit d'une augmentation de 18 %.

Comparativement aux femmes, les hommes ont passé plus de temps à l'assurance-emploi au cours des 12 mois (25 % contre 18 %) et des 18 mois (25 % contre 17 %) qui ont suivi leurs participations. Le même scénario prévaut chez les participants âgés de 30 ans et plus, c'est-à-dire qu'ils ont utilisé davantage l'assurance-emploi dans les périodes de 12 mois (25 % contre 13 %) et de 18 mois (25 % contre 12 %) suivant leurs participations. De plus, ils sont en proportion supérieure à être dans cette situation au moment du sondage (17 %).

2.7.3 L'utilisation de l'assistance-emploi

2.7.3.1 Résultats

En moyenne, les personnes ayant participé à plus d'une des mesures actives à l'étude ont passé le tiers (34 %) de leur temps à l'assistance-emploi au cours des 12 mois suivant leurs participations. De fait, durant cette période, un participant sur quatre (26 %) a été dépendant de l'assistance-emploi tandis que six sur dix (61 %) y ont passé moins de 20 % de leur temps (détachement). Les résultats pour la période de 18 mois suivant leurs participations sont similaires. Enfin, 28 % des participants recevaient des prestations d'assistance-emploi au moment du sondage soit, en moyenne, 23 mois après leurs participations.

Les personnes qui, au moment de débiter leurs participations, étaient prestataires de l'assistance-emploi ont passé une plus grande proportion de leur temps à l'assistance-emploi dans les périodes de 12 mois (63 % soit, 8 mois) et de 18 mois (61 % soit, 11 mois) suivant leurs participations. Conséquemment, elles ont été proportionnellement plus nombreuses à dépendre de l'assistance-emploi et, en contrepartie, proportionnellement moins nombreuses à s'en détacher au cours de ces périodes. À l'inverse, les personnes qui étaient prestataires actifs de l'assurance-emploi ainsi que celles qui ne recevaient aucun soutien public du revenu au départ, ont passé une portion moins grande de leur temps à l'assistance-emploi. En toute logique, elles ont été en proportion moindre à dépendre de l'assistance-emploi et, en contrepartie, davantage à en être détachées. Ces écarts sont conséquents avec le fait que les personnes prestataires de l'assistance-emploi ont été moins nombreuses, toutes proportions gardées, à occuper un emploi après leurs participations, de sorte que plusieurs d'entre elles ont continué à percevoir des prestations d'assistance-emploi pour assurer leur subsistance. On constate, par ailleurs, une utilisation supérieure de l'assistance-emploi par les moins de 30 ans, comparativement à leurs aînés, au cours des 12 mois (42 % contre 30 %) et des 18 mois (40 % contre 31 %) suivant leurs participations.

Comparativement à l'année précédant leurs participations, la portion du temps passé à l'assistance-emploi a légèrement diminué (– 6 % soit, une diminution de 0,8 mois) dans l'année qui les a suivies. Cette baisse atteint – 13 % (soit, 1,5 mois) chez les prestataires de l'assistance-emploi alors que, pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi, il y a eu une augmentation de 1 %. Il faut toutefois rappeler que ces écarts entre les groupes étaient prévisibles puisque les participants qui, au moment de débiter leurs participations, n'étaient pas prestataires de l'assistance-emploi, étaient nettement moins susceptibles de recevoir des prestations de ce type d'aide financière durant l'année précédant leurs participations, de sorte qu'il était peu probable d'observer une diminution du temps passé à l'assistance-emploi pour eux.

Tableau 2.7.3.1 – Les résultats bruts sur l'utilisation de l'assistance-emploi des participants à plusieurs mesures à l'étude selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge

INDICATEURS	Prestataires actifs de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi		Sans soutien public du revenu		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
% du temps à l'assistance-emploi (données gouvernementales)										
12 mois suivant	245	62,7 !	187	7,3	122	28,2	27	1,8	509	33,7
18 mois suivant	245	60,8 !	187	7,2	122	29,0	27	3,2	509	33,0
Détachement de l'assistance-emploi (données gouvernementales) (%)										
12 mois suivant	245	28,5	187	88,5 !	122	66,7	27	95,4	509	60,8
18 mois suivant	245	27,0	187	88,2 !	122	61,9	27	92,1 !	509	59,3
Dépendance à l'assistance-emploi (données gouvernementales) (%)										
12 mois suivant	245	50,9 !	187	3,2	122	19,1	27	0	509	26,4
18 mois suivant	245	47,3 !	187	2,3	122	18,7	27	0	509	24,5
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (%)	289	51,2 !	232	5,9	151	28,7	38	5,4	628	27,8
Différence du % de temps à l'assistance-emploi (données gouvernementales)	245	-12,8	187	1,3 !	122	-2,4	27	-13,2	509	-6,3

INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
% du temps à l'assistance-emploi (données gouvernementales)										
12 mois suivant	246	30,74	263	36,5	141	42,2 !	368	30,3	509	33,7
18 mois suivant	246	31,0	263	35,0	141	39,5 !	368	30,5	509	33,0
Détachement de l'assistance-emploi (données gouvernementales) (%)										
12 mois suivant	246	64,1	263	57,5	141	49,8	368	65,1 !	509	60,8
18 mois suivant	246	61,3	263	57,3	141	50,2	368	62,9 !	509	59,3
Dépendance à l'assistance-emploi (données gouvernementales) (%)										
12 mois suivant	246	23,6	263	29,1	141	32,1	368	24,1	509	26,4
18 mois suivant	246	23,8	263	25,3	141	27,0	368	23,6	509	24,5
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (%)	288	28,7	340	27,0	185	31,5	443	26,3	628	27,8
Différence du % de temps à l'assistance-emploi (données gouvernementales)	246	-5,5	263	-7,1	141	-8,4	368	-5,5	509	-6,3

2.7.3.2 Synthèse

Globalement, les personnes ayant participé à plus d'une des mesures à l'étude ont, en moyenne, passé le tiers de leur temps à l'assistance-emploi au cours des 12 mois (34 %) et des 18 mois (33 %) suivant leurs participations. Six participants sur dix ont été détachés de ce type d'aide financière au cours de ces périodes alors que le quart d'entre eux en étaient dépendants (26 % et 25 %, selon la période). Au moment du sondage, soit 23 mois en moyenne après leurs participations, près de trois participants sur dix (28 %) recevaient des prestations d'assistance-emploi. Comparativement aux 12 mois précédant leurs participations, le temps passé à l'assistance-emploi a légèrement diminué (– 6 %) dans l'année qui les a suivies.

Les participants à plusieurs mesures actives ont davantage eu recours à l'assistance-emploi que l'ensemble des participants aux mesures actives. Ce résultat est, en fait, lié à une utilisation accrue de l'assistance-emploi par les participants admissibles de l'assurance-emploi. Cela pourrait vraisemblablement s'expliquer par le fait que, comparativement à l'ensemble des mesures actives, ils sont proportionnellement plus nombreux à être prestataires de l'assistance-emploi dans le cas des participations multiples (voir section 1.2.3).

L'utilisation de l'assistance-emploi a été plus répandue parmi les personnes déjà prestataires de ce type d'aide financière que parmi les autres participants et ce, en dépit d'une plus grande diminution du temps passé à l'assistance-emploi (– 13 %) chez ces participants. On constate également une utilisation accrue de l'assistance-emploi chez les moins de 30 ans dans les 12 mois (42 % contre 30 %) et les 18 mois (40 % contre 31 %) suivant leurs participations.

2.7.4 L'utilisation d'autres mesures ou activités offertes par Emploi-Québec

2.7.4.1 Résultats

Six personnes ayant participé à plus d'une des mesures actives à l'étude sur dix (60 %) ont participé à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après leur participation à l'étude. Cette proportion est supérieure chez ceux qui étaient prestataires de l'assistance-emploi au début de leurs participations (69 %) alors qu'elle est moindre chez ceux qui étaient prestataires actifs de l'assurance-emploi (54 %). À ce sujet, il faut mentionner que le fait d'être proportionnellement moins nombreux à occuper un emploi après leurs participations rend les prestataires de l'assistance-emploi davantage susceptibles de se faire offrir d'autres participations à des mesures ou activités. Aucune différence significative n'a été observée entre les hommes et les femmes, ni entre les groupes d'âge.

2.7.4.2 Synthèse

Six personnes ayant participé à plus d'une des mesures actives à l'étude sur dix (60 %) ont participé à une mesure ou une activité d'Emploi-Québec après leur participation à l'étude. La participation à une autre mesure ou activité est plus répandue parmi les prestataires de l'assistance-emploi et, en contrepartie, moins répandue parmi les prestataires actifs de l'assurance-emploi. Aucune différence significative n'est observée à ce sujet entre les hommes et les femmes, ni entre les moins de 30 ans et leurs aînés.

Les participants à plusieurs mesures actives sont un peu plus nombreux, toutes proportions gardées, que l'ensemble des participants aux mesures actives à participer à une mesure ou une activité d'Emploi-Québec après leur participation à l'étude. Cela s'explique vraisemblablement par le fait que les participants à plusieurs mesures ont davantage de lacunes à combler au niveau de leur employabilité que l'ensemble des participants aux mesures actives.

Tableau 2.7.4.1 – Les résultats bruts sur l'utilisation d'autres mesures ou activités d'Emploi-Québec des participants à plusieurs mesures à l'étude selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge

INDICATEURS	Prestataires actifs de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi		Sans soutien public du revenu		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Utilisation d'une mesure après la participation (données gouvernementales) (%)	245	68,8 !	187	54,4	122	60,2	27	48,3	509	60,1

INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Utilisation d'une mesure après la participation (données gouvernementales) (%)	246	63,2	263	57,0	141	58,7	368	60,6	509	60,1

2.7.5 Les caractéristiques du principal emploi occupé dans les 12 mois suivant les participations

2.7.5.1 Résultats

En moyenne, un délai de 16 semaines aura été nécessaire aux participants à plus d'une des mesures actives à l'étude afin d'obtenir le principal emploi qu'ils ont occupé dans les 12 mois suivant leur dernière participation. Cet emploi était, dans 34 % des cas, un emploi temporaire et, dans 28 % des cas, saisonnier. Il nécessitait aucune formation particulière (31 %), une formation au secondaire (37 %), une formation collégiale (24 %) ou, plus rarement, une formation universitaire (6 %) ou en gestion (3 %). Toujours parmi ceux qui ont occupé un emploi, sept participants sur dix (72 %) considèrent que cet emploi correspondait au type d'emploi qu'ils souhaitaient obtenir et trois participants sur quatre (74 %) se disent plutôt satisfaits (41 %) ou très satisfaits (33 %) du salaire reçu dans cet emploi.

Les prestataires de l'assistance-emploi se distinguent par une moindre présence dans des emplois nécessitant une formation collégiale (16 %). D'autre part, le principal emploi détenu par les personnes admissibles de l'assurance-emploi étaient plus fréquemment un emploi temporaire (45 %).

Le principal emploi occupé au cours des 12 mois suivant leurs participations a plus fréquemment été un emploi saisonnier pour les hommes (34 %) que pour les femmes (23 %). D'autre part, pour les participants âgés de moins de 30 ans, le principal emploi occupé est moins fréquemment un emploi saisonnier que pour leurs aînés (21 % contre 31 %). Par contre, les participants âgés de 30 ans et plus sont proportionnellement un peu plus nombreux que les plus jeunes à occuper un emploi nécessitant une formation en gestion (4 % contre 0 %).

Tableau 2.7.5.1 – Les résultats bruts sur quelques caractéristiques du principal emploi occupé dans les 12 mois suivant la dernière participation à l'étude selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge
(Base : Participants qui ont eu au moins un emploi durant cette période)

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Nombre de semaines écoulées avant d'obtenir cet emploi	118	17,5	163	13,9	84	19,5	345	15,7
Emploi temporaire (%)	130	34,7	177	30,2	92	45,2 !	377	33,9
Emploi saisonnier (%)	130	25,0	178	29,6	92	30,0	378	28,1
Niveau de compétence (%)								
Poste de direction	129	1,5	177	3,1	92	1,9	376	2,7
Formation universitaire	129	9,3	177	4,9	92	7,6	376	6,3
Formation collégiale	129	16,0	177	28,4	92	25,3	376	23,5
Formation secondaire	129	36,4	177	36,9	92	37,1	376	36,9
Aucune formation particulière requise	129	36,8	177	26,8	92	28,1	376	30,6
Correspond emploi souhaité (%)	129	68,9	177	74,1	92	76,9	376	72,1
Satisfaction salaire reçu (%)								
Très satisfait	127	33,7	177	36,8	91	31,3	373	32,9
Plutôt satisfait	127	35,5	177	40,5	91	44,7	373	41,2

INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Nombre de semaines écoulées avant d'obtenir cet emploi	167	14,8	178	16,5	98	15,2	247	15,9	345	15,7
Emploi temporaire (%)	183	35,2	194	32,5	108	28,1	269	36,2	377	33,9
Emploi saisonnier (%)	184	33,5 !	194	22,5	108	20,9	270	31,0 !	378	28,1
Niveau de compétence (%)										
Poste de direction	181	2,2	195	3,2	108	0	268	3,8 !	376	2,7
Formation universitaire	181	6,4	195	6,1	108	5,5	268	6,6	376	6,3
Formation collégiale	181	25,8	195	21,1	108	24,5	268	23,0	376	23,5
Formation secondaire	181	31,9	195	42,0	108	36,7	268	37,0	376	36,9
Aucune formation particulière requise	181	33,7	195	27,6	108	33,4	268	29,5	376	30,6
Correspond emploi souhaité (%)	183	72,0	193	72,3	107	68,0	269	73,8	376	72,1
Satisfaction salaire reçu (%)										
Très satisfait	181	36,4	192	29,4	108	35,7	265	31,8	373	32,9
Plutôt satisfait	181	42,2	192	40,1	108	40,3	265	41,6	373	41,2

2.7.5.2 Synthèse

En moyenne, il a fallu 16 semaines aux personnes ayant participé à plus d'une des mesures à l'étude pour obtenir le principal emploi qu'ils ont occupé dans les 12 mois suivant leurs participations. Parmi ces emplois, un emploi sur trois est temporaire (34 %), un emploi sur quatre est saisonnier (28 %) et deux emplois sur trois (68 %) ne nécessitent aucune formation particulière (31 %) ou une formation de niveau secondaire (37 %). Ajoutons que les participants qui étaient, au moment de débiter leurs participations, prestataires de l'assistance-emploi occupent moins fréquemment un emploi nécessitant une formation collégiale. Par ailleurs, le principal emploi occupé par les hommes est plus fréquemment un emploi saisonnier que celui occupé par les femmes (34 % contre 23 %). Il en va de même pour les participants de 30 ans et plus (31 % contre 21 % chez les plus jeunes).

Comparativement au principal emploi détenu par l'ensemble des participants aux mesures actives ayant occupé un emploi dans l'année suivant les participations, celui détenu par les participants à plusieurs mesures est plus fréquemment temporaire, plus fréquemment saisonnier et, plus souvent, ne requiert aucune formation particulière. Encore une fois, cela s'explique vraisemblablement par le fait que les participants à plusieurs mesures ont une qualification moindre que l'ensemble des participants aux mesures actives.

Les perceptions des participants ayant occupé un emploi dans les 12 mois suivant leurs participations sont favorables au sujet de cet emploi puisque sept d'entre eux sur dix affirment qu'il répondait à leurs espérances (72 %) et que les trois quarts d'entre eux se sont dits très ou plutôt satisfaits du salaire reçu (74 %).

2.7.6 La vie sociale et professionnelle

2.7.6.1 Résultats

En 2001, quatre personnes ayant participé à plus d'une des mesures à l'étude sur dix (40 %) ont eu un revenu personnel avant impôts inférieur à 10 000 \$, un autre 38 % un revenu se situant entre 10 000 \$ et 20 000 \$ et le cinquième (22 %), un revenu personnel brut d'au moins 20 000 \$. Les prestataires de l'assistance-emploi sont proportionnellement plus nombreux à déclarer avoir eu un revenu personnel inférieur à 10 000 \$ (56 %) et, en contrepartie, moins nombreux à déclarer avoir eu un revenu d'au moins 20 000 \$ (9 %). La situation inverse prévaut pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi, lesquels sont proportionnellement moins nombreux à déclarer avoir eu un revenu personnel inférieur à 10 000 \$ (20 %) et en proportion plus élevée à déclarer avoir eu un revenu se situant entre 10 000 \$ et 20 000 \$ (43 %) ou encore, égal ou supérieur à 20 000 \$ (37 %). Ces écarts sont cohérents avec le fait que les prestataires de l'assistance-emploi ont aussi été plus nombreux à dépendre de l'assistance-emploi et ont globalement passé moins de temps en emploi dans les mois qui ont suivi leurs participations alors que les participants prestataires de l'assurance-emploi ont été moins nombreux à dépendre de l'assistance-emploi et ont passé plus de temps en emploi. D'autre part, les hommes ont été proportionnellement plus nombreux que les femmes à déclarer avoir eu un revenu après impôts égal ou supérieur à 20 000 \$ (26 % contre 18 %).

En moyenne, l'indicateur de la modification perçue du revenu est positif (0,18), ce qui indique que la proportion de participants qui considèrent que leurs revenus ont été plus élevés en 2001 que durant l'année précédant leurs participations est supérieure à la proportion de participants qui, au contraire, considèrent que leurs revenus ont été plus faibles. Pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi, l'écart entre ces proportions est moindre (0,04). Les perceptions à cet égard varient également selon l'âge, les moins de 30 ans affichant un indice supérieur à celui des plus âgés (0,3 contre 0,1).

D'autre part, les indicateurs vérifiant les modifications perçues concernant l'estime de soi et la confiance en soi, concernant la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer sa formation ainsi que concernant la qualité de vie sont tous positifs (1,1, 1,0 et 1,7) et, de ce fait, indiquent que le nombre de participants qui considèrent que ces aspects de leur vie se sont améliorés est supérieur au nombre de participants qui, au contraire, pensent que ces aspects se sont détériorés. Encore ici, les personnes admissibles de l'assurance-emploi ont une perception moins positive de l'amélioration de leur qualité de vie (1,4). Des écarts plus élevés séparent les participants âgés de moins

de 30 ans de ceux âgés de 30 ans et plus et ce, pour deux des trois indicateurs. Ainsi, les plus jeunes sont plus nombreux que leurs aînés à percevoir une amélioration de leur estime de soi et de leur confiance en soi (1,2 contre 1,0) et de leur qualité de vie (2,0 contre 1,6).

Tableau 2.7.6.1 – Les résultats bruts sur certains aspects de la vie sociale et professionnelle des participants à plusieurs mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu, le sexe et l'âge

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi		Sans soutien public du revenu		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Revenu personnel de 2001 (%)										
0 \$ à 9 999 \$	276	56,1 !	229	20,0	148	45,7	37	42,7	608	40,3
10 000 \$ à 19 999 \$	276	35,0	229	43,3 !	148	37,3	37	31,4	608	38,1
20 000 \$ et plus	276	8,8	229	36,7 !	148	16,9	37	25,9	608	21,5
Modification perçue du revenu personnel (-1 à +1)	279	0,2	229	0,2	148	0	38	0,1	613	0,2
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (-2 à +2)	285	1,1	225	1,1	147	1,0	37	1,4	613	1,1
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (-2 à +2)	272	1,0	224	1,0	144	1,0	36	1,3	597	1,0
Modification perçue de la qualité de vie (-4 à +4)	276	1,8	222	1,8	141	1,4	37	2,1	596	1,7

INDICATEURS	Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 ans et plus		Total	
	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.	n	moy.
Revenu personnel de 2001 (%)										
0 \$ à 9 999 \$	279	37,3	329	43,1	180	42,5	428	39,4	608	40,3
10 000 \$ à 19 999 \$	279	36,8	329	39,3	180	39,6	428	37,5	608	38,1
20 000 \$ et plus	279	25,9 !	329	17,6	180	17,9	428	23,1	608	21,5
Modification perçue du revenu personnel (-1 à +1)	282	0,2	331	0,2	178	0,3 !	435	0,1	613	0,2
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (-2 à +2)	281	1,0	332	1,1	181	1,2	432	1,0	613	1,1
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (-2 à +2)	274	1,0	323	1,1	176	1,2 !	421	1,0	597	1,0
Modification perçue de la qualité de vie (-4 à +4)	275	1,5	321	1,9	174	2,0 !	422	1,6	596	1,7

2.7.6.2 Synthèse

En 2001, près de huit personnes ayant participé à plus d'une des mesures à l'étude sur dix ont eu un revenu personnel avant impôts inférieur à 10 000 \$ (40 %) ou situé entre 10 000 \$ et 20 000 \$ (38 %) alors que les autres (22 %) ont obtenu un revenu supérieur. Lorsqu'on leur demande de comparer leurs revenus en 2001 à ceux de l'année précédant leurs participations, les participants sont plus nombreux à les considérer supérieurs qu'à les considérer inférieurs. Les participants sont aussi plus nombreux à percevoir des améliorations, plutôt que des détériorations, concernant leur estime de soi et leur confiance en soi, leur motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation ainsi que leur qualité de vie. Les perceptions positives sont plus répandues chez les participants âgés de moins de 30 ans que chez les participants plus âgés.

Par ailleurs, ajoutons que comparativement à l'ensemble des participants aux mesures actives, les participants à plusieurs mesures ont été proportionnellement moins nombreux à avoir un revenu personnel avant impôts égal ou supérieur à 20 000 \$, en 2001.

2.7.7 Synthèse pour les participants à plusieurs mesures actives

En termes bruts, la situation à la suite de la participation à plus d'une des mesures actives à l'étude se traduit par l'amélioration de la plupart des aspects mesurés. Toutefois, si ces participants ne se distinguent pas de l'ensemble des participants aux mesures actives quant à l'insertion en emploi (section 2.1), le principal emploi qu'ils ont occupé dans l'année suivant leurs participations est plus fréquemment un emploi temporaire ou saisonnier et, plus fréquemment, il ne requiert aucune formation particulière. De plus, leurs revenus personnels avant impôts ont aussi été inférieurs, en 2001. Cela s'explique vraisemblablement par le fait que l'utilisation de plusieurs mesures est plus souvent le lot de personnes davantage défavorisées au plan de l'emploi (voir section 1.2.1). Ces caractéristiques de départ influencent le niveau des indicateurs d'insertion brut bien qu'ils ne préjugent en rien des effets nets imputables à la participation traités dans les chapitres 3 à 6. D'autre part, les participants à plusieurs mesures actives ont davantage eu recours à l'assistance-emploi que l'ensemble des participants aux mesures actives. Cela pourrait vraisemblablement s'expliquer par le fait que, comparativement à l'ensemble des mesures actives, les participants à plusieurs mesures comptent une plus grande proportion de personnes admissibles de l'assurance-emploi qui sont aussi prestataires de l'assistance-emploi. Soulignons aussi que les participants à plusieurs mesures actives ont été plus nombreux, toutes proportions gardées, que l'ensemble des participants aux mesures actives à participer à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après leurs participations à l'étude. Encore une fois, cela s'explique vraisemblablement par une qualification moindre au niveau de leur employabilité comparativement aux participants à d'autres mesures actives.

L'insertion en emploi. La majorité des participants ont occupé un emploi dans les 12 mois (61 %) et les 18 mois (72 %) suivant leurs participations, 58 % ont intégré le marché du travail de façon durable et autant (57 %) occupaient un emploi au moment du sondage soit, en moyenne, 23 mois après la dernière participation. Toutefois, les participants ont passé un peu plus du tiers de leur temps en emploi au cours des 12 mois (36 %) et des 18 mois (39 %) suivant leurs participations. Comparativement aux 12 mois qui ont précédé leurs participations, les participants ont passé un peu plus de leur temps en emploi (+ 8 %), en emploi à temps plein (+ 6 %), ont cumulé plus d'heures de travail (+ 136 heures) et leur rémunération moyenne d'emplois s'est accrue de 2 012 \$, en moyenne, dans l'année qui les a suivies. Pour les participants à plus d'une des mesures actives à l'étude qui ont occupé un emploi dans les 12 mois suivant leurs participations, cette augmentation atteint 5 629 \$.

L'utilisation de l'assurance-emploi. Les participants ont passé le cinquième de leur temps (21 %) à l'assurance-emploi dans les 12 mois et les 18 mois suivant leurs participations. Cependant, seulement 14 % des participants ont dit recevoir ce type de prestations au moment du sondage. Comparativement aux 12 mois précédant leurs participations, la proportion de temps passé à l'assurance-emploi a peu diminué dans l'année qui les a suivies (- 4 %). Rappelons que les prestataires actifs de l'assurance-emploi ont été proportionnellement plus nombreux que les autres participants à plusieurs mesures actives à occuper un emploi et qu'ils ont passé plus de temps en emploi dans les 12 et 18 mois suivant leurs participations de sorte qu'ils sont aussi plus nombreux à pouvoir obtenir de l'assurance-emploi.

L'utilisation de l'assistance-emploi. Les participants ont, en moyenne, passé le tiers de leur temps à l'assistance-emploi au cours des 12 mois (34 %) et des 18 mois (33 %) suivant leurs participations. Six participants sur dix ont été détachés de ce type d'aide financière au cours de ces périodes alors que le quart d'entre eux en étaient dépendants (26 % et 25 %, selon la période). Au moment du sondage, soit 23 mois en moyenne après leurs participations, près de trois participants sur dix (28 %) recevaient des prestations d'assistance-emploi. Comparativement aux 12 mois précédant leurs participations, le temps passé à l'assistance-emploi a légèrement diminué (- 6 %) dans celle qui les a suivies.

L'utilisation des mesures actives. Six participants sur dix (60 %) ont participé à une mesure ou une activité d'Emploi-Québec après leur participation à l'étude.

Les caractéristiques du principal emploi occupé dans les 12 mois suivant les participations. En moyenne, il a fallu 16 semaines aux participants pour obtenir le principal emploi qu'ils ont occupé dans les 12 mois suivant leurs participations. Parmi ces emplois, un emploi sur trois est temporaire (34 %), un emploi sur quatre est saisonnier

(28 %) et deux emplois sur trois (68 %) ne nécessitent aucune formation particulière (31 %) ou une formation de niveau secondaire (37 %). Les perceptions des participants ayant occupé un emploi dans les 12 mois suivant leurs participations sont favorables au sujet de cet emploi puisque sept d'entre eux sur dix affirment qu'il répondait à leurs espérances (72 %) et que les trois quarts d'entre eux se sont dits très ou plutôt satisfaits du salaire reçu (74 %).

La vie sociale et professionnelle. En 2001, près de huit participants sur dix ont eu un revenu personnel avant impôts inférieur à 10 000 \$ (40 %) ou situé entre 10 000 \$ et 20 000 \$ (38 %) alors que les autres (22 %) ont obtenu un revenu supérieur. Lorsqu'on leur demande de comparer leurs revenus en 2001 à ceux de l'année précédant leurs participations, les participants sont plus nombreux à les considérer supérieurs qu'à les considérer inférieurs. Les participants sont aussi plus nombreux à percevoir des améliorations, plutôt que des détériorations, concernant leur estime de soi et leur confiance en soi, leur motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation ainsi que leur qualité de vie.

Chapitre 3

Impacts sur les prestataires de l'assistance-emploi

3.1 Ensemble des participants prestataires de l'assistance-emploi

Parmi les 3 347 personnes interrogées dans le cadre de cette étude, 1 394 (42 %) sont des prestataires de l'assistance-emploi. Parmi elles, 312 (22 %) étaient, au moment de débiter leur participation, clients de l'assurance-emploi (il s'agit généralement de personnes admissibles de l'assurance-emploi). Pour mesurer l'effet net de la participation aux mesures actives, le Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille a constitué un groupe témoin de prestataires de l'assistance-emploi n'ayant participé à aucune mesure. Grâce aux données provenant des fichiers de Développement des ressources humaines du Canada, il a été possible de déterminer ceux d'entre eux qui sont aussi clients de l'assurance-emploi. Les résultats d'évaluation qui suivent découlent d'une comparaison minutieuse des deux groupes basée sur la méthode d'appariement par scores de propension. Les modalités de sélection des groupes de participants et de non-participants ainsi que les méthodes économétriques utilisées sont décrites de façon détaillée dans le rapport méthodologique.

Cette section s'intéresse à l'impact (effet net) de la participation à au moins une mesure active, c'est-à-dire sans égard à la (les) mesure(s) suivie(s).

3.1.1 L'insertion en emploi

L'insertion en emploi est un thème clé de la performance des mesures actives offertes par Emploi-Québec. Chacun des neuf critères analysés ci-dessous étudie sous un angle différent la contribution nette des mesures actives sur l'insertion sur le marché du travail. Chacun de ces critères est défini au chapitre 2, section 2.1.1.1.

Présence en emploi. Les données du tableau 3.1.1 montrent que les prestataires de l'assistance-emploi participant à au moins une des mesures actives à l'étude ont des taux de présence nettement plus élevés que les non-participants de même statut. L'écart varie entre 15 et 20 points de pourcentage, selon la période considérée. Ces différences sont statistiquement significatives. Par ailleurs, si l'on considère que la valeur modélisée attribuée aux non-participants représente la situation qu'auraient connue les participants s'ils n'avaient pas participé, on peut en déduire que la participation à au moins une de ces mesures augmente les chances d'occuper un emploi de 46 % (15 % / 32 %) sur une période de 12 mois et de 56 % (20 % / 36 %), sur 18 mois.

Intégration en emploi. Les participants ont réussi dans une plus grande proportion que les non-participants à se trouver un nouvel emploi. L'écart observé avec les non-participants est du même ordre de grandeur que l'écart observé au niveau de la présence en emploi (16 et 22 points de pourcentage). On peut donc conclure que l'écart observé au niveau de la présence en emploi n'était pas dû au fait que davantage de participants réintégraient tout simplement leur ancien emploi.

Présence ponctuelle en emploi. Au moment du sondage, soit en moyenne 23 mois après la participation, les participants ont un taux de présence en emploi plus élevé de 13 points de pourcentage comparativement aux non-participants. Autrement dit, la participation à ces mesures actives augmente de 48 % (13 % / 28 %) les chances des prestataires de l'assistance-emploi d'être en emploi près de 2 ans, en moyenne, après la participation. Ce résultat, combiné avec celui concernant la présence en emploi, indique que l'impact des mesures actives perdure au moins 2 ans après la fin de la participation. À ce sujet, mentionnons qu'une période de deux ans est généralement considérée comme le moyen terme dans la littérature traitant de l'évaluation des politiques publiques.

Proportion du temps en emploi. Une autre façon d'appréhender l'insertion en emploi est de mesurer la proportion du temps passé en emploi après la participation à une mesure au cours d'un intervalle de temps donné. Rappelons que cet indicateur inclut les mois au cours desquels la personne pouvait, en plus d'occuper un emploi, recevoir des prestations de l'assistance-emploi ou de l'assurance-emploi et que la valeur 0 est attribuée aux personnes n'ayant pas occupé d'emploi. Au cours des 12 et des 18 mois suivant la fin de leur participation, les prestataires de l'assistance-emploi ont été employés respectivement 28 % et 30 % du temps, comparativement à environ 20 % pour les non-participants. Autrement dit, cela signifie que, comparativement aux non-participants, les participants ont passé 4 semaines de plus en emploi dans les 12 mois suivant la participation (date butoir) et 7 semaines de plus sur 18 mois. Ces résultats sont, eux aussi, statistiquement significatifs.

Intégration durable en emploi. Selon la définition utilisée dans le cadre de cette étude, les participants à une mesure active ont un taux d'intégration durable en emploi plus élevé de 16 points de pourcentage que les non-participants, soit 45 % versus 29 %.

Différence de la proportion de temps en emploi. Cet indicateur indique, rappelons-le, le changement dans la proportion de temps passé en emploi entre l'année précédant et celle suivant la participation à une mesure (dates butoirs). Il permet, en quelque sorte, de s'assurer que l'écart observé après la participation (date butoir) est attribuable aux mesures actives plutôt qu'à une situation initiale (avant la participation) différente entre les participants et les non-participants. Selon cet indicateur, la proportion du temps en emploi s'est accrue de 11 % pour les participants et seulement de 3 % pour les non-participants. Le temps passé en emploi a donc augmenté de façon accrue pour les participants (écart d'environ 9 points de pourcentage soit, l'équivalent de 5 semaines en moyenne), comparativement aux non-participants, entre l'année précédant la participation et celle qui l'a suivie. Ce résultat, jumelé à celui concernant la proportion de temps passé en emploi dans l'année suivant la participation, indique que les participants et les non-participants avaient, durant l'année précédant leur participation, passé un temps équivalent en emploi et que, à la suite de la participation, les participants ont davantage augmenté le temps qu'ils ont passé en emploi.

TABLEAU 3.1.1 - Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à au moins une des mesures actives à l'étude (n = 1 394)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Présence en emploi			
12 mois	46,3 %	31,8 %	14,5 % ¹
18 mois	56,0 %	35,8 %	20,2 % ¹
Intégration en emploi			
12 mois	39,1 %	22,7 %	16,4 % ¹
18 mois	47,7 %	25,8 %	21,9 % ¹
Présence ponctuelle en emploi (23 mois)	40,6 %	27,5 %	13,1 % ¹
Proportion du temps en emploi			
12 mois	27,8 %	19,9 %	7,9 % ¹
18 mois	29,5 %	20,3 %	9,3 % ¹
Intégration durable en emploi (23 mois)	44,9 %	28,7 %	16,2 % ¹
Différence de la proportion de temps en emploi (12 mois)	11,4 %	2,6 %	8,9 % ¹
Différence de la proportion de temps en emploi à temps plein (12 mois)	10,4 %	3,3 %	7,1 % ¹
Différence du nombre total d'heures de travail (12 mois)	223 h	44 h	179 h ¹
Différence de la rémunération d'emplois (12 mois)	2 402 \$	858 \$	1 544 \$ ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

Différence de la proportion de temps en emploi à temps plein. Toujours comparativement à l'année précédant leur participation, les participants ont passé plus de temps en emploi à temps plein (30 heures ou plus par semaine) durant l'année qui l'a suivie (augmentation de 10 %) alors que pour les non-participants l'accroissement n'a été que de 3 %. Il en résulte un écart résiduel de 7 points de pourcentage favorable aux participants.

Différence du nombre total d'heures de travail. Alors que les participants ont, globalement, connu une hausse de plus de 223 heures de travail entre l'année précédant et celle suivant leur participation, les non-participants ont vu les

leurs augmenter de seulement 44 heures. Au total, on peut attribuer aux mesures actives une hausse d'environ 180 heures de travail annuelles.

Différence de la rémunération moyenne d'emplois. Comparativement à l'année qui a précédé leur participation, les revenus d'emplois des participants ont été d'environ 2 400 \$ supérieurs dans celle qui l'a suivie alors que pour les non-participants cette hausse n'était que d'environ 860 \$. Il en résulte un écart statistiquement significatif d'environ 1 500 \$.

En bref. Les neuf indicateurs utilisés concluent unanimement que la participation à une des mesures actives à l'étude a eu des effets bénéfiques sur l'insertion en emploi des prestataires de l'assistance-emploi. Que ce soit en termes de présence en emploi, d'intégration dans un nouvel emploi, de temps passé en emploi, de nombre d'heures de travail ou de rémunération d'emplois, les participants s'en tirent mieux. Il est encourageant de noter que ces effets positifs semblent perdurer au moins deux ans après la participation.

3.1.2 L'utilisation de l'assistance-emploi

L'intégration en emploi n'est qu'une facette de la performance des mesures actives d'Emploi-Québec. Celles-ci peuvent également être évaluées à partir de leur efficacité à diminuer l'utilisation de l'assistance-emploi. Cette question est étudiée à l'aide de cinq critères décrits à la section 2.1.3.1 du chapitre 2.

Proportion du temps à l'assistance-emploi. S'il est vrai que les participants, qui étaient prestataires de l'assistance-emploi au début de leur participation, ont passé plus de 60 % de leur temps à l'assistance-emploi dans les 12 ou 18 mois suivant leur participation, les non-participants y ont été plus de 80 % de leur temps (tableau 3.1.2). Cet écart d'environ 20 points de pourcentage indique que les participants de l'assistance-emploi ont, en moyenne, passé 2 mois de moins à l'assistance-emploi sur 12 mois et 4 mois de moins sur 18 mois que les non-participants de même statut.

Détachement de l'assistance-emploi. Rappelons qu'un prestataire est considéré « détaché » de l'assistance-emploi s'il y avait passé moins de 20 % de son temps au cours d'une période quelconque suivant sa participation (date butoir). Les résultats portant sur les fenêtres de 12 et 18 mois montrent que les participants ont des taux de détachement d'environ 28 %, supérieurs de plus de 16 points de pourcentage à ceux des non-participants.

Dépendance de l'assistance-emploi. Près de la moitié des participants qui étaient prestataires de l'assistance-emploi au moment de débiter leur participation ont passé plus de 80 % de leur temps à l'assistance-emploi dans les 12 mois (50 %) et les 18 mois (46 %) suivant la participation. En revanche, au moins sept non-participants sur dix en ont fait autant (12 mois : 73 % et 18 mois : 70 %) générant ainsi des écarts statistiquement significatifs de 23 et 25 points de pourcentage favorables aux participants.

Présence ponctuelle à l'assistance-emploi. L'intérêt de cet indicateur est de permettre de dresser un portrait de la dépendance sur une période relativement longue et ainsi de vérifier si les effets des mesures perdurent dans le temps. Ainsi, on constate que 46 % des participants étaient présents à l'assistance-emploi au moment du sondage, soit en moyenne 23 mois suivant la participation à une des mesures actives à l'étude (date butoir) comparativement à 65 % des non-participants soit, un écart de 19 points de pourcentage favorable aux participants. On peut donc conclure que les effets des mesures actives sont encore bien présents à moyen terme.

Différence de la proportion du temps à l'assistance-emploi. Comparativement à l'année précédant leur participation, les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à une des mesures à l'étude ont, en moyenne, passé 8 % moins de temps à l'assistance-emploi dans l'année qui l'a suivie. Pour les non-participants, on observe plutôt une hausse de 3 %. Ainsi, même en tenant individuellement compte du temps passé à l'assistance-emploi dans l'année précédant la participation, il persiste un écart net de -11 points de pourcentage (donc favorable aux participants) entre les participants et les non-participants.

TABEAU 3.1.2 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à au moins une des mesures actives à l'étude (n = 1 394)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Proportion du temps à l'assistance-emploi			
12 mois	62,1 %	81,2 %	- 19,1 % ¹
18 mois	59,0 %	78,8 %	- 19,8 % ¹
Détachement de l'assistance-emploi			
12 mois	28,3 %	12,4 %	15,9 % ¹
18 mois	28,7 %	12,8 %	15,9 % ¹
Dépendance à l'assistance-emploi			
12 mois	50,3 %	73,4 %	- 23,1 % ¹
18 mois	45,7 %	70,3 %	- 24,6 % ¹
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (23 mois)	45,7 %	64,8 %	- 19,1 % ¹
Différence de la proportion de temps à l'assistance-emploi (12 mois)	- 8,0 %	3,3 %	- 11,3 % ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

En bref. Les indicateurs présentés au Tableau 3.1.2 permettent de conclure sans ambiguïté que la participation à une des mesures actives à l'étude a pour effet de diminuer significativement l'utilisation de l'assistance-emploi par les participants qui étaient prestataires de ce régime au début de leur participation. Cette réduction du recours à l'assistance-emploi est observable peu importe le critère utilisé. Par ailleurs, les effets bénéfiques des mesures sont observables deux ans, en moyenne, après la participation.

3.1.3 L'utilisation de l'assurance-emploi

Dans cette section, nous examinons l'effet des mesures actives à l'étude sur l'utilisation de l'assurance-emploi par les personnes qui, au moment de débiter leur participation, étaient prestataires de l'assurance-emploi. Cette question est étudiée à l'aide de cinq critères décrits à la section 2.1.4.1 du chapitre 2.

Proportion du temps à l'assurance-emploi. Les participants, qui étaient prestataires de l'assurance-emploi au début de leur participation, ont passé près d'un dixième de leur temps à l'assurance-emploi dans les 12 mois (7 %) et les 18 mois (8 %) suivant leur participation alors que les non-participants n'y ont pratiquement pas été (tableau 3.1.3). Il en résulte des écarts d'environ 8 points de pourcentage reflétant une plus grande utilisation du programme d'assurance-emploi par les participants. À ce sujet, il est bon de rappeler que le programme d'assurance-emploi est différent de l'assistance-emploi en ce qu'il est nécessaire de travailler un minimum d'heures dans les mois précédant la demande pour y être admissible. Il n'est donc pas impossible qu'une plus grande intégration en emploi (voir section 3.1.1) se traduise par une plus grande admissibilité à l'assurance-emploi et par voie de conséquence, par un recours plus fréquent ou de plus longue durée. Par ailleurs, le fait que les participants à la mesure « Subventions salariales » et aux entreprises d'insertion de la mesure « Projets de préparation à l'emploi » reçoivent un salaire durant leur participation pourrait aussi faire en sorte que des participants deviennent admissibles au programme de l'assurance-emploi lorsque l'emploi subventionné, auquel ils ont eu accès par la mesure, se termine sans une intégration immédiate en emploi.

Présence ponctuelle à l'assurance-emploi. Un prestataire de l'assistance-emploi ayant participé à une des mesures actives à l'étude sur dix (10 %) a déclaré recevoir des prestations d'assurance-emploi au moment du sondage soit, 23 mois en moyenne après la participation. Chez les non-participants, cette proportion n'est que de 5 % et l'écart de 5

points de pourcentage indique que l'utilisation accrue du programme d'assurance-emploi par les participants perdure près de 2 ans après la participation.

Différence de la proportion du temps à l'assurance-emploi. Comparativement à l'année précédant leur participation, les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à une des mesures à l'étude ont, en moyenne, passé autant de temps à l'assurance-emploi dans l'année qui l'a suivie (-0,4 %). Par contre, on observe une réduction du temps passé à l'assurance-emploi (-6 %) chez les non-participants d'où un écart de 6 points de pourcentage témoignant encore une fois d'une utilisation un peu plus grande du programme d'assurance-emploi par les prestataires de l'assistance-emploi participants. La diminution chez les non-participants provient vraisemblablement d'une présence en emploi plus faible que chez les participants, ce qui les qualifie moins à l'assurance-emploi et, conséquemment, entraîne une présence plus forte à l'assurance-emploi.

TABEAU 3.1.3 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à au moins une des mesures actives à l'étude (n = 1 394)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Proportion du temps à l'assurance-emploi			
12 mois	7,1 %	- 0,4 %	7,5 % ¹
18 mois	8,1 %	0,0 %	8,1 % ¹
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (23 mois)	9,7 %	4,5 %	5,2 % ¹
Différence de la proportion de temps à l'assurance-emploi (12 mois)	- 0,4 %	- 6,2 %	5,8 % ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

En bref. Les indicateurs utilisés permettent de conclure que la participation aux mesures actives à l'étude augmente l'admissibilité au programme d'assurance-emploi des prestataires de l'assistance-emploi participants et que cela se traduit par une utilisation accrue de ce programme.

3.1.4 L'utilisation d'autres mesures ou activités d'Emploi-Québec

Dans la période qui a suivi la participation à l'étude (date butoir), les participants ont été beaucoup plus nombreux que les non-participants à recourir à une mesure ou activité d'Emploi-Québec, les proportions étant de 66 % et 44 %, respectivement. L'écart de 22 points de pourcentage peut provenir du fait que les participants qui ne se sont pas rapidement trouvé un emploi reçoivent une préparation intensive à la recherche d'emploi à la suite de la mise à niveau de leurs compétences. Elle peut également témoigner de la nécessité de poursuivre le développement de leur employabilité; le parcours réalisé n'étant pas suffisant ou ayant été inadéquat. Enfin, cela peut correspondre aussi, dans certains cas, à une forme de dépendance aux mesures ou activités d'Emploi-Québec. Les données ne permettent pas de discriminer entre ces différentes explications.

TABEAU 3.1.4 - Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à au moins une des mesures actives à l'étude (n = 1 394)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Utilisation d'une nouvelle mesure ou activité après la participation (23 mois)	65,9 %	44,3 %	21,6 % ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

En bref. La probabilité que les prestataires de l'assistance-emploi recourent à une mesure ou activité d'Emploi-Québec augmente considérablement après la participation à une des mesures actives à l'étude.

3.1.5 Les caractéristiques du principal emploi détenu dans l'année suivant la participation

Il a été établi à la section 3.1.1 qu'une proportion plus grande de participants intégraient le marché du travail que les non-participants. Il importe de vérifier si cette facilité accrue à trouver un emploi se fait conjointement à l'obtention d'emplois de meilleure qualité. Dans ce qui suit, nous allons examiner six critères dans le but de caractériser les emplois obtenus par les participants et les non-participants dans l'année suivant la participation à une mesure active (date butoir). Ces critères sont définis à la section 2.1.5 du chapitre 2.

Nombre de semaines écoulées. De façon générale, le délai écoulé entre la fin de la participation et l'obtention d'un emploi était de 16 semaines pour les participants et de 20 semaines pour les non-participants. Toutefois, la différence de délai n'est pas statistiquement significative.

Emploi temporaire. Les participants ont un emploi temporaire dans 25 % des cas et les non-participants dans 22 % des cas. Toutefois, l'écart n'est pas statistiquement significatif. On en conclut que pour les deux groupes, environ le quart des emplois obtenus est de nature temporaire.

TABEAU 3.1.5 - Résultats nets relatifs aux caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la participation pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à au moins une des mesures actives à l'étude (Parmi ceux ayant occupé un emploi)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Nombre de semaines écoulées	15,6	20,3	- 4,7
Emploi temporaire	25,2 %	22,2 %	3,0 %
Emploi saisonnier	19,4 %	23,5 %	- 4,1 %
Niveau de compétence requis (+1 à +4)	2,1	2,1	0,0
Emploi correspond au souhait	67,6 %	63,8 %	3,8 %
Satisfaction du salaire (+1 à +4)	2,9	3,0	- 0,2

Emploi saisonnier. Tout comme précédemment, il ne semble pas y avoir d'écarts significatifs dans la proportion de prestataires obtenant un emploi saisonnier. Les participants sont plus de 19 % à trouver un tel emploi, alors que plus de 24 % des non-participants font de même.

Niveau de compétence requis. Sur une échelle qualitative variant de 1, niveau de compétence le plus faible (emploi ne nécessitant aucune formation particulière), à 4, niveau le plus élevé (emploi nécessitant une formation universitaire), le niveau de compétence des emplois détenus par les prestataires participants est, en moyenne, de 2,1 ce qui correspond à un emploi exigeant un niveau secondaire de formation. Il en est de même pour les non-participants.

Emploi correspond au souhait. La majorité des participants (68 %) et des non-participants (64 %) indique que l'emploi obtenu correspond à leurs souhaits. L'écart observé n'est pas statistiquement significatif.

Satisfaction du salaire. Sur une échelle variant de 1 (très insatisfait) à 4 (très satisfait), les prestataires ayant obtenu un emploi indiquent qu'ils sont en général satisfaits du salaire horaire. En effet, la réponse moyenne est de 2,9 et de 3,0 pour les participants et les non-participants, respectivement. L'écart n'est pas statistiquement significatif.

En bref. Aucun des indicateurs utilisés pour décrire le principal emploi détenu dans l'année suivant la participation (date butoir) ne présente d'écarts statistiquement significatifs entre les participants et les non-participants. On doit en conclure que les mesures actives étudiées n'ont pas d'effets sur les caractéristiques du principal emploi détenu dans l'année suivant la participation.

3.1.6 La vie sociale et professionnelle

La participation à des mesures actives peut avoir des effets sur plusieurs facettes de la vie professionnelle et sociale. Dans cette section nous nous intéressons à l'impact de la participation aux mesures à l'étude sur des aspects qualitatifs et quantitatifs de la vie professionnelle et sociale. Les indicateurs utilisés sont définis à la section 2.1.6.1 du chapitre 2.

Niveau de revenu personnel. Le revenu d'emploi constitue une mesure importante mais incomplète des ressources disponibles à un individu. Rappelons que le niveau de revenu personnel est mesuré à l'aide d'une échelle qualitative dont les valeurs varient de « 0 » (revenus personnels inexistantes) à « 8 » (revenu de plus de 40 000\$) et que toutes les sources de revenus (emploi, transferts gouvernementaux, etc.) obtenues en 2001 sont incluses. Malgré tout, cette mesure ne constitue pas un indicateur parfait de la capacité des individus à satisfaire leurs besoins. L'information sur les revenus des conjoints n'est pas prise en compte, de même que la composition des ménages. Il faut donc garder ceci en tête lorsque l'on s'intéresse au revenu personnel déclaré par les prestataires. En moyenne, l'indicateur de niveau de revenu personnel pour l'année 2001 est de 1,8 pour les participants et de 1,6 pour les non-participants indiquant que le revenu personnel moyen s'est situé dans la tranche de 10 000 \$ à 14 999 \$ pour les deux groupes. L'écart entre les groupes est statistiquement significatif et indique qu'en 2001, les participants ont, en moyenne, obtenu des revenus personnels supérieurs à ceux des non-participants. L'indicateur ne permet toutefois pas de préciser l'écart monétaire entre les revenus personnels des participants et les non-participants pour l'année 2001.

Modification perçue du revenu personnel. En moyenne, les prestataires de l'assistance-emploi participant à une des mesures actives à l'étude ont obtenu un score de 0,2 ce qui indique qu'ils ont été plus nombreux à considérer que leurs revenus personnels ont été supérieurs en 2001, comparativement à l'année précédant la participation, et, en contrepartie, moins nombreux à les considérer plus faibles. Les non-participants rapportent eux aussi une légère amélioration de leurs revenus personnels. Les données ne laissent voir aucun écart statistiquement significatif entre les deux groupes.

Modification perçue de l'estime de soi. Les prestataires de l'assistance-emploi participant aux mesures ont, en moyenne, un score de 1,1 soit, l'équivalent d'une amélioration dans au moins un des deux critères. L'écart de 0,4 avec les non-participants est statistiquement significatif et est relativement important sur une telle échelle.

Motivation perçue de la motivation à continuer à travailler et à se former. Autant les participants (1,2) que les non-participants (0,9) montrent une amélioration dans leur volonté à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation. L'amélioration est toutefois plus marquée pour les participants et l'écart avec les non-participants est statistiquement significatif.

TABLEAU 3.1.6 - Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à au moins une des mesures actives à l'étude (n = 1 394)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Niveau de revenu personnel en 2001 (0 à 8)	1,8	1,6	0,2 ¹
Modification perçue du revenu personnel (-1 à +1)	0,2	0,2	0,1
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (-2 à +2)	1,1	0,8	0,4 ¹
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (-2 à +2)	1,2	0,9	0,3 ¹
Modification perçue de la qualité de vie (-4 à +4)	1,8	1,1	0,7 ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

Modification perçue de la qualité de vie. Rappelons que cet indicateur tient compte de l'amélioration perçue de la vie familiale, de la confiance en soi et en ses capacités, de l'estime de soi et de la situation économique personnelle. Les résultats sont sans équivoque et montrent que les participants perçoivent une amélioration plus grande de la qualité de leur vie (1,8) que les non-participants (1,1). L'écart est statistiquement significatif et vaut plus de 0,7, ce qui est important sur une telle échelle. L'interprétation de ce paramètre est à l'effet qu'il est plus probable de retrouver les participants dans les valeurs positives et élevées de l'indicateur que les non-participants.

En bref. La majorité des indicateurs (4/5) relatifs à la vie sociale et professionnelle sont statistiquement significatifs. Tous indiquent qu'une proportion plus importante de participants que de non-participants perçoit une amélioration de leur vie professionnelle et sociale. Cette amélioration est mesurable aussi bien en termes de revenu personnel, de l'estime de soi et de la confiance en soi, de la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer sa formation que de la perception de la qualité de vie.

3.1.7 Synthèse

La participation à au moins une des mesures actives à l'étude a des effets positifs indéniables sur un grand nombre d'indicateurs pour les prestataires de l'assistance-emploi. Au niveau de l'insertion en emploi, on note des effets sur tous les indicateurs considérés (présence en emploi, insertion dans un nouvel emploi, temps passé en emploi, rémunération d'emploi) indiquant une nette amélioration de la situation des participants. La participation a aussi pour effet de diminuer de façon notable l'utilisation de l'assistance-emploi. Il est aussi intéressant de noter que les effets sur l'emploi et l'utilisation de l'assistance-emploi perdurent au moins près de deux ans, en moyenne, après la participation. S'il est vrai cependant que les participants ont davantage recours à l'assurance-emploi, cela est vraisemblablement lié à une plus grande admissibilité au programme due à l'amélioration de leur situation d'emploi. Il ressort aussi de l'analyse que plus de participants à une mesure sont susceptibles de recourir à d'autres mesures ou activités d'Emploi-Québec dans l'année qui suit la fin de leur participation. Enfin, si les mesures actives n'ont pas d'effets probants sur les caractéristiques du principal emploi détenu dans l'année suivant la participation, elles génèrent des améliorations notables sur le revenu personnel ainsi que sur l'estime de soi et la confiance en soi, la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer sa formation de même que sur la perception de la qualité de vie.

3.2 La participation à la mesure « Projets de préparation à l'emploi »

Parmi les 447 participants à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » (PPE) interrogés dans le cadre de cette étude, 223 (50 %) étaient des prestataires de l'assistance-emploi au moment de débiter leur participation.

3.2.1 L'insertion en emploi

De façon générale, les prestataires de l'assistance-emploi participant à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » (PPE) bénéficient d'une meilleure insertion en emploi que les non-participants de même statut. Selon que l'on considère la présence en emploi, l'intégration en emploi, la présence ponctuelle en emploi, ou encore l'intégration durable en emploi, l'écart se situe entre 11 et 21 points de pourcentage en leur faveur. De fait, la participation à la mesure PPE augmente les chances d'occuper un emploi de 40 % (12 % / 30 %) sur une période de 12 mois et de 58 % (19 % / 33 %) sur 18 mois. Après une période moyenne de près de 2 ans, la participation augmente de 40 % (11 % / 28 %) les chances d'être en emploi. Pareillement, on note que les participants ont passé une plus grande proportion de leur temps en emploi dans les 18 mois suivant la participation, générant un écart de 7 points de pourcentage (soit, l'équivalent de 5 semaines) en leur faveur. Enfin, comparativement aux non-participants, les participants à la mesure PPE ont davantage amélioré leur situation liée à l'emploi entre l'année précédant et celle suivant la participation. Ainsi, on note des écarts significatifs concernant l'augmentation de la proportion de temps en emploi (10 points de pourcentage), en emploi à temps plein (7 points de pourcentage) ainsi que du nombre d'heures travaillées (183 heures) et de la rémunération d'emplois (1 614 \$).

TABLEAU 3.2.1 - Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » (n = 223)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Présence en emploi			
12 mois	42,1 %	30,1 %	12,0 % ²
18 mois	52,3 %	33,1 %	19,2 % ¹
Intégration en emploi			
12 mois	37,5 %	21,9 %	15,6 % ¹
18 mois	44,7 %	23,9 %	20,8 % ¹
Présence ponctuelle en emploi (23 mois)	39,6 %	28,2 %	11,4 % ³
Proportion du temps en emploi			
12 mois	24,0 %	18,9 %	5,1 %
18 mois	26,7 %	20,1 %	6,6 % ³
Intégration durable en emploi (23 mois)	42,6 %	27,2 %	15,4 % ²
Différence de la proportion de temps en emploi (12 mois)	11,4 %	1,9 %	9,5 % ³
Différence de la proportion de temps en emploi à temps plein (12 mois)	9,3 %	2,4 %	6,9 % ³
Différence du nombre total d'heures de travail (12 mois)	201 h	17 h	183 h ²
Différence de la rémunération d'emplois (12 mois)	2 050 \$	436 \$	1 614 \$ ³

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. La participation à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » a eu des effets bénéfiques sur l'insertion en emploi des prestataires de l'assistance-emploi. Que ce soit en termes de présence en emploi, d'intégration dans un nouvel emploi, de temps passé en emploi, de nombre d'heures de travail ou de rémunération d'emplois, les participants s'en tirent mieux. Il est encourageant de noter que ces effets positifs semblent perdurer au moins deux ans, en moyenne, après la participation.

3.2.2 L'utilisation de l'assistance-emploi

Les prestataires de l'assistance-emploi participant à la mesure PPE ont passé plus de 60 % de leur temps à l'assistance-emploi au cours des 12 mois et des 18 mois suivant leur participation. Un participant sur quatre a été détaché de l'assistance-emploi alors que près de la moitié en a été dépendant. De fait, un participant sur deux (50 %) a déclaré recevoir des prestations d'assistance-emploi au moment du sondage. Malgré cette utilisation importante de l'assistance-emploi, on note des écarts variant de 9 à plus de 26 points de pourcentage indiquant une utilisation moindre de l'assistance-emploi par les participants comparativement aux non-participants. C'est au chapitre de la diminution de la dépendance à l'assistance-emploi que les résultats sont les plus marqués.

TABEAU 3.2.2 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » (n = 223)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Proportion de temps à l'assistance-emploi			
12 mois	63,6 %	78,5 %	- 14,9 % ²
18 mois	61,4 %	77,3 %	- 15,9 % ¹
Détachement de l'assistance-emploi			
12 mois	25,6 %	16,4 %	9,2 % ³
18 mois	25,6 %	15,2 %	10,4 % ²
Dépendance à l'assistance-emploi			
12 mois	50,5 %	72,9 %	- 22,4 % ¹
18 mois	43,7 %	69,3 %	- 25,6 % ¹
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (23 mois)	49,8 %	65,5 %	- 15,7 % ²
Différence du % de temps à l'assistance-emploi (12 mois)	- 9,9 %	- 7,6 %	- 2,3 %

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. La participation à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » a eu des effets bénéfiques sur l'utilisation postparticipation de l'assistance-emploi par les personnes qui étaient prestataires de l'assistance-emploi au moment de débiter leur participation. Que ce soit en termes de temps, de détachement, de dépendance et de présence au moment du sondage, les participants s'en tirent mieux. Il est encourageant de noter que ces effets positifs semblent perdurer au moins près de deux ans, en moyenne, après la participation.

3.2.3 L'utilisation de l'assurance-emploi

Les prestataires de l'assistance-emploi participant à la mesure PPE ont passé peu de temps à l'assurance-emploi dans les 12 mois (5 %) et les 18 mois (6 %) suivant leur participation et seulement un sur treize (8 %) a déclaré recevoir des prestations d'assurance-emploi au moment du sondage, soit en moyenne 23 mois après la participation. Comparativement à l'année précédant leur participation, le temps passé à l'assurance-emploi n'a guère changé pour ces participants (1 % soit l'équivalent de 5 semaines) durant l'année qui l'a suivie. À cet égard, on observe peu de différences entre les prestataires de l'assistance-emploi participant à la mesure PPE et les non-participants de même statut. Ces derniers ont, toutefois, passé un peu moins de temps à l'assurance-emploi dans les périodes considérées, écart possiblement dû à une hausse de l'admissibilité à ce programme pour les participants à la mesure PPE consécutive aux effets sur l'emploi.

TABEAU 3.2.3 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » (n = 223)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Proportion de temps à l'assurance-emploi			
12 mois	4,9 %	1,3 %	3,6 % ²
18 mois	5,8 %	1,7 %	4,1 % ²
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (23 mois)	7,6 %	4,3 %	3,3 %
Différence du % de temps à l'assurance-emploi (12 mois)	0,9 %	- 1,9 %	2,8 %

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. La participation à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » a eu peu d'effets sur l'utilisation postparticipation de l'assurance-emploi par les personnes qui étaient prestataires de l'assistance-emploi au moment de débiter leur participation.

3.2.4 L'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec

Les prestataires de l'assistance-emploi participant à la mesure PPE ont été proportionnellement plus nombreux que les non-participants de même statut à avoir recours à une mesure ou activité après la participation à l'étude (67 % contre 34 %). L'écart est relativement important, soit 33 points de pourcentage. Tel que mentionné précédemment, un tel écart peut provenir du fait que les participants qui ne se sont pas rapidement trouvés un emploi reçoivent une préparation intensive à la recherche d'emploi à la suite de la mise à niveau de leurs compétences. Elle peut également témoigner de la nécessité de poursuivre le développement de leur employabilité; le parcours réalisé n'étant pas suffisant ou ayant été inadéquat. Enfin, cela peut correspondre aussi, dans certains cas, à une forme de dépendance aux mesures ou activités d'Emploi-Québec. Les données ne permettent pas de discriminer entre ces différentes explications.

TABLEAU 3.2.4 - Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » (n = 223)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Utilisation d'une nouvelle mesure ou activité après la participation (23 mois)	66,7 %	33,8 %	32,9 % ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. La probabilité que les prestataires de l'assistance-emploi recourent à une mesure ou activité d'Emploi-Québec augmente considérablement après la participation à la mesure « Projets de préparation à l'emploi ».

3.2.5 Les caractéristiques du principal emploi détenu dans l'année suivant la participation

Les prestataires de l'assistance-emploi participant à la mesure PPE sont, en moyenne, légèrement moins satisfaits, que les non-participants de même statut, du salaire procuré par le principal emploi qu'ils ont détenu dans l'année suivant leur participation (date butoir). Cela peut refléter le fait que ces participants avaient des attentes salariales élevées fondées sur leur investissement et qui n'ont pas été satisfaites. Aucune autre caractéristique considérée pour décrire le principal emploi détenu ne présente d'écarts significatifs entre les participants et les non-participants.

TABLEAU 3.2.5 - Résultats nets relatifs aux caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la participation pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » (Parmi ceux ayant occupé un emploi)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Nombre de semaines écoulées	14,6	21,5	- 6,9
Emploi temporaire	29,7 %	18,7 %	11,0 %
Emploi saisonnier	12,7 %	24,1 %	- 11,4 %
Niveau de compétence requis (+1 à +4)	2,0	1,9	0,1
Emploi correspond au souhait	61,6 %	60,7 %	0,9 %
Satisfaction du salaire (+1 à +4)	2,7	3,1	- 0,4 ³

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. La participation à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » a peu d'effets sur les caractéristiques du principal emploi détenu par les prestataires de l'assistance-emploi dans l'année suivant leur participation à cette mesure. Seule la satisfaction du salaire obtenu s'avère, en moyenne, un peu plus faible chez participants.

3.2.6 La vie sociale et professionnelle

Les prestataires de l'assistance-emploi participant à la mesure PPE ont, en moyenne, obtenu un score plus élevé que les non-participants sur les indicateurs portant sur l'estime de soi ainsi, sur la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer sa formation ainsi que sur l'amélioration de la qualité de la vie. Les écarts, favorables aux participants, sont statistiquement significatifs et relativement importants compte tenu de l'échelle de mesure.

TABLEAU 3.2.6 - Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » (n = 223)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Niveau de revenu personnel en 2001 (0 à 8)	1,6	1,5	0,1
Modification perçue du revenu personnel (-1 à +1)	0,3	0,2	0,1
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (-2 à +2)	1,2	0,8	0,4 ²
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (-2 à +2)	1,3	0,9	0,4 ¹
Modification perçue de la qualité de vie (-4 à +4)	1,9	1,1	0,8 ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. La participation à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » a des effets bénéfiques sur les perceptions qu'ont les prestataires de l'assistance-emploi concernant leur estime de soi et leur confiance en soi, concernant leur motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation ainsi que concernant leur qualité de vie.

3.2.7 Synthèse

La mesure « Projets de préparation à l'emploi » a des effets positifs certains sur un grand nombre d'indicateurs pour les prestataires de l'assistance-emploi. Au niveau de l'emploi, on note des effets bénéfiques sur l'insertion en emploi, la présence en emploi, le temps passé en emploi ainsi que sur le nombre d'heures travaillées et la rémunération d'emplois. La participation à la mesure PPE a aussi pour effet de diminuer de façon marquée l'utilisation de l'assistance-emploi. De plus, les effets positifs sur l'emploi et l'utilisation de l'assistance-emploi perdurent au moins près de deux ans, en moyenne, après la participation. Il est également intéressant de noter que le recours à l'assurance-emploi augmente très peu pour cette clientèle en dépit d'une admissibilité accrue à ce programme consécutive, notamment, aux effets sur l'emploi. Il ressort aussi de l'analyse que plus de participants à cette mesure sont susceptibles de recourir à d'autres mesures ou activités d'Emploi-Québec dans l'année qui suit leur participation. L'analyse ne permet pas de déterminer si cette participation accrue dénote une volonté plus forte de s'insérer sur le marché du travail ou plutôt une dépendance accrue relativement aux mesures elles-mêmes. D'autre part, la participation à la mesure PPE influence peu les caractéristiques du principal emploi détenu, si ce n'est une insatisfaction légèrement plus élevée des participants envers le salaire reçu. Enfin, la mesure PPE a des effets bénéfiques sur les perceptions qu'ont les prestataires de l'assistance-emploi concernant leur estime de soi et leur confiance en soi, concernant leur motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation ainsi que concernant leur qualité de vie.

3.3 La participation à la mesure « Services d'aide à l'emploi »

Parmi les 570 participants à la mesure « Services d'aide à l'emploi » (SAE) interrogés dans le cadre de cette étude, 152 (27 %) étaient des prestataires de l'assistance-emploi au moment de débiter leur participation.

3.3.1 L'insertion en emploi

Pour les prestataires de l'assistance-emploi, la mesure « Services d'aide à l'emploi » (SAE) donne de bons résultats en termes d'insertion en emploi. Selon que l'on considère la présence en emploi, l'intégration en emploi ou encore l'intégration durable en emploi, l'écart se situe entre 13 et 23 points de pourcentage en faveur des participants. Ainsi, les chances d'occuper un emploi augmentent de 45 % (13 % / 29 %) dans les 12 mois et de 48 % (16 % / 33 %) dans les 18 mois suivant la participation pour les prestataires de l'assistance-emploi participant à cette mesure.

Les indicateurs portant sur le temps passé en emploi après la participation (date butoir) présentent aussi des écarts favorables aux participants de 9 et 10 points de pourcentage, selon la période considérée. Toutefois, les effets sur l'emploi semblent s'estomper dans le temps puisque 23 mois, en moyenne, après la participation (date butoir), l'écart séparant les participants et les non-participants est réduit à 6 points de pourcentage et n'est pas significatif d'un point de vue statistique.

TABLEAU 3.3.1 - Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Services d'aide à l'emploi » (n = 152)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Présence en emploi			
12 mois	41,4 %	28,6 %	12,8 % ³
18 mois	49,2 %	33,3 %	15,9 % ²
Intégration en emploi			
12 mois	35,1 %	16,1 %	19,0 % ¹
18 mois	42,4 %	19,8 %	22,6 % ¹
Présence ponctuelle en emploi (23 mois)	34,0 %	27,9 %	6,1 %
Proportion du temps en emploi			
12 mois	27,4 %	18,3 %	9,1 % ³
18 mois	28,8 %	18,7 %	10,1 % ³
Intégration durable en emploi (23 mois)	40,1 %	27,1 %	13,0 % ²
Différence de la proportion de temps en emploi (12 mois)	9,3 %	1,5 %	7,8 % ³
Différence de la proportion de temps en emploi à temps plein (12 mois)	11,7 %	2,0 %	9,7 % ³
Différence du nombre total d'heures de travail (12 mois)	214 h	13 h	201 h ³
Différence de la rémunération d'emplois (12 mois)	1 836 \$	560 \$	1 276 \$

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

Enfin, comparativement aux non-participants de même statut, les participants à la mesure SAE ont davantage amélioré leur situation liée à l'emploi entre l'année précédant et celle suivant la participation. Ainsi, on note des écarts significatifs concernant l'augmentation du temps passé en emploi (8 points de pourcentage), en emploi à temps plein (10 points de pourcentage) ainsi que du nombre d'heures de travail (201 heures). Toutefois, cela ne s'est pas traduit par une hausse statistiquement significative de la rémunération d'emplois.

En bref. La participation à la mesure « Services d'aide à l'emploi » a eu des effets bénéfiques sur l'insertion en emploi des prestataires de l'assistance-emploi. Que ce soit en termes de présence en emploi, d'intégration dans un nouvel emploi, de temps passé en emploi ou du nombre d'heures de travail, les participants s'en tirent mieux. Toutefois, ces effets semblent s'estomper deux ans, en moyenne, après la participation.

3.3.2 L'utilisation de l'assistance-emploi

La mesure SAE montre des résultats mitigés concernant l'utilisation de l'assistance-emploi par les prestataires de l'assistance-emploi après la participation. D'une part, on note des écarts favorables aux participants variant entre 11 et 20 points de pourcentage au niveau de la proportion de temps passé à l'assistance-emploi ou de la dépendance à ce programme d'aide au cours des périodes suivant la participation. De plus, près de la moitié des participants (47 %) ont admis recevoir des prestations d'assistance-emploi au moment du sondage comparativement à 69 % chez les non-participants soit, un écart de 22 points de pourcentage. Par contre, comparativement à l'année précédant leur participation, les participants ont globalement augmenté leur utilisation de l'assistance-emploi dans l'année qui l'a suivie (9 %) alors que les non-participants l'ont légèrement réduite (-4 %).

Comparativement à d'autres mesures, les prestataires de l'assistance-emploi participant à SAE avaient moins de présence à l'assistance-emploi durant l'année qui a précédé leur participation, elles ont possiblement été plus en emploi ou à l'assurance-emploi. Pour ceux qui n'ont pu obtenir un emploi après leur participation, il y a donc eu un accroissement de leur présence à l'assistance-emploi même si le taux de présence à l'assistance-emploi n'est pas plus élevé que celui des autres mesures.

TABEAU 3.3.2 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Services d'aide à l'emploi » (n = 152)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Proportion de temps à l'assistance-emploi			
12 mois	69,9 %	80,9 %	- 11,0 % ²
18 mois	64,8 %	79,7 %	- 14,9 % ¹
Détachement de l'assistance-emploi			
12 mois	18,9 %	12,7 %	6,2 %
18 mois	20,5 %	13,3 %	7,2 %
Dépendance à l'assistance-emploi			
12 mois	56,2 %	73,8 %	- 17,6 % ²
18 mois	51,1 %	71,1 %	-20,0 % ¹
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (23 mois)	47,1 %	68,6 %	- 21,5 % ¹
Différence de la proportion de temps à l'assistance-emploi (12 mois)	8,7 %	- 3,5 %	12,2 % ³

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. Malgré qu'ils aient moins eu recours à l'assistance-emploi que les non-participants et qu'ils en aient moins été dépendants après la participation, les prestataires de l'assistance-emploi participant à la mesure « Services d'aide à l'emploi » ont augmenté le temps qu'ils ont passé à ce programme d'aide entre l'année précédant et celle suivant leur participation alors que les non-participants l'ont légèrement diminué.

3.3.3 L'utilisation de l'assurance-emploi

Les prestataires de l'assistance-emploi participant à la mesure « Services d'aide à l'emploi » ont peu eu recours à l'assurance-emploi après leur participation. Au moment du sondage, soit en moyenne 23 mois après la participation, moins d'un participant sur dix (8 %) a déclaré recevoir des prestations de ce programme d'aide financière. Aucun des indicateurs considérés ne présentent d'écarts significatifs entre les participants et les non-participants de même statut et ce, malgré une hausse possible de l'admissibilité des participants consécutive aux résultats positifs sur l'emploi.

TABEAU 3.3.3 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Services d'aide à l'emploi » (n = 152)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Proportion de temps à l'assurance-emploi			
12 mois	2,8 %	1,8 %	1,0 %
18 mois	3,9 %	1,9 %	2,0 %
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (23 mois)	8,2 %	4,5 %	3,7 %
Différence de la proportion de temps à l'assurance-emploi (12 mois)	- 5,6 %	- 2,0 %	- 3,6 %

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. La mesure « Services d'aide à l'emploi » n'a pas d'effets notables sur l'utilisation postparticipation de l'assurance-emploi par les prestataires de l'assistance-emploi en dépit d'une admissibilité possiblement accrue à ce programme d'aide financière en raison des effets sur l'emploi.

3.3.4 L'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec

Les prestataires de l'assistance-emploi participant à la mesure « Services d'aide à l'emploi » ont été proportionnellement plus nombreux que les non-participants à avoir recours à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude (66 % contre 36 %). L'écart est relativement important, soit 30 points de pourcentage. Tel que mentionné précédemment, un tel écart peut provenir du fait que les participants qui ne se sont pas rapidement trouvés un emploi reçoivent une préparation intensive à la recherche d'emploi à la suite de la mise à niveau de leurs compétences. Elle peut également témoigner de la nécessité de poursuivre le développement de leur employabilité; le parcours réalisé n'étant pas suffisant ou ayant été inadéquat. Enfin, cela peut correspondre aussi, dans certains cas, à une forme de dépendance aux mesures ou activités d'Emploi-Québec. Les données ne permettent pas de discriminer entre ces différentes explications.

TABLEAU 3.3.4 - Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Services d'aide à l'emploi » (n = 152)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écart nets
Utilisation d'une nouvelle mesure ou activité après la participation (23 mois)	66,4 %	36,4 %	30,0 % ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. La probabilité que les prestataires de l'assistance-emploi recourent à une mesure ou activité d'Emploi-Québec augmente considérablement après la participation à la mesure « Services d'aide à l'emploi ».

3.3.5 Les caractéristiques du principal emploi détenu dans l'année suivant la participation

Aucun des indicateurs utilisés pour décrire le principal emploi détenu dans l'année suivant la participation ne présente d'écarts statistiquement significatifs entre les prestataires de l'assistance-emploi participant à la mesure « Services d'aide à l'emploi » et les non-participants de même statut.

TABLEAU 3.3.5 - Résultats nets relatifs aux caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la participation pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Services d'aide à l'emploi » (Parmi ceux ayant occupé un emploi)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écart nets
Nombre de semaines écoulées	15,9	18,5	- 2,6
Emploi temporaire	17,5 %	28,4 %	- 10,9 %
Emploi saisonnier	12,2 %	18,3 %	- 6,1 %
Niveau de compétence requis (+1 à +4)	2,1	1,9	0,2
Emploi correspond au souhait	71,3 %	68,4 %	2,9 %
Satisfaction du salaire (+1 à +4)	2,9	3,1	- 0,2

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. La participation à la mesure « Services d'aide à l'emploi » n'a pas d'effets notables sur les caractéristiques du principal emploi détenu par les prestataires de l'assistance-emploi dans l'année suivant leur participation à cette mesure.

3.3.6 La vie sociale et professionnelle

Les prestataires de l'assistance-emploi participant à la mesure SAE ont, en moyenne, obtenu un score plus élevé que les non-participants sur les indicateurs portant sur la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer sa formation ainsi que sur l'amélioration de la qualité de la vie. Les écarts, favorables aux participants, sont statistiquement significatifs et relativement importants compte tenu de l'échelle de mesure.

TABLEAU 3.3.6 - Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Services d'aide à l'emploi » (n = 152)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écart nets
Niveau de revenu personnel en 2001 (0 à 8)	1,7	1,5	0,3
Modification perçue du revenu personnel (-1 à +1)	0,2	0,2	0,0
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (-2 à +2)	1,0	0,8	0,3
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (-2 à +2)	1,1	0,8	0,3 ³
Modification perçue de la qualité de vie (-4 à +4)	1,6	1,0	0,6 ³

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. La participation à la mesure « Services d'aide à l'emploi » a des effets bénéfiques sur les perceptions qu'ont les prestataires de l'assistance-emploi concernant leur motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation ainsi que concernant leur qualité de vie.

3.3.7 Synthèse

De façon générale, la mesure SAE donne des effets nets positifs sur un grand nombre d'indicateurs pour les prestataires de l'assistance-emploi. Au niveau de l'insertion en emploi, on note des effets favorables aux participants sur la présence en emploi, l'intégration dans un nouvel emploi, la proportion de temps passé en emploi ainsi que sur l'amélioration du nombre d'heures travaillées. Toutefois, ces effets semblent s'estomper près de deux ans, en moyenne, après la participation. Concernant l'utilisation de l'assistance-emploi, les effets de la participation à la mesure SAE sont moins probants car, en dépit d'un recours moindre que les non-participants après la participation, les prestataires de l'assistance-emploi participant à la mesure « Services d'aide à l'emploi » ont augmenté le temps qu'ils ont passé à ce programme d'aide entre l'année précédant et celle suivant leur participation alors que les non-participants l'ont légèrement diminué. D'autre part, il est également intéressant de noter que le recours à l'assurance-emploi n'augmente pas pour cette clientèle en dépit d'une admissibilité accrue à ce programme compte tenu des résultats positifs sur l'emploi. Il ressort aussi de l'analyse que les participants à cette mesure sont plus susceptibles de recourir à d'autres mesures ou activités d'Emploi-Québec dans l'année qui suit leur participation. L'analyse ne permet pas de déterminer si cette participation accrue dénote une volonté plus forte de s'insérer sur le marché du travail ou plutôt une dépendance accrue relativement aux mesures elles-mêmes. Enfin, si les indicateurs ne démontrent pas d'amélioration au chapitre des caractéristiques du principal emploi détenu dans l'année suivant la participation, la participation à la mesure SAE a des effets bénéfiques sur les perceptions qu'ont les prestataires de l'assistance-emploi concernant leur motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation ainsi que concernant leur qualité de vie.

3.4 La participation à la mesure « Formation de la main-d'œuvre »

Parmi les 510 participants à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » (MFOR) interrogés dans le cadre de cette étude, 117 (23 %) étaient des prestataires de l'assistance-emploi au moment de débiter leur participation.

3.4.1 L'insertion en emploi

La mesure « Formation de la main-d'œuvre » (MFOR) donne des résultats particulièrement marqués en termes d'insertion en emploi des prestataires de l'assistance-emploi. Selon que l'on considère la présence en emploi, l'intégration en emploi, la présence ponctuelle en emploi, ou encore l'intégration durable en emploi, l'écart se situe entre 25 et 39 points de pourcentage en faveur des participants. Ainsi, la participation à la mesure MFOR augmente de 115 % (30 % / 26 %) et de 113 % (33 % / 29 %) les chances des prestataires de l'assistance-emploi d'occuper un emploi dans les 12 ou 18 mois suivant la participation. Après 23 mois, en moyenne, les chances d'être présent en emploi augmentent de 108 % (25 % / 23 %). Pareillement, on note des écarts de 15 et 16 points de pourcentage en faveur des participants concernant la proportion de temps passé en emploi dans les périodes de 12 et 18 mois suivant la participation. Enfin, comparativement aux non-participants, les participants à la mesure MFOR ont davantage amélioré leur situation liée à l'emploi entre l'année précédant et celle suivant la participation. Ainsi, on note des écarts significatifs concernant l'augmentation de la proportion de temps en emploi (17 points de pourcentage), en emploi à temps plein (14 points de pourcentage) ainsi que du nombre d'heures travaillées (343 heures) et de la rémunération d'emplois (4 173 \$).

TABEAU 3.4.1 - Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » (n = 117)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Présence en emploi			
12 mois	56,1 %	26,1 %	30,0 % ¹
18 mois	62,6 %	29,4 %	33,2 % ¹
Intégration en emploi			
12 mois	50,5 %	15,5 %	35,0 % ¹
18 mois	56,3 %	17,1 %	39,2 % ¹
Présence ponctuelle en emploi (23 mois)	48,4 %	23,3 %	25,1 % ¹
Proportion du temps en emploi			
12 mois	33,4 %	18,0 %	15,4 % ²
18 mois	33,9 %	17,9 %	16,0 % ¹
Intégration durable en emploi (23 mois)	53,0 %	26,5 %	26,5 % ¹
Différence de la proportion de temps en emploi (12 mois)	19,9 %	3,2 %	16,7 % ¹
Différence de la proportion de temps en emploi à temps plein (12 mois)	16,9 %	2,9 %	14,0 % ¹
Différence du nombre total d'heures de travail (12 mois)	392 h	49 h	343 h ¹
Différence de la rémunération d'emplois (12 mois)	5 074 \$	901 \$	4 173 \$ ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. La participation à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » a eu des effets bénéfiques majeurs sur l'insertion en emploi des prestataires de l'assistance-emploi. Que ce soit en termes de présence en emploi,

d'intégration dans un nouvel emploi, de temps passé en emploi, du nombre d'heures de travail ou de la rémunération d'emplois, les participants s'en tirent mieux. De plus, ces effets perdurent au moins près de deux ans, en moyenne, après la participation.

3.4.2 L'utilisation de l'assistance-emploi

Les prestataires de l'assistance-emploi participant à la mesure MFOR ont passé environ la moitié de leur temps à l'assistance-emploi au cours des 12 mois (53 %) et des 18 mois (49 %) suivant leur participation de sorte que près de deux participants sur cinq étaient détachés de ce programme d'aide au cours de ces périodes et que presque autant en étaient dépendants. Au moment du sondage, un participant sur trois (32 %) a déclaré recevoir des prestations d'assistance-emploi. Malgré cette utilisation importante de l'assistance-emploi, on note des écarts variant de 22 à 36 points de pourcentage indiquant une utilisation moindre de l'assistance-emploi par les participants comparativement aux non-participants dans les périodes suivant la participation. De plus, les participants à la mesure MFOR ont diminué de façon plus marquée le temps qu'ils ont passé à l'assistance-emploi entre l'année précédant et celle suivant leur participation (-16 % contre -3 %) créant un écart de 13 points de pourcentage en leur faveur.

TABEAU 3.4.2 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » (n = 117)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Proportion de temps à l'assistance-emploi			
12 mois	53,2 %	81,1 %	- 27,9 % ¹
18 mois	49,4 %	79,7 %	- 30,3 % ¹
Détachement de l'assistance-emploi			
12 mois	36,3 %	14,8 %	21,5 % ¹
18 mois	38,8 %	13,1 %	25,7 % ¹
Dépendance à l'assistance-emploi			
12 mois	41,8 %	75,7 %	- 33,9 % ¹
18 mois	37,2 %	71,8 %	- 34,6 % ¹
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (23 mois)	32,3 %	68,1 %	- 35,8 % ¹
Différence de la proportion de temps à l'assistance-emploi (12 mois)	- 16,0 %	- 2,7 %	- 13,3 % ³

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. La mesure « Formation de la main-d'œuvre » a pour effet de diminuer de façon marquée l'utilisation de l'assistance-emploi par les participants qui étaient prestataires de ce programme de soutien financier au moment de débiter leur participation.

3.4.3 L'utilisation de l'assurance-emploi

Les prestataires de l'assistance-emploi participant à la mesure MFOR ont passé peu de temps à l'assurance-emploi dans les 12 mois (3 %) et les 18 mois (6 %) suivant leur participation et seulement un sur dix (10 %) a déclaré recevoir des prestations d'assurance-emploi au moment du sondage, soit en moyenne 23 mois après la participation. Comparativement à l'année précédant leur participation, le temps passé à l'assurance-emploi n'a guère changé pour ces participants (-5 % soit l'équivalent de 2,5 semaines) durant l'année qui l'a suivie. À cet égard, on observe peu de différences entre les non-participants et les participants à la mesure MFOR si ce n'est un écart de 4 points de pourcentage concernant le temps passé à l'assurance-emploi au cours des 18 mois qui ont suivi leur participation. Cet écart est toutefois modeste (l'équivalent de 3 semaines sur une période de 18 mois), compte tenu de la hausse de leur admissibilité à ce programme consécutive aux résultats sur l'insertion en emploi.

TABEAU 3.4.3 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » (n = 117)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Proportion de temps à l'assurance-emploi			
12 mois	2,9 %	1,8 %	1,1 %
18 mois	5,7 %	1,9 %	3,8 % ³
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (23 mois)	9,8 %	4,6 %	5,2 %
Différence du % de temps à l'assurance-emploi (12 mois)	- 5,0 %	- 2,4 %	- 2,6 %

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. La mesure « Formation de la main-d'œuvre » a peu d'effets sur l'utilisation de l'assurance-emploi par les prestataires d'assistance-emploi en dépit d'une admissibilité accrue à ce programme d'aide financière en raison des effets sur l'emploi.

3.4.4 L'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec

Les prestataires de l'assistance-emploi participant à la mesure MFOR ont été proportionnellement plus nombreux que les non-participants de même statut à avoir recours à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude (65 % versus 39 %). L'écart est relativement important, soit 26 points de pourcentage. Tel que mentionné précédemment, un tel écart peut provenir du fait que les participants qui ne se sont pas rapidement trouvés un emploi reçoivent une préparation intensive à la recherche d'emploi à la suite de la mise à niveau de leurs compétences. Elle peut également témoigner de la nécessité de poursuivre le développement de leur employabilité; le parcours réalisé n'étant pas suffisant ou ayant été inadéquat. Enfin, cela peut correspondre aussi, dans certains cas, à une forme de dépendance aux mesures ou activités d'Emploi-Québec. Les données ne permettent pas de discriminer entre ces différentes explications.

TABLEAU 3.4.4 - Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Formation de la main d'œuvre » (n = 117)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Utilisation d'une nouvelle mesure ou activité après la participation (23 mois)	65,3 %	39,1 %	26,2 % ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.
² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.
³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. La probabilité que les prestataires de l'assistance-emploi recourent à une mesure ou activité d'Emploi-Québec augmente considérablement après la participation à la mesure « Formation de la main-d'œuvre ».

3.4.5 Les caractéristiques du principal emploi détenu dans l'année suivant la participation

Aucun des indicateurs utilisés pour décrire le principal emploi détenu dans l'année suivant la participation ne présente d'écarts statistiquement significatifs entre les prestataires de l'assistance-emploi participant à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » et les non-participants de même statut.

TABLEAU 3.4.5 - Résultats nets relatifs aux caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la participation pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » (Parmi ceux ayant occupé un emploi)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Nombre de semaines écoulées	13,4	17,5	- 4,1
Emploi temporaire	17,9 %	27,9 %	- 10,0 %
Emploi saisonnier	20,0 %	23,3 %	- 3,3 %
Niveau de compétence requis (+1 à +4)	2,1	2,0	0,1
Emploi correspond au souhait	60,9 %	73,3 %	- 12,4 %
Satisfaction du salaire (+1 à +4)	2,8	3,1	- 0,2

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.
² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.
³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. La participation à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » n'a pas d'effets notables sur les caractéristiques du principal emploi détenu par les prestataires de l'assistance-emploi dans l'année suivant leur participation à cette mesure.

3.4.6 La vie sociale et professionnelle

Tous les indicateurs reliés à la vie sociale et professionnelle sont statistiquement significatifs et favorables aux prestataires de l'assistance-emploi participant à la mesure MFOR. Ainsi, en moyenne, l'indicateur de niveau de revenu personnel pour l'année 2001 s'établit à 2,1 pour les participants et à 1,5 pour les non-participants, indiquant que le revenu personnel moyen des participants s'est situé entre 10 000 \$ et 14 999 \$ en 2001 alors qu'il a été inférieur à 10 000 \$ pour les non-participants. L'écart observé pour cet indicateur (0,6) est statistiquement significatif, mais ne permet pas de préciser l'écart monétaire entre les revenus personnels des participants et de non-participants. De plus, comparativement aux non-participants, les participants ont, en moyenne, davantage le sentiment que leurs revenus personnels ont été plus élevés en 2001 que dans l'année précédant leur participation (date butoir). Sur les indicateurs portant sur la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer sa formation ainsi que sur l'amélioration de la qualité de la vie, on note aussi des écarts statistiquement significatifs favorables aux participants. Dans tous les cas, les écarts observés sont relativement importants, compte tenu de l'échelle de mesure.

TABLEAU 3.4.6 - Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » (n = 117)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Niveau de revenu personnel en 2001 (0 à 8)	2,1	1,5	0,6 ¹
Modification perçue du revenu personnel (−1 à +1)	0,2	0,1	0,2 ³
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (−2 à +2)	1,3	0,7	0,7 ¹
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (−2 à +2)	1,4	0,8	0,7 ¹
Modification perçue de la qualité de vie (−4 à +4)	2,1	0,8	1,3 ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. La participation à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » a des effets bénéfiques sur le niveau de revenu personnel et sur les perceptions qu'ont les prestataires de l'assistance-emploi concernant leur estime de soi et leur confiance en soi, concernant leur motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation ainsi que concernant leur qualité de vie.

3.4.7 Synthèse

De façon générale, la mesure MFOR donne des effets nets positifs indéniables sur un grand nombre d'indicateurs pour les prestataires de l'assistance-emploi. Au niveau de l'insertion en emploi, la participation à MFOR a des effets marqués sur tous les indicateurs utilisés (présence en emploi, intégration dans un nouvel emploi, temps passé en emploi, nombre d'heures travaillées et rémunération d'emplois) indiquant une nette amélioration de la situation des participants. La mesure MFOR a aussi pour effet de diminuer sensiblement l'utilisation de l'assistance-emploi par les personnes qui étaient prestataires de ce programme d'aide financière au moment de débiter leur participation. De plus, les effets sur l'emploi et l'utilisation de l'assistance-emploi perdurent au moins près de deux ans, en moyenne, après la participation. Il est également intéressant de noter que la mesure MFOR a peu d'effets sur le recours à l'assurance-emploi en dépit d'une admissibilité accrue à ce programme en raison des effets importants sur l'emploi. Il

ressort aussi de l'analyse que les prestataires de l'assistance-emploi participant à cette mesure sont plus susceptibles de recourir à des mesures ou activités d'Emploi-Québec dans l'année qui suit leur participation. Il est toutefois impossible de déterminer si cette participation accrue dénote une volonté plus forte de s'insérer sur le marché du travail ou plutôt une dépendance accrue relativement aux mesures elles-mêmes. D'autre part, aucun effet probant n'a été observé sur les caractéristiques du principal emploi détenu dans l'année suivant la participation. Enfin, la mesure MFOR a des effets bénéfiques sur le niveau de revenu personnel et sur les perceptions qu'ont les prestataires de l'assistance-emploi concernant leur estime de soi et leur confiance en soi, concernant leur motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation ainsi que concernant leur qualité de vie.

3.5 La participation à la mesure « Insertion sociale »

Parmi les 387 participants à la mesure « Insertion sociale » (INSO) interrogés dans le cadre de cette étude, tous étaient prestataires de l'assistance-emploi au moment de débiter leur participation.

3.5.1 Insertion en emploi

Les résultats de la mesure « Insertion sociale » (INSO) eu égard à l'insertion en emploi des prestataires de l'assistance-emploi sont, dans l'ensemble, peu concluants (peu d'effets statistiquement significatifs). Si les participants ont été un peu plus nombreux, toutes proportions gardées, que les non-participants à intégrer un nouvel emploi dans les périodes suivant la participation (écarts de 7 et 9 points de pourcentage), il reste que seule une faible proportion d'entre eux ont occupé un emploi après la participation et qu'à cet égard, ils ne se distinguent pas des non-participants. D'autre part, comparativement aux non-participants de même statut, les participants à la mesure INSO ont davantage amélioré leur situation liée à l'emploi entre l'année précédant et celle suivant la participation. Ainsi, on note des écarts significatifs concernant l'augmentation du temps passé en emploi (7 points de pourcentage), en emploi à temps plein (4 points de pourcentage) ainsi que du nombre d'heures de travail (122 heures). Toutefois, cela ne s'est pas traduit par une hausse statistiquement significative de la rémunération d'emplois. À cet égard, il convient de rappeler que cette mesure s'adresse « aux personnes pour qui l'accès au marché du travail ne peut être envisagé souvent qu'à plus long terme et que la mesure vise à favoriser l'insertion sociale et le développement d'attitudes, de comportements et d'habiletés préalables à l'intégration à l'emploi.

TABEAU 3.5.1 - Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Insertion sociale » (n = 387)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Présence en emploi			
12 mois	25,0 %	22,9 %	2,1 %
18 mois	33,2 %	27,0 %	6,2 %
Intégration en emploi			
12 mois	20,3 %	13,4 %	6,9 % ²
18 mois	24,9 %	15,8 %	9,1 % ²
Présence ponctuelle en emploi (23 mois)	20,1 %	20,3 %	- 0,2 %
Proportion du temps en emploi			
12 mois	14,0 %	13,5 %	0,5 %
18 mois	15,0 %	14,4 %	0,6 %
Intégration durable en emploi (23 mois)	24,1 %	21,1 %	3,0 %
Différence de la proportion de temps en emploi (12 mois)	6,3 %	- 0,5 %	6,8 % ²
Différence de la proportion de temps en emploi à temps plein (12 mois)	3,2 %	- 0,4 %	3,6 % ³
Différence du nombre total d'heures de travail (12 mois)	99 h	- 22 h	122 h ²
Différence de la rémunération d'emplois (12 mois)	639 \$	69 \$	570 \$

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. Pour les prestataires de l'assistance-emploi, la participation à la mesure « Insertion sociale » a des effets bénéfiques sur l'intégration dans un nouvel emploi ainsi que sur l'amélioration du temps passé en emploi, en emploi à temps plein et du nombre d'heures travaillées entre l'année précédant et celle suivant la participation.

3.5.2 L'utilisation de l'assistance-emploi

Les prestataires de l'assistance-emploi participant à la mesure « Insertion sociale » ont passé une très grande partie de leur temps à l'assistance-emploi au cours des 12 mois (87 %) et des 18 mois (85 %) suivant la participation. Ils ont donc été grandement majoritaires à en dépendre au cours de ces périodes alors que très peu en ont été détachés. Au moment du sondage, en moyenne 23 mois après la participation, plus de trois participants sur quatre (78 %) ont déclaré recevoir des prestations de ce programme d'aide financière. De plus, le temps passé à l'assistance-emploi est demeuré à peu près le même entre l'année précédant et celle suivant la participation. Considérant ces indicateurs, la situation des participants à la mesure INSO ne se distingue pas de celle des non-participants de même statut. On doit en conclure que cette mesure ne diminue pas le recours à l'assistance-emploi. Encore une fois, il faut tenir compte du plus grand éloignement du marché du travail de la clientèle participant à cette mesure.

TABLEAU 3.5.2 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure Insertion sociale (INSO) (n = 387)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Proportion du temps à l'assistance-emploi			
12 mois	86,7 %	86,9 %	- 0,2 %
18 mois	85,0 %	85,5 %	- 0,5 %
Détachement de l'assistance-emploi			
12 mois	8,3 %	9,2 %	- 0,9 %
18 mois	8,7 %	9,4 %	- 0,7 %
Dépendance à l'assistance-emploi			
12 mois	81,3 %	83,0 %	- 1,7 %
18 mois	76,3 %	79,6 %	- 3,3 %
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (23 mois)	77,5 %	77,5 %	0,0 %
Différence de la proportion de temps à l'assistance-emploi (12 mois)	- 0,4 %	- 0,9 %	0,5 %

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. La participation à la mesure « Insertion sociale » n'a aucun effet notable sur l'utilisation de l'assistance-emploi par les personnes qui étaient prestataires de ce programme d'aide financière au moment de débiter leur participation.

3.5.3 L'utilisation de l'assurance-emploi

Les prestataires de l'assistance-emploi participant à la mesure « Insertion sociale » ont peu eu recours à l'assurance-emploi après leur participation. Au moment du sondage, soit en moyenne 23 mois après la participation, moins d'un participant sur vingt (4 %) a déclaré recevoir des prestations de ce programme d'aide financière. Malgré cela, les participants ont passé un peu plus de temps à l'assurance-emploi que les non-participants au cours des 18 mois suivant la fin de la participation (dates butoirs) (faible écart de 2 points de pourcentage équivalant à 1,5 semaines). Aucun autre indicateur considéré ne présente d'écarts significatifs entre les participants et les non-participants.

TABLEAU 3.5.3 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Insertion sociale » (n = 387)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Proportion du temps à l'assurance-emploi			
12 mois	2,0 %	1,2 %	0,8 %
18 mois	2,9 %	1,0 %	1,9 % ³
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (23 mois)	4,4 %	3,8 %	0,6 %
Différence de la proportion de temps à l'assurance-emploi (12 mois)	0,0 %	- 1,1 %	1,1 %

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. La participation à la mesure « Insertion sociale » n'a aucun effet notable sur l'utilisation de l'assurance-emploi par les prestataires de l'assistance-emploi.

3.5.4 L'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec

Les prestataires de l'assistance-emploi participant au programme INSO sont nettement plus susceptibles d'avoir de nouveau recours à une mesure active dans la période suivant la fin de leur participation (70 % versus 31 %). L'écart est relativement important, soit près de 40 points de pourcentage.

TABLEAU 3.5.4 - Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Insertion sociale » (n = 387)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Utilisation d'une nouvelle mesure ou activité après la participation (23 mois)	70,1 %	30,5 %	39,6 % ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. La probabilité que les prestataires de l'assistance-emploi recourent à une mesure ou activité d'Emploi-Québec augmente considérablement après la participation à la mesure « Insertion sociale ».

3.5.5 Les caractéristiques du principal emploi détenu dans l'année suivant la participation

Le seul indicateur qui soit statistiquement significatif concerne l'emploi temporaire. Ainsi, il semble que les prestataires de l'assistance-emploi participant à la mesure INSO sont proportionnellement plus nombreux que les non-participants à trouver des emplois temporaires (l'écart est de plus de 26 points de pourcentage). Ce résultat doit être interprété à la lumière des résultats portant sur l'insertion en emploi. Ainsi, s'il est vrai que les participants sont légèrement plus nombreux à trouver un emploi et à travailler plus d'heures au cours de l'année, il semble que ce gain se fasse essentiellement par l'entremise d'emplois temporaires. Cela pourrait expliquer pourquoi on n'observe pas de gains sur la rémunération d'emplois.

TABLEAU 3.5.5 - Résultats nets relatifs aux caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la participation pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Insertion sociale » (Parmi ceux ayant occupé un emploi)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Nombre de semaines écoulées	19,5	16,5	3,0
Emploi temporaire	47,4 %	21,6 %	25,8 % ²
Emploi saisonnier	13,7 %	22,4 %	- 8,7 %
Niveau de compétence requis (+1 à +4)	1,9	2,1	- 0,2
Emploi correspond au souhait	66,9 %	71,1 %	- 4,2 %
Satisfaction du salaire (+1 à +4)	2,8	3,0	- 0,2

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. La participation à la mesure « Insertion sociale » n'a pas d'effets positifs sur les caractéristiques du principal emploi détenu par les prestataires de l'assistance-emploi dans l'année suivant leur participation à cette mesure. En fait, on constate une plus grande précarité des emplois détenus par les participants (emplois temporaires).

3.5.6 La vie sociale et professionnelle

Trois des cinq indicateurs reliés à la vie sociale et professionnelle sont statistiquement significatifs. Compte tenu des résultats sur l'emploi, il n'est pas surprenant de constater que seuls les critères dits « qualitatifs » sont significatifs. Ainsi, malgré la performance mitigée de cette mesure au niveau quantitatif, les résultats portant sur l'estime de soi, la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer sa formation ainsi que la perception de la qualité de la vie montrent des écarts favorables aux prestataires de l'assistance-emploi participant à cette mesure. Les écarts observés sont relativement importants et du même ordre de grandeur que ce qui a été observé pour les autres mesures.

TABLEAU 3.5.6 - Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Insertion sociale » (n = 387)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Niveau de revenu personnel en 2001 (0 à 8)	1,2	1,2	0,0
Modification perçue du revenu personnel (-1 à +1)	0,2	0,2	0,1
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (-2 à +2)	1,0	0,5	0,4 ¹
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (-2 à +2)	1,0	0,6	0,4 ¹
Modification perçue de la qualité de vie (-4 à +4)	1,4	0,7	0,8 ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. La participation à la mesure « Insertion sociale » a des effets bénéfiques sur les perceptions qu'ont les prestataires de l'assistance-emploi concernant leur estime de soi et leur confiance en soi, concernant leur motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation ainsi que concernant leur qualité de vie.

3.5.7 Synthèse

La mesure « Insertion sociale » donne des effets nets positifs sur un nombre plus limité d'indicateurs pour les prestataires de l'assistance-emploi. Ainsi, sur l'emploi, on note des effets sur l'intégration dans un nouvel emploi ainsi que sur l'amélioration du temps passé en emploi (nombre de semaines et nombre d'heures). Ces gains au niveau de l'insertion en emploi n'ont toutefois pas permis de diminuer de façon notable le recours à l'assistance-emploi. La participation à la mesure INSO n'a aucun effet notable sur l'utilisation de l'assurance-emploi par les prestataires de l'assistance-emploi. De toutes les mesures étudiées jusqu'ici, ce sont les participants à INSO qui sont les plus susceptibles de recourir de nouveau à une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude. D'autre part, la participation à la mesure INSO n'a pas d'effets positifs sur les caractéristiques du principal emploi détenu par les participants dans l'année suivant la participation. En fait, cet emploi est plus fréquemment temporaire pour les participants que pour les non-participants. Enfin, les seuls effets bénéfiques importants de la mesure INSO portent sur l'amélioration des perceptions qu'ont les prestataires de l'assistance-emploi concernant leur estime de soi et leur confiance en soi, concernant leur motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation ainsi que concernant leur qualité de vie.

3.6 La participation à la mesure « Subventions salariales »

Parmi les 804 participants à la mesure « Subventions salariales » (SSAL) interrogés dans le cadre de cette étude, 225 (28 %) étaient prestataires de l'assistance-emploi au moment de débiter leur participation.

3.6.1 Insertion en emploi

Pour les prestataires de l'assistance-emploi, les résultats relatifs à l'insertion en emploi sont très élevés, peu importe le critère utilisé. Selon que l'on considère la présence en emploi, l'intégration en emploi, la présence ponctuelle en emploi, ou encore l'intégration durable en emploi, l'écart se situe entre 37 et 49 points de pourcentage en faveur des prestataires de l'assistance-emploi participant à la mesure « Subventions salariales » (SSAL). Ainsi, la participation augmente de 184 % (43 % / 23 %) et de 179 % (49 % / 28 %) les chances des prestataires de l'assistance-emploi d'occuper un emploi dans les 12 ou 18 mois suivant la participation. Après 23 mois, en moyenne, les chances d'être présent en emploi augmentent de 187 % (38 % / 20 %). Également, on observe des écarts de 26 et 28 points de pourcentage en faveur des participants concernant la proportion de temps passé en emploi dans les périodes de 12 mois et de 18 mois suivant la participation. Enfin, comparativement aux non-participants, les participants à la mesure SSAL ont davantage amélioré leur situation liée à l'emploi entre l'année précédant et celle suivant leur participation. Ainsi, on note des écarts significatifs au sujet de l'augmentation du temps passé en emploi (16 points de pourcentage), en emploi à temps plein (12 points de pourcentage) ainsi que du nombre d'heures travaillées (307 heures) et de la rémunération d'emplois (2 989 \$).

TABLEAU 3.6.1 - Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Subventions salariales » (n = 225)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Présence en emploi			
12 mois	65,6 %	23,1 %	42,5 % ¹
18 mois	76,6 %	27,5 %	49,1 % ¹
Intégration en emploi			
12 mois	49,0 %	12,4 %	36,6 % ¹
18 mois	61,3 %	14,6 %	46,7 % ¹
Présence ponctuelle en emploi (23 mois)	57,9 %	20,2 %	37,7 % ¹
Proportion du temps en emploi			
12 mois	42,4 %	16,0 %	26,4 % ¹
18 mois	43,8 %	15,6 %	28,2 % ¹
Intégration durable en emploi (23 mois)	69,8 %	21,8 %	48,0 % ¹
Différence de la proportion de temps en emploi (12 mois)	13,9 %	- 2,1 %	16,0 % ¹
Différence de la proportion de temps en emploi à temps plein (12 mois)	10,8 %	- 1,5 %	12,3 % ¹
Différence du nombre total d'heures de travail (12 mois)	267 h	- 40 h	307 h ¹
Différence de la rémunération d'emplois (12 mois)	2 964 \$	- 25 \$	2 989 \$ ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. La participation à la mesure « Subventions salariales » a eu des effets bénéfiques importants sur l'insertion en emploi des prestataires de l'assistance-emploi. Que ce soit en termes de présence en emploi, d'intégration dans un nouvel emploi, de temps passé en emploi, du nombre d'heures de travail ou de la rémunération d'emplois, les participants s'en tirent mieux. De plus, ces effets perdurent au moins près de deux ans, en moyenne, après la participation.

3.6.2 Utilisation de l'assistance-emploi

Les prestataires de l'assistance-emploi participant à la mesure SSAL ont passé le quart de leur temps à l'assistance-emploi au cours des 12 mois (26 %) et des 18 mois (26 %) suivant leur participation de sorte que près de deux participants sur trois étaient détachés de ce programme d'aide au cours de ces périodes et que un sur six en étaient dépendants. Au moment du sondage, soit 23 mois en moyenne après la participation, moins de un participant sur quatre (22 %) a déclaré recevoir des prestations d'assistance-emploi. Pour ces indicateurs, on note des écarts variant de 50 à 61 points de pourcentage indiquant une utilisation nettement moindre de l'assistance-emploi par les participants comparativement aux non-participants dans les périodes suivant la participation. De plus, les participants à la mesure SSAL ont diminué de façon très marquée la proportion de temps qu'ils ont passé à l'assistance-emploi entre l'année précédant et celle suivant leur participation (-45 %), créant un écart de 45 points de pourcentage en leur faveur.

TABLEAU 3.6.2 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Subventions salariales » (n = 225)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Proportion du temps à l'assistance-emploi			
12 mois	25,9 %	82,8 %	- 56,9 % ¹
18 mois	26,4 %	81,7 %	- 55,3 % ¹
Détachement de l'assistance-emploi			
12 mois	67,5 %	12,9 %	54,6 % ¹
18 mois	65,2 %	12,5 %	52,7 % ¹
Dépendance à l'assistance-emploi			
12 mois	17,2 %	77,4 %	- 60,2 % ¹
18 mois	14,1 %	74,7 %	- 60,6 % ¹
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (23 mois)	22,1 %	71,9 %	- 49,8 % ¹
Différence de la proportion de temps à l'assistance-emploi (12 mois)	- 44,8 %	- 0,1 %	- 44,7 % ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. La mesure « Subventions salariales » a pour effet de diminuer de façon très marquée l'utilisation de l'assistance-emploi par les participants qui étaient prestataires de ce programme de soutien financier au moment de débiter leur participation.

3.6.3 Utilisation de l'assurance-emploi

Les quatre indicateurs portant sur l'utilisation de l'assurance-emploi sont statistiquement significatifs. Ils indiquent tous que les prestataires de l'assistance-emploi participant à la mesure SSAL y recourent davantage que les non-participants. Cela est certainement attribuable en grande partie au fait que les participants à cette mesure reçoivent un salaire durant leur participation ce qui facilite leur admissibilité au programme d'assurance-emploi lorsque leur participation se termine sans une intégration immédiate en emploi et au fait que les résultats observés au niveau de l'insertion en emploi se traduisent, eux aussi, par une plus grande admissibilité. Les écarts sont très élevés, variant entre 14 et 35 points de pourcentage.

TABEAU 3.6.3 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Subventions salariales » (n = 225)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Proportion de temps à l'assurance-emploi			
12 mois	36,0 %	0,9 %	35,1 % ¹
18 mois	33,5 %	0,9 %	32,6 % ¹
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (23 mois)	19,6 %	5,7 %	13,9 % ¹
Différence du % de temps à l'assurance-emploi (12 mois)	29,2 %	- 4,6 %	33,8 % ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. La mesure « Subventions salariales » augmente de façon marquée l'utilisation de l'assurance-emploi par les prestataires de l'assistance-emploi en raison, notamment, d'une admissibilité accrue à ce programme d'aide financière consécutive à l'emploi détenu en cours de participation et aux effets de la participation sur l'insertion en emploi.

3.6.4 Utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec

Les prestataires de l'assistance-emploi participant à la mesure SSAL ont été proportionnellement plus nombreux que les non-participants de même statut à recourir à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude. L'écart de 12 points de pourcentage n'est toutefois statistiquement significatif qu'au seuil de 5 %, seulement. Il s'agit de l'écart observé le plus faible pour cet indicateur.

TABEAU 3.6.4 - Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Subventions salariales » (n = 225)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Utilisation d'une nouvelle mesure ou activité après la participation (23 mois)	50,2 %	38,7 %	11,5 % ³

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. La probabilité que les prestataires de l'assistance-emploi recourent à une mesure ou activité d'Emploi-Québec augmente après la participation à la mesure « Subventions salariales ».

3.6.5 Les caractéristiques du principal emploi détenu dans l'année suivant la participation

Malgré les résultats spectaculaires observés au niveau de l'intégration en emploi, aucun des indicateurs portant sur les caractéristiques du principal emploi détenu dans l'année suivant la participation (date butoir) n'est statistiquement significatif. On doit en conclure que malgré les gains importants au chapitre de l'insertion en emploi, les emplois obtenus par les prestataires de l'assistance-emploi participant à la mesure SSAL ne se distinguent pas de ceux obtenus par les non-participants de même statut.

TABEAU 3.6.5 - Résultats nets relatifs aux caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la participation pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Subventions salariales » (Parmi ceux ayant occupé un emploi)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Nombre de semaines écoulées	13,3	18,3	- 5,0
Emploi temporaire	24,8 %	24,3 %	0,5 %
Emploi saisonnier	27,0 %	35,2 %	- 8,2 %
Niveau de compétence requis (+1 à +4)	2,2	2,3	- 0,1
Emploi correspond au souhait	72,9 %	75,4 %	- 2,5 %
Satisfaction du salaire (+1 à +4)	2,8	3,1	- 0,2

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. La participation à la mesure « Insertion sociale » n'a pas d'effets notables sur les caractéristiques du principal emploi détenu par les prestataires de l'assistance-emploi dans l'année suivant leur participation.

3.6.6 La vie sociale et professionnelle

Quatre des cinq indicateurs reliés à la vie sociale et professionnelle sont statistiquement significatifs et favorables aux prestataires de l'assistance-emploi participant à la mesure SSAL. Ainsi, en moyenne, l'indicateur de niveau de revenu personnel pour l'année 2001 s'établit à 2,2 pour les participants et à 1,5 pour les non-participants, indiquant que le revenu personnel moyen des participants s'est situé entre 10 000 \$ et 14 999 \$ en 2001 alors qu'il a été inférieur à 10 000 \$ pour les non-participants. L'écart observé pour cet indicateur (0,6) est statistiquement significatif, mais de permet pas de préciser l'écart monétaire entre les revenus personnels des participants et de non-participants. Toutefois, l'indicateur portant sur la modification perçue du revenu personnel ne présente pas d'écart significatif entre les participants et les non-participants. Sur les indicateurs portant sur l'estime de soi et la confiance en soi, sur la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer sa formation ainsi que sur l'amélioration de la qualité de la vie, on note des écarts statistiquement significatifs favorables aux participants. Dans tous les cas, les écarts observés sont relativement importants, compte tenu de l'échelle de mesure.

TABLEAU 3.6.6 - Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à la mesure « Subventions salariales » (n = 225)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Niveau de revenu personnel en 2001 (0 à 8)	2,2	1,5	0,6 ¹
Modification perçue du revenu personnel (-1 à +1)	0,2	0,1	0,1
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (-2 à +2)	1,2	0,6	0,6 ¹
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (-2 à +2)	1,2	0,6	0,5 ¹
Modification perçue de la qualité de vie (-4 à +4)	1,9	0,8	1,1 ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. La mesure « Subventions salariales » a des effets bénéfiques sur le niveau de revenu personnel et sur les perceptions qu'ont les prestataires de l'assistance-emploi concernant leur estime de soi et leur confiance en soi, concernant leur motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation ainsi que concernant leur qualité de vie.

3.6.7 Synthèse

La mesure « Subventions salariales » donne des effets nets positifs indéniables sur un grand nombre d'indicateurs pour les prestataires de l'assistance-emploi. Au niveau de l'insertion en emploi, la participation a des effets très marqués sur tous les indicateurs utilisés (présence en emploi, intégration dans un nouvel emploi, temps passé en emploi, nombre d'heures travaillées et rémunération d'emplois) indiquant une amélioration très nette de la situation des participants. La mesure SSAL a aussi pour effet de réduire considérablement l'utilisation de l'assistance-emploi par les participants. De plus, les effets sur l'emploi et sur l'assistance-emploi perdurent au moins près de deux ans, en moyenne, après la participation. Il est vrai cependant que le recours à l'assurance-emploi par les participants augmente de façon importante. Cela est vraisemblablement dû à une admissibilité accrue consécutive à l'emploi détenu en cours de participation ainsi qu'aux effets de la mesure sur l'emploi. Il ressort aussi de l'analyse que les

participants à cette mesure sont plus susceptibles de recourir à d'autres mesures ou activités d'Emploi-Québec dans l'année qui suit leur participation. D'autre part, la mesure SSAL n'a pas d'effets notables sur les caractéristiques du principal emploi détenu dans l'année suivant la participation. Enfin, la participation à la mesure SSAL a des effets bénéfiques sur le niveau de revenu personnel et sur les perceptions qu'ont les prestataires de l'assistance-emploi concernant leur estime de soi et leur confiance en soi, concernant leur motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation ainsi que concernant leur qualité de vie.

3.7 La participation à plusieurs mesures actives

Parmi les 629 individus ayant participé à plus d'une des mesures actives à l'étude interrogés dans le cadre de cette étude, 290 (46 %) étaient prestataires de l'assistance-emploi au moment de débiter leur participation. Pour ces participants, les indicateurs ont été mesurés en référence aux 12 mois précédant la première des participations à l'étude ainsi qu'en référence aux 12 mois et aux 18 mois suivant la dernière des participations à l'étude. De même, le sondage a eu lieu 23 mois, en moyenne, après la dernière participation à l'étude.

3.7.1 Insertion en emploi

Les résultats montrent que la participation multiple donne des résultats positifs sur certains aspects de l'insertion en emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi. Ainsi, les écarts mesurés en termes de présence en emploi et d'intégration dans un nouvel emploi varient entre 17 et 28 points de pourcentage à l'avantage des participants. Au moment du sondage, soit 23 mois en moyenne après la participation, les participants sont toujours proportionnellement plus nombreux que les non-participants à être présents en emploi (écart de 23,3 points de pourcentage). Les participations multiples augmentent donc de 60 % (17 % / 29 %) et de 84 % (27 % / 32 %) les chances des prestataires de l'assistance-emploi d'occuper un emploi dans les 12 ou 18 mois suivant la participation. Après 23 mois, en moyenne, les chances d'être présent en emploi augmentent de 121 % (23 % / 19 %).

TABEAU 3.7.1 - Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à plus d'une mesure à l'étude (n = 290)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Présence en emploi			
12 mois	45,7 %	28,6 %	17,1 % ³
18 mois	59,1 %	32,1 %	27,0 % ¹
Intégration en emploi			
12 mois	37,6 %	20,0 %	17,6 % ³
18 mois	50,0 %	22,1 %	27,9 % ¹
Présence ponctuelle en emploi (23 mois)	42,6 %	19,3 %	23,3 % ¹
Proportion du temps en emploi			
12 mois	24,6 %	14,6 %	10,0 % ³
18 mois	27,5 %	15,6 %	11,9 % ²
Intégration durable en emploi (23 mois)	43,0 %	21,0 %	22,0 % ¹
Différence de la proportion de temps en emploi (12 mois)	8,5 %	1,9 %	6,6 %
Différence de la proportion de temps en emploi à temps plein (12 mois)	6,7 %	0,5 %	6,2 %
Différence du nombre total d'heures de travail (12 mois)	149 h	33 h	115 h
Différence de la rémunération d'emplois (12 mois)	1 635 \$	362 \$	1 273 \$

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

Par ailleurs, l'écart dans la proportion de temps passé en emploi varie entre 10 et 12 points de pourcentage, selon que l'on s'intéresse à la période de douze ou dix-huit mois suivant la dernière participation. Bien que, les prestataires de

l'assistance-emploi ayant participé à plus d'une des mesures actives à l'étude aient amélioré leur situation liée à l'emploi entre l'année précédant et celle suivant leurs participations, ils ne se distinguent pas des non-participants sur ces indicateurs, aucun écart n'étant statistiquement significatif.

En bref. La participation à plus d'une des mesures actives à l'étude a eu des effets bénéfiques sur l'insertion en emploi des prestataires de l'assistance-emploi en termes de présence en emploi, d'intégration dans un nouvel emploi, de temps passé en emploi. De plus, les effets sur la présence en emploi perdurent au moins près de deux ans, en moyenne, après la dernière participation. Toutefois, les effets sur l'amélioration de la situation d'emploi entre l'année précédant ces participations et celle qui les suit ne sont pas probants.

3.7.2 Utilisation de l'assistance-emploi

Les prestataires de l'assistance-emploi participant à plus d'une mesure active ont passé plus de la moitié de leur temps à l'assistance-emploi au cours des 12 mois (63 %) et des 18 mois (61 %) suivant leurs participations de sorte que près du quart d'entre eux étaient détachés de ce programme d'aide financière au cours de ces périodes et que près de la moitié en dépendaient. Au moment du sondage, la moitié des participants (51 %) ont déclaré recevoir des prestations d'assistance-emploi. Malgré cette utilisation importante de l'assistance-emploi, on note une baisse marquée de la part des prestataires de l'assistance-emploi participants (écart de 19 à 36 points de pourcentage). De plus, les participants à plusieurs mesures actives ont diminué la proportion de temps passé à l'assistance-emploi entre l'année précédant et celle suivant leurs participations alors que les non-participants ont légèrement augmenté la leur créant ainsi un écart de 19,2 points de pourcentage à la faveur des participants.

TABEAU 3.7.2 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à plus d'une mesure à l'étude (n = 290)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Proportion du temps à l'assistance-emploi			
12 mois	62,7 %	88,9 %	- 26,2 % ¹
18 mois	60,8 %	88,2 %	- 27,4 % ¹
Détachement de l'assistance-emploi			
12 mois	28,5 %	8,5 %	20,0 % ¹
18 mois	27,0 %	8,3 %	18,7 % ¹
Dépendance à l'assistance-emploi			
12 mois	50,9 %	85,0 %	- 34,1 % ¹
18 mois	47,3 %	83,2 %	- 35,9 % ¹
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (23 mois)	51,2 %	73,5 %	- 22,3 % ²
Différence de la proportion de temps à l'assistance-emploi (12 mois)	- 12,8 %	6,4 %	- 19,2 % ²

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. La participation à plus d'une des mesures actives à l'étude a pour effet de réduire substantiellement l'utilisation de l'assistance-emploi par les personnes qui étaient prestataires de ce programme d'aide financière au moment de débiter leurs participations. De plus, ces effets perdurent au moins près de deux ans après la dernière participation.

3.7.3 Utilisation de l'assurance-emploi

Seulement deux critères sont statistiquement significatifs. Il y aurait donc peu de différences entre les prestataires de l'assistance-emploi non-participants et ceux participant à plus d'une mesure active. Ces derniers, toutefois, démontrent une légère hausse du temps passé à l'assurance-emploi au cours des douze et dix-huit mois qui ont suivi leur dernière participation. Il reste que cette hausse relativement modeste (écarts équivalents à 3 semaines et à 6 semaines selon la période considérée) est conséquente au faible impact de la participation multiple sur les heures de travail (voir section 3.7.1).

TABLEAU 3.7.3 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à plus d'une mesure à l'étude (n = 290)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Proportion du temps à l'assurance-emploi			
12 mois	8,5 %	2,3 %	6,2 % ²
18 mois	9,4 %	2,3 %	7,1 % ¹
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (23 mois)	10,2 %	5,1 %	5,1 %
Différence de la proportion de temps à l'assurance-emploi (12 mois)	0,2 %	- 4,9 %	5,1 %

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. La participation à plus d'une des mesures actives à l'étude a pour effets d'augmenter légèrement le recours à l'assurance-emploi par les prestataires de l'assistance-emploi.

3.7.4 Utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec

Bien que les participants ont cumulé plus d'une mesure entre janvier 1999 et décembre 2000, ils ont été proportionnellement plus nombreux (69 %) que les non-participants (54 %) à y recourir après la fin de leur dernière participation à l'étude. Cet écart de 15 points de pourcentage est statistiquement significatif. Tel que mentionné précédemment, un tel écart peut provenir du fait que les participants qui ne se sont pas rapidement trouvé un emploi reçoivent une préparation intensive à la recherche d'emploi à la suite de la mise à niveau de leurs compétences. Elle peut également témoigner de la nécessité de poursuivre le développement de leur employabilité; le parcours réalisé n'étant pas suffisant ou ayant été inadéquat. Cela peut correspondre aussi, dans certains cas, à une forme de dépendance aux mesures ou activités d'Emploi-Québec. Les données ne permettent pas de discriminer entre ces différentes explications.

TABEAU 3.7.4 - Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à plus d'une mesure à l'étude (n = 290)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Utilisation d'une nouvelle mesure ou activité après la participation (23 mois)	68,8 %	54,1 %	14,7 % ³

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. La probabilité que les prestataires de l'assistance-emploi recourent à une mesure ou activité d'Emploi-Québec augmente après les participations à plus d'une des mesures actives à l'étude.

3.7.5 Caractéristiques du principal emploi

Malgré les résultats observés au niveau de l'intégration en emploi, aucun des indicateurs portant sur les caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la dernière participation à l'étude n'est statistiquement significatif. On doit en conclure que les emplois obtenus par les prestataires de l'assistance-emploi participant à plus d'une mesure active ne se distinguent pas de façon marquée de ceux obtenus par les non-participants.

TABEAU 3.7.5 - Résultats nets relatifs aux caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la participation pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à plus d'une mesure à l'étude (Parmi ceux ayant occupé un emploi)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Nombre de semaines écoulées	17,5	27,8	- 10,3
Emploi temporaire	34,7 %	51,8 %	- 17,1 %
Emploi saisonnier	25,0 %	18,9 %	6,1 %
Niveau de compétence requis (+1 à +4)	2,0	2,3	- 0,3
Emploi correspond au souhait	68,9 %	78,2 %	- 9,3 %
Satisfaction du salaire (+1 à +4)	2,9	2,7	0,2

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. La participation à plus d'une des mesures actives à l'étude n'a pas d'effets probants sur les caractéristiques du principal emploi détenu par les prestataires de l'assistance-emploi dans l'année suivant leurs participations.

3.7.6 La vie sociale et professionnelle

Quatre des cinq indicateurs reliés à la vie sociale et professionnelle sont statistiquement significatifs et favorables aux prestataires de l'assistance-emploi participant à plusieurs mesures actives. Ainsi, en moyenne, l'indicateur de niveau de revenu personnel pour l'année 2001 s'établit à 1,7 pour les participants et à 1,4 pour les non-participants, indiquant que le revenu personnel moyen des participants et des non-participants a été inférieur à 10 000 \$, en 2001. L'écart observé pour cet indicateur (0,4), statistiquement significatif au niveau de 5 %, indique qu'en moyenne, le revenu personnel des participants a été supérieur à celui des non-participants. Il ne permet toutefois pas de préciser la valeur monétaire de cet écart. Toutefois, l'indicateur portant sur la modification perçue du revenu personnel ne présente pas d'écart significatif entre les participants et les non-participants. Sur les indicateurs portant sur l'estime de soi et la confiance en soi, sur la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer sa formation ainsi que sur l'amélioration de la qualité de la vie, on note des écarts statistiquement significatifs favorables aux participants. Ces écarts sont relativement importants, compte tenu de l'échelle de mesure.

TABLEAU 3.7.6 - Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les prestataires de l'assistance-emploi ayant participé à plus d'une mesure à l'étude (n = 290)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Niveau de revenu personnel en 2001 (0 à 8)	1,7	1,4	0,4 ³
Modification perçue du revenu personnel (-1 à +1)	0,2	0,2	0,0
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (-2 à +2)	1,1	0,7	0,5 ²
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (-2 à +2)	1,0	0,5	0,5 ²
Modification perçue de la qualité de vie (-4 à +4)	1,8	0,9	1,0 ²

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. La participation à plus d'une mesure active a des effets bénéfiques sur le niveau de revenu personnel et sur les perceptions qu'ont les prestataires de l'assistance-emploi concernant leur estime de soi et leur confiance en soi, concernant leur motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation ainsi que concernant leur qualité de vie.

3.7.7 Synthèse

Pour les prestataires de l'assistance-emploi, la participation multiple donne des effets positifs à certains égards et a peu d'effets à d'autres égards. Ainsi, sur l'emploi, on note des effets bénéfiques sur la présence en emploi, l'intégration dans un nouvel emploi et le temps passé en emploi. La participation à plusieurs mesures a aussi pour effets de diminuer de façon importante l'utilisation de l'assistance-emploi par les participants. Toutefois, on note une légère augmentation de l'utilisation de l'assurance-emploi. Il est aussi intéressant de noter que les effets sur l'emploi et l'assistance-emploi perdurent au moins près de deux ans, en moyenne, après la participation. Il ressort aussi de l'analyse que les participants à cette mesure sont plus susceptibles de recourir à de nouvelles mesures ou activités d'Emploi-Québec dans l'année qui suit leur dernière participation. D'autre part, les participations multiples n'ont pas d'effets probants sur les caractéristiques du principal emploi détenu par les prestataires de l'assistance-emploi dans l'année suivant leurs participations. Enfin, on note des effets bénéfiques sur le niveau de revenu personnel et sur les perceptions qu'ont les prestataires de l'assistance-emploi concernant leur estime de soi et leur confiance en soi, concernant leur motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation ainsi que concernant leur qualité de vie.

Chapitre 4

Impacts sur les personnes admissibles de l'assurance-emploi

4.1 Ensemble des participants admissibles de l'assurance-emploi

Parmi les 3 347 personnes interrogées dans le cadre de cette étude, 616 (18 %) étaient des personnes admissibles de l'assurance-emploi. Parmi elles, 262 (43 %) étaient, au moment de débiter leur participation, prestataires de l'assistance-emploi. Pour mesurer l'effet de la participation aux mesures actives, le Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille a constitué, en collaboration avec Développement des ressources humaines du Canada, un groupe témoin de personnes admissibles de l'assurance-emploi n'ayant participé à aucune mesure. Grâce aux données des fichiers du MESSF, il a été possible d'établir lesquels étaient aussi clients de l'assistance-emploi. Les résultats d'évaluation qui suivent découlent d'une comparaison minutieuse des deux groupes basée sur la méthode d'appariement par scores de propension. Les modalités de sélection des groupes de participants et de non-participants ainsi que les méthodes économétriques utilisées sont décrites de façon détaillée dans le rapport méthodologique.

Cette section s'intéresse à l'impact de la participation à au moins une mesure active, c'est-à-dire sans égard à la (les) mesure(s) suivie(s). Suivent ensuite quatre sections portant sur l'impact d'autant de mesures, à savoir : Projets de préparation à l'emploi (PPE), Services d'aide à l'emploi (SAE), Formation de la main-d'œuvre (MFOR), et Subventions salariales (SSAL). La mesure Insertion sociale (INSO) n'est pas analysée puisqu'elle est destinée presque exclusivement aux prestataires de l'assistance-emploi. Enfin, une dernière section s'intéresse à l'impact des participations multiples.

4.1.1 Insertion en emploi

De façon générale, les personnes admissibles de l'assurance-emploi participant à une des mesures actives à l'étude bénéficient d'une meilleure insertion en emploi que les non-participants de même statut. Selon que l'on considère la présence en emploi, l'intégration en emploi, la présence ponctuelle en emploi, ou encore l'intégration durable en emploi, l'écart se situe entre 10 et 37 points de pourcentage en leur faveur. De fait, la participation à une des mesures actives à l'étude augmente les chances d'occuper un emploi de 33 % (16 % / 48 %) dans les 12 mois suivant la participation et de 35 % (19 % / 56 %) dans les 18 mois. En moyenne, 23 mois après la participation, les chances d'être en emploi augmentent de 21 % (10 % / 48 %).

Enfin, comparativement à l'année précédant leur participation (date de sélection), les participants ont davantage amélioré le temps qu'ils ont passé en emploi (écart de 13 points de pourcentage), dont à temps plein (écart de 8 points de pourcentage), au cours de l'année suivant leur participation (date butoir) que les non-participants. Conséquemment, ils ont davantage amélioré leur nombre d'heures de travail (écart de 244 heures) ainsi que leur rémunération provenant d'emplois (écart de 3 266 \$).

En bref. La majorité des indicateurs utilisés concluent que les mesures actives ont eu des effets bénéfiques sur l'insertion en emploi. Que ce soit en termes de présence en emploi, d'intégration dans un nouvel emploi, de temps de travail ou de rémunération, les participants s'en tirent mieux. Il est encourageant de noter que ces effets positifs semblent perdurer au moins près de deux ans, en moyenne, après la participation.

TABEAU 4.1.1 - Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à au moins une des mesures actives à l'étude (n = 617)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Présence en emploi			
12 mois	64,0 %	48,3 %	15,7 % ¹
18 mois	74,7 %	55,5 %	19,2 % ¹
Intégration en emploi			
12 mois	48,0 %	16,5 %	31,5 % ¹
18 mois	58,9 %	21,6 %	37,3 % ¹
Présence ponctuelle en emploi (23 mois)	58,5 %	48,3 %	10,2 % ²
Proportion du temps en emploi			
12 mois	40,4 %	38,4 %	2,0 %
18 mois	43,4 %	39,3 %	4,1 %
Intégration durable en emploi (23 mois)	59,9 %	49,9 %	10,0 % ³
Différence de la proportion de temps en emploi (12 mois)	12,1 %	- 1,3 %	13,4 % ¹
Différence de la proportion de temps en emploi à temps plein (12 mois)	9,7 %	1,5 %	8,2 % ³
Différence du nombre total d'heures de travail (12 mois)	230 h	-14 h	244 h ¹
Différence de la rémunération d'emplois (12 mois)	3 792 \$	526 \$	3 266 \$ ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

4.1.2 Utilisation de l'assistance-emploi

Les personnes admissibles de l'assurance-emploi participant à au moins une des mesures actives à l'étude ont passé près du quart de leur temps à l'assistance-emploi au cours des 12 mois (23 %) et des 18 mois (22 %) suivant leur participation. Au cours de ces périodes, sept participants sur dix étaient détachés de ce programme d'aide alors que mois d'un participant sur six en était dépendant. Au moment du sondage, 18 % ont déclaré recevoir des prestations d'assistance-emploi. Malgré cette utilisation de l'assistance-emploi, on note une nette diminution de l'utilisation de l'assistance-emploi après leur participation. Tous les indicateurs utilisés sont statistiquement significatifs et font foi d'une baisse variant de 18 à plus de 27 points de pourcentage dans les périodes suivant la fin de la participation. C'est au chapitre de la diminution de la dépendance à l'assistance-emploi que les résultats sont les plus marqués. Il est aussi intéressant de constater que les effets observés perdurent au moins près de deux ans, en moyenne, après la fin de la participation (date butoir). Par ailleurs, les personnes admissibles de l'assurance-emploi participant à au moins une des mesures actives à l'étude ont peu diminué le temps qu'ils ont passé à l'assistance-emploi entre l'année précédant et celle suivant leur participation alors que les non-participants y ont passé plus de temps créant un écart de 12 points de pourcentage à la faveur des participants.

TABLEAU 4.1.2 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à au moins une des mesures actives à l'étude (n = 617)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Proportion du temps à l'assistance-emploi			
12 mois	22,9 %	44,6 %	- 21,7 % ¹
18 mois	22,0 %	43,9 %	- 21,9 % ¹
Détachement de l'assistance-emploi			
12 mois	70,9 %	51,7 %	19,2 % ¹
18 mois	69,8 %	52,3 %	17,5 % ¹
Dépendance à l'assistance-emploi			
12 mois	15,9 %	39,9 %	- 24,0 % ¹
18 mois	12,8 %	39,6 %	- 26,8 % ¹
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (23 mois)	17,9 %	38,1 %	- 20,2 % ¹
Différence de la proportion de temps à l'assistance-emploi (12 mois)	- 0,5 %	11,7 %	- 12,2 % ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

En bref. La participation à au moins une des mesures actives à l'étude a pour effet de diminuer significativement l'utilisation de l'assurance-emploi par les personnes admissibles de l'assurance-emploi. Par ailleurs, les effets bénéfiques des mesures sont observables au moins près de deux ans, en moyenne, après la participation.

4.1.3 Utilisation de l'assurance-emploi

Les personnes admissibles de l'assurance-emploi participant à une des mesures actives à l'étude ont passé une plus grande proportion de leur temps à l'assurance-emploi que les non-participants de même statut au cours des 12 mois (17 % contre 8 %) et des 18 mois (18 % contre 9 %) et, au moment du sondage (23 mois en moyenne après la participation (date butoir)), ils étaient plus nombreux à recevoir des prestations d'assurance-emploi. La plus grande utilisation de l'assurance-emploi par ces participants pourrait s'expliquer, en partie du moins, par le fait que les participants à la mesure « Subventions salariales » et aux entreprises d'insertion de la mesure « Projets de préparation à l'emploi » reçoivent un salaire durant leur participation et que, de ce fait, plusieurs d'entre eux peuvent ainsi devenir admissibles au programme de l'assurance-emploi lorsque l'emploi subventionné, auquel ils ont eu accès par la mesure, se termine sans une intégration immédiate en emploi. Par ailleurs, les effets observés sur l'emploi pourraient aussi contribuer à augmenter le nombre de participants admissibles au programme d'assurance-emploi.

En bref. La participation à une des mesures active augmente l'utilisation du programme d'assurance-emploi par les personnes admissibles de l'assurance-emploi en raison, notamment, d'une admissibilité accrue consécutive à l'occupation d'emplois rémunérés en cours de participation ou consécutive à une plus grande présence en emploi à la suite de la participation (date butoir).

TABLEAU 4.1.3 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à au moins une des mesures actives à l'étude (n = 617)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Proportion du temps à l'assurance-emploi			
12 mois	16,5 %	7,6 %	8,9 % ¹
18 mois	18,1 %	8,9 %	9,2 % ¹
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (23 mois)	14,4 %	4,2 %	10,2 % ¹
Différence de la proportion de temps à l'assurance-emploi (12 mois)	- 17,8 %	- 19,7 %	1,9 %

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

4.1.4 Utilisation d'autres mesures ou activités d'Emploi-Québec

Dans la période qui a suivi la participation (date butoir), les personnes admissibles de l'assurance-emploi participant à une des mesures actives à l'étude ont été beaucoup plus nombreuses que les non-participants à recourir à une mesure ou activité d'Emploi-Québec, les proportions étant de 53 % et 31 %, respectivement. L'écart de 23 points de pourcentage peut provenir du fait que les participants qui ne se sont pas rapidement trouvés un emploi reçoivent une préparation intensive à la recherche d'emploi à la suite de la mise à niveau de leurs compétences. Elle peut également témoigner de la nécessité de poursuivre le développement de leur employabilité; le parcours réalisé n'étant pas suffisant ou ayant été inadéquat. Enfin, cela peut correspondre aussi, dans certains cas, à une forme de dépendance aux mesures ou activités d'Emploi-Québec. Les données ne permettent pas de discriminer entre ces différentes explications.

TABLEAU 4.1.4 - Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à au moins une des mesures actives à l'étude (n = 617)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Utilisation d'une nouvelle mesure ou activité après la participation (23 mois)	53,1 %	30,6 %	22,5 % ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

En bref La participation à au moins une mesure active a pour effet d'augmenter considérablement la probabilité que les personnes admissibles de l'assurance-emploi recourent à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude.

4.1.5 Caractéristiques du principal emploi

Aucun des indicateurs utilisés pour décrire le principal emploi détenu dans l'année suivant la participation ne présente d'écarts statistiquement significatifs entre les personnes admissibles de l'assurance-emploi participant à une des mesures actives à l'étude et les non-participants de même statut.

TABEAU 4.1.5 - Résultats nets relatifs aux caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la participation pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à au moins une des mesures actives à l'étude (Parmi ceux ayant occupé un emploi dans les 12 mois suivant la participation)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Nombre de semaines écoulées	13,9	15,0	- 1,1
Emploi temporaire	26,5 %	19,6 %	6,9 %
Emploi saisonnier	20,1 %	21,0 %	- 0,9 %
Niveau de compétence requis (+1 à +4)	2,3	2,4	- 0,1
Emploi correspond au souhait	74,6 %	74,1 %	0,5 %
Satisfaction du salaire (+1 à +4)	3,0	3,0	0,0

En bref. La participation à une des mesures actives à l'étude n'a aucun effet notable sur les caractéristiques du principal emploi obtenu par les personnes admissibles de l'assurance-emploi au cours de l'année suivant leur participation.

4.1.6 Vie sociale et professionnelle

Pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi, la participation aux mesures à l'étude a des effets positifs sur certains aspects, et négatifs sur d'autres. Ainsi, les indicateurs sur l'estime de soi et la confiance en soi ainsi que sur la motivation à travailler, à trouver un emploi ou améliorer sa formation ont davantage augmenté pour les participants à au moins une des mesures à l'étude que pour les non-participants. Toutefois, le niveau de revenu personnel avant impôts des participants a été moindre que celui des non-participants, en 2001.

TABEAU 4.1.6 - Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à au moins une des mesures actives à l'étude (n = 617)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Niveau de revenu personnel en 2001 (0 à 8)	2,6	3,3	- 0,7 ¹
Modification perçue du revenu personnel (-1 à +1)	0,1	0,2	- 0,1 ⁴
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (-2 à +2)	1,0	0,8	0,2 ³
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (-2 à +2)	1,1	0,8	0,3 ¹
Modification perçue de la qualité de vie (-4 à +4)	1,6	1,4	0,2

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,1.

De plus, les participants semblent avoir une opinion moins favorable que les non-participants quant à l'amélioration de leurs revenus personnels entre l'année précédant leur participation (date butoir) et l'année 2001. Ce dernier écart n'atteint toutefois pas le seuil usuel de signification statistique ($0,05 < p < 0,10$). Dans plusieurs cas, les écarts observés sont relativement importants, compte tenu de l'échelle de mesure.

En bref. La participation à une des mesures actives à l'étude améliore plusieurs aspects de la vie sociale et professionnelle des personnes admissibles de l'assurance-emploi. Toutefois, les gains ou améliorations concernant l'estime de soi et la confiance en soi ainsi que de la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer sa formation sont accompagnés d'effets négatifs au niveau des revenus personnels avant impôts.

4.1.7 Synthèse

La participation à une des mesures actives à l'étude a des effets bénéfiques indéniables sur plusieurs indicateurs pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi. Au niveau de l'insertion en emploi, que ce soit en termes de présence en emploi, d'intégration dans un nouvel emploi, de l'amélioration du temps de travail et de la rémunération d'emplois, les participants s'en tirent mieux. La participation a aussi pour effet de diminuer significativement l'utilisation postparticipation de l'assistance-emploi. De plus, les effets sur l'emploi et l'assistance-emploi perdurent au moins près de deux ans, en moyenne, après la participation. En contrepartie, les mesures actives à l'étude augmentent l'admissibilité des participants au programme d'assurance-emploi ce qui se traduit par une utilisation postparticipation accrue de ce programme par les participants. Par ailleurs, la participation a aussi pour effet d'augmenter considérablement la probabilité que les personnes admissibles de l'assurance-emploi recourent à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude. Enfin, si la participation à une mesure active n'a pas d'effets sur les caractéristiques des emplois obtenus, elle génère une amélioration notable sur l'estime de soi et la confiance en soi et sur la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer sa formation. Par contre, les effets sur le niveau de revenu personnel avant impôts sont négatifs.

4.2 La participation à la mesure « Projets de préparation à l'emploi »

Parmi les 447 participants à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » (PPE) interrogés dans le cadre de cette étude, 56 étaient des personnes admissibles de l'assurance-emploi.⁷ La discussion porte exclusivement sur les résultats statistiquement significatifs.

4.2.1 Insertion en emploi

Les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure PPE ont été proportionnellement plus nombreuses que les non-participants de même statut à intégrer un nouvel emploi dans les 12 mois (51 % contre 19 %) et les 18 mois (60 % contre 23 %) suivant la participation ce qui correspond à des écarts de 33 et 38 points de pourcentage, respectivement. On note aussi une amélioration accrue de la proportion de temps passé en emploi entre l'année précédant la participation et celle qui l'a suivie, laquelle se traduit par un écart de 22 points de pourcentage favorable aux participants à la mesure PPE.

TABEAU 4.2.1 - Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » (n = 56)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Présence en emploi			
12 mois	60,4 %	47,6 %	12,8 %
18 mois	67,4 %	53,0 %	14,4 %
Intégration en emploi			
12 mois	51,3 %	18,5 %	32,8 % ¹
18 mois	59,9 %	22,6 %	37,3 % ¹
Présence ponctuelle en emploi (23 mois)	54,7 %	42,9 %	11,8 %
Proportion du temps en emploi			
12 mois	41,1 %	37,0 %	4,1 %
18 mois	45,3 %	36,5 %	8,8 %
Intégration durable en emploi (23 mois)	58,8 %	44,9 %	13,9 %
Différence de la proportion de temps en emploi (12 mois)	20,0 %	-1,9 %	21,9 % ²
Différence de la proportion de temps en emploi à temps plein (12 mois)	16,2 %	2,3 %	13,9 %
Différence du nombre total d'heures de travail (12 mois)	336 h	3 h	333 h ⁴
Différence de la rémunération d'emplois (12 mois)	4 851 \$	1 089 \$	3 763 \$

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,1.

⁷ Les écarts-types des indicateurs sont calculés par la méthode dite de « bootstrap » et sont donc valables même pour cette taille d'échantillon.

La participation a aussi un effet bénéfique sur l'amélioration du nombre d'heures travaillées puisque les participants ont, en moyenne, travaillé 336 heures de plus dans l'année suivant leur participation, comparativement à celle qui la précédait, alors que pour les non-participants, le nombre d'heures n'a guère varié (3 heures). De façon générale, les autres critères présentent des écarts favorables aux participants sans toutefois atteindre le seuil de signification statistique.

En bref. La participation à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » a des effets bénéfiques sur l'intégration des personnes admissibles de l'assurance-emploi dans un nouvel emploi ainsi que sur l'amélioration du temps qu'ils ont passé en emploi et du nombre d'heures travaillées.

4.2.2 Utilisation de l'assistance-emploi

Les personnes admissibles de l'assurance-emploi participant à la mesure PPE démontrent une nette diminution de l'utilisation de l'assistance-emploi après leur participation. Les indicateurs statistiquement significatifs font foi d'une baisse variant de 13 à plus de 22 points de pourcentage. C'est au chapitre de la diminution de la dépendance à l'assistance-emploi que les résultats sont les plus marqués. Les seuils de signification des écarts sont toutefois élevés, soit 5 % et 10 %.

TABLEAU 4.2.2 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » (n = 56)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Proportion de temps à l'assistance-emploi			
12 mois	32,2 %	44,8 %	- 12,6 % ⁴
18 mois	30,2 %	46,3 %	- 16,1 % ³
Détachement de l'assistance-emploi			
12 mois	59,9 %	50,3 %	9,6 %
18 mois	58,0 %	49,2 %	8,8 %
Dépendance à l'assistance-emploi			
12 mois	22,2 %	40,2 %	- 18,0 % ³
18 mois	18,8 %	40,9 %	- 22,1 % ²
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (23 mois)	25,8 %	42,8 %	- 17,0 % ³
Différence du % de temps à l'assistance-emploi (12 mois)	- 5,9 %	1,2 %	- 7,0 %

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,1.

En bref. La participation à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » réduit l'utilisation postparticipation de l'assistance-emploi par les personnes admissibles de l'assurance-emploi et les effets perdurent au moins près de deux ans, en moyenne, après la participation.

4.2.3 Utilisation de l'assurance-emploi

Comparativement à l'année précédant leur participation à la mesure PPE, les personnes admissibles de l'assurance-emploi ont davantage diminué leur utilisation de l'assurance-emploi dans l'année suivant cette participation que les non-participants (-29 % contre -10 %) générant ainsi un écart de 20 points de pourcentage favorable aux participants. Bien que, comme nous l'avons noté, la méthode « bootstrap » utilisée pour effectuer les tests statistiques fournisse généralement des résultats fiables avec des petits nombres, il convient d'être prudent dans l'interprétation de ce résultat puisqu'il s'agit du premier groupe chez qui on note une diminution de l'utilisation postparticipation de l'assurance-emploi. Aucun autre indicateur ne présente des écarts statistiquement significatifs.

TABLEAU 4.2.3 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » (n = 56)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Proportion de temps à l'assurance-emploi			
12 mois	6,5 %	10,2 %	- 3,7 %
18 mois	7,5 %	11,6 %	- 4,1 %
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (23 mois)	10,9 %	3,4 %	7,5 %
Différence du % de temps à l'assurance-emploi (12 mois)	- 29,2 %	- 9,6 %	- 19,6 % ²

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

En bref. La participation à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » pourrait réduire l'utilisation postparticipation du programme d'assurance-emploi par les personnes admissibles de l'assurance-emploi.

4.2.4 Utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec

Les personnes admissibles de l'assurance-emploi participant à la mesure PPE ont été proportionnellement plus nombreuses que les non-participants à participer à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après leur participation à l'étude (date butoir) (57 % contre 25 %). L'écart est relativement important, soit 33 points de pourcentage. Tel que mentionné précédemment, un tel écart peut provenir du fait que les participants qui ne se sont pas rapidement trouvés un emploi reçoivent une préparation intensive à la recherche d'emploi à la suite de la mise à niveau de leurs compétences. Elle peut également témoigner de la nécessité de poursuivre le développement de leur employabilité; le parcours réalisé n'étant pas suffisant ou ayant été inadéquat. Enfin, cela peut correspondre aussi, dans certains cas, à une forme de dépendance aux mesures ou activités d'Emploi-Québec. Les données ne permettent pas de discriminer entre ces différentes explications.

TABLEAU 4.2.4 - Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » (n = 56)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Utilisation d'une nouvelle mesure ou activité après la participation (23 mois)	57,2 %	24,7 %	32,5 % ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

En bref. La participation à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » augmente la probabilité des personnes admissibles de l'assurance-emploi de recourir à une mesure ou une activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude.

4.2.5 Caractéristiques du principal emploi

Aucun des indicateurs utilisés pour décrire le principal emploi détenu dans l'année suivant la participation (date butoir) ne présente d'écarts statistiquement significatifs entre les personnes admissibles de l'assurance-emploi participant à la mesure PPE et les non-participants de même statut.

TABLEAU 4.2.5 - Résultats nets relatifs aux caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la participation pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure projets de préparation à l'emploi (PPE) (Parmi ceux ayant occupé un emploi)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Nombre de semaines écoulées	13,7	15,8	-2,1
Emploi temporaire	28,4 %	21,2 %	7,2 %
Emploi saisonnier	17,9 %	16,7 %	1,2 %
Niveau de compétence requis (+1 à +4)	2,0	1,7	0,3
Emploi correspond au souhait	63,8 %	81,8 %	-18,0 %
Satisfaction du salaire (+1 à +4)	3,0	3,0	0,0

En bref. La mesure « Projets de préparation à l'emploi » n'a aucun effet notable sur les caractéristiques du principal emploi détenu par les personnes admissibles de l'assurance-emploi au cours de l'année suivant la participation.

4.2.6 La vie sociale et professionnelle

Seul l'indicateur portant sur la motivation à travail est statistiquement significatif. Il indique que les participants sont davantage motivés à continuer à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation que les non-participants. Compte tenu de l'échelle de mesure, cet écart est relativement important.

TABLEAU 4.2.6 - Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » (n = 56)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Niveau de revenu personnel en 2001 (0 à 8)	2,1	2,6	-0,5
Modification perçue du revenu personnel (-1 à +1)	0,3	0,2	0,0
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (-2 à +2)	1,1	0,8	0,3
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (-2 à +2)	1,3	0,7	0,6 ³
Modification perçue de la qualité de vie (-4 à +4)	1,7	1,2	0,5

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. La mesure « Projets de préparation à l'emploi » améliore la motivation des personnes admissibles de l'assurance-emploi à continuer de travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation.

4.2.7 Synthèse

De façon générale, la mesure « Projets de préparation à l'emploi » donne des effets nets positifs sur plusieurs indicateurs pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi. Ainsi, les effets sur l'emploi concernent l'intégration dans un nouvel emploi ainsi que l'amélioration du temps passé en emploi et du nombre d'heures travaillées entre les années précédant et suivant la participation. La mesure PPE entraîne aussi une baisse de l'utilisation postparticipation du programme d'assistance-emploi et les effets perdurent au moins près de deux ans, en moyenne, après la participation. Il est également intéressant de noter que le recours à l'assurance-emploi n'augmente pas pour cette clientèle, même si les effets positifs notés sur la présence en emploi pouvaient engendrer une admissibilité accrue à ce programme. Il ressort aussi de l'analyse que plus de participants à la mesure sont susceptibles de recourir à d'autres mesures après la participation à cette mesure. Enfin, les indicateurs ne démontrent pas d'améliorations notables au chapitre des caractéristiques du principal emploi alors que la participation à la mesure PPE améliore la motivation des personnes admissibles de l'assurance-emploi à continuer de travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation.

4.3 La participation à la mesure « Services d'aide à l'emploi »

Parmi les 570 participants à la mesure « Services d'aide à l'emploi » interrogés dans le cadre de cette étude, 82 étaient des personnes admissibles de l'assurance-emploi.⁸ La discussion porte exclusivement sur les résultats statistiquement significatifs.

4.3.1 Insertion en emploi

Les personnes admissibles de l'assurance-emploi qui ont participé à la mesure SAE ont été proportionnellement plus nombreuses que les non-participants de même statut à intégrer un nouvel emploi dans les 12 mois (40 % contre 20 %) et les 18 mois (50 % contre 26 %) qui ont suivi la participation (date butoir) générant ainsi des écarts nets de 21 et 24 points de pourcentage. De plus, comparativement à l'année précédant leur participation, les personnes admissibles de l'assurance-emploi participantes ont amélioré leur temps passé en emploi, notamment à temps plein, ainsi que le nombre d'heures travaillées et leur rémunération provenant d'emplois durant l'année qui l'a suivie alors que la situation s'est légèrement détériorée pour les non-participants. Les indicateurs portant sur l'amélioration du temps passé en emploi montrent des écarts de 21 et 15 points de pourcentage en faveur des participants alors que pour les deux autres indicateurs, les écarts sont de 389 heures et de 3 927 \$.

TABLEAU 4.3.1 - Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Services d'aide à l'emploi » (n = 82)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Présence en emploi			
12 mois	61,0 %	59,4 %	1,6 %
18 mois	70,1 %	66,7 %	3,4 %
Intégration en emploi			
12 mois	40,2 %	19,7 %	20,5 % ³
18 mois	49,5 %	26,0 %	23,5 % ²
Présence ponctuelle en emploi (23 mois)	60,0 %	61,9 %	- 1,9 %
Proportion du temps en emploi			
12 mois	43,2 %	47,1 %	- 3,9 %
18 mois	46,4 %	46,9 %	- 0,5 %
Intégration durable en emploi (23 mois)	61,3 %	55,7 %	5,6 %
Différence de la proportion de temps en emploi (12 mois)	14,5 %	- 6,3 %	20,8 % ²
Différence de la proportion de temps en emploi à temps plein (12 mois)	12,8 %	- 2,1 %	14,9 % ⁴
Différence du nombre total d'heures de travail (12 mois)	275 h	- 114 h	389 h ²
Différence de la rémunération d'emplois (12 mois)	3 587 \$	- 340 \$	3 927 \$ ³

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,1.

⁸ Les écarts-types des indicateurs sont calculés par la méthode dite de « bootstrap » et sont donc valables même pour cette taille d'échantillon.

En bref. La participation à la mesure « Services d'aide à l'emploi » a des effets bénéfiques sur l'intégration des personnes admissibles de l'assurance-emploi dans un nouvel emploi ainsi que sur l'amélioration du temps qu'ils ont passé en emploi, du nombre d'heures travaillées et de la rémunération d'emplois.

4.3.2 Utilisation de l'assistance-emploi

Au cours des 18 mois qui ont suivi leur participation à la mesure SAE, les personnes admissibles de l'assurance-emploi ont été proportionnellement moins nombreuses que les non-participants à dépendre du programme d'assistance-emploi (12 % contre 22 %) et au moment du sondage, soit 23 mois en moyenne après la participation (date butoir), elles étaient toujours moins nombreuses à recevoir des prestations de ce programme (12 % contre 24 %). Ces écarts, de l'ordre de 10 points de pourcentage, sont statistiquement significatifs à des seuils relativement élevés. Les autres indicateurs ne présentent pas d'écarts notables, ni statistiquement significatifs.

TABLEAU 4.3.2 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Services d'aide à l'emploi » (n = 82)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Proportion de temps à l'assistance-emploi			
12 mois	25,1 %	26,5 %	- 1,4 %
18 mois	21,6 %	27,3 %	- 5,7 %
Détachement de l'assistance-emploi			
12 mois	69,3 %	68,4 %	0,9 %
18 mois	69,3 %	67,9 %	1,4 %
Dépendance à l'assistance-emploi			
12 mois	18,4 %	21,1 %	- 2,7 %
18 mois	12,3 %	22,1 %	- 9,8 % ⁴
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (23 mois)	12,3 %	23,6 %	- 11,3 % ³
Différence de la proportion de temps à l'assistance-emploi (12 mois)	8,6 %	5,1 %	3,5 %

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,1.

En bref. La mesure « Services d'aide à l'emploi » contribue à diminuer la présence à l'assistance-emploi des personnes admissibles de l'assurance-emploi au moins 23 mois, en moyenne, après leur participation à cette mesure et à réduire leur dépendance à ce programme au cours des 18 mois après la participation.

4.3.3 Utilisation de l'assurance-emploi

Les personnes admissibles de l'assurance-emploi qui ont participé à la mesure SAE ont passé un peu moins de temps à l'assurance-emploi que les non-participants de même statut (9 % contre 13 %) au cours des 12 mois qui ont suivi cette participation (date butoir). Cet écart est toutefois très faible et n'est significatif qu'au seuil de 10 %. Aucun autre indicateur ne présente d'écarts notables, ni statistiquement significatifs.

TABLEAU 4.3.3 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Services d'aide à l'emploi » (n = 82)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Proportion de temps à l'assurance-emploi			
12 mois	8,8 %	13,4 %	- 4,6 % ⁴
18 mois	11,3 %	15,1 %	- 3,8 %
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (23 mois)	10,2 %	6,0 %	4,2 %
Différence de la proportion de temps à l'assurance-emploi (12 mois)	- 16,0 %	- 14,2 %	- 1,8 %

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,1.

En bref. La mesure « Services d'aide à l'emploi » a peu d'effets sur l'utilisation postparticipation du programme d'assurance-emploi par les personnes admissibles de l'assurance-emploi.

4.3.4 Utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec

Les personnes admissibles de l'assurance-emploi participant à la mesure SAE ont été proportionnellement plus nombreuses que les non-participants de même statut à recourir à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la fin de leur participation (date butoir). L'écart est relativement important, soit 26 points de pourcentage. Tel que mentionné précédemment, un tel écart peut provenir du fait que les participants qui ne se sont pas rapidement trouvés un emploi reçoivent une préparation intensive à la recherche d'emploi à la suite de la mise à niveau de leurs compétences. Elle peut également témoigner de la nécessité de poursuivre le développement de leur employabilité; le parcours réalisé n'étant pas suffisant ou ayant été inadéquat. Enfin, cela peut correspondre aussi, dans certains cas, à une forme de dépendance aux mesures ou activités d'Emploi-Québec. Les données ne permettent pas de discriminer entre ces différentes explications.

TABLEAU 4.3.4 - Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Services d'aide à l'emploi » (n = 82)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Utilisation d'une nouvelle mesure ou activité après la participation (23 mois)	48,8 %	23,1 %	25,7 % ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

En bref. La mesure « Services d'aide à l'emploi » augmente la probabilité des personnes admissibles de l'assurance-emploi d'avoir recours à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude.

4.3.5 Caractéristiques du principal emploi

Aucun indicateur utilisé pour décrire les caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la participation (date butoir) ne présente d'écarts statistiquement significatifs entre les personnes admissibles de l'assurance-emploi participant à la mesure SAE et les non-participants de même statut.

TABEAU 4.3.5 - Résultats nets relatifs aux caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la participation pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Services d'aide à l'emploi »
(Parmi ceux ayant occupé un emploi)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Nombre de semaines écoulées	11,6	13,8	- 2,2
Emploi temporaire	15,1 %	15,1 %	0,0 %
Emploi saisonnier	9,6 %	15,3 %	-5,7 %
Niveau de compétence requis (+1 à +4)	2,4	2,3	0,1
Emploi correspond au souhait	72,2 %	85,8 %	- 13,6 %
Satisfaction du salaire (+1 à +4)	3,0	2,8	0,2

En bref. La participation à la mesure « Services d'aide à l'emploi » n'a pas d'effets notables sur les caractéristiques du principal emploi détenu par les personnes admissibles de l'assurance-emploi au cours des 12 mois suivant cette participation (date butoir).

4.3.6 La vie sociale et professionnelle

Aucun des indicateurs utilisés ne présente d'écarts statistiquement significatifs. Il ne semble donc pas y avoir de différence, à cet égard, entre les personnes admissibles de l'assurance-emploi participant à la mesure SAE et les non-participants de même statut.

TABEAU 4.3.6 - Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Services d'aide à l'emploi » (n = 82)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Niveau de revenu personnel en 2001 (0 à 8)	3,0	3,5	- 0,5
Modification perçue du revenu personnel (-1 à +1)	0,1	0,2	- 0,1
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (-2 à +2)	0,9	0,9	0,0
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (-2 à +2)	1,0	0,9	0,2
Modification perçue de la qualité de vie (-4 à +4)	1,5	1,5	0,0

En bref. La participation à la mesure « Services d'aide à l'emploi » n'a pas d'effets notables sur la vie sociale et professionnelle des personnes admissibles de l'assurance-emploi.

4.3.7 Synthèse

De façon générale, la mesure « Services d'aide à l'emploi » donne des effets nets surtout sur les indicateurs liés à l'emploi pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi. Ainsi, la mesure SAE augmente l'intégration dans un nouvel emploi des personnes admissibles de l'assurance-emploi et contribue à améliorer la proportion de temps qu'elles ont passé en emploi, notamment à temps plein ainsi qu'à accroître le nombre d'heures travaillées et leurs revenus provenant d'emplois entre l'année qui a précédé la participation et celle qui l'a suivie. L'utilisation de l'assistance-emploi est peu affectée par cette mesure, bien qu'on note une légère diminution au niveau de la dépendance et de la présence ponctuelle à ce programme. Il est intéressant de noter que le recours à l'assurance-emploi diminue quelque peu dans l'année suivant la participation. Il ressort aussi de l'analyse que plus de participants à la mesure sont susceptibles de recourir à d'autres mesures après la participation à la mesure SAE. Enfin, les indicateurs ne démontrent pas d'effets notables sur les caractéristiques du principal emploi détenu dans l'année suivant la participation, ni sur la vie sociale et professionnelle.

4.4 La participation à la mesure « Formation de la main-d'œuvre »

Parmi les 510 participants à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » (MFOR) interrogés dans le cadre de cette étude, 82 étaient des personnes admissibles de l'assurance-emploi.⁹ La discussion porte exclusivement sur les résultats statistiquement significatifs.

4.4.1 Insertion en emploi

Les personnes admissibles de l'assurance-emploi participant à la mesure MFOR ont été proportionnellement plus nombreuses que les non-participants à occuper un emploi dans les 18 mois suivant la participation (date butoir) (84 % contre 70 %) soit, un écart de 14 points de pourcentage. De fait, la participation à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » augmente de 20 % (14 % / 70 %) les chances d'occuper un emploi dans les 18 mois suivant la participation. Toutefois, cet effet semble s'estomper puisqu'au moment du sondage, 23 mois en moyenne après la participation (date butoir), l'écart entre les participants et les non-participants est plus faible (5 %) et non significatifs d'un point de vue statistique.

TABLEAU 4.4.1 - Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Formation de la main d'œuvre » (n = 82)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Présence en emploi			
12 mois	69,5 %	62,4 %	7,1 %
18 mois	83,7 %	69,6 %	14,1 % ³
Intégration en emploi			
12 mois	55,4 %	18,5 %	36,9 % ¹
18 mois	70,0 %	24,5 %	45,5 % ¹
Présence ponctuelle en emploi (23 mois)	68,0 %	63,1 %	4,9 %
Proportion du temps en emploi			
12 mois	44,0 %	50,0 %	- 6,0 %
18 mois	49,1 %	50,6 %	- 1,5 %
Intégration durable en emploi (23 mois)	66,5 %	63,5 %	3,0 %
Différence de la proportion de temps en emploi (12 mois)	14,3 %	- 1,1 %	15,4 % ³
Différence de la proportion de temps en emploi à temps plein (12 mois)	13,5 %	- 1,0 %	14,5 % ³
Différence du nombre total d'heures de travail (12 mois)	311 h	- 31 h	342 h ²
Différence de la rémunération d'emplois (12 mois)	5 894 \$	618 \$	5 276 \$ ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

D'autre part, comparativement à l'année précédant leur participation, les personnes admissibles de l'assurance-emploi ont passé une plus grande proportion de leur temps en emploi, notamment à temps plein et elles ont travaillé un plus

⁹ Les écarts-types des indicateurs sont calculés par la méthode dite de « bootstrap » et sont donc valables même pour cette taille d'échantillon.

grand nombre d'heures et ont augmenté leurs revenus provenant d'emplois dans l'année qui l'a suivie alors que la situation des non-participants est demeurée relativement la même. Les indicateurs portant sur l'amélioration du temps passé en emploi montrent un écart d'environ 15 points de pourcentage en faveur des participants alors que pour les deux autres indicateurs, les écarts sont de 342 heures et de 5 276\$.

En bref. La participation à la mesure « Formation de la main-d'oeuvre » a des effets bénéfiques sur l'insertion en emploi des personnes admissibles de l'assurance-emploi (Présence en emploi, intégration dans un nouvel emploi, amélioration du temps passé en emploi, du nombre d'heures travaillées et de la rémunération d'emplois). Toutefois, il semble que les effets s'estompent, en moyenne, après deux ans.

4.4.2 Utilisation de l'assistance-emploi

Les personnes admissibles de l'assurance-emploi participant à la mesure MFOR ont, en moyenne, passé moins de temps à l'assistance-emploi que les non-participants de même statut au cours des 12 mois (16 % contre 29 %) et des 18 mois (16 % contre 29 %) suivant la participation à cette mesure (date butoir). En conséquence, les participants ont été proportionnellement plus nombreux que les participants à être détachés de ce programme de soutien public du revenu au cours de ces périodes et, en contrepartie, moins nombreux à en dépendre. Les écarts varient de 8 à 17 points de pourcentage et sont tous significatifs à l'exception de l'écart de 8 points de pourcentage concernant le détachement à l'assistance-emploi sur 12 mois. C'est au chapitre de la diminution de la dépendance à l'assistance-emploi que les résultats sont les plus importants.

TABLEAU 4.4.2 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Formation de la main-d'oeuvre » (n = 82)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Proportion de temps à l'assistance-emploi			
12 mois	15,7 %	29,0 %	- 13,3 % ²
18 mois	15,6 %	28,5 %	- 12,9 % ³
Détachement de l'assistance-emploi			
12 mois	75,3 %	67,4 %	7,9 %
18 mois	78,2 %	67,2 %	11,0 % ³
Dépendance à l'assistance-emploi			
12 mois	10,8 %	25,5 %	- 14,7 % ²
18 mois	7,2 %	24,1 %	- 16,9 % ¹
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (23 mois)	12,8 %	24,5 %	- 11,7 % ³
Différence de la proportion de temps à l'assistance-emploi (12 mois)	- 2,8 %	4,0 %	- 6,8 %

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. La participation à la mesure « Formation de la main-d'oeuvre » a pour effet de diminuer l'utilisation postparticipation de l'assistance-emploi par les personnes admissibles de l'assurance-emploi. Il est intéressant de noter que cet effet perdure au moins près de deux ans, en moyenne, après la participation.

4.4.3 Utilisation de l'assurance-emploi

Les personnes admissibles de l'assurance-emploi qui ont participé à la mesure MFOR ont passé un peu plus du dixième de leur temps à l'assurance-emploi au cours des 12 mois (11 %) et 18 mois (14 %) qui ont suivi leur participation et, au moment du sondage, soit 23 mois en moyenne après leur participation, 12 % d'entre eux recevaient des prestations d'assurance-emploi. À cet égard, les participants ne se distinguent pas des non-participants, aucun des écarts observés n'étant statistiquement significatif. Comparativement à l'année précédant leur participation, les personnes admissibles de l'assurance-emploi participant à la mesure MFOR ont passé 32 % moins de temps à l'assurance-emploi au cours de l'année qui a suivi soit, une diminution de 16 semaines. Pour cet indicateur, l'écart avec les non-participants est de 17 points de pourcentage.

TABLEAU 4.4.3 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » (n = 82)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Proportion de temps à l'assurance-emploi			
12 mois	11,4 %	17,8 %	- 6,4 %
18 mois	14,3 %	19,5 %	- 5,2 %
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (23 mois)	12,3 %	8,9 %	3,4 %
Différence du % de temps à l'assurance-emploi (12 mois)	- 31,6 %	- 14,3 %	- 17,3 % ²

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

En bref. La participation à la mesure « Formation de la main-d'oeuvre » a eu pour effet de réduire l'utilisation de l'assurance-emploi entre l'année précédant et celle suivant la participation pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi.

4.4.4 Utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec

Les personnes admissibles de l'assurance-emploi participant à la mesure MFOR ont été proportionnellement plus nombreuses que les non-participants de même statut à avoir recours à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la fin de leur participation (48 % versus 24 %). L'écart est relativement important, soit 25 points de pourcentage. Tel que mentionné précédemment, un tel écart peut provenir du fait que les participants qui ne se sont pas rapidement trouvé un emploi reçoivent une préparation intensive à la recherche d'emploi à la suite de la mise à niveau de leurs compétences. Elle peut également témoigner de la nécessité de poursuivre le développement de leur employabilité; le parcours réalisé n'étant pas suffisant ou ayant été inadéquat. Enfin, cela peut correspondre aussi, dans certains cas, à une forme de dépendance aux mesures ou activités d'Emploi-Québec. Les données ne permettent pas de discriminer entre ces différentes explications.

TABEAU 4.4.4 - Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » (n = 82)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Utilisation d'une nouvelle mesure ou activité après la participation (23 mois)	48,4 %	23,6 %	24,8 % ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

En bref. La participation à la mesure « Formation de la main-d'oeuvre » augmente la probabilité des personnes admissibles de l'assurance-emploi d'utiliser une mesure ou une activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude.

4.4.5 Caractéristiques du principal emploi

Aucun des indicateurs utilisés n'est statistiquement significatif. Il ne semble donc pas y avoir de différence entre les personnes admissibles de l'assurance-emploi participant à la mesure MFOR et les non-participants quant aux caractéristiques du principal emploi qu'ils ont détenu dans l'année suivant leur participation (date butoir).

TABEAU 4.4.5 - Résultats nets relatifs aux caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la participation pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » (Parmi ceux ayant occupé un emploi)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Nombre de semaines écoulées	10,3	16,0	- 5,7
Emploi temporaire	18,3 %	18,0 %	0,3 %
Emploi saisonnier	19,3 %	22,7 %	- 3,4 %
Niveau de compétence requis (+1 à +4)	2,3	2,3	0,0
Emploi correspond au souhait	74,7 %	77,7 %	- 3,0 %
Satisfaction du salaire (+1 à +4)	3,0	3,0	0,0

En bref. La participation à la mesure « Formation de la main-d'oeuvre » n'a aucun effet notable sur les caractéristiques du principal emploi détenu par les personnes admissibles de l'assurance-emploi au cours de l'année suivant leur participation.

4.4.6 La vie sociale et professionnelle

Les personnes admissibles de l'assurance-emploi qui ont participé à la mesure MFOR ont, globalement, davantage le sentiment que les non-participants d'avoir vécu des améliorations au niveau de leur estime de soi et de leur confiance en soi, de leur motivation de continuer à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation ainsi qu'au niveau de leur qualité de vie. Les écarts sont relativement importants, compte tenu de l'échelle de mesure.

TABLEAU 4.4.6 - Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » (n = 82)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Niveau de revenu personnel en 2001 (0 à 8)	2,9	3,5	- 0,5
Modification perçue du revenu personnel (-1 à +1)	0,2	0,3	- 0,1
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (-2 à +2)	1,2	0,9	0,3 ³
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (-2 à +2)	1,3	0,8	0,5 ¹
Modification perçue de la qualité de vie (-4 à +4)	2,1	1,5	0,6 ³

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. La participation à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » a des effets positifs sur l'estime de soi et la confiance en soi, sur la motivation de continuer à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer sa formation ainsi que sur la qualité de vie des personnes admissibles de l'assurance-emploi.

4.4.7 Synthèse

De façon générale, la mesure « Formation de la main-d'œuvre » donne des effets nets indéniables pour plusieurs indicateurs pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi. Ainsi, au chapitre de l'insertion en emploi, la participation à la mesure MFOR augmente la présence en emploi, notamment dans un nouvel emploi, et, comparativement à l'année précédant la participation, améliore la proportion de temps passé en emploi, dont en emploi à temps plein, le nombre d'heures de travail et la rémunération provenant d'emplois. La mesure MFOR diminue l'utilisation de l'assistance-emploi par les personnes admissibles de l'assurance-emploi et cet effet perdure au moins près de deux ans, en moyenne, après la participation. Il est aussi intéressant de noter que le recours à l'assurance-emploi n'augmente pas pour cette clientèle en dépit d'une admissibilité accrue à ce programme compte tenu des résultats importants sur l'emploi. Au contraire, le seul critère statistiquement significatif témoigne plutôt d'une baisse de l'utilisation du programme. Il ressort aussi de l'analyse que plus de participants à cette mesure sont susceptibles de recourir à d'autres mesures dans l'année qui suit leur participation à la mesure MFOR. Enfin, les indicateurs ne démontrent pas d'amélioration ni au chapitre des caractéristiques du principal emploi alors qu'au chapitre de la vie sociale et professionnelle, la mesure favorise l'amélioration de l'estime de soi et de la confiance en soi, l'amélioration de la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer sa formation ainsi que l'amélioration de la qualité de vie.

4.5 La participation à la mesure « Subventions salariales »

Parmi les 804 participants à la mesure « Subventions salariales » interrogés dans le cadre de cette étude, 206 étaient des personnes admissibles de l'assurance-emploi. La discussion porte exclusivement sur les résultats statistiquement significatifs.

4.5.1 Insertion en emploi

La mesure SSAL donne des résultats intéressants en termes d'insertion en emploi. Ainsi, 80 % des personnes admissibles de l'assurance-emploi participant à cette mesure ont occupé au moins un emploi au cours des 18 mois suivant leur participation (date butoir) comparativement à 70 % pour les non-participants, générant un écart net de 10 %. La participation à la mesure SSAL augmente donc de 15 % (10 % / 70 %) les chances des personnes admissibles de l'assurance-emploi d'être en emploi au cours des 18 mois suivant leur participation. Par ailleurs, les participants sont aussi plus nombreux que les non-participants à intégrer un nouvel emploi dans les 12 mois (50 % contre 18 %) et les 18 mois (60 % contre 23 %) suivant leur participation (date butoir). Les écarts sont de 32 et 37 points de pourcentage en faveur des participants. Comparativement à l'année précédant la participation, on note aussi des écarts significatifs favorables aux participants concernant la proportion de temps passé en emploi (9 points de pourcentage), dont à temps plein (7 points de pourcentage), ainsi que le nombre d'heures travaillées (194 heures) et la rémunération globale d'emplois (2 642 \$).

TABLEAU 4.5.1 - Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Subventions salariales » (n = 206)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Présence en emploi			
12 mois	72,2 %	63,6 %	8,6 %
18 mois	80,3 %	70,0 %	10,3 % ⁴
Intégration en emploi			
12 mois	50,4 %	18,2 %	32,2 % ¹
18 mois	59,9 %	23,3 %	36,6 % ¹
Présence ponctuelle en emploi (23 mois)	62,2 %	62,7 %	- 0,5 %
Proportion du temps en emploi			
12 mois	47,1 %	52,7 %	- 5,6 %
18 mois	47,6 %	51,9 %	- 4,3 %
Intégration durable en emploi (23 mois)	64,2 %	65,8 %	- 1,6 %
Différence de la proportion de temps en emploi (12 mois)	9,3 %	0,2 %	9,1 % ⁴
Différence de la proportion de temps en emploi à temps plein (12 mois)	9,2 %	2,2 %	7,0 % ⁴
Différence du nombre total d'heures de travail (12 mois)	200 h	5 h	194 h ³
Différence de la rémunération d'emplois (12 mois)	2 815 \$	173 \$	2 642 \$ ³

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,1.

En bref. La participation à la mesure « Subventions salariales » a des effets positifs sur plusieurs indicateurs d'insertion en emploi pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi. Ces indicateurs portent sur la présence en emploi, l'intégration dans un nouvel emploi ainsi que les changements entre l'année précédant et celle suivant la participation concernant la proportion de temps passé en emploi, en emploi à temps plein, le nombre d'heures travaillées et la rémunération d'emplois.

4.5.2 Utilisation de l'assistance-emploi

Les résultats portant sur l'utilisation de l'assistance-emploi sont conformes à ceux obtenus au niveau de l'insertion en emploi. Ainsi, les participants à la mesure SSAL démontrent une nette diminution de l'utilisation de l'assistance-emploi. Tous les indicateurs sont statistiquement significatifs et les écarts varient entre 15 et 21 points de pourcentage à la faveur des participants.

TABLEAU 4.5.2 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Subventions salariales » (n = 206)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Proportion du temps à l'assistance-emploi			
12 mois	9,0 %	27,6 %	- 18,6 % ¹
18 mois	10,5 %	27,7 %	- 17,2 % ¹
Détachement de l'assistance-emploi			
12 mois	86,4 %	69,8 %	16,6 % ¹
18 mois	83,4 %	69,6 %	13,8 % ²
Dépendance à l'assistance-emploi			
12 mois	4,1 %	24,9 %	- 20,8 % ¹
18 mois	3,6 %	23,8 %	- 20,2 % ¹
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (23 mois)	10,4 %	25,5 %	- 15,1 % ¹
Différence de la proportion de temps à l'assistance-emploi (12 mois)	- 15,8 %	2,0 %	- 17,8 % ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

En bref. La mesure « Subventions salariales » diminue l'utilisation de l'assistance-emploi par les personnes admissibles de l'assurance-emploi. Ces effets perdurent au moins près de 2 ans, en moyenne, après la participation.

4.5.3 Utilisation de l'assurance-emploi

Les quatre indicateurs portant sur l'utilisation de l'assurance-emploi sont statistiquement significatifs. Ils indiquent tous que les participants y recourent davantage que les non-participants. Cela est certainement attribuable en grande partie au fait que les participants à cette mesure reçoivent un salaire durant leur participation, ce qui facilite leur admissibilité au programme d'assurance-emploi et au fait que les résultats observés au niveau de l'insertion en emploi se traduisent, eux aussi, par une plus grande admissibilité. Les écarts sont très élevés, variant entre 12 et 21 points de pourcentage.

TABLEAU 4.5.3 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Subventions salariales » (n = 206)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Proportion de temps à l'assurance-emploi			
12 mois	41,0 %	21,3 %	19,7 % ¹
18 mois	39,6 %	22,2 %	17,4 % ¹
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (23 mois)	24,3 %	11,9 %	12,4 % ²
Différence du % de temps à l'assurance-emploi (12 mois)	4,3 %	- 13,7 %	18,0 % ³

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. La participation à la mesure « Subventions salariales » augmente l'utilisation de l'assurance-emploi par les personnes admissibles de l'assurance-emploi. Cet effet, qui perdure au moins près de deux ans, en moyenne, après la participation, pourrait découler d'une admissibilité accrue au programme d'assurance-emploi à la suite de la participation en raison de l'emploi détenu durant la participation ou de l'effet de la participation sur la présence en emploi.

4.5.4 Utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec

Les personnes admissibles de l'assurance-emploi participant à la mesure SSAL ont été proportionnellement plus nombreuses que les non-participants à avoir eu recours à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la fin de leur participation (date butoir) (53 % versus 24 %). L'écart est relativement important, soit 29 points de pourcentage. Tel que mentionné précédemment, un tel écart peut provenir du fait que les participants qui ne se sont pas rapidement trouvé un emploi reçoivent une préparation intensive à la recherche d'emploi à la suite de la mise à niveau de leurs compétences. Elle peut également témoigner de la nécessité de poursuivre le développement de leur employabilité; le parcours réalisé n'étant pas suffisant ou ayant été inadéquat. Enfin, cela peut correspondre aussi, dans certains cas, à une forme de dépendance aux mesures ou activités d'Emploi-Québec. Les données ne permettent pas de discriminer entre ces différentes explications.

TABLEAU 4.5.4 - Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Subventions salariales » (n = 206)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Utilisation d'une nouvelle mesure ou activité après la participation (23 mois)	53,4 %	24,3 %	29,1 % ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

En bref. La participation à la mesure « Subventions salariales » augmente la probabilité des personnes admissibles de l'assurance-emploi de recourir à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude.

4.5.5 Caractéristiques du principal emploi

Un seul indicateur concernant les caractéristiques du principal emploi détenu dans l'année suivant la participation à la mesure SSAL (date butoir) est statistiquement significatif. Ainsi, il semble que les emplois occupés par les personnes admissibles de l'assurance-emploi participant à cette mesure exigent un niveau de compétence légèrement inférieur à celui exigé des emplois occupés par les non-participants.

TABLEAU 4.5.5 - Résultats nets relatifs aux caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la participation pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Subventions salariales »
(Parmi ceux ayant occupé un emploi)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Nombre de semaines écoulées	14,5	14,6	- 0,1
Emploi temporaire	29,6 %	28,3 %	1,3 %
Emploi saisonnier	27,3 %	21,0 %	6,3 %
Niveau de compétence requis (+1 à +4)	2,2	2,6	- 0,4 ³
Emploi correspond au souhait	77,7 %	83,4 %	- 5,7 %
Satisfaction du salaire (+1 à +4)	2,9	2,9	0,0

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. La mesure « Subventions salariales » a peu d'influence sur les caractéristiques du principal emploi détenu par les personnes admissibles de l'assurance-emploi dans l'année suivant leur participation. La seule différence observée étant que l'emploi détenu par les participants requiert, en moyenne, un niveau de formation légèrement moindre que celui des non-participants.

4.5.6 La vie sociale et professionnelle

En moyenne, les revenus personnels rapportés pour l'année 2001 par les personnes admissibles de l'assurance-emploi participant à la mesure SSAL ont été inférieurs à ceux rapportés par les non-participants. De plus, les participants ont moins le sentiment que leur revenu personnel s'est amélioré en 2001 comparativement à l'année précédant leur participation. Par contre, l'estime de soi et la confiance en soi des participants ainsi que leur motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation se sont bonifiées de façon plus marquée que celles des non-participants.

TABLEAU 4.5.6 - Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Subventions salariales » (n = 206)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Niveau de revenu personnel en 2001 (0 à 8)	2,6	3,6	- 1,0 ¹
Modification perçue du revenu personnel (-1 à +1)	0,1	0,3	- 0,2 ⁴
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (-2 à +2)	1,0	0,8	0,2 ⁴
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (-2 à +2)	0,9	0,7	0,2 ³
Modification perçue de la qualité de vie (-4 à +4)	1,5	1,3	0,2

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,1.

En bref. La participation à la mesure « Subventions salariales » a des effets partagés sur la vie sociale et professionnelle des personnes admissibles de l'assurance-emploi. D'une part, elle contribue à une diminution du niveau de revenu personnel alors que d'autre part, elle améliore l'estime de soi et la confiance en soi ainsi que la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer sa formation.

4.5.7 Synthèse

La mesure « Subventions salariales » donne des effets nets sur plusieurs indicateurs pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi. Au chapitre de l'insertion en emploi, on note une présence accrue en emploi, notamment dans un nouvel emploi, favorable aux participants bien que les emplois détenus par ceux-ci nécessitent, en moyenne, une formation légèrement moindre que ceux détenus par les non-participants. D'autre part, les personnes admissibles de l'assurance-emploi participant à cette mesure ont davantage amélioré leur situation relative à l'emploi que les non-participants entre l'année précédant la participation et celle qui l'a suivie (proportion de temps en emploi, nombre d'heures de travail, rémunération d'emplois). Par ailleurs, la participation à la mesure SSAL entraîne une diminution importante de l'utilisation de l'assistance-emploi laquelle perdure au moins près de deux ans, en moyenne, après la participation. Il est vrai cependant que le recours à l'assurance-emploi par les participants augmente de façon importante. Cela est vraisemblablement dû à une admissibilité accrue, conséquente à l'emploi subventionné détenu durant la participation et aux effets de la mesure sur l'emploi. Il ressort aussi de l'analyse que plus de participants à cette mesure sont susceptibles de recourir à d'autres mesures après la participation à la mesure SSAL. Enfin, les critères portant sur la qualité de vie donnent des résultats mitigés : certains reflètent un revenu personnel moindre alors que d'autres montrent une amélioration de l'estime de soi et de la confiance en soi ainsi qu'une amélioration de la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer sa formation.

4.6 La participation à plusieurs mesures actives

Parmi les 629 participants à plusieurs mesures actives interrogés dans le cadre de cette étude, 151 étaient des personnes admissibles de l'assurance-emploi. L'analyse porte sur la période suivant la fin de la participation à la dernière mesure.

4.6.1 Insertion en emploi

Les indicateurs montrent que la participation à plusieurs mesures actives donne de bons résultats en termes d'insertion en emploi pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi. Ainsi, les écarts mesurés en termes d'intégration ou de présence en emploi varient entre 27 et 49 points de pourcentage à l'avantage des participants. De fait, pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi, la participation à plusieurs des mesures actives à l'étude augmente les chances d'occuper un emploi de 208 % (42 % / 20 %) dans les 12 mois suivant la participation et de 202 % (49 % / 24 %) dans les 18 mois. Les chances d'être en emploi, 23 mois en moyenne après la participation, augmentent de 168 % (31 % / 19 %). Par ailleurs, l'écart dans la proportion de temps en emploi est de plus de 17 points de pourcentage dans les douze mois suivant la participation (date butoir). Malheureusement, les données montrent que la participation à plusieurs mesures n'a pas d'effet statistiquement significatif sur le temps de travail. En revanche, elle a permis aux participants d'augmenter sensiblement leur revenu au moment où les non-participants ont vu le leur diminuer sensiblement. Au total, le gain de rémunération associé à la participation est de plus de 3 812 \$.

TABLEAU 4.6.1 - Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à plus d'une mesure à l'étude (n = 151)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Présence en emploi			
12 mois	61,5 %	20,0 %	41,5 % ²
18 mois	73,2 %	24,2 %	49,0 % ¹
Intégration en emploi			
12 mois	50,5 %	8,5 %	42,0 % ¹
18 mois	62,0 %	12,6 %	49,4 % ¹
Présence ponctuelle en emploi (23 mois)	49,6 %	18,5 %	31,1 % ³
Proportion du temps en emploi			
12 mois	32,3 %	15,5 %	16,8 % ⁴
18 mois	34,6 %	16,4 %	18,2 %
Intégration durable en emploi (23 mois)	52,9 %	26,3 %	26,6 % ⁴
Différence de la proportion de temps en emploi (12 mois)	7,5 %	- 8,6 %	16,1 % ⁴
Différence de la proportion de temps en emploi à temps plein (12 mois)	2,5 %	- 4,1 %	6,6 %
Différence du nombre total d'heures de travail (12 mois)	115 h	- 147 h	261 h
Différence de la rémunération d'emplois (12 mois)	2 830 \$	- 982 \$	3 812 \$ ²

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,1.

En bref. La majorité des indicateurs utilisés concluent que les participations multiples aux mesures actives ont eu des effets bénéfiques sur l'insertion en emploi des personnes admissibles de l'assurance-emploi. Que ce soit en termes de présence en emploi, d'intégration dans un nouvel emploi, de temps de travail ou de rémunération, les participants s'en tirent mieux. Il est encourageant de noter que ces effets positifs semblent perdurer au moins près de deux ans, en moyenne, après la participation.

4.6.2 Utilisation de l'assistance-emploi

Tous les critères utilisés pour mesurer l'utilisation de l'assistance-emploi sont statistiquement significatifs, et tous indiquent que les personnes admissibles de l'assurance-emploi participant à plusieurs mesures actives utilisent moins le programme d'assistance-emploi que les non-participants. Ainsi, la proportion du temps passé à l'assistance-emploi est d'environ 49 points de pourcentage plus faible pour les participants. C'est toutefois au chapitre de la baisse de la dépendance à l'assistance-emploi que les résultats sont les plus importants. Dans les douze et dix-huit mois qui suivent la dernière participation (dates butoirs), l'utilisation de l'assistance-emploi est d'environ 56 points de pourcentage plus faible pour les participants.

TABLEAU 4.6.2 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à plus d'une mesure à l'étude (n = 151)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Proportion du temps à l'assistance-emploi			
12 mois	28,2 %	77,3 %	- 49,1 % ²
18 mois	29,0 %	77,4 %	- 48,4 % ¹
Détachement de l'assistance-emploi			
12 mois	66,7 %	21,2 %	45,5 % ¹
18 mois	61,9 %	20,5 %	41,4 % ³
Dépendance à l'assistance-emploi			
12 mois	19,1 %	74,5 %	- 55,4 % ²
18 mois	18,7 %	74,6 %	- 55,9 % ¹
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (23 mois)	28,7 %	72,9 %	- 44,2 % ³
Différence de la proportion de temps à l'assistance-emploi (12 mois)	- 2,4 %	30,3 %	- 32,7 % ³

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. La participation à plusieurs mesures actives a pour effet de diminuer de façon substantielle l'utilisation du programme d'assistance-emploi par les personnes admissibles de l'assurance-emploi. Il est intéressant de noter que les effets bénéfiques de ces participations perdurent au moins près de deux ans, en moyenne, après la dernière participation à l'étude.

4.6.3 Utilisation de l'assurance-emploi

Trois des quatre critères utilisés sont statistiquement significatifs. Tous trois indiquent que les participants recourent davantage à l'assurance-emploi que les non-participants au cours des douze et dix-huit mois qui ont suivi leur dernière participation. Ces effets sont toutefois moindres que les effets positifs observés sur l'insertion en emploi.

TABLEAU 4.6.3 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à plus d'une mesure à l'étude (n = 151)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Proportion du temps à l'assurance-emploi			
12 mois	20,9 %	4,0 %	16,9 % ³
18 mois	22,1 %	3,6 %	18,5 % ¹
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (23 mois)	17,7 %	- 0,2 %	17,9 % ²
Différence de la proportion de temps à l'assurance-emploi (12 mois)	- 17,5 %	- 26,9 %	9,4 %

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. La participation à plusieurs mesures actives augmente l'utilisation du programme d'assurance-emploi par les personnes admissibles de l'assurance-emploi possiblement, notamment, en raison d'une admissibilité accrue découlant d'une plus grande insertion en emploi.

4.6.4 Utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec

Les personnes admissibles de l'assurance-emploi qui ont participé à plusieurs mesures actives ne se distinguent pas des non-participants quant au fait de recourir à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la dernière participation à l'étude (date butoir). L'écart n'est que de 2 points de pourcentage et n'est pas statistiquement significatif.

TABLEAU 4.6.4 - Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à plus d'une mesure à l'étude (n = 151)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Utilisation d'une nouvelle mesure ou activité après la participation (23 mois)	60,2 %	58,1 %	2,1 %

En bref. La participation à plusieurs mesures actives n'a pas d'effets notables sur la probabilité des personnes admissibles de l'assurance-emploi d'utiliser une mesure ou une activité d'Emploi-Québec après la dernière participation à l'étude.

4.6.5 Caractéristiques du principal emploi

Malgré les résultats observés au niveau de l'insertion en emploi, aucun indicateur portant sur les caractéristiques du principal emploi détenu dans l'année suivant la participation (date butoir) n'est statistiquement significatif. On doit en conclure que les emplois obtenus par les personnes admissibles de l'assurance-emploi participant à plus d'une mesure active ne se distinguent pas de façon marquée de ceux obtenus par les non-participants.

TABEAU 4.6.5 - Résultats nets relatifs aux caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la participation pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à plus d'une mesure à l'étude (Parmi ceux ayant occupé un emploi)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Nombre de semaines écoulées	19,5	30,0	- 10,5
Emploi temporaire	45,2 %	44,6 %	0,6 %
Emploi saisonnier	30,0 %	24,8 %	5,2 %
Niveau de compétence requis (+1 à +4)	2,2	2,8	- 0,6
Emploi correspond au souhait	76,9 %	81,2 %	- 4,3 %
Satisfaction du salaire (+1 à +4)	3,0	2,2	0,7

En bref. La participation à plusieurs mesures actives n'a pas d'effets notables sur les caractéristiques du principal emploi détenu par les personnes admissibles de l'assurance-emploi au cours de l'année suivant la dernière participation à l'étude.

4.6.6 La vie sociale et professionnelle

Aucun indicateur n'est statistiquement significatif. On doit en conclure que la vie sociale et professionnelle des personnes admissibles de l'assurance-emploi participant à plus d'une mesure active ne se distingue pas de façon marquée de celle des non-participants.

TABEAU 4.6.6 - Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi ayant participé à plus d'une mesure à l'étude (n = 151)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Niveau de revenu personnel en 2001 (0 à 8)	2,2	1,7	0,4
Modification perçue du revenu personnel (-1 à +1)	0,0	0,4	- 0,3
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (-2 à +2)	1,0	0,6	0,3
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (-2 à +2)	1,0	0,7	0,3
Modification perçue de la qualité de vie (-4 à +4)	1,4	1,4	0,0

En bref. La participation à plusieurs mesures actives n'a pas d'effets probants sur la qualité de la vie sociale et professionnelle des personnes admissibles de l'assurance-emploi.

4.6.7 Synthèse

Les participations multiples donnent des effets sur plusieurs indicateurs pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi. Au chapitre de l'insertion en emploi, des effets favorables aux participants sont observés sur la présence en emploi, l'intégration dans un nouvel emploi et le temps passé en emploi. De plus, comparativement à l'année précédant la première participation à l'étude, les participants ont davantage amélioré leur situation relative à l'emploi dans l'année suivant la dernière participation à l'étude (Proportion de temps en emploi, proportion d'heures travaillées, rémunération d'emplois). Les participations multiples ont aussi pour effet de diminuer de façon marquée l'utilisation du programme d'assistance-emploi. Il est aussi intéressant de noter que les effets sur l'emploi et l'utilisation de l'assistance-emploi perdurent au moins près de deux ans, en moyenne, après la participation. Il est vrai cependant que le recours à l'assurance-emploi par les participants augmente de façon importante. Cela est vraisemblablement dû à une admissibilité accrue conséquente aux effets sur l'emploi. Il ressort aussi de l'analyse que les participants à plus d'une mesure ne sont pas davantage susceptibles que les non-participants de recourir à d'autres mesures après leurs participations. Enfin, les participations multiples ne semblent pas avoir d'effets, ni sur les caractéristiques du principal emploi, ni sur les critères portant sur la qualité de vie.

Chapitre 5

Impacts sur les prestataires actifs de l'assurance-emploi

5.1 Ensemble des prestataires actifs de l'assurance-emploi

Parmi les 3 347 personnes interrogées dans le cadre de cette étude, 1 160 (35 %) étaient des prestataires actifs de l'assurance-emploi. Parmi elles, 50 (4 %) étaient, au moment de débiter leur participation, prestataires de l'assistance-emploi. Pour mesurer l'effet de la participation aux mesures actives, le Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille a constitué, en collaboration avec Développement des ressources humaines du Canada, un groupe témoin de prestataires actifs de l'assurance-emploi n'ayant participé à aucune mesure et dont certains sont aussi clients de l'assistance-emploi. Ces personnes avaient le même statut, eu égard au soutien public du revenu, que les participants au moment où ceux-ci débutaient leur participation. Les résultats d'évaluation qui suivent découlent d'une comparaison minutieuse des deux groupes basée sur la méthode d'appariement par scores de propension. Les modalités de sélection des groupes de participants et de non-participants ainsi que les méthodes économétriques utilisées sont décrites de façon détaillée dans le rapport méthodologique.

Cette section s'intéresse à l'impact de la participation à au moins une mesure active, c'est-à-dire sans égard à la (les) mesure(s) suivie(s). Suivent ensuite quatre sections portant sur l'impact d'autant de mesures, à savoir : Projets de préparation à l'emploi (PPE), Services d'aide à l'emploi (SAE), Formation de la main-d'œuvre (MFOR), et Subventions salariales (SSAL). La mesure Insertion sociale (INSO) n'est pas analysée puisqu'elle est destinée qu'aux prestataires de l'assistance-emploi. Enfin, une dernière section s'intéresse à l'impact des participations multiples.

5.1.1 Insertion en emploi

De façon générale, les prestataires actifs de l'assurance-emploi participant à une des mesures à l'étude connaissent un taux d'insertion en emploi légèrement supérieur à celui des non-participants de même statut. Ainsi, si plus de 83 % de ces derniers se trouvent en emploi au cours des 18 mois suivant les dates butoirs, plus de 88 % des participants font de même. Il en résulte donc un écart de six points de pourcentage favorable aux participants. Autrement dit, la participation à une de ces mesures actives augmente de 7 % (6 % / 83 %) les chances des prestataires actifs de l'assurance-emploi d'être en emploi au cours des 18 mois suivant leur participation. Par ailleurs, les participants sont plus nombreux à se trouver un nouvel emploi après leur participation. Ainsi, plus de 58 % d'entre eux se sont trouvés un nouvel emploi au cours des 12 mois suivant leur participation et, 71 % au cours de la période de 18 mois. Pour les non-participants, ces taux sont de 38 % et 50 %, respectivement. Pour les deux périodes considérées, les écarts entre les participants et les non-participants sont de 20 et 21 points de pourcentage.

Aucun autre indicateur n'est statistiquement significatif. On doit conclure que, eu égard à l'insertion en emploi des prestataires actifs de l'assurance-emploi, les mesures actives à l'étude ont globalement des effets plus modestes que ceux observés pour les prestataires actifs de l'assistance-emploi et pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi, tel qu'observé aux chapitres 3 et 4.

En bref. Les mesures actives à l'étude ont globalement des effets significatifs sur deux indicateurs d'insertion en emploi des prestataires actifs de l'assurance-emploi. L'effet le plus important consiste à augmenter l'intégration en emploi; i.e., l'occupation d'un nouvel emploi.

TABEAU 5.1.1 - Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à au moins une des mesures actives à l'étude (n = 1 160)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Présence en emploi			
12 mois	77,6 %	73,1 %	4,5 %
18 mois	88,4 %	82,5 %	5,9 % ²
Intégration en emploi			
12 mois	57,7 %	37,7 %	20,0 % ¹
18 mois	70,7 %	49,8 %	20,9 % ¹
Présence ponctuelle en emploi (23 mois)	77,0 %	72,8 %	4,2 %
Proportion du temps en emploi			
12 mois	53,5 %	52,9 %	0,6 %
18 mois	56,4 %	56,7 %	- 0,3 %
Intégration durable en emploi (23 mois)	76,5 %	73,7 %	2,8 %
Différence de la proportion de temps en emploi (12 mois)	- 1,4 %	- 4,1 %	2,7 %
Différence de la proportion de temps en emploi à temps plein (12 mois)	- 1,4 %	- 4,6 %	3,2 %
Différence du nombre total d'heures de travail (12 mois)	- 16 h	- 76 h	60 h
Différence de la rémunération d'emplois (12 mois)	894 \$	448 \$	446 \$

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

5.1.2 Utilisation de l'assistance-emploi

Aucun indicateur n'est statistiquement significatif. On doit conclure que les mesures actives à l'étude n'ont globalement aucun effet sur l'utilisation de l'assistance-emploi. Il importe de souligner que la clientèle des prestataires actifs à l'assurance-emploi utilise très peu le programme d'assistance-emploi, ceux-ci ayant, en moyenne, passé moins de 3 % de l'année précédant leur participation à l'assistance-emploi. Il n'est donc guère étonnant de constater que les mesures actives ont globalement peu d'effets sur ces indicateurs pour cette clientèle.

En bref. Les mesures actives à l'étude n'ont globalement aucun effet notable sur l'utilisation de l'assistance-emploi par les prestataires actifs de l'assurance-emploi, ceux-ci ne l'utilisant que très peu.

TABLEAU 5.1.2 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à au moins une des mesures actives à l'étude (n = 1 160)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Proportion du temps à l'assistance-emploi			
12 mois	5,2 %	5,4 %	- 0,2 %
18 mois	5,1 %	5,0 %	0,1 %
Détachement de l'assistance-emploi			
12 mois	92,0 %	91,9 %	0,1 %
18 mois	91,7 %	92,9 %	- 1,2 %
Dépendance à l'assistance-emploi			
12 mois	1,6 %	3,3 %	- 1,7 %
18 mois	1,4 %	2,9 %	- 1,5 %
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (23 mois)	4,9 %	5,4 %	- 0,5 %
Différence de la proportion de temps à l'assistance-emploi (12 mois)	2,8 %	4,1 %	- 1,3 %

5.1.3 Utilisation de l'assurance-emploi

Les quatre indicateurs utilisés sont statistiquement significatifs. Tous indiquent que l'utilisation de l'assurance-emploi est plus élevée pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi participant aux mesures actives à l'étude que pour les non-participants. En effet, la proportion de temps passé à l'assurance-emploi est supérieure de 16 et de 14 points de pourcentage au cours des 12 et 18 mois suivant la participation (date butoir). Les participants ont également un taux de présence ponctuel plus élevé de 9 points de pourcentage. Enfin, comparativement aux 12 mois précédant la participation, la proportion de temps passé à l'assurance-emploi par les participants n'a diminué que de 4 % dans l'année suivant la participation alors qu'elle a diminué de 21 % chez les non-participants soit, un écart de 16 points de pourcentage en faveur des non-participants.

La plus grande utilisation de l'assurance-emploi par ces participants pourrait s'expliquer, en partie du moins, par le fait que les participants à la mesure « Subventions salariales » et aux entreprises d'insertion de la mesure « Projets de préparation à l'emploi » reçoivent un salaire durant leur participation et que, de ce fait, plusieurs d'entre eux peuvent ainsi devenir admissibles au programme de l'assurance-emploi lorsque l'emploi subventionné, auquel ils ont eu accès par la mesure, se termine sans une intégration immédiate en emploi. Il y a aussi pour les mesures de courte durée, la poursuite des prestations d'assurance-emploi pendant et après la participation.

TABLEAU 5.1.3 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à au moins une des mesures actives à l'étude (n = 1 160)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écart nets
Proportion du temps à l'assurance-emploi			
12 mois	32,9 %	16,7 %	16,2 % ¹
18 mois	30,4 %	16,8 %	13,6 % ¹
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (23 mois)	14,9 %	5,5 %	9,4 % ¹
Différence de la proportion de temps à l'assurance-emploi (12 mois)	- 4,3 %	- 20,7 %	16,4 % ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

En bref. Les mesures actives augmentent de façon sensible l'utilisation de l'assurance-emploi par les participants prestataires d'assurance-emploi en raison, notamment, d'un effet probable de certaines mesures sur la qualification au programme d'assurance-emploi et sur une plus grande insertion en emploi.

5.1.4 Utilisation d'autres mesures ou activités d'Emploi-Québec

Dans la période qui a suivi la participation (date butoir), les participants ont été beaucoup plus nombreux que les non-participants à recourir à une mesure ou activité d'Emploi-Québec, les proportions étant de 46 % et 21 %, respectivement. L'écart de 25 points de pourcentage peut provenir du fait que les participants qui ne se sont pas rapidement trouvés un emploi reçoivent une préparation intensive à la recherche d'emploi à la suite de la mise à niveau de leurs compétences. Elle peut également témoigner de la nécessité de poursuivre le développement de leur employabilité; le parcours réalisé n'étant pas suffisant ou ayant été inadéquat. Enfin, cela peut correspondre aussi, dans certains cas, à une forme de dépendance aux mesures ou activités d'Emploi-Québec. Les données ne permettent pas de discriminer entre ces différentes explications.

TABLEAU 5.1.4 - Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à au moins une des mesures actives à l'étude (n = 1 160)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écart nets
Utilisation d'une nouvelle mesure ou activité après la participation (23 mois)	46,2 %	21,1 %	25,1 % ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

En bref La participation à une des mesures actives à l'étude a pour effet d'augmenter considérablement la probabilité que les prestataires actifs de l'assurance-emploi recourent à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la fin de la participation (date butoir) qui fait l'objet de la présente étude.

5.1.5 Caractéristiques du principal emploi

Seuls deux indicateurs reliés aux caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la participation (date butoir) sont statistiquement significatifs. Ainsi, les participants sont, toutes proportions gardées, plus nombreux que les non-participants à occuper un emploi temporaire (24 % versus 14 %). Par ailleurs, ils occupent en moyenne un emploi dont le niveau de compétence requis est légèrement inférieur (2,3 vs 2,5). Cette différence, bien que statistiquement significative, est toutefois relativement faible compte tenu de l'échelle de mesure.

TABEAU 5.1.5 - Résultats nets relatifs aux caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la participation pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à au moins une des mesures actives à l'étude (Parmi ceux ayant occupé un emploi)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Nombre de semaines écoulées	11,7	12,4	- 0,7
Emploi temporaire	23,5 %	14,0 %	9,5 % ²
Emploi saisonnier	20,9 %	19,7 %	1,2 %
Niveau de compétence requis (+1 à +4)	2,3	2,5	- 0,2 ³
Emploi correspond au souhait	72,2 %	73,3 %	- 1,1 %
Satisfaction du salaire (+1 à +4)	3,0	3,0	0,0

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. Les participants aux mesures actives occupent davantage d'emplois temporaires que les non-participants. Par ailleurs, le niveau de compétence requis dans leurs emplois est légèrement inférieur à celui exigé pour les emplois occupés par les non-participants.

5.1.6 Vie sociale et professionnelle

Le seul indicateur statistiquement significatif concerne la motivation à continuer à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation. Les participants indiquent être davantage motivés que les non-participants, bien que la différence soit relativement faible.

TABLEAU 5.1.6 - Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à au moins une des mesures actives à l'étude (n = 1 160)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Niveau de revenu personnel en 2001 (0 à 8)	3,3	3,2	0,2
Modification perçue du revenu personnel (-1 à +1)	0,1	0,0	0,1
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (-2 à +2)	1,1	1,1	0,0
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (-2 à +2)	1,1	0,9	0,2 ³
Modification perçue de la qualité de vie (-4 à +4)	1,7	1,7	0,0

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. Le seul effet notable des mesures actives est d'augmenter la motivation des participants à continuer à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation.

5.1.7 Synthèse

Lorsqu'on agrège tous les participants en un seul groupe, les mesures actives donnent des effets nets chez la clientèle des prestataires actifs de l'assurance-emploi pour un nombre plus limité d'indicateurs que ce que l'on a constaté chez les prestataires de l'assistance-emploi et les personnes admissibles de l'assurance-emploi. Ainsi, l'effet le plus notable sur l'emploi consiste à augmenter leur intégration dans un nouvel emploi. La présence en emploi est, elle aussi, plus élevée pour les participants. Par contre, on constate que les emplois occupés par les participants sont plus souvent temporaires et exigent, en moyenne, un niveau de compétence légèrement inférieur comparativement aux emplois occupés par les non-participants. Par ailleurs, alors que les mesures ne semblent pas avoir d'effet sur l'utilisation de l'assistance-emploi, elles semblent favoriser le recours à l'assurance-emploi après la participation puisque, notamment, la participation à certaines mesures pourrait permettre à des participants de se qualifier à l'assurance-emploi. Il ressort aussi de l'analyse que plus de participants aux mesures actives sont susceptibles de recourir à d'autres mesures ou activités d'Emploi-Québec après la participation à l'étude. Enfin, les mesures ont peu d'effets sur les aspects « qualitatifs » du travail exception faite de la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer sa formation.

5.2 La participation à la mesure « Projets de préparation à l'emploi »

Parmi les 447 participants à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » (PPE) interrogés dans le cadre de cette étude, 69 (15 %) étaient prestataires actifs de l'assurance-emploi au moment de débiter leur participation. L'évaluation des effets de cette mesure consiste en une comparaison de ces participants avec un sous-groupe de non-participants prestataires actifs de l'assurance-emploi. La discussion porte exclusivement sur les résultats statistiquement significatifs.¹⁰

5.2.1 Insertion en emploi

La mesure PPE a très peu d'effets sur l'insertion en emploi des prestataires actifs de l'assurance-emploi. Effectivement, le seul indicateur statistiquement significatif concerne l'intégration en emploi au cours des 18 mois suivant la fin de la participation (date butoir). Ainsi, les participants sont plus de 70 % à intégrer un nouvel emploi dans les 18 mois suivant leur participation, soit 21 points de pourcentage de plus que les non-participants. Néanmoins, le seuil de signification n'est que de 10 %.

TABEAU 5.2.1 - Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » (n = 69)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Présence en emploi			
12 mois	71,3 %	77,9 %	- 6,6 %
18 mois	82,2 %	80,2 %	2,0 %
Intégration en emploi			
12 mois	62,4 %	44,9 %	17,5 %
18 mois	70,1 %	49,3 %	20,8 % ⁴
Présence ponctuelle en emploi (23 mois)	60,8 %	67,6 %	- 6,8 %
Proportion du temps en emploi			
12 mois	51,9 %	57,4 %	- 5,5 %
18 mois	55,2 %	58,8 %	- 3,6 %
Intégration durable en emploi (23 mois)	60,3 %	72,6 %	- 12,3 %
Différence de la proportion de temps en emploi (12 mois)	6,6 %	2,1 %	4,5 %
Différence de la proportion de temps en emploi à temps plein (12 mois)	2,9 %	- 2,7 %	5,6 %
Différence du nombre total d'heures de travail (12 mois)	139 h	- 27 h	166 h
Différence de la rémunération d'emplois (12 mois)	1 941 \$	1 927 \$	14 \$

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,1.

¹⁰ Les écarts-types des indicateurs sont calculés par la méthode dite de « bootstrap » et sont donc valables même pour cette taille d'échantillon.

En bref. La mesure « Projets de préparation à l'emploi » a globalement des effets significatifs sur un indicateur d'insertion en emploi des prestataires actifs de l'assurance-emploi, à savoir l'augmentation de l'intégration dans un nouvel emploi.

5.2.2 Utilisation de l'assistance-emploi

Aucun indicateur n'étant statistiquement significatif, on en déduit que la participation à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » n'a pas d'effets notables sur l'utilisation de l'assistance-emploi par les participants qui, au moment de débiter leur participation, étaient prestataires actifs de l'assurance-emploi. Il importe de rappeler que la clientèle des prestataires actifs à l'assurance-emploi utilise très peu le programme d'assistance-emploi. Il n'est donc guère étonnant de constater que les mesures actives ont globalement peu d'effets sur ces indicateurs pour cette clientèle.

TABLEAU 5.2.2 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » (n = 69)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Proportion de temps à l'assistance-emploi			
12 mois	11,3 %	5,6 %	5,7 %
18 mois	11,1 %	6,0 %	5,1 %
Détachement de l'assistance-emploi			
12 mois	83,4 %	92,0 %	- 8,6 %
18 mois	83,1 %	91,7 %	- 8,6 %
Dépendance à l'assistance-emploi			
12 mois	3,9 %	4,0 %	- 0,1 %
18 mois	3,9 %	3,8 %	0,1 %
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (23 mois)	10,6 %	5,1 %	5,5 %
Différence du % de temps à l'assistance-emploi (12 mois)	3,5 %	2,0 %	1,5 %

En bref. La mesure « Projets de préparation à l'emploi » n'a globalement aucun effet notable sur l'utilisation de l'assistance-emploi par les prestataires actifs de l'assurance-emploi, ceux-ci ne l'utilisant que très peu.

5.2.3 Utilisation de l'assurance-emploi

Les participants à la mesure PPE utilisent davantage l'assurance-emploi que les non-participants. Toutefois, les écarts ne sont pas très élevés et ne sont statistiquement significatifs qu'aux seuils de 5 % ou 10 %. Comme nous l'avons souligné précédemment, cette utilisation accrue de l'assurance-emploi pourrait être liée, du moins en partie, à la rémunération de l'emploi occupé via la composante « Entreprise d'insertion » de la mesure PPE. Il est aussi possible que certains participants à cette mesure aient poursuivi leur période de prestations pendant et après leur participation à cette mesure laquelle est d'une durée minimale de 180 heures à raison de 20 heures par semaine, en moyenne.

TABLEAU 5.2.3 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » (n = 69)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Proportion de temps à l'assurance-emploi			
12 mois	23,5 %	14,7 %	8,8 % ³
18 mois	21,9 %	15,6 %	6,3 %
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (23 mois)	19,9 %	7,3 %	12,6 % ⁴
Différence du % de temps à l'assurance-emploi (12 mois)	- 6,9 %	- 23,1 %	16,2 % ³

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,1.

En bref. La mesure « Projets de préparation à l'emploi » augmente l'utilisation de l'assurance-emploi par les participants prestataires actifs de l'assurance-emploi.

5.2.4 Utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec

Les participants à la mesure PPE sont plus susceptibles d'avoir recours à une mesure ou activité d'Emploi-Québec dans la période suivant la fin de leur participation. L'écart est relativement important, soit 34 points de pourcentage. Rappelons qu'un tel écart peut provenir du fait que les participants qui ne se sont pas rapidement trouvé un emploi reçoivent une préparation intensive à la recherche d'emploi à la suite de la mise à niveau de leurs compétences. Elle peut également témoigner de la nécessité de poursuivre le développement de leur employabilité; le parcours réalisé n'étant pas suffisant ou ayant été inadéquat. Enfin, cela peut correspondre aussi, dans certains cas, à une forme de dépendance aux mesures ou activités d'Emploi-Québec. Les données ne permettent pas de discriminer entre ces différentes explications.

TABLEAU 5.2.4 - Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » (n = 69)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Utilisation d'une nouvelle mesure ou activité après la participation (23 mois)	52,3 %	18,5 %	33,8 % ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

En bref La participation à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » a pour effet d'augmenter considérablement la probabilité que les prestataires actifs de l'assurance-emploi recourent à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la fin de la participation (date butoir) qui fait l'objet de la présente étude.

5.2.5 Caractéristiques du principal emploi

Seul l'indicateur portant sur le nombre de semaines écoulées avant de trouver un nouvel emploi est statistiquement significatif. Les résultats montrent que les prestataires actifs de l'assurance-emploi participant à la mesure PPE trouvent un emploi plus rapidement que les non-participants, soit 8 versus 17 semaines d'attente. Toutefois, l'écart n'est significatif qu'au niveau de 10 %.

TABEAU 5.2.5 - Résultats nets relatifs aux caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la participation pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Projets de préparation à l'emploi »
(Parmi ceux ayant occupé un emploi)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Nombre de semaines écoulées	7,6	17,1	- 9,5 ⁴
Emploi temporaire	21,9 %	18,4 %	3,5 %
Emploi saisonnier	20,3 %	19,2 %	1,1 %
Niveau de compétence requis (+1 à +4)	2,4	2,5	- 0,1
Emploi correspond au souhait	81,6 %	77,2 %	4,4 %
Satisfaction du salaire (+1 à +4)	2,9	3,2	- 0,3

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,1.

En bref. Les prestataires actifs de l'assurance-emploi participant à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » ont réintégré plus rapidement le marché du travail que les non-participants de même statut.

5.2.6 La vie sociale et professionnelle

Aucun des indicateurs retenus n'est statistiquement significatif. La mesure « Projets de préparation à l'emploi » ne semble donc pas avoir d'effets sur ces aspects de la vie sociale et professionnelle des prestataires actifs de l'assurance-emploi.

En bref. La mesure « Projets de préparation à l'emploi » n'a globalement aucun effet significatif sur la vie sociale et professionnelle des prestataires actifs de l'assurance-emploi.

TABLEAU 5.2.6 - Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Projets de préparation à l'emploi » (n = 69)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Niveau de revenu personnel en 2001 (0 à 8)	2,9	2,7	0,2
Modification perçue du revenu personnel (-1 à +1)	0,2	- 0,1	0,3
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (-2 à +2)	1,1	1,1	- 0,1
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (-2 à +2)	1,1	0,9	0,1
Modification perçue de la qualité de vie (-4 à +4)	1,7	1,9	- 0,2

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

5.2.7 Synthèse

Pour la clientèle de prestataires actifs de l'assurance-emploi, la mesure PPE donne des effets nets sur un moins grand nombre d'indicateurs que ce que l'on a observé pour la participation à une des mesures actives considérées globalement. Au chapitre de l'insertion en emploi, le seul effet notable consiste à augmenter l'intégration dans un nouvel emploi (au seuil de 10 %). La mesure PPE ne semble pas avoir d'effets notables sur l'utilisation de l'assistance-emploi par les participants prestataires actifs de l'assurance-emploi lesquels ont, par ailleurs, peu recours à cette forme de soutien public du revenu. En revanche, les prestataires actifs de l'assurance-emploi participant à la mesure PPE utilisent davantage le programme d'assurance-emploi que les non-participants après la participation en raison, notamment, du fait que la participation aux entreprises d'insertion de cette mesure pourraient permettre à des participants de se qualifier à l'assurance-emploi. Il ressort aussi de l'analyse que plus de participants sont susceptibles de recourir à d'autres mesures ou activités d'Emploi-Québec après la participation à l'étude. Enfin, les indicateurs ne démontrent pas d'améliorations au chapitre des caractéristiques du principal emploi, ni au chapitre des critères relatifs à la vie sociale et professionnelle.

5.3 La participation à la mesure « Services d'aide à l'emploi »

Parmi les 570 participants à la mesure « Services d'aide à l'emploi » interrogés dans le cadre de cette étude, 265 (46 %) étaient prestataires actifs de l'assurance-emploi au moment de débiter leur participation. L'évaluation des effets de la mesure consiste en une comparaison de ces participants avec un sous-groupe de non-participants qui étaient aussi prestataires de l'assurance-emploi au moment où les participants débutaient leur participation. La discussion porte exclusivement sur les résultats statistiquement significatifs.

5.3.1 Insertion en emploi

Les prestataires actifs de l'assurance-emploi participant à la mesure SAE ne se distinguent pas des non-participants de même statut quant aux différents indicateurs d'insertion en emploi considérés, à l'exception de l'intégration en emploi. Ainsi, même s'ils n'ont pas été proportionnellement plus nombreux que les non-participants à occuper au moins un emploi au cours des 12 et des 18 mois suivant la participation, ils ont plus fréquemment occupé un emploi non détenu auparavant (écart de 12 et 20 points de pourcentage) comparativement aux non-participants.

TABEAU 5.3.1 - Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Services d'aide à l'emploi » (n = 265)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Présence en emploi			
12 mois	71,7 %	72,3 %	- 0,6 %
18 mois	85,6 %	80,1 %	5,5 %
Intégration en emploi			
12 mois	52,8 %	40,4 %	12,4 % ²
18 mois	69,2 %	49,5 %	19,7 % ¹
Présence ponctuelle en emploi (23 mois)	75,6 %	69,3 %	6,3 %
Proportion du temps en emploi			
12 mois	49,7 %	52,8 %	- 3,1 %
18 mois	52,9 %	55,4 %	- 2,5 %
Intégration durable en emploi (23 mois)	71,3 %	71,1 %	0,2 %
Différence de la proportion de temps en emploi (12 mois)	- 8,6 %	- 2,1 %	- 6,5 %
Différence de la proportion de temps en emploi à temps plein (12 mois)	- 9,4 %	- 2,6 %	- 6,8 %
Différence du nombre total d'heures de travail (12 mois)	- 192 h	- 35 h	- 158 h
Différence de la rémunération d'emplois (12 mois)	- 1 125 \$	526 \$	- 1 651 \$

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. La mesure « Services d'aide à l'emploi » contribue à augmenter l'intégration des prestataires actifs de l'assurance-emploi dans un nouvel emploi.

5.3.2 Utilisation de l'assistance-emploi

La participation à la mesure SAE a peu d'effets sur l'utilisation de l'assistance-emploi par les prestataires actifs de l'assurance-emploi. On note toutefois un léger écart (3 points de pourcentage) entre les participants et les non-participants concernant la dépendance à l'assistance-emploi au cours des 12 mois suivant la participation (date butoir) en raison d'une augmentation de la dépendance (3 %) chez les non-participants. Il faut dire que les prestataires actifs de l'assurance-emploi utilisent peu le programme d'assistance-emploi ce qui explique que la participation à la mesure SAE a peu d'effets sur ces indicateurs.

TABLEAU 5.3.2 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Services d'aide à l'emploi » (n = 265)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Proportion de temps à l'assistance-emploi			
12 mois	4,6 %	4,8 %	- 0,2 %
18 mois	4,5 %	4,6 %	- 0,1 %
Détachement de l'assistance-emploi			
12 mois	92,2 %	93,2 %	- 1,0 %
18 mois	92,3 %	93,6 %	- 1,3 %
Dépendance à l'assistance-emploi			
12 mois	0,0 %	3,2 %	- 3,2 % ³
18 mois	0,9 %	2,7 %	- 1,8 %
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (23 mois)	5,5 %	5,7 %	- 0,2 %
Différence de la proportion de temps à l'assistance-emploi (12 mois)	3,1 %	3,5 %	- 0,4 %

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. La mesure « Services d'aide à l'emploi » n'a pratiquement aucun effet significatif sur l'utilisation de l'assistance-emploi par les prestataires actifs de l'assurance-emploi lesquels utilisent peu ce programme de soutien public du revenu.

5.3.3 Utilisation de l'assurance-emploi

Les participants à la mesure SAE utilisent davantage l'assurance-emploi que les non-participants. Ainsi la proportion du temps passé à l'assurance-emploi est plus élevée aussi bien au cours des 12 que des 18 mois suivant la participation (date butoir). Le changement dans la proportion du temps entre les périodes précédant et suivant la participation (dates butoirs) est également plus élevé pour les participants. Enfin, la présence ponctuelle est également plus élevée pour les participants (14 %) que les non-participants (7 %). Si la présence en emploi des participants est assez similaire à celle des non-participants, on constate que les participants ont été un peu plus nombreux à occuper un emploi temporaire (voir section 4.3.5) dans l'année suivant la participation (date butoir). Sans que cette différence ne soit significative, elle pourrait néanmoins contribuer à expliquer les écarts observés dans l'utilisation de l'assurance-emploi.

TABEAU 5.3.3 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Services d'aide à l'emploi » (n = 265)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Proportion de temps à l'assurance-emploi			
12 mois	35,6 %	16,3 %	19,3 % ¹
18 mois	30,8 %	17,6 %	13,2 % ¹
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (23 mois)	14,2 %	6,6 %	7,6 % ²
Différence de la proportion de temps à l'assurance-emploi (12 mois)	2,9 %	- 22,1 %	25,0 % ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

En bref. La mesure « Services d'aide à l'emploi » augmente de façon appréciable l'utilisation de l'assurance-emploi par les prestataires actifs de l'assurance-emploi.

5.3.4 Utilisation d'une autre mesure active

Les prestataires actifs de l'assurance-emploi participant à la mesure SAE ont été beaucoup plus nombreux que les non-participants à recourir à une mesure ou activité d'Emploi-Québec dans la période suivant la participation à l'étude (date butoir). L'écart est relativement important, soit 27 points de pourcentage. Tel que mentionné précédemment, un tel écart peut provenir du fait que les participants qui ne se sont pas rapidement trouvé un emploi reçoivent une préparation intensive à la recherche d'emploi à la suite de la mise à niveau de leurs compétences. Elle peut également témoigner de la nécessité de poursuivre le développement de leur employabilité; le parcours réalisé n'étant pas suffisant ou ayant été inadéquat. Enfin, cela peut correspondre aussi, dans certains cas, à une forme de dépendance aux mesures ou activités d'Emploi-Québec. Les données ne permettent pas de discriminer entre ces différentes explications.

TABEAU 5.3.4 - Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Services d'aide à l'emploi » (n = 265)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Utilisation d'une nouvelle mesure ou activité après la participation (23 mois)	49,5 %	22,6 %	26,9 % ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

En bref. La mesure « Services d'aide à l'emploi » augmente considérablement la probabilité que les prestataires actifs de l'assurance-emploi recourent à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude (date butoir).

5.3.5 Caractéristiques du principal emploi

Aucun des indicateurs utilisés pour décrire les caractéristiques du principal emploi détenu dans l'année suivant la participation (date butoir) n'est statistiquement significatif. Il ne semble donc pas y avoir de différence, à cet égard, entre les prestataires actifs de l'assurance-emploi participant à la mesure SAE et les non-participants de même statut.

TABEAU 5.3.5 - Résultats nets relatifs aux caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la participation pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Services d'aide à l'emploi »
(Parmi ceux ayant occupé un emploi)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Nombre de semaines écoulées	11,6	16,3	- 4,7
Emploi temporaire	19,9 %	14,3 %	5,6 %
Emploi saisonnier	15,1 %	15,2 %	- 0,1 %
Niveau de compétence requis (+1 à +4)	2,3	2,5	- 0,2
Emploi correspond au souhait	66,0 %	73,4 %	- 7,4 %
Satisfaction du salaire (+1 à +4)	3,0	3,1	- 0,1

En bref. La participation à la mesure « Services d'aide à l'emploi » n'a pas d'effets significatifs sur les caractéristiques du principal emploi détenu par les participants prestataires actifs d'assurance-emploi dans l'année suivant leur participation.

5.3.6 La vie sociale et professionnelle

Aucun des indicateurs utilisés n'est statistiquement significatif. Il ne semble donc pas y avoir de différence, à cet égard, entre les participants à la mesure SAE et les non-participants.

TABEAU 5.3.6 - Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Services d'aide à l'emploi » (n = 265)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Niveau de revenu personnel en 2001 (0 à 8)	3,5	3,3	0,2
Modification perçue du revenu personnel (-1 à +1)	- 0,1	0,0	- 0,1
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (-2 à +2)	1,1	1,1	0,0
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (-2 à +2)	1,1	0,9	0,2
Modification perçue de la qualité de vie (-4 à +4)	1,5	1,7	- 0,2

En bref. La participation à la mesure « Services d'aide à l'emploi » n'a pas d'effets significatifs sur la vie sociale et professionnelle des participants prestataires actifs d'assurance-emploi.

5.3.7 Synthèse

De façon générale, la mesure « Services d'aide à l'emploi » donne elle aussi des effets sur un nombre limité d'indicateurs pour la clientèle de prestataires actifs de l'assurance-emploi. Au chapitre de l'insertion en emploi, seuls les deux critères portant sur l'intégration en emploi (12 et 18 mois) sont statistiquement significatifs. Comme on pouvait s'y attendre, la mesure n'a pas d'effets notables sur l'utilisation de l'assistance-emploi. En revanche, les participants à la mesure SAE utilisent davantage le programme d'assurance-emploi. Il ressort aussi de l'analyse que les participants sont davantage susceptibles que les non-participants de recourir à d'autres mesures ou activités d'Emploi-Québec après la participation à l'étude. Enfin, les indicateurs ne démontrent pas d'amélioration au chapitre des caractéristiques du principal emploi, ni au chapitre des critères relatifs à la vie sociale et professionnelle.

5.4 La participation à la mesure « Formation de la main-d'œuvre »

Parmi les 510 participants à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » (MFOR) interrogés dans le cadre de cette étude, 304 (60 %) étaient prestataires actifs de l'assurance-emploi au moment de débiter leur participation. L'évaluation des effets de la mesure consiste en une comparaison de ces participants avec un sous-groupe de non-participants prestataires de l'assurance-emploi et/ou de l'assurance-emploi. La discussion porte exclusivement sur les résultats statistiquement significatifs.

5.4.1 Insertion en emploi

La mesure MFOR donne des résultats intéressants en termes d'insertion en emploi des prestataires actifs de l'assurance-emploi. Selon que l'on considère la présence en emploi, l'intégration en emploi, la présence ponctuelle en emploi, ou encore l'intégration durable en emploi, l'écart se situe entre 8 et 31 points de pourcentage en faveur des participants. C'est donc dire que la participation à la mesure MFOR augmente les chances d'occuper un emploi de 11 % (9 % / 77 %) sur 12 mois, de 10 % (9 % / 86 %) sur 18 mois et de 14 % (10 % / 71 %) sur une période moyenne de 23 mois pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi. Pareillement, les indicateurs portant sur le temps passé en emploi varient entre 4 et 5 points de pourcentage en leur faveur sans toutefois atteindre, par contre, les seuils usuels de signification statistique.

TABEAU 5.4.1 - Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Formation de la main d'œuvre » (n = 304)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Présence en emploi			
12 mois	85,6 %	76,9 %	8,7 % ²
18 mois	94,0 %	85,5 %	8,5 % ²
Intégration en emploi			
12 mois	67,0 %	36,3 %	30,7 % ¹
18 mois	77,9 %	46,6 %	31,3 % ¹
Présence ponctuelle en emploi (23 mois)	81,1 %	71,0 %	10,1 % ²
Proportion du temps en emploi			
12 mois	61,2 %	57,1 %	4,1 %
18 mois	64,7 %	59,5 %	5,2 %
Intégration durable en emploi (23 mois)	84,6 %	76,6 %	8,0 % ³
Différence de la proportion de temps en emploi (12 mois)	3,9 %	- 1,5 %	5,4 %
Différence de la proportion de temps en emploi à temps plein (12 mois)	5,4 %	- 1,4 %	6,8 % ⁴
Différence du nombre total d'heures de travail (12 mois)	140 h	- 7 h	147 h
Différence de la rémunération d'emplois (12 mois)	3 142 \$	1 452 \$	1 690 \$

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,1.

Enfin, relativement à l'année précédant leur participation, les participants ont vu la proportion du temps passé en emploi au cours de l'année suivant leur participation augmenter de 5 %, cependant qu'elle diminuait de 1 % pour les non-participants créant ainsi un écart de 7 points de pourcentage.

En bref. La participation à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » a des d'effets significatifs sur la présence en emploi, notamment dans un nouvel emploi, ainsi que sur l'amélioration du temps passé en emploi des prestataires actifs de l'assurance-emploi. Il est intéressant de noter que ces effets perdurent au moins près de deux ans, en moyenne, après la participation.

5.4.2 Utilisation de l'assistance-emploi

La participation à la mesure MFOR n'a aucun effet notable sur l'utilisation de l'assistance-emploi par les prestataires actifs de l'assurance-emploi. Ces résultats ne sont guère surprenants puisque cette clientèle est peu susceptible d'avoir recours à cette forme de soutien public du revenu.

TABLEAU 5.4.2 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » (n = 304)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Proportion de temps à l'assistance-emploi			
12 mois	4,8 %	2,8 %	2,0 %
18 mois	4,6 %	2,9 %	1,7 %
Détachement de l'assistance-emploi			
12 mois	93,3 %	96,0 %	- 2,7 %
18 mois	92,9 %	96,1 %	- 3,2 %
Dépendance à l'assistance-emploi			
12 mois	2,6 %	2,2 %	0,4 %
18 mois	1,4 %	1,9 %	- 0,5 %
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (23 mois)	3,6 %	4,3 %	- 0,7 %
Différence de la proportion de temps à l'assistance-emploi (12 mois)	3,7 %	1,9 %	1,8 %

En bref. La participation à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » n'a pas d'effets significatifs sur l'utilisation de l'assistance-emploi par les participants prestataires d'assurance-emploi, ceux-ci ne l'utilisant que très peu.

5.4.3 Utilisation de l'assurance-emploi

La participation à la mesure MFOR a peu d'effets sur l'utilisation postparticipation de l'assurance-emploi par les participants qui étaient prestataires actifs au début de leur participation. Ainsi, la proportion du temps passé à l'assurance-emploi est légèrement supérieure chez les participants (24 %) comparativement aux non-participants (20 %). Par ailleurs, relativement à l'année qui précède la participation (date butoir), les participants ont vu leur proportion du temps passé à l'assurance-emploi diminuer de 13 %, cependant qu'elle diminuait de plus de 20 % pour les non-participants. Ces écarts, relativement faibles et statistiquement significatifs au seuil de 10 %, pourraient s'expliquer, notamment, par la présence accrue en emploi des participants.

TABLEAU 5.4.3 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » (n = 304)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Proportion de temps à l'assurance-emploi			
12 mois	24,0 %	19,7 %	4,3 %
18 mois	23,9 %	20,1 %	3,8 % ⁴
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (23 mois)	12,6 %	11,0 %	1,6 %
Différence du % de temps à l'assurance-emploi (12 mois)	- 13,4 %	- 19,8 %	6,4 % ⁴

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,1.

En bref. La participation à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » a des effets modérés sur l'utilisation postparticipation du programme d'assurance-emploi par les participants prestataires actifs d'assurance-emploi.

5.4.4 Utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec

Les prestataires actifs de l'assurance-emploi participant à la mesure MFOR ont été beaucoup plus nombreux, toutes proportions gardées, à avoir recours à une mesure ou activité d'Emploi-Québec dans la période suivant la fin de leur participation à l'étude (date butoir) (36 % versus 19 %). L'écart est relativement important, soit 17 points de pourcentage. Tel que mentionné précédemment, un tel écart peut provenir du fait que les participants qui ne se sont pas rapidement trouvés un emploi reçoivent une préparation intensive à la recherche d'emploi à la suite de la mise à niveau de leurs compétences. Elle peut également témoigner de la nécessité de poursuivre le développement de leur employabilité; le parcours réalisé n'étant pas suffisant ou ayant été inadéquat. Enfin, cela peut correspondre aussi, dans certains cas, à une forme de dépendance aux mesures ou activités d'Emploi-Québec. Les données ne permettent pas de discriminer entre ces différentes explications.

TABLEAU 5.4.4 - Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » (n = 304)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Utilisation d'une nouvelle mesure ou activité après la participation (23 mois)	36,0 %	19,0 %	17,0 % ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. La participation à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » augmente considérablement les probabilités des prestataires actifs d'assurance-emploi d'avoir recours à une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec.

5.4.5 Caractéristiques du principal emploi

La participation à la mesure MFOR n'a pas d'effets notables sur les caractéristiques du principal emploi détenu par les prestataires actifs de l'assurance-emploi dans l'année suivant la participation. Aucun des indicateurs utilisés n'est statistiquement significatif.

TABLERAU 5.4.5 - Résultats nets relatifs aux caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la participation pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Formation de la main-d'œuvre »
(Parmi ceux ayant occupé un emploi)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Nombre de semaines écoulées	10,1	12,6	- 2,5
Emploi temporaire	21,0 %	17,6 %	3,4 %
Emploi saisonnier	20,5 %	21,5 %	- 1,0 %
Niveau de compétence requis (+1 à +4)	2,5	2,6	- 0,1
Emploi correspond au souhait	77,1	78,2	- 1,1
Satisfaction du salaire (+1 à +4)	3,0	3,0	0,0

En bref. La mesure « Formation de la main-d'œuvre » n'a pas d'effets notables sur les caractéristiques du principal emploi détenu par les prestataires actifs d'assurance-emploi dans l'année suivant leur participation.

5.4.6 La vie sociale et professionnelle

Quelques indicateurs reliés à la vie sociale et professionnelle sont statistiquement significatifs, bien qu'à des seuils de signification de 5% ou 10%. Ainsi, les deux indicateurs portant sur l'amélioration du revenu sont plus élevés pour les participants, bien que les écarts soient relativement faibles. La motivation à continuer de travailler, à trouver un emploi ou à améliorer sa formation est également plus élevée pour les participants.

TABLEAU 5.4.6 - Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » (n = 304)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Niveau de revenu personnel en 2001 (0 à 8)	3,9	3,3	0,5 ³
Modification perçue du revenu personnel (-1 à +1)	0,2	0,0	0,2 ⁴
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (-2 à +2)	1,2	1,1	0,0
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (-2 à +2)	1,2	0,9	0,2 ⁴
Modification perçue de la qualité de vie (-4 à +4)	1,9	1,7	0,2

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,1.

En bref. La participation à la mesure « Formation de la main-d'œuvre » a des d'effets positifs et significatifs sur le niveau de revenu personnel, l'amélioration des revenus personnels et l'amélioration de la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer la formation des prestataires actifs de l'assurance-emploi.

5.4.7 Synthèse

Comparativement aux autres mesures actives, la mesure MFOR donne des effets nets sur un plus grand nombre d'indicateurs pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi. Ainsi, au chapitre de l'insertion en emploi, on note des effets positifs sur la présence en emploi, notamment dans un nouvel emploi, et sur l'amélioration du temps passé en emploi à temps plein. Il est intéressant de noter que ces effets perdurent au moins près de deux ans, en moyenne, après la participation. La mesure n'a pas d'effets sur l'utilisation de l'assistance-emploi par les prestataires actifs de l'assurance-emploi, lesquels on peu recours à ce programme de soutien public du revenu. Il est intéressant de noter que le recours à l'assurance-emploi n'augmente pratiquement pas pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi participant à cette mesure en dépit des effets possibles d'une insertion accrue en emploi dans la période postparticipation. Il ressort aussi de l'analyse que plus de participants à cette mesure sont susceptibles de recourir à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après leur participation à MFOR, que de non-participants. Enfin, si les indicateurs ne démontrent pas d'amélioration au chapitre des caractéristiques du principal emploi, il reste que la participation à cette mesure a des effets positifs sur les revenus personnels et l'amélioration de la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer sa formation.

5.5 La participation à la mesure « Subventions salariales »

Parmi les 804 participants à la mesure « Subventions salariales » (SSAL) interrogés dans le cadre de cette étude, 287 (36 %) étaient prestataires actifs de l'assurance-emploi au moment de débiter leur participation. L'évaluation des effets de la mesure consiste en une comparaison de ces participants avec un sous-groupe de non-participants prestataires actifs de l'assurance-emploi. La discussion porte exclusivement sur les résultats statistiquement significatifs.

5.5.1 Insertion en emploi

Les prestataires actifs de l'assurance-emploi participant à la mesure SSAL ont été proportionnellement plus nombreux que les non-participants à occuper un nouvel emploi dans les 12 mois (56 % contre 37 %) et les 18 mois (66 % contre 49 %) suivant leur participation (date butoir), soit des écarts de 18 points de pourcentage. Les autres indicateurs ne laissent entrevoir aucune différence entre les participants et les non-participants.

TABLEAU 5.5.1 - Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Subventions salariales » (n = 287)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Présence en emploi			
12 mois	81,3 %	77,3 %	4,0 %
18 mois	88,0 %	84,0 %	4,0 %
Intégration en emploi			
12 mois	55,7 %	37,4 %	18,3 % ¹
18 mois	66,4 %	48,7 %	17,7 % ¹
Présence ponctuelle en emploi (23 mois)	73,3 %	74,0 %	- 0,7 %
Proportion du temps en emploi			
12 mois	53,7 %	55,7 %	- 2,0 %
18 mois	54,1 %	58,7 %	- 4,6 %
Intégration durable en emploi (23 mois)	79,0 %	75,9 %	3,1 %
Différence de la proportion de temps en emploi (12 mois)	2,7 %	- 1,8 %	4,5 %
Différence de la proportion de temps en emploi à temps plein (12 mois)	3,2 %	0,6 %	2,6 %
Différence du nombre total d'heures de travail (12 mois)	70 h	- 18 h	88 h
Différence de la rémunération d'emplois (12 mois)	1 462 \$	1 461 \$	1 \$

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

En bref. La participation à la mesure « Subventions salariales » a un effet positif et statistiquement significatif sur l'intégration dans un nouvel emploi des prestataires actifs d'assurance-emploi.

5.5.2 Utilisation de l'assistance-emploi

Les prestataires actifs de l'assurance-emploi participant à la mesure SSAL démontrent une légère diminution de l'utilisation de l'assistance-emploi après la participation. Les écarts sont toutefois faibles en valeur absolue et ne sont statistiquement significatifs qu'à des seuils de 5 % ou 10 %. À ce sujet, il est utile de rappeler que les prestataires actifs de l'assurance-emploi utilisent très peu le programme d'assistance-emploi. Il n'est donc pas surprenant de constater que la mesure SSAL a peu d'effets sur l'utilisation de l'assistance-emploi pour cette clientèle.

TABLEAU 5.5.2 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Subventions salariales » (n = 287)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Proportion du temps à l'assistance-emploi			
12 mois	1,8 %	5,0 %	- 3,2 % ⁴
18 mois	2,4 %	4,9 %	- 2,5 % ⁴
Détachement de l'assistance-emploi			
12 mois	97,0 %	92,7 %	4,3 % ³
18 mois	95,4 %	93,4 %	2,0 %
Dépendance à l'assistance-emploi			
12 mois	0,5 %	3,5 %	- 3,0 %
18 mois	0,0 %	3,3 %	- 3,3 % ³
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (23 mois)	3,1 %	5,9 %	- 2,8 %
Différence de la proportion de temps à l'assistance-emploi (12 mois)	- 1,0 %	2,6 %	- 3,6 % ³

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,1.

En bref. La participation à la mesure « Subventions salariales » a peu d'effets sur l'utilisation de l'assistance-emploi par les prestataires actifs de l'assurance-emploi, ceux-ci ne l'utilisant que très peu.

5.5.3 Utilisation de l'assurance-emploi

Les quatre indicateurs portant sur l'utilisation de l'assurance-emploi sont statistiquement significatifs. Ils indiquent tous que les participants à la mesure SSAL y recourent davantage que les non-participants. Ainsi, les participants ont passé une plus grande proportion de temps à l'assurance-emploi que les non-participants au cours des 12 mois (48 % contre 22 %) et des 18 mois (47 % contre 22 %) suivant la participation. Ils ont aussi été plus nombreux que les non-participants (25 % contre 8 %) à recevoir des prestations d'assurance-emploi au moment du sondage soit, 23 mois en moyenne après la participation (date butoir). Comparativement à l'année précédant leur participation, les participants ont passé pratiquement autant de temps à l'assurance-emploi (-3 %) alors que les non-participants y ont passé moins de temps (-21 %). Ces écarts sont très élevés, variant entre 18 et 26 points de pourcentage. Comme nous l'avons indiqué précédemment, ces résultats peuvent s'expliquer, du moins en partie, par le fait que les participants à cette mesure reçoivent un salaire provenant de l'emploi subventionné qu'ils détiennent grâce à la participation à cette mesure. Ainsi, plusieurs participants peuvent être admissibles au programme de l'assurance-emploi lorsque cet emploi se termine sans une intégration immédiate en emploi. De plus, le fait que les participants occupaient plus

fréquemment que les non-participants un emploi temporaire dans l'année suivant la participation (voir section 4.6.5) pourrait aussi contribuer aux écarts observés.

TABLEAU 5.5.3 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Subventions salariales » (n = 287)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Proportion de temps à l'assurance-emploi			
12 mois	48,3 %	22,3 %	26,0 % ¹
18 mois	46,5 %	22,2 %	24,3 % ¹
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (23 mois)	25,0 %	8,2 %	16,8 % ¹
Différence du % de temps à l'assurance-emploi (12 mois)	- 2,9 %	- 20,5 %	17,6 % ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

En bref. La participation à la mesure « Subventions salariales » augmente de façon notable l'utilisation postparticipation du programme de l'assurance-emploi par les prestataires actifs d'assurance-emploi, cette mesure pouvant permettre aux participants de se qualifier à ce programme.

5.5.4 Utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec

Les prestataires actifs de l'assurance-emploi participant à la mesure SSAL ont été proportionnellement plus nombreux que les non-participants (47 % contre 23 %) à avoir recours à une mesure ou activité d'Emploi-Québec dans la période suivant la fin de leur participation (date butoir). L'écart est relativement important, soit 24 points de pourcentage. Tel que mentionné précédemment, un tel écart peut provenir du fait que les participants qui ne se sont pas rapidement trouvé un emploi reçoivent une préparation intensive à la recherche d'emploi à la suite de la mise à niveau de leurs compétences. Elle peut également témoigner de la nécessité de poursuivre le développement de leur employabilité; le parcours réalisé n'étant pas suffisant ou ayant été inadéquat. Enfin, cela peut correspondre aussi, dans certains cas, à une forme de dépendance aux mesures ou activités d'Emploi-Québec. Les données ne permettent pas de discriminer entre ces différentes explications.

TABLEAU 5.5.4 - Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Subventions salariales » (n = 287)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Utilisation d'une nouvelle mesure ou activité après la participation (23 mois)	46,6 %	22,5 %	24,1 % ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

En bref. La participation à la mesure « Subventions salariales » augmente de façon considérable l'utilisation postparticipation d'une mesure ou activité d'Emploi-Québec par les prestataires actifs d'assurance-emploi.

5.5.5 Caractéristiques du principal emploi

Les résultats montrent que les prestataires de l'assurance-emploi participant à la mesure SSAL ont été plus nombreux à occuper un emploi temporaire (42 % versus 24 %) dans l'année suivant la participation. À ce sujet, il convient de préciser que le volet « Expérience de travail » de la mesure SSAL vise à offrir une expérience de travail permettant l'acquisition d'expériences professionnelles transférables. De ce fait, les emplois détenus en cours de participation à ce volet sont habituellement d'une durée limitée. Comme certains participants à ce volet ont pu poursuivre l'emploi obtenu par la mesure SSAL après leur participation, cela pourrait expliquer l'écart observé. Les autres indicateurs ne laissent entrevoir aucune différence entre les participants et les non-participants.

TABLEAU 5.5.5 - Résultats nets relatifs aux caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la participation pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Subventions salariales »
(Parmi ceux ayant occupé un emploi)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Nombre de semaines écoulées	15,5	14,6	0,9
Emploi temporaire	41,8 %	23,5 %	18,3 % ¹
Emploi saisonnier	36,1 %	32,6 %	3,5 %
Niveau de compétence requis (+1 à +4)	2,4	2,5	- 0,1
Emploi correspond au souhait	78,0 %	75,1 %	2,9 %
Satisfaction du salaire (+1 à +4)	3,1	3,0	0,2

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

En bref. Parmi les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ont occupé un emploi dans l'année suivant leur participation (date butoir), les participants à la mesure « Subventions salariales » ont plus fréquemment occupé un emploi temporaire que les non-participants.

5.5.6 La vie sociale et professionnelle

La participation à la mesure SSAL n'a aucun effet notable sur la qualité de vie sociale et professionnelle des prestataires actifs de l'assurance-emploi, aucun indicateur n'étant statistiquement significatif.

TABLEAU 5.5.6 - Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à la mesure « Subventions salariales » (n = 287)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Niveau de revenu personnel en 2001 (0 à 8)	3,3	3,2	0,1
Modification perçue du revenu personnel (-1 à +1)	0,1	0,1	0,0
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (-2 à +2)	1,1	1,1	- 0,1
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (-2 à +2)	1,1	0,9	0,1
Modification perçue de la qualité de vie (-4 à +4)	1,8	1,8	- 0,1

En bref. La participation à la mesure « Subventions salariales » n'a pas d'effets notables sur la vie sociale et professionnelle des prestataires actifs de l'assurance-emploi.

5.5.7 Synthèse

De façon générale, la mesure SSAL donne des effets nets pour quelques indicateurs pour la clientèle des prestataires actifs de l'assurance-emploi. Au chapitre de l'insertion en emploi, la participation à la mesure augmente l'intégration dans un nouvel emploi (12 et 18 mois) mais, souvent, dans des emplois temporaires. La mesure contribue aussi à diminuer légèrement l'utilisation de l'assistance-emploi, les effets nets sont faibles et statistiquement significatifs à des niveaux élevés, par les prestataires actifs de l'assurance-emploi lesquels, d'ailleurs, y ont peu recours. En revanche, les participants à la mesure SSAL utilisent davantage le programme d'assurance-emploi que les non-participants. Le fait que la participation à cette mesure permette à des participations de se qualifier au programme de l'assurance-emploi et que les participants soient plus nombreux que les non-participants à occuper des emplois temporaires à la suite de leur participation (date butoir) peuvent contribuer à expliquer la plus grande utilisation postparticipation du programme de l'assurance-emploi par les participants. Il ressort aussi de l'analyse que plus de participants sont susceptibles de recourir à d'autres mesures ou activités d'Emploi-Québec après leur participation que de non-participants. Enfin, la mesure SSAL n'a pas d'effet notable sur la qualité de vie sociale et professionnelle.

5.6 La participation à plusieurs mesures actives

Parmi les 629 participants à plusieurs mesures actives interrogés dans le cadre de cette étude, 232 (37 %) étaient prestataires actifs de l'assurance-emploi au moment de débiter leur participation. L'évaluation des effets de la mesure consiste en une comparaison de ces participants avec un sous-groupe de non-participants prestataires de l'assurance-emploi. La discussion porte exclusivement sur les résultats statistiquement significatifs.

5.6.1 Insertion en emploi

Les participants à plusieurs mesures actives ont été proportionnellement plus nombreux que les non-participants de même statut à être intégrés de façon durable en emploi au cours de la période postparticipation d'une durée moyenne de 23 mois (77 % contre 54 %) soit, un écart de 23 points de pourcentage. Bien que d'autres écarts de plus de dix points de pourcentage soient observés pour quelques indicateurs, aucun n'atteint le seuil de signification statistique.

TABLEAU 5.6.1 - Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à plus d'une mesure à l'étude (n = 232)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Présence en emploi			
12 mois	77,7 %	67,3 %	10,4 %
18 mois	86,6 %	75,8 %	10,8 %
Intégration en emploi			
12 mois	53,7 %	47,0 %	6,7 %
18 mois	62,8 %	56,7 %	6,1 %
Présence ponctuelle en emploi (23 mois)	76,5 %	71,2 %	5,3 %
Proportion du temps en emploi			
12 mois	49,5 %	45,8 %	3,7 %
18 mois	51,7 %	52,7 %	- 1,0 %
Intégration durable en emploi (23 mois)	76,9 %	54,2 %	22,7 % ³
Différence de la proportion de temps en emploi (12 mois)	4,8 %	- 9,6 %	14,4 %
Différence de la proportion de temps en emploi à temps plein (12 mois)	4,3 %	- 1,9 %	6,2 %
Différence du nombre total d'heures de travail (12 mois)	97 h	- 155 h	252 h
Différence de la rémunération d'emplois (12 mois)	1 776 \$	- 25 \$	1 800 \$

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. La participation à plusieurs mesures actives augmente l'intégration durable en emploi des prestataires actifs de l'assurance-emploi.

5.6.2 Utilisation de l'assistance-emploi

La participation à plusieurs mesures actives n'a aucun effet notable sur l'utilisation de l'assistance-emploi par les prestataires actifs de l'assurance-emploi. Ces résultats ne sont guère surprenants puisque cette clientèle est peu susceptible d'avoir recours à cette forme de soutien public du revenu.

TABLEAU 5.6.2 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à plus d'une mesure à l'étude (n = 232)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Proportion du temps à l'assistance-emploi			
12 mois	7,3 %	17,5 %	- 10,2 %
18 mois	7,2 %	16,3 %	- 9,1 %
Détachement de l'assistance-emploi			
12 mois	88,5 %	80,4 %	8,1 %
18 mois	88,2 %	80,7 %	7,5 %
Dépendance à l'assistance-emploi			
12 mois	3,2 %	14,6 %	- 11,4 %
18 mois	2,3 %	13,6 %	- 11,3 %
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (23 mois)	5,9 %	11,4 %	- 5,5 %
Différence de la proportion de temps à l'assistance-emploi (12 mois)	1,3 %	9,5 %	- 8,2 %

En bref. La participation à plusieurs mesures actives n'a pas d'effets significatifs sur l'utilisation de l'assistance-emploi par les prestataires actifs de l'assurance-emploi, ceux-ci ne l'utilisant que très peu.

5.6.3 Utilisation de l'assurance-emploi

Les prestataires actifs de l'assurance-emploi participant à plusieurs mesures actives ont passé une plus grande proportion de temps à l'assurance-emploi que les non-participants de même statut dans les 12 mois (37 % contre 19 %) et les 18 mois (36 % contre 19 %) suivant leur dernière participation à l'étude (date butoir). Au moment du sondage, soit en moyenne 23 mois après leur dernière participation à l'étude (date butoir), ils sont proportionnellement plus nombreux que les non-participants à recevoir des prestations d'assurance-emploi (16 % contre 7 %). Comparativement à l'année précédant leur première participation à l'étude, les participants à plusieurs mesures ont moins réduit leur temps d'utilisation de l'assurance-emploi que les non-participants dans l'année suivant la dernière participation (date butoir). Les écarts sont élevés, variant entre 10 et plus de 23 points de pourcentage. Bien que la multiplicité des combinaisons de mesures actives en cause rendent difficiles l'interprétation de ces résultats, le fait que les participants à plusieurs mesures aient davantage occupé des emplois temporaires que les non-participants (voir section 4.7.5) dans l'année suivant la dernière participation (date butoir) pourrait contribuer à expliquer l'utilisation accrue de l'assurance-emploi par les participants.

TABLEAU 5.6.3 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à plus d'une mesure à l'étude (n = 232)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écart nets
Proportion du temps à l'assurance-emploi			
12 mois	37,4 %	18,6 %	18,8 % ¹
18 mois	35,6 %	18,6 %	17,0 % ²
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (23 mois)	16,4 %	6,7 %	9,7 % ⁴
Différence de la proportion de temps à l'assurance-emploi (12 mois)	- 6,5 %	- 29,2 %	22,7 % ²

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,1.

En bref. La participation à plusieurs mesures actives augmente l'utilisation postparticipation de l'assurance-emploi par les prestataires actifs de l'assurance-emploi.

5.6.4 Utilisation d'une autre mesure ou activité

Bien que les participants ont cumulé plus d'une participation aux mesures actives entre janvier 1999 et décembre 2000, ils sont plus nombreux (54 %) que les non-participants (31 %) à recourir à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la fin de leur dernière participation à l'étude. Cet écart de 24 points de pourcentage est statistiquement significatif. Rappelons qu'un tel écart peut provenir du fait que les participants qui ne se sont pas rapidement trouvé un emploi reçoivent une préparation intensive à la recherche d'emploi à la suite de la mise à niveau de leurs compétences. Elle peut également témoigner de la nécessité de poursuivre le développement de leur employabilité; le parcours réalisé n'étant pas suffisant ou ayant été inadéquat. Enfin, cela peut correspondre aussi, dans certains cas, à une forme de dépendance aux mesures ou activités d'Emploi-Québec. Les données ne permettent pas de discriminer entre ces différentes explications.

TABLEAU 5.6.4 - Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à plus d'une mesure à l'étude (n = 232)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écart nets
Utilisation d'une nouvelle mesure ou activité après la participation (23 mois)	54,4 %	30,9 %	23,5 % ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. La participation à plusieurs mesures actives augmente de façon substantielle la probabilité d'une participation à une mesure ou activité d'Emploi-Québec par les prestataires actifs de l'assurance-emploi après la dernière participation à l'étude.

5.6.5 Caractéristiques du principal emploi

Parmi les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant occupé un emploi dans l'année suivant la dernière participation à l'étude (date butoir), ceux participant à plusieurs mesures actives sont plus nombreux que les non-participants à occuper un emploi temporaire (30 % versus 13 %). Les autres indicateurs ne laissent entrevoir aucune différence entre les participants et les non-participants.

TABLEAU 5.6.5 - Résultats nets relatifs aux caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la participation pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à plus d'une mesure à l'étude (Parmi ceux ayant occupé un emploi)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écarts nets
Nombre de semaines écoulées	13,9	17,7	- 3,8
Emploi temporaire	30,2 %	12,8 %	17,4 % ²
Emploi saisonnier	29,6 %	17,7 %	11,9 %
Niveau de compétence requis (+1 à +4)	2,2	2,5	- 0,3
Emploi correspond au souhait	74,1 %	69,1 %	5,0 %
Satisfaction du salaire (+1 à +4)	3,1	3,0	0,1

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. Les prestataires actifs de l'assurance-emploi participant à plusieurs mesures actives qui ont occupé un emploi dans l'année suivant leur dernière participation avaient plus fréquemment un emploi temporaire que les non-participants de même statut qui occupaient un emploi au cours de cette période.

5.6.6 La vie sociale et professionnelle

La participation à plusieurs mesures actives n'a pas d'effets probants sur la qualité de vie sociale et professionnelle des prestataires actifs de l'assurance-emploi, aucun indicateur n'étant statistiquement significatif.

TABLEAU 5.6.6 - Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à plus d'une mesure à l'étude (n = 232)

INDICATEURS	Participants	Non-participants	Écart nets
Niveau de revenu personnel en 2001 (0 à 8)	3,1	3,3	- 0,2
Modification perçue du revenu personnel (-1 à +1)	0,2	0,1	0,1
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (-2 à +2)	1,1	1,4	- 0,4
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (-2 à +2)	1,0	1,2	- 0,2
Modification perçue de la qualité de vie (-4 à +4)	1,8	2,4	- 0,7

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

En bref. La participation à plusieurs mesures actives n'a pas d'effets notables sur la vie sociale et professionnelle des prestataires actifs de l'assurance-emploi.

5.6.7 Synthèse

De façon générale, les participations multiples donnent des effets nets un nombre limité d'indicateurs pour la clientèle de prestataires actifs de l'assurance-emploi. Au chapitre de l'insertion en emploi, les résultats sont, en apparence, contradictoires. En effet, les participations multiples améliorent l'intégration durable en emploi alors que les emplois détenus par les participants dans l'année suivant leur dernière participation (date butoir) sont plus fréquemment temporaires que ceux détenus par les non-participants. D'autre part, les participations multiples n'influencent pas l'utilisation postparticipation de l'assistance-emploi par les prestataires actifs de l'assurance-emploi, ceux-ci y ayant peu recours. En revanche, les participants utilisent davantage le programme d'assurance-emploi après leur dernière participation à l'étude. Le fait qu'ils aient davantage occupé des emplois temporaires dans l'année suivant la participation pourrait contribuer à cet état de choses. Il ressort aussi de l'analyse que plus de participants sont susceptibles de recourir à d'autres mesures ou activités d'Emploi-Québec après leur participation à l'étude que de non-participants. Enfin, les participations multiples n'ont pas d'effets notables sur la qualité de la vie sociale et professionnelle des prestataires actifs de l'assurance-emploi.

Chapitre 6

Impacts sur des clientèles spécifiques (toutes mesures confondues)

Dans le présent chapitre, les prestataires de l'assistance-emploi, les prestataires actifs de l'assurance-emploi et les personnes admissibles de l'assurance-emploi sont considérés comme des collectifs homogènes et l'analyse porte sur des groupes particuliers à l'intérieur de chacun de ces collectifs. On cherchera tout d'abord à déterminer l'impact des mesures actives sur des strates démographiques définies par le sexe et par l'âge. Par la suite, on s'intéressera à la comparaison des participations complétées et non complétées.

Cette analyse porte sur la participation à au moins une des mesures à l'étude et non, sur chacune des mesures considérées isolément. Il est à noter, toutefois, qu'une analyse différenciée selon le sexe est prévue pour la mesure « Subventions salariales » laquelle fera l'objet d'un rapport distinct.

6.1 Comparaisons selon le sexe

Parmi les 3 347 personnes interrogées dans le cadre de cette étude, 3 171 (95 %) recevaient un soutien public du revenu (prestataires de l'assistance-emploi, personnes admissibles de l'assurance-emploi ou prestataires actifs de l'assurance-emploi). Parmi elles, 1 697 (53 %) étaient des femmes et 1 474, des hommes. Pour mesurer l'effet de la participation aux mesures actives, les résultats obtenus par ces participants sont comparés à ceux obtenus par des non-participants de même sexe et qui avaient le même statut, eu égard au soutien public du revenu, que les participants au moment où ceux-ci débutaient leur participation. Les résultats d'évaluation qui suivent découlent d'une comparaison minutieuse des deux groupes basée sur la méthode d'appariement par scores de propension. Les modalités de sélection des groupes de participants et de non-participants ainsi que les méthodes économétriques utilisées sont décrites de façon détaillée dans le rapport méthodologique.

Cette section s'intéresse à l'impact de la participation à au moins une mesure active, c'est-à-dire sans égard à la (aux) mesure(s) suivie(s).

6.1.1 Insertion en emploi

6.1.1.1 Prestataires de l'assistance-emploi

Le Tableau 6.1.1 présente les écarts nets entre les participants et les non-participants de même sexe et de même statut eu égard au soutien public du revenu. Ces données font ressortir que les hommes et les femmes prestataires de l'assistance-emploi bénéficient tous deux d'une participation à une mesure active au chapitre de l'insertion en emploi. Que ce soit en termes de présence en emploi, d'intégration dans un nouvel emploi, de temps passé en emploi ou de la rémunération d'emplois, les participantes et les participants s'en tirent mieux et les effets perdurent au moins près de deux ans, en moyenne, après la participation. Pour les prestataires de l'assistance-emploi, aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les hommes et les femmes quant aux effets de la participation aux mesures actives à l'étude.

6.1.1.2 Prestataires actifs de l'assurance-emploi

Pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi, les résultats sont moins probants, de nombreux critères n'étant pas statistiquement significatifs. Pour les femmes, contrairement aux hommes, la participation à un des mesures actives à l'étude a des effets positifs et statistiquement significatifs sur leur présence en emploi dans les périodes de 12 et 18 mois suivant leur participation (écarts de 8,8 et 9,0 points de pourcentage) et sur leur présence en emploi au moment du sondage, soit 23 mois en moyenne après leur participation (écart de 13,3 points de pourcentage). C'est donc dire que pour les participantes prestataires actifs de l'assurance-emploi, l'effet de la participation aux mesures sur l'insertion en emploi perdure au moins 23 mois, en moyenne, après la participation. Sauf pour la présence ponctuelle en emploi, les différences notées entre les femmes et les hommes, bien que nombreuses et en faveur des femmes, n'atteignent pas le seuil de significativité statistique.

6.1.1.3 Personnes admissibles de l'assurance-emploi

Pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi, la participation aux mesures actives donne des effets bénéfiques sur la présence en emploi et l'intégration dans un nouvel emploi et ce, tant pour les femmes que pour les hommes. Pour les femmes, on note aussi des écarts significatifs avec les non-participantes sur la présence en emploi dans les 12 mois suivant la participation (écart de 17,5 points de pourcentage) ainsi que sur l'amélioration du nombre d'heures de travail (267 heures) et de la rémunération d'emplois (4 417 \$) entre l'année précédant et celle suivant la participation. Les données ne permettent toutefois pas de détecter des différences significatives entre les effets observés pour les hommes et pour les femmes, bien que tous les indicateurs soient plus élevés pour les femmes.

**TABLEAU 6.1.1 - Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi
pour les participants à au moins une des mesures
actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu et le sexe**

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi	
	Hommes (n = 604)	Femmes (n = 790)	Hommes (n = 570)	Femmes (n = 590)	Hommes (n = 300)	Femmes (n = 317)
Présence en emploi						
12 mois	18,3 % ¹	12,2 % ¹	- 1,5 %	8,8 % ³	8,4 %	17,5 % ²
18 mois	25,8 % ¹	16,7 % ¹	- 0,8 %	9,0 % ³	12,8 % ⁴	22,5 % ²
Intégration en emploi						
12 mois	21,4 % ¹	14,0 % ¹	14,1 % ²	23,4 % ²	24,3 % ²	37,1 % ¹
18 mois	28,4 % ¹	18,4 % ¹	13,2 % ³	24,9 % ¹	29,6 % ¹	41,8 % ¹
Présence ponctuelle en emploi	13,6 % ²	12,0 % ²	- 6,1 %	13,3 %³	-0,3 %	15,1 % ³
Proportion du temps en emploi						
12 mois	10,3 % ²	6,8 % ³	- 5,1 %	4,9 %	- 8,4 %	4,0 %
18 mois	11,4 % ¹	8,1 % ²	- 7,2 % ⁴	3,2 %	- 5,2 %	6,0 %
Intégration durable en emploi (23 mois)	17,3 % ²	15,5 % ¹	- 5,9 %	6,6 %	2,9 %	12,2 %
Différence de la proportion de temps en emploi (12 mois)	10,1 % ²	8,8 % ²	0,2 %	3,6 %	9,4 % ⁴	14,3 % ³
Différence de la proportion de temps en emploi à temps plein (12 mois)	7,2 % ²	7,5 % ¹	0,2 %	6,1 %	6,4 %	6,6 %
Différence du nombre total d'heures de travail (12 mois)	169 h ²	199 h ¹	27 h	80 h	156 h	267 h ³
Différence de la rémunération d'emplois (12 mois)	1 470 \$ ³	1 774 \$ ¹	240 \$	497 \$	1 418 \$	4 417 \$ ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,1.

* L'utilisation de caractères gras indique une différence statistiquement significative (p < 0,05) entre les hommes et les femmes.

En bref. Les effets nets des mesures actives sur l'insertion en emploi observés ne sont pas statistiquement différents pour les hommes et les femmes. On note toutefois que pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi, la participation aux mesures actives a des effets positifs et statistiquement significatifs sur la présence en emploi des femmes, notamment au moment du sondage, seul indicateur présentant une différence significative entre les femmes et les hommes. Pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi, on observe aussi des effets significatifs sur l'amélioration du nombre d'heures travaillées et de la rémunération d'emplois pour les femmes entre l'année précédant et celle suivant leur participation.

6.1.2 Utilisation de l'assistance-emploi

6.1.2.1 Prestataires de l'assistance-emploi

Tous les indicateurs sont statistiquement significatifs et démontrent que la participation à une mesure active est bénéfique aux femmes et aux hommes prestataires de l'assistance-emploi tant au niveau de la proportion du temps passé à l'assistance-emploi, qu'au niveau du détachement et de la dépendance à l'assistance-emploi. Les effets de la participation sur l'utilisation de l'assistance-emploi sont très semblables pour les femmes et les hommes et aucune différence significative n'est observée entre les deux sexes à cet égard.

TABLEAU 6.1.2 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les participants à au moins une des mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu et le sexe

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi	
	Hommes (n = 604)	Femmes (n = 790)	Hommes (n = 570)	Femmes (n = 590)	Hommes (n = 300)	Femmes (n = 317)
Proportion du temps à l'assistance-emploi						
12 mois	- 20,6 % ¹	- 18,1 % ¹	- 1,7 %	2,9 % ³	- 19,1 % ²	- 17,7 % ²
18 mois	- 21,7 % ¹	- 18,7 % ¹	- 1,3 %	3,0 % ³	- 18,8 % ²	- 18,2 % ²
Détachement de l'assistance-emploi						
12 mois	16,5 % ¹	15,4 % ¹	2,7 %	- 4,8 % ³	14,9 % ³	15,9 % ³
18 mois	16,2 % ¹	15,6 % ¹	0,7 %	- 5,2 % ³	13,8 % ²	14,2 % ³
Dépendance de l'assistance-emploi						
12 mois	- 23,5 % ¹	- 22,9 % ¹	- 2,5 %	0,3 %	- 21,6 % ¹	- 21,5 % ¹
18 mois	- 28,7 % ¹	- 22,7 % ¹	- 1,8 %	- 0,2 %	- 24,9 % ¹	- 22,4 % ²
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (23 mois)	- 19,5 % ¹	- 19,4 % ¹	- 2,8 %	3,1 % ²	- 15,6 % ³	- 20,5 % ³
Différence de la proportion de temps à l'assistance-emploi (12 mois)	- 12,7 % ¹	- 8,2 % ³	- 2,6 %	2,0 %	- 16,5 % ¹	- 5,1 %

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

* L'utilisation de caractères gras indique une différence statistiquement significative (p < 0,05) entre les hommes et les femmes.

6.1.2.2 Prestataires actifs de l'assurance-emploi

Seuls les indicateurs relatifs aux femmes sont statistiquement significatifs, bien qu'à des seuils relativement élevés. De façon générale, les indicateurs montrent que les participantes à une mesure active ont un peu plus recours à l'assistance-emploi que les non-participantes. Par ailleurs, on dénote des écarts significatifs entre les hommes et les femmes au niveau du détachement de l'assistance-emploi et de la présence ponctuelle à l'assistance-emploi. Dans les deux cas, les femmes démontrent un effet plus grand sur la présence que les hommes.

6.1.2.3 Personnes admissibles de l'assurance-emploi

Presque tous les indicateurs sont statistiquement significatifs et démontrent que la participation à une mesure active est bénéfique tant au niveau de la proportion du temps passé à l'assistance-emploi, qu'au niveau du détachement et de la dépendance à l'assistance-emploi pour les femmes et les hommes admissibles de l'assurance-emploi. Les effets de la participation sur l'utilisation de l'assistance-emploi sont très semblables pour les femmes et les hommes et aucune différence significative n'est observée entre les deux sexes à cet égard.

En bref. L'impact des mesures actives sur l'utilisation de l'assistance-emploi est pratiquement identique pour les hommes et les femmes. On note quelques différences entre les femmes et les hommes, en faveur des hommes, chez les prestataires actifs de l'assurance-emploi, mais les écarts sont relativement faibles.

6.1.3 Utilisation de l'assurance-emploi

6.1.3.1 Prestataires de l'assistance-emploi

À l'exception d'un seul, tous les indicateurs sont statistiquement significatifs et montrent que la participation à une mesure active accroît le recours à l'assurance-emploi par les prestataires de l'assistance-emploi et ce, tant pour les femmes que pour les hommes. Les données montrent aussi que l'effet des mesures actives à l'étude sur la proportion de temps passé à l'assurance-emploi dans les 18 mois suivant la participation a été plus marqué pour les hommes que pour les femmes.

6.1.3.2 Prestataires actifs de l'assurance-emploi

Tous les indicateurs sont statistiquement significatifs et démontrent que la participation à une des mesures actives à l'étude augmente de façon substantielle le recours à l'assurance-emploi par les femmes et les hommes qui étaient prestataires actifs de ce programme d'aide au moment de débiter leur participation. Aucune différence statistiquement significative n'a été observée à cet égard entre les femmes et les hommes.

6.1.3.3 Personnes admissibles de l'assurance-emploi

À l'exception d'un seul, tous les indicateurs sont statistiquement significatifs et montrent que la participation à une des mesures actives à l'étude accroît le recours à l'assurance-emploi par les personnes admissibles de l'assurance-emploi, que ce soit les hommes ou les femmes. Aucune différence statistiquement significative n'a été observée entre les femmes et les hommes, à ce sujet.

En bref. L'impact des mesures actives sur le recours à l'assurance-emploi est pratiquement identique pour les hommes et les femmes. Un seul indicateur est statistiquement différent entre les deux groupes et l'écart est relativement faible. On trouve que la participation à une mesure active augmente le recours à l'assurance-emploi.

TABLEAU 6.1.3 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les participants à au moins une des mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu et le sexe

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi	
	Hommes (n = 604)	Femmes (n = 790)	Hommes (n = 570)	Femmes (n = 590)	Hommes (n = 300)	Femmes (n = 317)
Proportion du temps à l'assurance-emploi						
12 mois	9,0 % ¹	6,3 % ¹	18,4 % ¹	14,5 % ¹	13,0 % ¹	6,7 % ³
18 mois	10,3 % ¹	6,3 % ¹	16,1 % ¹	10,8 % ¹	12,6 % ¹	6,0 % ⁴
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (23 mois)	2,6 %	6,4 % ¹	9,7 % ³	7,3 % ⁴	9,2 % ³	11,3 % ²
Différence de la proportion de temps à l'assurance-emploi (12 mois)	6,3 % ²	5,0 % ¹	17,9 % ¹	14,0 % ²	9,3 % ⁴	- 3,9 %

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,1.

* L'utilisation de caractères gras indique une différence statistiquement significative ($p < 0,05$) entre les hommes et les femmes.

6.1.4 Utilisation d'autres mesures ou activités d'Emploi-Québec

6.1.4.1 Prestataires de l'assistance-emploi

La participation à une des mesures actives à l'étude augmente de façon importante le recours à une mesure ou activité d'Emploi-Québec par les prestataires de l'assistance-emploi après la participation à l'étude et ce, tant pour les femmes que pour les hommes. Cependant, l'effet est nettement plus élevé pour les femmes.

6.1.4.2 Prestataires actifs de l'assurance-emploi

La participation à une des mesures actives à l'étude augmente de façon importante le recours à une mesure ou activité d'Emploi-Québec par les prestataires de l'assurance-emploi après la participation à l'étude et ce, tant pour les femmes que pour les hommes. Cependant, il n'existe pas de différence significative entre les hommes et les femmes, à cet égard.

6.1.4.3 Personnes admissibles de l'assurance-emploi

La participation à une des mesures actives à l'étude augmente de façon importante le recours à une mesure ou activité d'Emploi-Québec par les personnes admissibles de l'assurance-emploi après la participation à l'étude et ce, tant pour les femmes que pour les hommes. Cependant, il n'existe pas de différence statistiquement significative entre les hommes et les femmes.

TABLEAU 6.1.4 - Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les participants à au moins une des mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu et le sexe

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi	
	Hommes (n = 604)	Femmes (n = 790)	Hommes (n = 570)	Femmes (n = 590)	Hommes (n = 300)	Femmes (n = 317)
Utilisation d'une nouvelle mesure ou activité après la participation (23 mois)	13,8 % ²	26,4 % ¹	21,3 % ¹	26,8 % ¹	20,1 % ²	28,0 % ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

* L'utilisation de caractères gras indique une différence statistiquement significative ($p < 0,05$) entre les hommes et les femmes.

En bref. La participation à une mesure active augmente de façon importante la probabilité de recourir à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude pour les trois clientèles étudiées et ce, tant pour les hommes que pour les femmes. Dans le cas des prestataires de l'assistance-emploi, l'effet est plus important pour les femmes que pour les hommes. Pour les deux autres clientèles, il n'y a pas de différence statistiquement significative selon le sexe.

6.1.5 Caractéristiques du principal emploi

6.1.5.1 Prestataires de l'assistance-emploi

La participation aux mesures actives n'a pas d'effets probants sur les caractéristiques du principal emploi détenu par les prestataires de l'assistance-emploi au cours de l'année suivant leur participation, que ce soit pour les femmes ou pour les hommes. Aucune différence statistiquement significative n'est d'ailleurs observée entre les hommes et les femmes, à ce sujet.

6.1.5.2 Prestataires actifs de l'assurance-emploi

Chez les prestataires actifs de l'assurance-emploi, la participation aux mesures actives n'a pas d'effets notables sur les caractéristiques du principal emploi détenu par les femmes dans l'année suivant leur participation. Pour les hommes, on note que les participants sont plus susceptibles que les non-participants d'occuper un emploi saisonnier et que le niveau de compétence exigé pour l'emploi est légèrement inférieur à celui exigé pour l'emploi détenu par les non-participants. Toutefois, les données ne permettent pas d'établir de différences significatives entre les effets observés chez les hommes et chez les femmes.

6.1.5.3 Personnes admissibles de l'assurance-emploi

La participation aux mesures actives n'a pas d'effets probants sur les caractéristiques du principal emploi détenu par les personnes admissibles de l'assurance-emploi au cours de l'année suivant leur participation, que ce soit pour les femmes ou pour les hommes. Aucune différence statistiquement significative n'est d'ailleurs observée entre les hommes et les femmes, à ce sujet.

TABLEAU 6.1.5 - Résultats nets relatifs aux caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la participation pour les participants à au moins une des mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu et le sexe (Parmi ceux ayant occupé un emploi)

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi	
	Hommes (n = 604)	Femmes (n = 790)	Hommes (n = 570)	Femmes (n = 590)	Hommes (n = 300)	Femmes (n = 317)
Nombre de semaines écoulées	- 10,3	- 2,0	- 0,1	- 3,7	- 0,3	- 1,4
Emploi temporaire	- 10,1 %	14,3 %	14,5 % ²	6,0 %	9,1 %	6,3 %
Emploi saisonnier	- 15,6 %	4,7 %	7,0 %	- 5,7 %	0,8%	- 2,5 %
Niveau de compétence requis (+1 à +4)	0,1	0,1	- 0,2 ³	0,0	- 0,1	0,0
Emploi correspond au souhait	6,3 %	4,2 %	- 5,0 %	3,3 %	2,9 %	- 0,5 %
Satisfaction du salaire (+1 à +4)	- 0,1	- 0,1	0,1	0,0	-0,1	0,1

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,1.

* L'utilisation de caractères gras indique une différence statistiquement significative ($p < 0,05$) entre les hommes et chez femmes.

En bref. Quel que soit le statut eu égard au soutien public du revenu, les mesures actives n'ont pratiquement pas d'effets sur les caractéristiques du principal emploi détenu par les participants au cours de l'année suivant leur participation, tant chez les femmes que chez les hommes. Les seuls effets observés concernent la détention plus fréquente d'un emploi saisonnier et d'un emploi nécessitant un niveau de compétence moindre pour les hommes prestataires actifs de l'assurance-emploi.

6.1.6 Vie sociale et professionnelle

6.1.6.1 Prestataires de l'assistance-emploi

La participation aux mesures actives a des effets bénéfiques sur l'estime de soi et la confiance en soi, sur la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer sa formation ainsi que sur la qualité de vie des femmes et des hommes prestataires de l'assistance-emploi. Chez les femmes, on observe aussi que le niveau de leur revenu personnel, pour l'année 2001, a été supérieur à celui des non-participantes de même statut. Par ailleurs, il n'existe pas de différence statistiquement significative entre les hommes et les femmes sur ces aspects de la vie sociale et professionnelle.

6.1.6.2 Prestataires actifs de l'assurance-emploi

La participation aux mesures actives n'a pratiquement aucun effet notable sur la vie sociale et professionnelle des femmes et des hommes prestataires actifs de l'assurance-emploi. La seule exception consiste en une amélioration de la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer sa formation chez les femmes. Par ailleurs, il n'existe pas de différence statistiquement significative entre les hommes et les femmes sur ces aspects de la vie sociale et professionnelle.

6.1.6.3 Personnes admissibles de l'assurance-emploi

Pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi, la participation aux mesures actives a des effets positifs sur certains aspects et, négatifs, sur d'autres. D'une part, les participantes et les participants ont obtenu un revenu personnel moindre que les non-participantes et les non-participants, en 2001. D'ailleurs, les participants ont davantage le sentiment que les non-participants que leurs revenus ont diminué entre l'année précédant leur participation et l'année 2001. Un écart similaire, mais non significatif d'un point de vue statistique est observé entre les participantes et les non-participantes. En revanche, les mesures actives ont des effets positifs sur la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer sa formation de même que leur qualité de vie des participantes. Par ailleurs, il n'existe pas de différence statistiquement significative entre les hommes et les femmes sur ces aspects de la vie sociale et professionnelle.

TABLEAU 6.1.6 - Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les personnes ayant participé à au moins une des mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu et le sexe

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi	
	Hommes (n = 604)	Femmes (n = 790)	Hommes (n = 570)	Femmes (n = 590)	Hommes (n = 300)	Femmes (n = 317)
Niveau de revenu personnel en 2001 (0 à 8)	0,2	0,3 ¹	0,0	0,3	- 0,8 ¹	- 0,4 ³
Modification perçue du revenu personnel (-1 à +1)	0,1	0,0	0,0	0,1	- 0,2 ⁴	- 0,1
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (-2 à +2)	0,5 ¹	0,4 ¹	0,0	0,0	0,1	0,2
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (-2 à +2)	0,2 ³	0,3 ¹	0,0	0,3 ⁴	0,2	0,4 ²
Modification perçue de la qualité de vie (-4 à +4)	0,9 ¹	0,7 ¹	0,1	0,0	0,0	0,4 ⁴

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,1.

* L'utilisation de caractères gras indique une différence statistiquement significative ($p < 0,05$) entre les hommes et les femmes.

En bref. Les effets des mesures actives varient de façon importante selon la clientèle considérée. Pour les prestataires de l'assistance-emploi, les mesures actives ont des effets positifs sur plusieurs aspects liés à la vie sociale et professionnelle, tant chez les femmes que chez les hommes. Pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi, les mesures actives n'ont pas d'effets sur la vie sociale et professionnelle, excepté sur la motivation des femmes à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation. Pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi, les mesures actives ont un effet négatif sur le niveau de revenu des femmes et des hommes mais, pour les femmes, cela est compensé par des effets positifs sur la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer sa formation de même que sur la qualité de vie. Par ailleurs, il n'existe pas de différence statistiquement significative entre les hommes et les femmes sur ces aspects de la vie sociale et professionnelle.

6.2 Comparaisons entre les groupes d'âge

6.2.1 Insertion en emploi

6.2.1.1 Prestataires de l'assistance-emploi

De façon générale, les données du Tableau 6.2.1 font ressortir que les mesures actives bénéficient aux prestataires de l'assistance-emploi des trois groupes d'âge. Toutefois, les participants les plus jeunes (moins de 30 ans) sont ceux pour qui les mesures semblent avoir le moins d'effets puisque les écarts entre les participants et les non-participants de ce groupe d'âge sont souvent plus faibles et ne sont statistiquement significatifs que pour cinq indicateurs seulement, dont trois à des seuils élevés ($p < 0,1$). Concernant les deux autres groupes d'âge, on note des écarts statistiquement significatifs entre les participants et les non-participants sur tous les indicateurs considérés. La seule différence statistiquement perceptible entre les groupes d'âge concerne la présence ponctuelle en emploi. En effet, les participants les plus âgés sont ceux qui ont un effet net plus élevé sur le taux de présence en emploi.

6.2.1.2 Prestataires actifs de l'assurance-emploi

Bien que peu d'indicateurs soient statistiquement significatifs pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi, il est intéressant de constater qu'il existe des différences statistiquement significatives entre les groupes d'âge. Ainsi, les mesures actives ont des effets plus marqués sur la présence en emploi au cours des périodes suivant la participation pour les participants plus âgés (45 ans et plus). Il en est de même pour l'intégration dans un nouvel emploi, où les différences selon l'âge sont particulièrement importantes, et de l'intégration durable en emploi.

6.2.1.3 Personnes admissibles de l'assurance-emploi

De façon générale, on observe des effets positifs de la participation aux mesures actives sur un plus grand nombre d'indicateurs pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi âgées de 30 à 44 ans et davantage pour celles âgées de 45 ans et plus que pour leurs cadets. De plus, il existe un écart statistiquement significatif entre les trois groupes d'âge concernant la présence en emploi et ce, en faveur des plus âgés. Il semble donc que la participation aux mesures actives ait plus d'effets positifs pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi âgées de 30 ans et plus que pour celles âgées de moins de 30 ans.

En bref. Bien que les effets des mesures actives sur l'insertion en emploi varient selon le statut au soutien public du revenu, il appert que, sur plusieurs indicateurs, les plus âgés (45 ans et plus) semblent bénéficier davantage de la participation à une mesure active que les autres et ce, quel que soit le statut.

TABLEAU 6.2.1 - Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les participants à au moins une des mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu et l'âge

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi			Prestataires actifs de l'assurance-emploi			Personnes admissibles de l'assurance-emploi		
	Moins de 30 ans (n = 456)	30 à 44 ans (n = 641)	45 ans et plus (n = 297)	Moins de 30 ans (n = 367)	30 à 44 ans (n = 534)	45 ans et plus (n = 259)	Moins de 30 ans (n = 155)	30 à 44 ans (n = 273)	45 ans et plus (n = 189)
Présence en emploi									
12 mois	6,1 %	12,6 % ³	22,0 % ¹	- 0,3 %	1,9 %	14,3 % ²	11,4 %	14,1 %³	18,2 %⁴
18 mois	13,5 % ⁴	17,5 % ²	25,7 % ¹	- 3,9 %	5,1 %	19,4 %³	- 3,6 %	18,8 % ²	18,1 % ³
Intégration en emploi									
12 mois	6,4 %	16,3 % ²	20,4 % ¹	18,4 %²	10,0 %⁴	34,7 %¹	16,6 %	39,1 % ¹	22,4 % ²
18 mois	13,9 % ⁴	21,3 % ¹	25,2 % ¹	11,0 %	13,5 %³	41,3 %¹	27,9 % ⁴	42,9 % ¹	28,2 % ¹
Présence ponctuelle en emploi	16,0 % ²	9,9 %³	22,8 %¹	- 0,3 %	4,5 %	8,9 %	4,3 %	5,3 %	15,8 % ³
Proportion du temps en emploi									
12 mois	5,3 %	5,8 %	12,6 % ¹	- 5,5 %	2,3 %	0,7 %	- 13,3 %	1,0 %	6,9 %
18 mois	6,2 %	7,1 % ³	14,6 % ¹	- 6,3 %	0,7 %	0,6 %	- 5,6 %	1,2 %	7,7 %
Intégration durable en emploi (23 mois)	12,3 % ⁴	15,1 % ¹	25,2 % ¹	- 7,9 %	3,5 %	12,8 %	1,9 %	5,4 %	12,1 % ⁴
Différence de la proportion de temps en emploi (12 mois)	12,0 %	7,1 % ²	8,6 % ³	- 3,8 %	3,9 %	4,5 %	5,1 %	14,9 % ³	16,5 % ¹
Différence de la proportion de temps en emploi à temps plein (12 mois)	2,2 %	7,3 % ¹	8,2 % ¹	1,4 %	2,9 %	- 0,3 %	10,0 %	6,4 %	7,7 %
Différence du nombre total d'heures de travail (12 mois)	99 h	170 h ²	175 h ²	- 16 h	57 h	44 h	128 h	281 h ³	248 h ³
Différence de la rémunération d'emplois (12 mois)	1 641 \$ ³	1 572 \$ ²	1 328 \$ ²	- 986 \$	441 \$	215 \$	1 401 \$	5 101 \$ ¹	2 895 \$ ³

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,1.

* L'utilisation de caractères gras indique une différence statistiquement significative (p < 0,05) entre les groupes d'âge.

6.2.2 Utilisation de l'assistance-emploi

6.2.2.1 Prestataires de l'assistance-emploi

La participation aux mesures actives a pour effet de diminuer l'utilisation du programme d'assistance-emploi par les prestataires d'assistance-emploi de tous les âges. À l'exception d'un seul, tous les indicateurs sont statistiquement significatifs et aucune différence ne semble prévaloir entre les groupes d'âge. Ils démontrent que la participation à une mesure active est bénéfique tant au niveau de la proportion du temps passé à l'assistance-emploi, qu'au niveau du détachement et de la dépendance à l'assistance emploi.

6.2.2.2 Prestataires actifs de l'assurance-emploi

La participation aux mesures actives n'a pratiquement pas d'effets sur l'utilisation du programme d'assistance-emploi par les prestataires actifs de l'assurance-emploi et ce, peu importe l'âge des individus. Ce constat, comme nous l'avons déjà indiqué, n'est guère surprenant puisque ceux-ci utilisent peu ce type d'aide financière. Deux indicateurs présentent toutefois des écarts significatifs entre les participants et les non-participants âgés de moins de 30 ans. Ainsi, on constate que ces participants ont passé un peu plus de temps à l'assistance-emploi que les non-participants dans les 18 mois suivant la participation (écart correspondant à 0,7 mois de plus, en moyenne) de sorte qu'ils ont aussi été un peu plus nombreux à en dépendre au cours de cette période (écart de 1,7 points de pourcentage).

TABLEAU 6.2.2 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les participants à au moins une des mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu et l'âge

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi			Prestataires actifs de l'assurance-emploi			Personnes admissibles de l'assurance-emploi		
	Moins de 30 ans (n = 456)	30 à 44 ans (n = 641)	45 ans et plus (n = 297)	Moins de 30 ans (n = 367)	30 à 44 ans (n = 534)	45 ans et plus (n = 259)	Moins de 30 ans (n = 155)	30 à 44 ans (n = 273)	45 ans et plus (n = 189)
Proportion du temps à l'assistance-emploi									
12 mois	- 18,1 % ²	- 20,7 % ¹	- 19,8 % ¹	3,0 %	- 1,7 %	- 1,0 %	- 15,7 %	- 11,9 %	- 27,8 % ¹
18 mois	- 19,9 % ²	- 21,1 % ¹	- 20,0 % ¹	3,7 % ³	- 1,7 %	- 0,6 %	- 16,9 %	- 11,7 %	- 28,4 % ¹
Détachement de l'assistance-emploi									
12 mois	16,7 % ²	17,2 % ¹	14,9 % ¹	- 4,3 %	1,7 %	1,6 %	17,0 %	9,7 %	23,0 % ²
18 mois	18,9 % ¹	16,0 % ¹	15,2 % ¹	- 4,3 %	0,3 %	- 2,4 %	13,7 %	7,8 %	23,7 % ²
Dépendance de l'assistance-emploi									
12 mois	- 16,6 % ³	- 25,7 % ¹	- 24,2 % ¹	0,0 %	- 2,4 %	- 3,1 %	- 11,8 %	- 13,1 % ⁴	- 31,2 % ¹
18 mois	- 28,0 % ¹	- 25,5 % ¹	- 24,9 % ¹	1,7 % ³	- 2,9 %	- 3,6 %	- 25,8 % ⁴	- 15,9 % ³	- 32,5 % ¹
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (23 mois)	- 19,7 % ¹	- 22,1 % ¹	- 19,6 % ¹	1,7 %	- 1,4 %	- 2,7 %	- 18,6 %	- 7,9 %	- 30,2 % ¹
Différence de la proportion de temps à l'assistance-emploi (12 mois)	- 1,8 %	- 11,3 % ²	- 15,2 % ²	0,6 %	- 1,5 %	- 3,1 %	- 9,6 %	- 7,9 %	- 14,2 % ³

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,1.

* L'utilisation de caractères gras indique une différence statistiquement significative (p < 0,05) entre les groupes d'âge.

6.2.2.3 Personnes admissibles de l'assurance-emploi

Tous les indicateurs considérés indiquent que les mesures actives ont pour effet de diminuer l'utilisation du programme d'assistance-emploi par les personnes admissibles de l'assurance-emploi âgées de 45 ans et plus. Pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi âgées de moins de 30 ans et celles âgées de 30 à 44 ans, on observe des écarts suggérant une utilisation moindre de l'assistance-emploi par les participants, mais ces écarts ne sont statistiquement significatifs que pour l'indicateur de dépendance à l'assistance-emploi.

En bref. Les mesures actives ont des effets bénéfiques sur l'utilisation de l'assistance-emploi par les prestataires de l'assistance-emploi, et ce pour les trois groupes d'âge considérés. Elles ont, par contre, très peu d'effets sur l'utilisation de ce programme d'aide financière par les prestataires actifs de l'assurance-emploi, lesquels l'utilisent très peu. Enfin, les effets de la participation aux mesures actives sur l'utilisation de l'assistance-emploi par les personnes admissibles de l'assurance-emploi sont très marqués pour les personnes de 45 ans et plus mais moins probants pour leurs autres. Toutefois, aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les groupes d'âge.

6.2.3 Utilisation de l'assurance-emploi

6.2.3.1 Prestataires de l'assurance-emploi

Tous les indicateurs sont statistiquement significatifs et montrent que la participation à une mesure active accroît le recours à l'assurance-emploi par les prestataires de l'assurance-emploi des trois groupes d'âge. Il n'y a pas de différences statistiquement significatives entre les groupes d'âge.

TABLEAU 6.2.3 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les participants à au moins une des mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu et l'âge

INDICATEURS	Prestataires de l'assurance-emploi			Prestataires actifs de l'assurance-emploi			Personnes admissibles de l'assurance-emploi		
	Moins de 30 ans (n = 456)	30 à 44 ans (n = 641)	45 ans et plus (n = 297)	Moins de 30 ans (n = 367)	30 à 44 ans (n = 534)	45 ans et plus (n = 259)	Moins de 30 ans (n = 155)	30 à 44 ans (n = 273)	45 ans et plus (n = 189)
Proportion du temps à l'assurance-emploi									
12 mois	6,8 % ¹	8,3 % ¹	8,6 % ¹	9,8 % ³	14,5 % ¹	28,1 % ¹	13,2 % ³	5,7 %	12,2 % ¹
18 mois	7,1 % ¹	9,0 % ¹	9,4 % ¹	6,2 %	12,6 % ¹	25,5 % ¹	10,2 %	7,5 % ⁴	10,5 % ²
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (23 mois)	3,9 % ⁴	4,2 % ⁴	5,5 % ⁴	7,5 %	7,1 % ⁴	15,1 % ²	1,1 %	11,7 % ²	7,7 %
Différence de la proportion de temps à l'assurance-emploi (12 mois)	5,8 % ³	6,3 % ¹	4,5 % ⁴	13,3 % ³	16,5 % ¹	25,8 % ¹	9,0 %	0,9 %	- 3,5 %

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,1.

* L'utilisation de caractères gras indique une différence statistiquement significative ($p < 0,05$) entre les groupes d'âge.

6.2.3.2 Prestataires actifs de l'assurance-emploi

Tous les indicateurs à l'exception de deux sont statistiquement significatifs. Ils démontrent que la participation à une mesure active augmente de façon substantielle le recours à l'assurance-emploi par les prestataires actifs de l'assurance-emploi et que cet effet, du moins en termes de proportion du temps passé à l'assurance-emploi, est plus marqué chez les participants âgés de 30 à 44 ans et, encore davantage, chez ceux âgés de 45 ans et plus que chez les plus jeunes.

6.2.3.3 Personnes admissibles de l'assurance-emploi

Pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi, les participants aux mesures actives ont passé une plus grande proportion de leur temps à l'assurance-emploi que les non-participants dans les périodes de 12 mois ou 18 mois suivant la participation selon le groupe d'âge considéré. Pour les participants âgés de 30 à 44 ans, l'utilisation accrue de l'assurance-emploi perdure, en moyenne, près de 2 ans après la participation. Les données ne permettent pas d'établir de différences statistiquement significatives entre les groupes d'âge.

En bref. Pour les prestataires de l'assistance-emploi, la participation aux mesures actives augmente l'utilisation de l'assurance-emploi peu importe l'âge du participant. Les mesures actives ont aussi pour effet d'augmenter l'utilisation de l'assurance-emploi par les prestataires actifs de l'assurance-emploi de tous âges, mais cet effet s'intensifie chez les participants plus âgés. Chez les personnes admissibles de l'assurance-emploi, la participation aux mesures actives a aussi pour effet d'augmenter quelque peu l'utilisation de l'assurance-emploi des participants de tous âges.

6.2.4 Utilisation d'autres mesures ou activités d'Emploi-Québec

6.2.4.1 Prestataires de l'assistance-emploi

La participation à une mesure active augmente de façon importante le recours à d'autres mesures ou activités d'Emploi-Québec par les prestataires de l'assistance-emploi âgés de 30 ans et plus, après la participation à l'étude. Pour ceux âgés de moins de 30 ans, l'effet est faible et non significatif. La différence entre les groupes d'âge est statistiquement significative.

TABLEAU 6.2.4 - Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les participants à au moins une des mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu et l'âge

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi			Prestataires actifs de l'assurance-emploi			Personnes admissibles de l'assurance-emploi		
	Moins de 30 ans (n = 456)	30 à 44 ans (n = 641)	45 ans et plus (n = 297)	Moins de 30 ans (n = 367)	30 à 44 ans (n = 534)	45 ans et plus (n = 259)	Moins de 30 ans (n = 155)	30 à 44 ans (n = 273)	45 ans et plus (n = 189)
Utilisation d'une nouvelle mesure ou activité après la participation (23 mois)	5,9 %	27,1 % ¹	35,5 % ¹	19,2 % ³	23,0 % ¹	38,4 % ¹	3,8 %	27,3 % ²	30,4 % ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,1.

* L'utilisation de caractères gras indique une différence statistiquement significative ($p < 0,05$) entre les groupes d'âge.

6.2.4.2 Prestataires actifs de l'assurance-emploi

La participation à une mesure active augmente de façon importante le recours à d'autres mesures ou activités d'Emploi-Québec par les prestataires actifs de l'assurance-emploi de tous âges, après la participation à l'étude. Il n'existe pas de différence statistiquement significative entre les groupes d'âges.

6.2.4.3 Personnes admissibles de l'assurance-emploi

La participation à une mesure active augmente de façon importante le recours ultérieur à d'autres mesures ou activités d'Emploi-Québec par les personnes admissibles de l'assurance-emploi âgées de 30 ans et plus. Pour celles âgées de moins de 30 ans, l'effet est faible et non significatif. Tout comme pour la clientèle des prestataires actifs de l'assurance-emploi, il n'existe pas de différence statistiquement significative entre les groupes d'âge.

En bref. La participation à une mesure active a pour effet d'augmenter considérablement la probabilité d'une utilisation d'une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude, sauf pour les moins de 30 ans qui sont prestataires de l'assistance-emploi ou admissibles de l'assurance-emploi.

6.2.5 Caractéristiques du principal emploi

6.2.6.1 Prestataires de l'assistance-emploi

Pour les prestataires de l'assistance-emploi, les participants aux mesures actives âgés de moins de 30 ans ont obtenu le principal emploi qu'ils ont occupé dans l'année suivant la participation (date butoir) plus rapidement que les non-participants de même statut et du même âge. On constate aussi que le niveau de compétence requis par l'emploi détenu par les participants âgés de 45 ans et plus est, en moyenne, moins élevé que le niveau exigé par l'emploi des non-participants de même statut et du même âge. Dans ce dernier cas, les différences entre les groupes d'âge sont significatives, le niveau de compétence requis par les emplois détenus par les participants de moins de 45 ans étant, en moyenne, relativement similaire à celui des non-participants.

6.2.6.2 Prestataires actifs de l'assurance-emploi

Seuls deux indicateurs sont statistiquement significatifs. Ainsi, chez les prestataires actifs de l'assurance-emploi âgés de 45 ans et plus, le principal emploi occupé par les participants dans l'année suivant la participation (date butoir) était plus fréquemment un emploi temporaire que celui occupé par les non-participants de même statut et du même âge. Par ailleurs, les participants de moins de 30 ans sont, en moyenne, davantage satisfaits de leur salaire que les non-participants de même statut et du même âge alors que pour les participants plus âgés, la satisfaction envers le salaire tend à être moindre que celle des non-participants. La différence entre les groupes d'âge est statistiquement significative sur cet indicateur.

6.2.6.3 Personnes admissibles de l'assurance-emploi

La participation à une des mesures actives à l'étude n'a pratiquement aucun effet notable sur les caractéristiques du principal emploi détenu par les personnes admissibles de l'assurance-emploi dans l'année suivant leur participation. Un seul indicateur est statistiquement significatif et fait donc exception. Il indique que les participants âgés de 30 à 44 ans sont plus susceptibles de trouver des emplois temporaires que les non-participants. Il n'y a pas de différence statistiquement significative entre les groupes d'âge.

En bref. Les mesures ont des effets limités sur les caractéristiques du principal emploi détenu dans l'année suivant la participation. De plus, ces effets varient selon le soutien public du revenu et l'âge du participant. Ainsi, pour les prestataires de l'assistance-emploi, la participation favorise une insertion en emploi plus rapide des moins de 30 ans ainsi que l'occupation d'emplois nécessitant un niveau de compétence moindre chez les 45 ans et plus. Pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi, la participation favorise l'occupation d'emplois temporaires chez les 45 ans et plus et favorise l'occupation d'emplois offrant un salaire satisfaisant pour les moins de 30 ans. Finalement, pour les

personnes admissibles de l'assurance-emploi, la participation a pour effet de favoriser l'occupation d'emplois temporaires chez les participants âgés de 30 à 44 ans.

TABLEAU 6.2.5 - Résultats nets relatifs aux caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la participation pour les participants à au moins une des mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu et l'âge (Parmi ceux ayant occupé un emploi)

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi			Prestataires actifs de l'assurance-emploi			Personnes admissibles de l'assurance-emploi		
	Moins de 30 ans (n = 456)	30 à 44 ans (n = 641)	45 ans et plus (n = 297)	Moins de 30 ans (n = 367)	30 à 44 ans (n = 534)	45 ans et plus (n = 259)	Moins de 30 ans (n = 155)	30 à 44 ans (n = 273)	45 ans et plus (n = 189)
Nombre de semaines écoulées	- 10,7 ³	- 3,3	- 7,6	- 3,6	- 1,5	3,6	- 0,8	2,3	- 1,6
Emploi temporaire	4,9 %	3,4 %	- 21,3 %	7,1 %	8,9 %	19,9 % ³	5,8 %	13,8 % ⁴	4,0 %
Emploi saisonnier	- 8,9 %	0,6 %	11,3 %	8,1 %	- 1,6 %	- 2,0 %	- 2,0 %	5,8 %	3,3 %
Niveau de compétence requis (+1 à +4)	0,1	0,1	- 1,0³	0,0	- 0,2	- 0,1	- 0,1	- 0,1	- 0,2
Emploi correspond au souhait	3,8 %	- 0,5 %	- 10,6 %	- 5,6 %	2,6 %	- 3,4 %	1,1 %	- 4,4 %	4,8 %
Satisfaction du salaire (+1 à +4)	- 0,1	- 0,1	- 0,2	0,3⁴	- 0,1	- 0,2	0,5	0,0	0,0

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,1.

* L'utilisation de caractères gras indique une différence statistiquement significative (p < 0,05) entre les groupes d'âge.

6.2.6 Vie sociale et professionnelle

6.2.6.1 Prestataires de l'assistance-emploi

Pour les prestataires de l'assistance-emploi, la participation à une des mesures à l'étude a des effets positifs sur le niveau de revenu personnel ainsi que sur l'estime de soi et la confiance en soi, sur la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer sa formation et sur la qualité de vie des participants âgés de plus de 30 ans. Pour les participants de moins de 30 ans, les mesures actives n'ont des effets significatifs que sur la qualité de vie. Par ailleurs, il est par ailleurs intéressant de noter que l'effet sur la motivation à continuer de travailler, à trouver un emploi ou à améliorer sa formation augmente avec l'âge des participants.

6.2.6.2 Prestataires actifs de l'assurance-emploi

La participation aux mesures actives à l'étude n'a aucun effet probant sur la vie sociale ou professionnelle des prestataires actifs de l'assurance-emploi de chacune des strates d'âge considérées.

6.2.6.3 Personnes admissibles de l'assurance-emploi

La participation aux mesures actives a eu pour effet de réduire le revenu personnel des personnes admissibles de l'assurance-emploi, en 2001. Cet effet est significatif pour les participants âgés de 30 ans et plus. Un effet similaire est observé chez les plus jeunes, mais il n'atteint pas le seuil de signification statistique. Toutefois, seuls les participants âgés de 45 ans et plus ont, comparativement aux non-participants du même âge, davantage le sentiment que leur revenu personnel a diminué entre l'année précédant la participation (date butoir) et l'année 2001. Cet effet est significatif par rapport à celui observé pour les deux autres groupes d'âge. En contrepartie, la participation aux mesures actives a un effet bénéfique sur la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer sa formation chez les personnes âgées de 30 à 44 ans.

TABLEAU 6.2.6 - Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les participants à au moins une des mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu et l'âge

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi			Prestataires actifs de l'assurance-emploi			Personnes admissibles de l'assurance-emploi		
	Moins de 30 ans (n = 456)	30 à 44 ans (n = 641)	45 ans et plus (n = 297)	Moins de 30 ans (n = 367)	30 à 44 ans (n = 534)	45 ans et plus (n = 259)	Moins de 30 ans (n = 155)	30 à 44 ans (n = 273)	45 ans et plus (n = 189)
Niveau de revenu personnel en 2001 (0 à 8)	0,2	0,3 ²	0,3 ³	0,3	0,0	0,0	- 0,8	- 0,6 ³	- 0,8 ¹
Modification perçue du revenu personnel (-1 à +1)	0,1	0,1	- 0,1	0,1	0,1	- 0,1	0,0	0,0	- 0,5¹
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (-2 à +2)	0,2	0,4 ³	0,6 ¹	0,2	- 0,1	0,1	0,0	0,2	0,0
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (-2 à +2)	0,1	0,3²	0,6¹	0,2	0,2	0,3	0,0	0,3 ³	0,2
Modification perçue de la qualité de vie (-4 à +4)	0,7 ²	0,6 ²	1,2 ¹	0,5	0,1	- 0,1	0,4	0,2	- 0,2

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

* L'utilisation de caractères gras indique une différence statistiquement significative (p < 0,05) entre les groupes d'âge.

En bref. Pour les prestataires de l'assistance-emploi, les mesures actives ont des effets bénéfiques sur tous les aspects de la vie sociale et professionnelle des participants âgés de 30 ans et plus, et seulement sur l'amélioration de la qualité de vie pour ceux âgés de moins de 30 ans. De plus, l'effet positif sur la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer sa formation augmente avec l'âge des prestataires. Pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi, les mesures actives n'ont aucun effet probant quel que soit le groupe d'âge considéré. Pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi, les mesures actives ont eu pour effet de diminuer le niveau de revenus personnels et ce, semble-t-il, pour tous les groupes d'âge. Toutefois, on observe un effet sur la modification perçue du revenu personnel que pour les personnes admissibles âgées de 45 ans et plus. Pour les 30 à 44 ans, les mesures ont aussi pour effet d'augmenter la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation.

6.3 Comparaisons entre les participations complétées et non complétées

6.3.1 Insertion en emploi

6.3.1.1 Prestataires de l'assistance-emploi

Pour les prestataires de l'assistance-emploi, les mesures actives ont des effets positifs sur l'emploi que le participant ait complété, ou non, sa participation. Toutefois, les effets des mesures actives sur l'insertion en emploi sont nettement plus marqués pour les participants qui ont complété leur participation que pour ceux qui ne l'ont pas complétée. Que ce soit au niveau de la présence en emploi, de l'intégration dans un nouvel emploi et du temps passé en emploi, ceux qui complètent leur participation s'en tirent mieux. D'ailleurs, pour ceux-ci, les effets positifs sur l'emploi perdurent près de 2 ans, en moyenne, après la participation alors que pour ceux qui ne complètent pas leur participation, les effets s'estompent.

6.3.1.2 Prestataires actifs de l'assurance-emploi

Pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi, la participation aux mesures actives a pour effet d'augmenter l'intégration dans un nouvel emploi et ce, indépendamment du fait que la participation soit complétée, ou non. Par contre, les mesures actives n'ont des effets significatifs sur la présence en emploi que pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ont complété leur participation.

6.3.1.3 Personnes admissibles de l'assurance-emploi

Pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi, les mesures actives ont des effets positifs relativement similaires sur la présence en emploi, l'intégration dans un nouvel emploi et sur l'amélioration des revenus d'emplois entre l'année précédant et celle suivant la participation et ce, que la participation ait été complétée, ou non. Par contre, il est intéressant de constater que les effets des mesures actives ne perdurent près de 23 mois, en moyenne, après la participation pour ceux qui ont complété leur participation (écart de 11,5 points de pourcentage) alors que pour ceux qui l'ont interrompue, l'effet est plus faible et non significatif. De plus, les participants qui ont complété leur participation ont amélioré de façon significative le temps qu'ils ont passé en emploi, en emploi à temps plein ainsi que le nombre d'heures travaillées entre les années précédant et suivant leur participation. Ce qui n'est pas le cas de ceux qui n'ont pas complété leur participation.

En bref

L'impact des mesures actives sur l'insertion en emploi varie en fonction de la clientèle et selon qu'elles sont complétées, ou non. Pour les prestataires de l'assistance-emploi, les résultats sont sans équivoque : les mesures sont beaucoup plus efficaces lorsqu'elles sont complétées. Pour les prestataires actifs de l'assistance-emploi, il y a peu d'effets perceptibles, mais ceux qui le sont ne varient pas en fonction du fait que les mesures soient complétées, ou non. Enfin, pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi, les participants ayant complété leurs mesures semblent en bénéficier davantage que ceux ne les ayant pas complétées puisque davantage d'indicateurs sont statistiquement significatifs. À ce sujet, il est utile de mentionner qu'une étude récente de la Direction de l'évaluation a montré que certains participants interrompaient leur participation parce qu'ils avaient trouvé un emploi. Cela pourrait expliquer qu'on observe des effets nets positifs sur l'emploi pour les participants qui ne complètent pas leur participation. Il se peut aussi que les personnes qui ne complètent pas leur participation aient tout de même acquis certaines habiletés, compétences ou expériences qui leur sont utiles par la suite. Toutefois, les effets de la participation sont moindres chez les prestataires de l'assistance-emploi qui ne complètent pas leur participation et ils ne semblent pas perdurer chez les personnes admissibles qui ne complètent pas leur participation.

TABLEAU 6.3.1 - Résultats nets relatifs à l'insertion en emploi pour les participants à au moins une des mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu et le fait d'avoir complété, ou non, la participation

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi	
	Complétée (n = 989)	Non complétée (n = 405)	Complété (n = 1019)	Non complétée (n = 141)	Complété (n = 502)	Non complétée (n = 115)
Présence en emploi						
12 mois	17,6 % ¹	7,5 % ³	4,0 %	2,7 %	15,4 % ¹	12,3 % ⁴
18 mois	24,1 % ¹	11,9 % ¹	5,7 % ³	2,2 %	18,8 % ¹	14,6 % ⁴
Intégration en emploi						
12 mois	18,9 % ¹	10,5 % ²	20,3 % ¹	14,8 % ³	29,9 % ¹	35,3 % ¹
18 mois	25,1 % ¹	14,3 % ¹	21,1 % ¹	15,6 % ³	35,2 % ¹	42,0 % ¹
Présence ponctuelle en emploi	17,6 % ¹	3,9 %	3,9 %	-0,4 %	11,5 % ³	4,1 %
Proportion du temps en emploi						
12 mois	10,7 % ¹	1,8 %	0,4 %	- 1,7 %	1,6 %	0,2 %
18 mois	12,2 % ¹	3,0 %	- 0,8 %	- 1,4 %	4,1 %	0,5 %
Intégration durable en emploi (23 mois)	19,7 % ¹	9,1 % ³	2,6 %	- 4,5 %	10,8 % ³	4,8 %
Différence de la proportion de temps en emploi (12 mois)	10,1 % ¹	5,7 % ³	3,1 %	- 0,3 %	14,5 % ¹	5,1 %
Différence de la proportion de temps en emploi à temps plein (12 mois)	8,5 % ¹	3,8 %	0,0 %	7,3 %	8,2 % ³	3,0 %
Différence du nombre total d'heures de travail (12 mois)	202 h ¹	125 h ²	63 h	29 h	254 h ¹	110 h
Différence de la rémunération d'emplois (12 mois)	1 737 \$ ¹	1 114 \$ ³	444 \$	- 21 \$	3 332 \$ ¹	2 962 \$ ²

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,1.

* L'utilisation de caractères gras indique une différence statistiquement significative (p < 0,05) entre les participants ayant complété, ou non, la participation.

6.3.2 Utilisation de l'assistance-emploi

6.3.2.1 Prestataires de l'assistance-emploi

Les mesures actives ont pour effet de diminuer l'utilisation du programme d'assistance-emploi par les prestataires de l'assistance-emploi que la participation ait été complétée, ou non. Toutefois, ces effets sont nettement plus marqués chez ceux qui ont complété leur participation.

6.3.2.2 Prestataires actifs de l'assurance-emploi

Les mesures actives n'ont pas d'effets notables sur l'utilisation du programme d'assistance-emploi par les prestataires actifs de l'assurance-emploi, qu'ils aient complété, ou non, leur participation. Comme nous l'avons déjà souligné, ces personnes utilisent peu le programme d'assistance-emploi.

6.3.2.3 Personnes admissibles de l'assurance-emploi

Les mesures actives ont pour effets de réduire considérablement l'utilisation du programme d'assistance-emploi par les personnes admissibles de l'assurance-emploi, qu'ils aient complété, ou non, leur participation. On ne dénote aucune différence statistiquement significative entre les participants ayant complété leurs mesures et ceux ne les ayant pas complétées.

TABLEAU 6.3.2 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assistance-emploi pour les participants à au moins une des mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu et le fait d'avoir complété, ou non, la participation

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi	
	Complétée (n = 989)	Non complétée (n = 405)	Complété (n = 1019)	Non complétée (n = 141)	Complété (n = 502)	Non complétée (n = 115)
Proportion du temps à l'assistance-emploi						
12 mois	- 24,7 % ¹	- 8,0 % ³	- 0,3 %	1,5 %	- 21,6 % ¹	- 17,3 % ³
18 mois	- 25,5 % ¹	- 8,7 % ¹	- 0,2 %	2,3 %	- 22,0 % ¹	- 16,6 % ³
Détachement de l'assistance-emploi						
12 mois	20,6 % ¹	6,3 % ³	0,4 %	- 1,6 %	19,4 % ¹	14,2 % ³
18 mois	20,4 % ¹	6,8 % ³	- 0,6 %	- 5,0 %	18,0 % ¹	11,3 %
Dépendance de l'assistance-emploi						
12 mois	- 29,8 % ¹	- 10,1 % ²	- 1,7 %	- 1,0 %	- 22,9 % ¹	- 22,0 % ²
18 mois	- 31,7 % ¹	- 11,0 % ¹	- 1,4 %	- 1,6 %	- 27,2 % ¹	- 20,8 % ²
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi (23 mois)	- 25,0 % ¹	- 7,1 % ³	- 0,8 %	2,2 %	- 21,9 % ¹	- 14,8 % ³
Différence de la proportion de temps à l'assistance-emploi (12 mois)	- 14,9 % ¹	- 4,2 %	- 1,3 %	- 0,2 %	- 10,7 % ²	- 12,7 % ³

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,1.

* L'utilisation de caractères gras indique une différence statistiquement significative (p < 0,05) entre les participants ayant complété, ou non, la participation.

En bref. Pour les prestataires de l'assistance-emploi, l'effet des mesures actives sur l'utilisation du programme d'assistance-emploi est nettement plus élevé lorsque les participations sont complétées. Par ailleurs, elles n'ont aucun

effet sur la clientèle des prestataires actifs de l'assurance-emploi, peu importe que la participation soit complétée, ou non. Enfin, pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi, les mesures actives ont pour effets de réduire considérablement leur utilisation du programme d'assistance-emploi, que la participation soit complétée, ou non.

6.3.3 Utilisation de l'assurance-emploi

6.3.3.1 Prestataires de l'assistance-emploi

Les mesures actives ont pour effets d'augmenter le recours à l'assurance-emploi par les prestataires de l'assistance-emploi et ce, que la participation ait été complétée, ou non. Cet effet est toutefois plus marqué chez les participants qui ont complété leur participation. Ce résultat est cohérent avec les données du Tableau 6.3.1 portant sur l'insertion en emploi.

6.3.3.2 Prestataires actifs de l'assurance-emploi

Les mesures actives ont pour effets d'augmenter le recours à l'assurance-emploi par les prestataires actifs de l'assurance-emploi et ce, que la participation ait été complétée, ou non. Il n'y a pas de différence significative dans l'utilisation de l'assurance-emploi selon que la mesure est complétée, ou non.

TABLEAU 6.3.3 - Résultats nets relatifs à l'utilisation de l'assurance-emploi pour les participants à au moins une des mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu et le fait d'avoir complété, ou non, la participation

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi	
	Complétée (n = 989)	Non complétée (n = 405)	Complété (n = 1019)	Non complété (n = 141)	Complété (n = 502)	Non complétée (n = 115)
Proportion du temps à l'assurance-emploi						
12 mois	9,6 % ¹	3,0 % ²	16,7 % ¹	11,2 % ¹	10,8 % ¹	3,0 %
18 mois	10,1 % ¹	3,9 % ¹	14,1 % ¹	9,1 % ²	10,6 % ¹	5,1 %
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi (23 mois)	6,4 % ¹	2,6 %	9,6 % ¹	7,8 %	10,6 % ¹	5,2 %
Différence de la proportion de temps à l'assurance-emploi (12 mois)	7,4 % ¹	2,7 % ⁴	17,3 % ¹	8,0 %	0,8 %	2,9 %

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,1.

* L'utilisation de caractères gras indique une différence statistiquement significative ($p < 0,05$) entre les participants ayant complété, ou non, la participation.

6.3.3.3 Personnes admissibles de l'assurance-emploi

Les mesures actives ont pour effet d'augmenter le recours à l'assurance-emploi par les personnes admissibles de l'assurance-emploi qui ont complété leur participation. Aucun effet significatif n'a été observé pour les participants qui n'ont pas complété leur participation. Par ailleurs, les différences entre les participants ayant complété leur participation et ceux qui ne l'ont pas complétée ne sont pas significatives.

En bref. L'effet des mesures actives varie considérablement en fonction de la clientèle desservie. Pour les prestataires de l'assistance-emploi, les mesures augmentent davantage le recours à l'assurance-emploi lorsqu'elles sont complétées. Par ailleurs, leurs effets sur le recours à l'assurance-emploi par les prestataires actifs de l'assurance-emploi sont indépendants du fait que la mesure soit complétée, ou non. Enfin, les mesures ont un effet perceptible sur le recours à l'assurance-emploi par les personnes admissibles de l'assurance-emploi, uniquement si elles ont complété leur participation.

6.3.4 Utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec

6.3.4.1 Prestataires de l'assistance-emploi

La participation à une mesure active augmente considérablement la probabilité que les prestataires de l'assistance-emploi recourent à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude, que celle-ci ait été complétée ou non.

6.3.4.2 Prestataires actifs de l'assurance-emploi

La participation à une mesure active augmente considérablement la probabilité que les prestataires actifs de l'assurance-emploi recourent à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude, que celle-ci ait été complétée ou non.

TABEAU 6.3.4 - Résultats nets relatifs à l'utilisation d'une autre mesure ou activité d'Emploi-Québec pour les participants à au moins une des mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu et le fait d'avoir complété, ou non, la participation

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi	
	Complétée (n = 989)	Non complétée (n = 405)	Complété (n = 1019)	Non complétée (n = 141)	Complété (n = 502)	Non complétée (n = 115)
Utilisation d'une nouvelle mesure ou activité après la participation (23 mois)	24,2 % ¹	15,0 % ¹	25,1 % ¹	20,8 % ¹	24,8 % ¹	25,5 % ¹

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,1.

* L'utilisation de caractères gras indique une différence statistiquement significative ($p < 0,05$) entre les participants ayant complété, ou non, la participation.

6.3.4.3 Personnes admissibles de l'assurance-emploi

La participation à une mesure active augmente considérablement la probabilité que les personnes admissibles de l'assurance-emploi recourent à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude, que celle-ci ait été complétée ou non.

En bref. La participation à une mesure active augmente considérablement la probabilité de recourir à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude. Cet effet est observable pour chacune des clientèles desservies et indépendamment du fait que la mesure à l'étude soit complétée, ou non.

6.3.5 Caractéristiques du principal emploi

6.3.5.1 Prestataires de l'assistance-emploi

Les mesures actives à l'étude n'ont aucun effet notable sur les caractéristiques du principal emploi détenu par les prestataires de l'assistance-emploi dans l'année suivant leur participation, que celle-ci ait été complétée ou non.

6.3.5.2 Prestataires actifs de l'assurance-emploi

Les mesures actives ont pour effets d'augmenter la présence des prestataires actifs de l'assurance-emploi dans des emplois temporaires et exigeant, en moyenne, un niveau moindre de compétence dans l'année suivant la participation. Même si ces effets ne sont statistiquement significatifs que pour les participants ayant complété leur participation, des effets similaires sont observés pour ceux qui ne l'ont pas complétée.

TABEAU 6.3.5 - Résultats nets relatifs aux caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la participation pour les participants à au moins une des mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu et le fait d'avoir complété, ou non, la participation (Parmi ceux ayant occupé un emploi)

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi	
	Complétée (n = 989)	Non complétée (n = 405)	Complété (n = 1019)	Non complétée (n = 141)	Complété (n = 502)	Non complétée (n = 115)
Nombre de semaines écoulées	- 5,3	- 2,0	- 0,8	- 2,3	- 0,7	- 3,7
Emploi temporaire	2,0 %	2,4 %	9,4 % ²	7,8 %	8,7 % ⁴	2,5 %
Emploi saisonnier	- 3,1 %	- 4,5 %	1,0 %	- 1,9 %	1,1 %	- 3,4 %
Niveau de compétence requis (+1 à +4)	0,0	0,0	- 0,1 ³	- 0,2	- 0,2	0,0
Emploi correspond au souhait	1,6 %	- 0,8 %	- 1,5 %	3,2 %	0,0 %	- 0,9 %
Satisfaction du salaire (+1 à +4)	- 0,1	- 0,1	0,0	0,1	0,0	0,0

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,1.

* L'utilisation de caractères gras indique une différence statistiquement significative ($p < 0,05$) entre les participants ayant complété, ou non, la participation.

6.3.5.3 Personnes admissibles de l'assurance-emploi

Les mesures actives ont pour effet d'augmenter la présence des personnes admissibles de l'assurance-emploi dans des emplois temporaires pour les participants ayant complété leur participation. On note aucun effet notable des participations non complétées sur les caractéristiques du principal emploi détenu par les personnes admissibles de l'assurance-emploi dans l'année suivant cette participation.

En bref. Les mesures actives à l'étude ont peu d'effets sur les caractéristiques du principal emploi détenu dans l'année suivant la participation. Le principal effet observé consiste en une présence accrue des participants ayant complété leur participation dans des emplois temporaires pour les clients de l'assurance-emploi (prestataires actifs et personnes admissibles). Pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi, on observe aussi que les emplois détenus exigent, en moyenne, un niveau moindre de qualifications que les non-participants lorsque la participation est complétée. Il est à noter que des effets similaires, quoique non significatifs, sont observés pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi n'ayant pas complété leur participation.

6.3.6 Vie sociale et professionnelle

6.3.6.1 Prestataires de l'assistance-emploi

Les mesures actives ont des effets positifs sur la vie sociale et professionnelle des prestataires de l'assistance-emploi. À cet égard, les participants ayant complété leur mesure ont connu un effet plus marqué sur la hausse de leurs revenus et obtiennent davantage un effet sur la motivation à continuer de travailler, à trouver un emploi et à améliorer leur formation que ceux n'ayant pas complété leur mesure.

6.3.6.2 Prestataires actifs de l'assurance-emploi

Les mesures actives ont pour effet d'augmenter la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer sa formation pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ont complété leur participation, uniquement.

6.3.6.3 Personnes admissibles de l'assurance-emploi

Pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi, les mesures actives ont des effets positifs et des effets négatifs sur la vie sociale et professionnelle. D'une part, autant les participations complétées que celles non complétées ont eu pour effet de diminuer le revenu personnel des participants. En revanche, les deux groupes sont davantage motivés à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation. Enfin, seuls les participants ayant complété leur formation manifestent une amélioration de leur estime de soi et de leur confiance en soi.

En bref. Pour les prestataires de l'assistance-emploi, le fait de compléter la participation a des effets bénéfiques sur le niveau de revenu personnel ainsi que sur la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer sa formation. Pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi, on n'observe pas de différences significatives selon que la participation ait été complétée, ou non, mais les effets positifs des mesures sur la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer sa formation ne sont statistiquement significatifs que pour ceux qui l'ont complétée. Enfin, pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi, l'effet négatif des mesures sur le niveau de revenu personnel et l'effet positif sur la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer sa formation sont indépendants du fait d'avoir complété, ou non, la participation. Toutefois, l'effet positif sur l'estime de soi et la confiance en soi n'est statistiquement significatif que pour les participants ayant complété leur participation.

TABLEAU 6.3.6 - Résultats nets relatifs à certains aspects de la vie sociale et professionnelle pour les participants à au moins une des mesures actives à l'étude selon le statut au soutien public du revenu et le fait d'avoir complété, ou non, la participation

INDICATEURS	Prestataires de l'assistance-emploi		Prestataires actifs de l'assurance-emploi		Personnes admissibles de l'assurance-emploi	
	Complétée (n = 989)	Non complétée (n = 405)	Complété (n = 1019)	Non complétée (n = 141)	Complété (n = 502)	Non complétée (n = 115)
Niveau de revenu personnel en 2001 (0 à 8)	0,3¹	0,0	0,2	0,1	-0,7 ¹	-0,7 ²
Modification perçue du revenu personnel (-1 à +1)	0,1	0,0	0,1	0,1	-0,1 ⁴	-0,1
Modification perçue de l'estime de soi et de la confiance en soi (-2 à +2)	0,4 ¹	0,2 ³	0,0	0,0	0,2 ³	0,1
Modification perçue de la motivation de continuer à travailler / trouver un emploi / améliorer sa formation (-2 à +2)	0,4¹	0,1⁴	0,2 ³	0,1	0,3 ²	0,3 ⁴
Modification perçue de la qualité de vie (-4 à +4)	0,9 ¹	0,5 ²	0,0	0,0	0,2	0,2

¹ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,001.

² Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,01.

³ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,05.

⁴ Le niveau de signification statistique des écarts nets atteint 0,1.

* L'utilisation de caractères gras indique une différence statistiquement significative ($p < 0,05$) entre les participants ayant complété, ou non, la participation.

Chapitre 6

Principaux constats de l'étude et discussion

7.1 Principaux constats de l'étude

Bien que les effets bruts méritent d'être examinés attentivement, notamment au regard des comparaisons à faire avec des données de gestion et des cibles de résultats, l'objectif principal de cette étude était la mesure des effets nets imputables à la participation. Les principaux constats sont les suivants :

7.1.1 Sur l'emploi

Globalement, les mesures actives à l'étude ont des effets nets positifs sur l'emploi pour toutes les clientèles. Ces effets sont plus marqués pour les prestataires de l'assistance-emploi et les personnes admissibles de l'assurance-emploi que pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi, pour lesquels les effets observés sont moindres, bien que significatifs. C'est la mesure de formation de la main-d'œuvre qui présente globalement le plus d'effets positifs sur l'emploi et ce quelle que soit la clientèle considérée. La mesure Subventions salariales génère aussi plusieurs effets positifs, mais surtout pour les prestataires de l'assistance-emploi et les personnes admissibles de l'assurance-emploi. Les mesures projets de préparation à l'emploi et services d'aide à l'emploi donnent des effets positifs, mais moindres, pour les prestataires de l'assistance-emploi et les personnes admissibles de l'assurance-emploi uniquement. Enfin, la mesure insertion sociale a peu d'effets sur l'emploi.

Les effets positifs sur l'emploi sont présents chez les femmes et chez les hommes. Pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi, l'effet sur la présence en emploi est supérieur chez les femmes que chez les hommes. Les données ne permettent pas de détecter d'autres différences significatives entre les sexes. Les effets sur l'emploi varient selon l'âge. Ainsi, les mesures actives ont des effets positifs sur l'emploi pour les prestataires actifs de l'assistance-emploi de tous les groupes d'âge alors que pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi et les prestataires actifs de l'assurance-emploi, les effets positifs sur l'emploi touchent surtout les personnes âgées de 30 à 44 ans et celles de 45 ans et plus. Pour tous les types de clientèles, des effets plus importants ont été observés chez les personnes âgées de 45 ans et plus. Ajoutons que les effets positifs sur l'emploi sont plus marqués chez les personnes ayant complété leur participation que pour celles ne l'ayant pas complétée, bien que des différences significatives entre ces groupes ne soient observées que pour les prestataires de l'assistance-emploi.

D'autre part, les mesures actives à l'étude ont peu d'effets sur les caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la participation. L'effet le plus fréquemment observé consiste en l'occupation d'un emploi plus fréquemment temporaire par les participants comparativement aux non-participants.

7.1.2 Sur l'utilisation de l'assistance-emploi

La participation à une des mesures actives à l'étude a pour effet de réduire fortement l'utilisation de l'assistance-emploi par les prestataires de l'assistance-emploi et par les personnes admissibles de l'assurance-emploi mais n'a pas d'effet pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi, lesquels utilisent très peu ce programme d'aide financière. L'effet semble perdurer dans le temps, au moins au cours des deux années d'observation. Pour les prestataires de l'assistance-emploi et les personnes admissibles de l'assurance-emploi, l'effet de réduction de l'utilisation de l'assistance-emploi est plus marqué pour les mesures Subventions salariales et formation de la main-d'œuvre ainsi que les participations multiples. En revanche, la mesure insertion sociale n'a aucun effet notable sur l'utilisation de l'assistance-emploi par les prestataires de l'assistance-emploi.

Les effets bénéfiques de la participation aux mesures actives à l'étude sur l'utilisation de l'assistance-emploi touchent les femmes et les hommes ainsi que tous les groupes d'âge, bien que dans ce dernier cas, le seuil de signification statistique n'est pas toujours atteint. Ces effets sont aussi perceptibles chez les personnes ayant complété leur participation et celles ne l'ayant pas complétée.

7.1.3 Sur l'utilisation de l'assurance-emploi

La participation aux mesures actives à l'étude a pour effet d'augmenter l'utilisation de l'assurance-emploi. L'augmentation semble toutefois diminuer avec le temps. Pour les prestataires de l'assistance-emploi et les personnes admissibles de l'assurance-emploi, l'effet d'augmentation de l'utilisation de l'assurance-emploi est surtout perceptible

pour la mesure Subventions salariales laquelle donne un statut de salarié en cours de participation. Pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi, ces effets sont aussi présents chez ceux qui participent à plusieurs mesures alors que pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi, ils sont présents pour toutes les mesures, mais de façon moindre pour la mesure de formation de la main-d'œuvre.

Les effets des mesures sur l'utilisation de l'assurance-emploi sont significatifs chez les femmes et chez les hommes ainsi que dans tous les groupes d'âge. Chez les prestataires actifs de l'assurance-emploi, l'effet à la hausse sur la proportion de temps passé à l'assurance-emploi augmente avec l'âge du participant. Ces effets sont aussi perceptibles chez les personnes ayant complété leur participation et, de façon moindre et pas toujours significative, chez ceux ne l'ayant pas complétée.

7.1.4 Sur l'utilisation d'autres mesures ou activités d'Emploi-Québec

La participation aux mesures actives augmente de façon appréciable la probabilité de recourir à nouveau à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude. Cet effet est significatif pour chacune des clientèles définies par le statut au soutien public du revenu et pour chacune des mesures actives à l'étude. Cela peut s'expliquer par le fait que des participants qui ne se sont pas rapidement trouvé un emploi reçoivent une préparation intensive à la recherche d'emploi à la suite de la mise à niveau de leurs compétences. Elle peut également témoigner de la nécessité de poursuivre le développement de leur employabilité; le parcours réalisé n'étant pas suffisant ou ayant été inadéquat. Enfin, cela peut correspondre aussi, dans certains cas, à une forme de dépendance aux mesures ou activités d'Emploi-Québec. Les données ne permettent pas de discriminer entre ces différentes explications.

L'effet sur la probabilité de recourir à nouveau à une mesure ou activité d'Emploi-Québec après la participation à l'étude est aussi présent chez les femmes et chez les hommes, quel que soit leur statut au soutien public du revenu. Pour les prestataires de l'assistance-emploi, il est toutefois plus marqué chez les femmes que chez les hommes. Cet effet est significatif pour les participants de 30 à 44 ans et de 45 ans et plus. Pour les moins de 30 ans, l'effet est généralement moindre que chez les participants plus âgés et n'est significatif que chez les prestataires actifs de l'assurance-emploi.

7.1.5 Sur certains aspects de la vie sociale et professionnelle

La participation aux mesures actives à l'étude a des effets positifs sur les revenus personnels, l'estime de soi et la confiance en soi, sur la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation et sur la perception de la qualité de vie des participants. Pour les prestataires de l'assistance-emploi, ces effets sont significatifs pour les participants aux mesures « Formation de la main-d'œuvre » et « Subventions salariales » ainsi que pour ceux ayant participé à plus d'une mesure. Les autres mesures ont des effets sur l'estime de soi et la confiance en soi, sur la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation et sur la perception de la qualité de vie mais pas sur le niveau de revenu des prestataires de l'assistance-emploi. Pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi, on note un effet négatif sur le niveau de revenu personnel, notamment pour les participants à la mesure subventions salariales, et des effets positifs sur l'estime de soi et la confiance en soi, sur la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation et sur la perception de la qualité de vie chez ceux ayant participé aux mesures « Formation de la main-d'œuvre » et « Subventions salariales ». Pour les projets de préparation à l'emploi, les effets se limitent à la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation. Pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi, des effets positifs sont observables sur le niveau de revenu personnel et la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation des participants à la mesure « Formation de la main-d'œuvre ».

Les effets observés par clientèle ne diffèrent pas selon le sexe. Selon l'âge, l'effet sur la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation augmente avec l'âge pour les prestataires de l'assistance-emploi. Pour les prestataires de l'assistance-emploi, les effets sur le niveau de revenu personnel et sur la motivation à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation sont aussi plus marqués parmi ceux ayant complété leur participation que parmi ceux ne l'ayant pas complétée.

7.2 Discussion

Notre étude repose sur un devis quasi-expérimental. Le choix de ce devis s'avérerait nécessaire puisque, notamment, les mesures à l'étude étaient déjà implantées et offertes de façon universelle sur l'ensemble du territoire québécois. Pour atténuer les effets possibles du biais d'autosélection associé à ce type de devis, nous avons eu recours à deux méthodes économétriques tenant compte de facteurs observés et inobservés. La grande convergence des effets mesurés à l'aide des deux méthodes renforce évidemment la crédibilité des constats qui en découlent, tout comme il est intéressant de noter que nos résultats sont cohérents avec ceux obtenus dans d'autres études récentes utilisant un devis de type expérimental. De plus, certains résultats des études d'évaluation sommative des autres provinces pourront en partie être comparés à ceux-ci lorsqu'elles seront réalisées et disponibles. Un effort de benchmarking ayant été fait au préalable pour favoriser les comparaisons, bien qu'il faille demeurer prudent dans l'interprétation des différences observées.

Notre étude montre que, globalement, les mesures actives ont principalement pour effet d'augmenter sensiblement l'insertion en emploi et les revenus d'emploi des prestataires de l'assistance-emploi et des personnes admissibles de l'assurance-emploi. À un niveau moindre, les mesures ont aussi des effets positifs et significatifs sur l'insertion en emploi des prestataires actifs de l'assurance-emploi. On constate aussi qu'elles ont permis de réduire fortement l'utilisation de l'assistance-emploi, sauf dans le cas des prestataires actifs de l'assurance-emploi lesquels ont plus rarement recours à ce programme de soutien public du revenu. Les mesures entraînent souvent une hausse de l'utilisation de l'assurance-emploi qui semble diminuer avec le temps alors que les effets sur les revenus personnels globaux sont plus mitigés.

Bien qu'au cours des dernières années l'efficacité des programmes visant l'insertion en emploi des personnes économiquement défavorisées a été l'objet de controverses (Ashenfelter, O. (1978), Bloom, H.S. (1984), Borus, M.E. (1978), Ashenfelter, O. et Card, D. (1985), Gay, R.S. et Borus, M.E. (1980), Bryant, E.C. et Rupp, K. (1987), Bassi, L. (1983), Bloom, H.S. (1987), Dickinson, K.P., Johnson, T.R. et West, R.W. (1986)), des études plus récentes ont montré que plusieurs programmes ont eu des effets positifs sur la présence en emploi, les revenus d'emplois et la réduction des prestations d'aide (Blundell et al. (2002), Bloom et Michalopoulos (2001), Michalopoulos, Schwartz et Adams-Ciardullo (2000)). Les expériences américaines sont révélatrices sur l'ampleur des effets et sur les stratégies les plus efficaces. Parmi 20 projets examinés pour fins de comparaisons sur l'ampleur des effets mesurés, cinq projets encourageaient fortement les participants à se chercher un emploi et à intégrer le marché du travail le plus rapidement possible, même dans des emplois à faible revenu (Labor Force Attachment). Sept autres programmes mettaient l'accent sur une éducation de base avant de procéder à la recherche d'emploi (Human Capital Development) alors que les huit autres projets préconisaient une approche mixte, encourageant les personnes prêtes à intégrer le marché du travail à se mettre immédiatement à la recherche d'un emploi et incitant les personnes ayant des déficits au niveau de leur qualification à participer à des activités d'éducation de base et de formation. Cette dernière approche est celle qui ressemble le plus à l'approche d'intervention d'Emploi-Québec. Les études évaluatives de ces programmes à l'aide de devis expérimentaux montrent dans plusieurs cas des effets nets positifs sur la présence en emploi (écarts variant de 2,8 à 16,6 points de pourcentage) et sur les revenus d'emplois (« average total earning », écarts variant entre 367 \$ et 1 842 \$) sur une période de deux ans (Freedman, S. et al. (2000)). Ces projets ont aussi eu pour effets de réduire les prestations d'aide versées aux participants. D'autres programmes, tels le Project Independence, offrant de l'enseignement de base et de la formation aux prestataires qui ne sont pas considérés prêts pour le travail et dirigeait les autres vers la recherche d'emploi (Kemple et al., 1995), et le projet SWIM, offrant de l'aide à la recherche d'emploi (Bloom and Michalopoulos, 2001), ont aussi eu des effets positifs sur la présence en emploi dans l'année suivant la participation (4 et 11 points de pourcentage).

Globalement, la présente étude sur la participation aux mesures actives d'Emploi-Québec montre des effets nets assez similaires à ceux des études sus-mentionnées tant sur la présence en emploi (écarts de 4,5 à 20,2 points de pourcentage selon la période et la clientèle considérée) que sur les revenus d'emplois (446 \$ à 3 266 \$ selon la clientèle considérée). Eu égard aux effets sur la présence en emploi, mentionnons à titre de comparaison que les auteurs du rapport intitulé « La promotion de 1995 : rapport de l'Enquête nationale de 1997 auprès des diplômés de 1995 » concluent que les études supérieures continuent d'être un bon investissement puisque les perspectives d'emploi des diplômés d'études postsecondaires sont de 3 % supérieures au moins, à celles des gens qui ne détiennent pas de diplôme postsecondaire (Bulletin de la recherche appliquée 1999, vol. 5, no. 1, p. 13). On est donc justifié de considérer que les écarts nets égaux ou supérieurs à 5 points de pourcentage obtenus dans notre étude

sont loin d'être négligeables, comme c'est le cas notamment pour les effets auprès des prestataires actifs de l'assurance-emploi qui sont nettement plus faibles que ceux des prestataires de l'assistance-emploi et ceux des personnes admissibles de l'assurance-emploi. Par ailleurs, l'étude de Ashenfelter et Rouse (1995) a établi qu'aux États-Unis, une année supplémentaire de scolarité entraînait une augmentation d'environ 10 % du salaire moyen alors que ce taux est relativement plus faible en Europe. Les résultats obtenus dans notre étude, compte tenu de la variabilité des estimateurs, sont du même ordre de grandeur que ceux obtenus dans de nombreuses études américaines et européennes. Ils sont plus élevés que ce qui était observé antérieurement. Dans leur survol des études empiriques, Heckman et al. (1999) concluent que les mesures d'insertion, autant en Europe qu'aux États-Unis, donnent des résultats probants sur l'insertion en emploi, mais ont des effets trop variables sur les revenus pour permettre de conclure de façon précise.

Dans notre étude, la mesure porte sur deux ans et nous avons observé que les effets sur l'insertion en emploi ainsi que sur la réduction de l'utilisation de l'assistance-emploi ont, dans bien des cas, perduré après la participation. La littérature nous indique que les effets sur la présence en emploi, le temps passé en emploi et les revenus d'emplois de plusieurs des programmes mentionnés précédemment semblent, lorsque mesurés, encore présents sur une période de cinq ans, mais les auteurs rapportent que l'avantage qu'obtiendraient les participants par rapport aux non-participants tend à diminuer avec le temps (Hamilton et al. (2001), chap. 4).

Si, dans notre étude, la participation à une des mesures considérées augmente, ou tend à augmenter, les revenus d'emplois et diminue l'utilisation de l'assistance-emploi pour ceux qui l'utilisaient, les effets sur les revenus personnels (niveau de revenu annuel avant impôts, quelle que soit la source) sont mitigés. Ces résultats sont cohérents avec la synthèse de Heckman et al. (1999). En effet, pour les prestataires de l'assistance-emploi, la participation a eu pour effet d'augmenter quelque peu les revenus personnels alors qu'elle a eu l'effet inverse pour les personnes admissibles de l'assurance-emploi et aucun effet significatif sur les revenus personnels pour les prestataires de l'assurance-emploi. Les études menées sur les programmes cités précédemment ont elles aussi montré peu d'effets positifs sur les revenus des participants, comme en fait foi la synthèse de Heckman et al. (1999). De fait, au cours de la deuxième année de suivi, les revenus avaient légèrement augmenté (425 \$ et 295 \$) dans Portland et Atlanta alors qu'ils avaient diminué (230 \$ à 571 \$) pour les programmes Grand Rapids LFA, Riverside LFA et Riverside HCD (Freedman et al, 2000). À plus long terme (cinq ans), la plupart des programmes n'ont pas permis d'améliorer le revenu des participants, comparativement aux non-participants, alors qu'on note des effets négatifs pour certains programmes (Hamilton et al. 2001). Les auteurs ont aussi comparé les effets des programmes selon la durée de présence à l'aide publique (deux ans et plus versus moins de deux ans) et les résultats obtenus ne permettent pas de dégager une tendance quelconque. On peut donc penser qu'il y a un effet d'accroître la part de la rémunération d'emploi dans l'ensemble du revenu sans toutefois accroître sensiblement ce revenu global.

Dans notre étude, quelques indicateurs montrent que les femmes bénéficient davantage que les hommes des mesures actives. Dans la littérature récente (voir Heckman et al. (1999)), il y a un consensus à l'effet que les femmes, jeunes et moins jeunes, retirent davantage de bénéfices des mesures d'insertion que les hommes, jeunes ou moins jeunes. Une lecture attentive de la littérature montre par ailleurs que l'écart hommes-femmes s'estompe avec l'âge. Notre étude ne permet pas de constater cela. Par ailleurs, on observe que les clientèles plus âgées (45 ans et plus) bénéficient davantage des mesures. Cet aspect n'est pas documenté dans la littérature consultée.

On observe, dans notre étude ainsi que dans plusieurs études antérieures au Ministère, que les effets sont plus marqués, en moyenne, pour les personnes qui complètent leur participation. Dans la littérature, on retrouve peu d'études qui ont analysé cet aspect. Il y a toutefois l'étude de Mealli et al (1996) qui s'est intéressée spécifiquement à cette question dans le cadre du programme YTS (Youth Training Scheme) en Angleterre, une mesure à durée déterminée réservée aux jeunes chômeurs. Les résultats de l'étude sont sans équivoque : le parachèvement d'une mesure augmente de façon importante la probabilité de trouver un emploi.

Dans l'ensemble, nos résultats semblent cohérents avec ceux obtenus dans la littérature récente, même si les méthodes utilisées et les techniques d'échantillonnage varient de façon importante d'une étude à l'autre. Un des aspects novateurs de l'analyse concerne l'étude de l'impact des mesures sur des aspects dits « qualitatifs » reliés à la vie sociale. Les mesures actives ont aussi permis d'augmenter la motivation des participants à continuer à travailler, à trouver un emploi ou à améliorer leur formation. On note aussi, pour deux des trois groupes considérés, des effets positifs sur l'estime de soi et la confiance en soi des participants. Pour les prestataires de l'assistance-emploi,

s'ajoutent des effets positifs sur leur perception de leur qualité de vie. Les résultats présentés dans les études citées précédemment ne permettent pas de faire des comparaisons à ce sujet.

Les résultats bruts de notre étude montrent que ce sont les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui, dans l'ensemble, s'insèrent le plus en emploi à la suite de leur participation, suivis des personnes admissibles puis des prestataires de l'assistance-emploi. On retrouve tout à fait l'inverse en regard des effets nets. Ce constat a aussi été observé dans la littérature. À cet égard, les comparaisons effectuées par Hamilton et al. sur les effets des programmes chez les participants ayant travaillé dans l'année précédant la participation et ceux n'ayant pas travaillé durant cette période montrent que les effets sur les revenus d'emplois sont plus marqués chez ces derniers. Les effets moindres observés pour les participants plus près du marché du travail pourraient s'expliquer, du moins en partie, par le fait qu'ils ont des qualités personnelles qui les ont maintenus plus longtemps en emploi et qui facilitent leur insertion en emploi lorsqu'ils sont en recherche d'emploi. Comme ces qualités sont aussi présentes chez les non-participants, les deux groupes ayant des expériences récentes en emploi, il est raisonnable de croire que plusieurs non-participants intégreront d'eux-mêmes le marché du travail, particulièrement si le marché de l'emploi est favorable, laissant ainsi moins de place à un effet possible des mesures. À titre d'exemple, rappelons que 88 % des prestataires de l'assurance-emploi participant aux mesures actives ont occupé un emploi dans les 18 mois suivant leur participation soit, un écart de 6 points de pourcentage avec les non-participants. Pour les personnes plus éloignées du marché du travail, le scénario est inversé. De fait, il est possible que les barrières auxquelles plusieurs de ces personnes sont confrontées soient telles qu'elles ne puissent que difficilement intégrer le marché du travail sans une amélioration de leur employabilité ou de leur expérience de travail et ce, même si le marché de l'emploi est favorable. Dans notre étude, c'est ce que nous révèlent les résultats d'insertion des non-participants éloignés du marché du travail. S'ils avaient participé, leurs chances de s'insérer en emploi auraient été de plus de 50 % supérieures, alors que pour les non-participants près du marché du travail, les chances auraient été augmentées de 7 %.

Il est notoire que le contexte économique exerce une influence directe sur l'insertion en emploi, sur l'utilisation de l'assurance-emploi et de l'assistance-emploi et, conséquemment, sur les revenus d'emplois et les revenus personnels. Toutefois, ces conséquences sur les effets des programmes d'employabilité sont plus difficiles à cerner. D'une part, on peut faire l'hypothèse que les performances des programmes seraient meilleures lorsque l'économie génère plus d'emplois disponibles pour les chômeurs, i.e.; pour les prestataires de l'assistance-emploi et les clients de l'assurance-emploi et, a fortiori, pour ceux d'entre eux ayant amélioré leur qualification ou leur employabilité grâce à une mesure active. A contrario, dans le même contexte économique favorable, les emplois sont plus faciles à trouver et ce, même sans l'aide de la participation à une mesure. À ce sujet, mentionnons que lorsqu'ils ont comparé les performances des programmes selon les régions, Freedman et al. (2000) ont constaté que, de façon générale, les programmes implantés dans les régions où la croissance de l'emploi était élevée et le taux d'inactivité était faible, avaient produit les impacts les plus faibles sur l'insertion en emploi et les revenus d'emplois. Par contre, Bloom, Hill et Ricco (2001) ont modélisé les effets de ces mêmes programmes en utilisant une mesure des taux d'inoccupation des 59 bureaux locaux impliqués et ont observé qu'une augmentation d'un point de pourcentage du taux d'inoccupation réduisait l'impact du programme sur les revenus d'emplois de façon significative. Toutefois, ce type d'analyse est limité à la fois par le nombre de variables prises en compte dans le modèle pour tenir compte des caractéristiques connues du programme, de la communauté et des conditions économiques, tout comme il est possible que les sites sur lesquels reposent l'étude ne soient pas représentatifs d'un échantillon aléatoire de sites (Greenberg et al. (2003)). De fait, ces auteurs ont remarqué que les résultats de l'analyse étaient grandement influencés par les variables prises en compte dans le modèle et que l'ajout de variables pouvait même inverser la relation observée par Bloom et al entre le taux d'inoccupation et les effets nets sur les revenus d'emplois. On ne peut donc pas tirer une conclusion définitive de ces études sur cet aspect.

Dans notre étude, les effets nets varient non seulement selon le statut du soutien du revenu du participant, mais aussi d'une mesure à l'autre pour un groupe donné de participants défini selon le soutien public du revenu. Sur l'emploi et les revenus d'emplois, les effets mesurés demeurent comparables aux effets observés dans les études mentionnées précédemment, sauf dans le cas de la participation à la mesure de formation de la main-d'œuvre par les prestataires de l'assistance-emploi et des participations multiples par les personnes admissibles de l'assurance-emploi, auxquels cas les effets nets sur l'insertion en emploi sont plus élevés. Il faut toutefois noter que les marges d'erreur associées aux effets nets par type de mesure et de clientèle peuvent être relativement élevées en raison du nombre limité d'individus disponibles pour ces analyses. Par exemple, dans le cas de la participation à la mesure de formation de la main-d'œuvre, la marge d'erreur associée à l'effet net sur la présence en emploi pour les prestataires de l'assistance-

emploi atteint 11 points de pourcentage de sorte que la valeur « réelle » de l'effet net se situe entre 22 et 44 points de pourcentage et pourrait donc être d'une ampleur comparable aux valeurs obtenues dans d'autres études. Dans le cas des participations multiples, la marge d'erreur est encore plus élevée (21 points de pourcentage), toutefois les limites de l'intervalle de confiance (entre 28 et 70 points de pourcentage) indiquent que la valeur « réelle » de l'effet net demeure plus élevée que ce qui est observé ailleurs.

En théorie, selon Schorr et Schorr (1988), les programmes efficaces sont ceux dont les interventions sont adaptées aux besoins particuliers de l'individu. Freedman et al. (2000) ont observé que les programmes ayant obtenu les meilleurs résultats sont ceux proposant une approche mixte et qui dirigent les personnes prêtes à intégrer le marché du travail vers la recherche d'emploi et les personnes ayant des lacunes au niveau de leur qualification vers des activités de formation. On a notamment observé dans notre étude que la mesure de formation de la main d'œuvre donne généralement les effets nets les plus élevés. Ceux-ci sont très supérieurs à ceux observés dans une étude antérieure du Ministère lorsqu'on compare les effets pour les prestataires de l'assistance-emploi (les mesures offertes par le Ministère avant 1998 ne s'adressaient qu'à cette clientèle). Outre le contexte économique qui a pu changer, il faut mentionner que le mécanisme de repérage mis en place par Emploi-Québec et l'entrevue d'évaluation visent, notamment, à trier les personnes qui y participent selon leurs besoins de développement de leurs compétences ou de réemploi rapide dans une optique de réintégration au travail. D'ailleurs, ces procédures s'apparentent à l'approche mixte décrite précédemment. Les mécanismes mis en place depuis 1999 pour les clients de l'assurance-emploi et en 2000 pour les prestataires de l'assistance-emploi semblent, notamment, avoir accru sensiblement le fait de compléter la participation (MESSF, 2002). Plusieurs études menées par la direction de l'évaluation, dont celle-ci, ont montré que les effets nets sont généralement plus favorables aux personnes qui complètent leur participation. Au-delà du fait de compléter la mesure, le fait de répondre adéquatement aux besoins spécifiques de la personne en regard de sa capacité à intégrer l'emploi constitue en soi un facteur qui influence positivement l'obtention d'effets. Il semble donc qu'un meilleur ajustement entre l'offre des mesures et les besoins des individus ait une influence favorable sur les effets nets des mesures, ce qui expliquerait en partie que les effets observés dans la littérature concernant les mesures d'employabilité auraient tendance à s'accroître par rapport à ce qui était mesuré antérieurement.

Bien que les effets nets varient d'une mesure à l'autre pour une même clientèle, on ne peut en conclure qu'une mesure est meilleure qu'une autre. D'une part, comme nous l'avons souligné, les marges d'erreur associées aux effets nets par type de mesure et de clientèle peuvent être relativement élevées. D'autre part, il faut comprendre que les personnes qui participent à une mesure active donnée peuvent présenter des différences sur certains aspects avec les personnes qui participent à une autre mesure active et ce, même à l'intérieur d'un groupe défini par le statut au soutien public du revenu. De plus, d'autres facteurs associés aux mesures elles-mêmes (objectifs spécifiques, durée variable), à la communauté et aux conditions économiques peuvent influencer les performances des mesures et, conséquemment, contribuer aux différences observées entre leurs effets nets. Pour déterminer quelles sont les mesures les plus efficaces, il faudrait donc être en mesure de contrôler tous ces paramètres dans une approche impliquant le développement de modèles microéconomiques et macroéconomiques. À ce sujet, mentionnons qu'une des principales conclusions de l'étude menée par Greenberg et al. (2003) est qu'il faut être très prudent quant à l'interprétation des raisons pour lesquelles certains programmes semblent plus efficaces que d'autres, même lorsque l'on a recours à des analyses rigoureuses et complexes. Par contre, des évaluations plus spécifiques concernant, notamment, des sous-composantes des mesures et leurs objectifs spécifiques pourraient permettre de poursuivre l'analyse quant à leurs contributions respectives.

D'autre part, les évaluations comme celle-ci fournissent aussi la possibilité de mettre à l'épreuve de nouveaux indicateurs, conçus sur une base théorique, en vue d'enrichir nos connaissances dans le domaine. L'application pratique montre que la définition utilisée pour mesurer l'intégration durable en emploi s'adapte mal à des périodes d'observation pouvant s'étaler sur 18 à 30 mois. On a, en effet, constaté que des personnes ayant passé peu de temps en emploi (moins de la moitié du temps) pouvait être qualifiées par l'indicateur lequel avait été conçu sur la base de périodes d'observation plus courtes. De même, les indicateurs mesurant la qualité des emplois détenus tels ceux portant sur la qualité de vie sociale et professionnelle des individus sont de nature qualitative ce qui limite la portée des résultats qui en découlent. Il serait donc souhaitable de bonifier ces indicateurs. Ceci serait particulièrement bénéfique à une évaluation plus approfondie des effets de la mesure insertion sociale, laquelle vise le développement d'attitudes, de comportements et d'habiletés préalables à l'intégration en emploi de personnes pour lesquelles l'accès au marché du travail ne peut être envisagé qu'à plus ou moins long terme.

En terminant, il est utile de préciser que les mesures actives visées par la présente étude sont formées chacune de plusieurs volets souvent très différents l'un de l'autre. C'est notamment le cas de la mesure de formation de la main-d'œuvre qui va de l'alphabétisation à des formations de niveau collégial ou universitaire et pour la mesure de subventions salariales en entreprises privées versus au sein d'organismes communautaires. On peut supposer que les effets sont différents selon ces volets tel qu'illustrés par des évaluations antérieures faites au ministère. Des études plus spécifiques viendront ultérieurement compléter cette vaste évaluation.

Le bagage de connaissances acquises par cette évaluation devra faire l'objet d'une appropriation en profondeur pour en tirer le maximum d'enseignement en termes notamment d'offre de ces mesures.

Bibliographie

Ashenfelter, Orley (1978) : *Estimating the effect of training Programs on earnings*. Review of Economics and Statistics, Vol. 6, No. 1, pp. 47-57.

Ashenfelter, Orly and Card, David (1985) : *Using the Longitudinal Structure of Earnings to estimate the effect of Training Programs*. Review of Economics and Statistics, Vol. 67, No. 4, pp. 648-660.

Ashenfelter, O. and C. Rouse (1995) : *Schooling, intelligence, and income in America: Cracks in the Bell Curve*, unpublished mimeograph (Princeton University).

Bassie, Laurie (1983) : *The Effect of CETA on Post Program Earnings of Participants*. Journal of Human Resources, Vol. 38, No. 4, pp. 539-556.

Bloom, Howard S. (1984) : *Estimating the effects of Job-Trainig Programs, Using Longitudinal Data : Ashenfelter's Findings Reconsidered*, Journal of Human Resources, Vol. 19, No. 4, pp 543-556.

Bloom, Howard S. (1987) : *What works for whom ? CETA Impacts for Adult Participants*. Evaluation Review, Vol. 11, No. 4, pp. 510-527.

Bloom, Howard, S.; Hill, Carolyn J. and Riccio, James (2001) : *Modeling the performance of welfare-to-work programs: The effects of program management and services, economic environment, and client characteristics*. Manpower demonstration research coporation.

Bloom, Dan and Michalopoulos, Charles (2001) : *How welfare and work policies affect employment and income : A synthesis research*. Manpower demonstration research corporation.

Borus, Michael, E. (1978) : *Indicators of CETA Performance*. Industrial and Labor Relations Review, Vol. 32, No. 3, pp. 3-14.

Blundell, Richard; Costa Dias, Monica; Meghir, Costas and Van Reenen, John (2002) : *Evaluating the employment impact of a mandatory Job Search Program*. The Institute For Fiscal Studies, WP01/20, 39 pages.

Bryant, Edward C. and Rupp, Kalman (1987) : *Evaluating the Impact of CETA on Participant Earnings*. Evaluation Review, Vol. 11, No. 4, pp. 473-492.

Développement des Ressources Humaines Canada (1999) : *Les études postsecondaires au Canada : Toujours un bon investissement*. Bulletin de la recherche appliquée, Vol. 5, No. 1 pp. 13- 17.

Dickinson, Katerine P.; Johnson, Terry R. and West, Richard W. (1986) : *An Analysis of the Impact of CETA Programs on Participants' Earnings*. Journal of Human Resources, Vol. 21, No. 1, pp. 64-91.

Freedman, Stephen; Tansey Knab, Jean; Gennetian, Lisa A. and Navarro, David (2000) : *The Los Angeles Job-First GAIN Evaluation : Final Report on a Work First Program in a Major Urban Center*. Manpower Demonstration Research Corporation.

Gay, Robert S. and Borus, Michael E. (1983) : *Validating Performance indicators for Employment and Training Programs*. Journal of Human Resources, Vol. 38, No. 4, pp. 539-556.

Greenberg, David; Meyer, Robert; Michalopoulos, Charles and Wiseman, Michael (2003) : *Explaining variation in the effects of welfare-to-work programs*. Evaluation Review, Vol. 27, No. 4, pp. 359-394.

Hamilton, Gayle; Freedman, Stephen; Gannetian, Lisa; Michaelopoulos, Charles; Walter, Johanna; Adams-Ciardullo, Diana and Gassman-Pines, Anna (2001) : *National Evaluation of Welfare-to-work Strategies – How effective are*

different welfare-to-work approaches ? Five year adult and child impacts for eleven programs. Manpower Demonstration Research Corporation.

Heckman, J.; Lalonde, R.; and Smith, J. (1999) : *The Economics and Econometrics of Active Labor Market Programs*, Handbook of Labor Economics, Volume 3, Ashenfelter, A. and D. Card, eds., Amsterdam: Elsevier Science.

Kemple, James; Friedlander, Daniel and Fellerath, Veronica (1995) : *Florida's Project Independence : Benefits, costs, and two-years impacts of Florida's JOBS program.* New York:Manpower Demonstration Research Corporation.

Mealli, F., Pudney, S. E. and Thomas, J. M. (1996). *Training duration and post-training outcomes: a duration-limited competing risks model*, *Economic Journal* 106, 422-433.

Michalopoulos, Charles; Christine Schwartz and Adams-Ciardullo, Diana (2000) : *National Evaluation of Welfare-to-work strategies - What works best for whom : Impacts of 20 Welfare-to-work Programs by Subgroup.* Manpower Demonstration Research Corporation.

Miller, Cynthia; Bos, Johannes M.; Porter, Kristin E.; Tseng, Fannie M.; Doolittle, Fred C.; Tanguay, Deana N. and Vencill, Mary P. (2003) : *Working with Disadvantaged Youth – Thirty-month Findings from the Evaluation of the Center for Employment Training Replication Sites.* Manpower Demonstration Research Corporation.